

III. LA FRONTIERE FRANCO-BELGE

Introduction : Quelques notions de géographie militaire

La France a 285 kilomètres de frontières communes avec l'Allemagne ; elle en a 300 de communes avec la Belgique. L'absence d'obstacle naturel continu, si ce n'est le massif des Ardennes entre le Luxembourg et la Meuse, explique que la région du Nord a toujours constitué par le passé une voie de passage et d'invasion. A toutes les époques, de grandes batailles s'y sont déroulées. En 1710, durant la guerre de succession d'Espagne, ont lieu les batailles de Douai, Béthune, Aire et Saint-Venant ; en 1792-1794, les batailles de Jemappes et de Fleurus ; en 1814, les Alliés y empruntent les vallées de la Sambre et de l'Oise jusqu'à Soissons¹.

D'un point de vue stratégique, la frontière franco-belge, de la mer à Longwy, se divise en trois sections qui correspondent à des différences topographiques notables. La première partie va de la mer du Nord à la Sambre, la deuxième partie est comprise entre la Sambre et la Meuse et la troisième partie court de Givet sur la Meuse à Longwy aux sources de la Chiers. Chacune de ces parties, eu égard à ses spécificités orographiques et hydrographiques, possède un ou plusieurs points de pénétration que l'on désigne en langage militaire sous le terme de « trouée ». Ces trouées naturelles ont été largement comblées du temps de Vauban par une politique de fortification systématique de la frontière nord².

De la mer du Nord à la Sambre

La première partie se développe sur près de 150 kilomètres depuis la mer du Nord jusqu'aux collines qui bordent la rive gauche de la Sambre. La frontière file ici à travers la plaine immense qui s'étend depuis les collines de l'Artois jusqu'aux bouches du Rhin. La côte de la mer du Nord est basse, encombrée de dunes de sable parallèles au rivage. La région côtière est parfois au-dessous du niveau de la mer. Les collines de l'Artois dominent légèrement la plaine

¹ BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française*, Paris, Economica, 2002 p. 436.

² Toutes les descriptions géographiques que nous avons rencontrées reprennent le plus souvent les mêmes éléments en les structurant toutefois de façon différente. La structure descriptive qui nous a paru la plus complète est celle proposée par un mémoire rédigé à la fin de la carrière du général Séré de Rivières par un historien publiciste : TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France, II : La Frontière*, Paris, Librairie Germer Baillère et Cie, 1882. Sur Eugène Tenot et le contexte de rédaction de son ouvrage, voir infra notre chapitre sur la défense de la frontière nord après la guerre franco-allemande de 1870.

flamande, où le mont Cassel atteint 157 mètres d'altitude. Au delà de la Scarpe, existe un plateau de 200 mètres d'altitude environ (collines de Bois Saint-Hubert, 266 mètres). Sauf le bois de Raismes entre l'Escaut et la Scarpe et le bois de Mormal sur la rive gauche de la Sambre à proximité de Maubeuge, le pays est découvert avec de multiples belles prairies, surtout en Flandre. Les principaux cours d'eau coulent en direction de la Belgique : l'Yser, la Lys, la Scarpe, l'Escaut et la Sambre. La Lys et la Scarpe appartiennent au bassin de l'Escaut. La plupart des rivières sont tributaires de l'Escaut, de la Sambre ou vont directement à la mer ; ce sont des cours d'eau réguliers, de faible pente, traversant des terrains souvent perméables. Cette région compte parmi les régions les plus industrielles et peuplées d'Europe. Les installations industrielles en font des objectifs stratégiques importants. L'absence de toute frontière naturelle, si ce n'est la possibilité de tendre des inondations artificielles, et l'abondance des voies de communication justifient que l'ensemble de cette région soit désigné militairement sous le terme de « trouée du Nord ». Afin de fermer cette trouée à un envahisseur, le Génie français y a établi depuis Vauban un dense réseau de places fortes³.

Section comprise entre le littoral et la Lys : cette région de la frontière est protégée par le quadrilatère Dunkerque, Bergues, Bourbourg et Gravelines. Tant que la France reste maîtresse de la mer, une armée française réunie au camp de Dunkerque est parfaitement inexpugnable. C'est-à-dire qu'elle y trouverait, le cas échéant, une base d'opérations et un refuge éventuel extrêmement avantageux. Son utilité apparaîtrait surtout dans le cas où l'armée française aurait à lutter contre un ennemi déjà parvenu dans le bassin de la Seine. La ligne de l'Aa qui court parallèlement à la frontière belge, un peu plus en retrait, est encore défendue au sud de la position de Dunkerque par la place de Saint-Omer. La ligne de l'Aa est prolongée par la ligne de la Lys avec les places d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Venant⁴. Jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, une attaque en provenance de Belgique contre cette section excentrée de la frontière est jugée peu probable.

³ BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française...*, p. 436-437 ; TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France*, II : *La Frontière*, Paris, Librairie Germer Baillière et Cie, 1882, p. 307-308 ; ENGERAND (F.) (Député du Calvados), *Le secret de la frontière (1815-1871-1914)*, Paris, Ed. Bossard, 1918, p. 33-42 ; VOULQUIN (G.) (Délégué de l'Union des sociétés de tir de France), *Frontières françaises, forts, camps retranchés*. Introduction de M. Pierre Baudin. (député). Partie I : *Frontières du Nord et de l'Est ; Positions de seconde ligne ; Camp retranché de Paris*, Paris, Larousse, 1908-1909, p. 9-14 ; SHD/DAT 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord et sur l'importance et le rôle que remplit dans cette défense chacune des places de la direction de Lille, en tenant compte des conditions nouvelles dans lesquelles elles se trouvent placées sous la double influence de la rapidité des voies de communication par voie ferrée et des progrès de l'artillerie, 12 août 1865, 19 pages.

⁴ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 318-319.

Section comprise entre la Lys et l'Escaut : une des portions stratégiques les plus importantes de la frontière. En avant-plan, Lille dotée de son enceinte classique et de sa veille citadelle. En seconde ligne, Béthune à proximité de Saint-Venant sur la Lys. Béthune, vieille composante du pré carré de Vauban, est située sur le canal d'Aire à la Bassée. Au centre de cette région coule la Scarpe, affluent de la Lys. La Scarpe prend sa source dans les collines de l'Artois, passe à Arras, Douai, Marchiennes et Saint-Amand pour aller se jeter dans l'Escaut à Mortagne sur l'extrême frontière. De son côté l'Escaut, après avoir traversé Cambrai, passe à Bouchain, Valenciennes et Condé où il tourne au nord-ouest jusqu'à son confluent avec la Scarpe. L'espace compris entre les deux cours d'eau atteint une quinzaine de kilomètres de largeur entre Marchiennes et Bouchain. La grande forêt de Raismes recouvre tout le pays allant de la Scarpe à l'Escaut près du confluent entre Saint-Amand, Valenciennes et Condé. Arras et Douai sur la Scarpe sont de vieilles villes fortifiées. Nous avons de même sur l'Escaut Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé. L'ensemble constitue un système difficile à entamer qui fournit à une armée d'opérations un excellent point d'appui. Il est couramment admis qu'une attaque contre cette section de la frontière nord déboucherait certainement de Namur, Charleroi et Mons et conduirait l'ennemi sur la ligne de l'Escaut vers Condé, Valenciennes et Bouchain. C'est la ligne naturelle d'opérations d'une aile allemande couvrant l'armée en marche sur la trouée de l'Oise. L'Escaut constitue un obstacle naturel de taille. Il ne comporte aucun gué tandis que des écluses et barrages permettent de tendre des inondations dans la vallée. L'armée française qui défendrait la ligne de l'Escaut contre un ennemi venant de Namur, Charleroi et Mons aurait son flanc gauche couvert par Condé, place forte au confluent de la Hayne et de l'Escaut ; le centre serait protégé par l'importante place de Valenciennes et le flanc droit par le Quesnoy et Bouchain. Ces places fourniraient d'ailleurs autant de têtes de pont pour déboucher en avant et prendre l'offensive. Valenciennes, avec son enceinte bastionnée, est le pivot de la position. Quant à la ville de Cambrai qui surveille la droite extrême de la position sur l'Escaut, elle possède, indépendamment d'une enceinte obsolète, une citadelle bien placée⁵.

Section comprise entre l'Escaut et la Sambre : l'espace ne compte pas plus de trente kilomètres. La petite place du Quesnoy est à peu près à mi-chemin entre Valenciennes et la

⁵ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 319-323 ; NIOX (Gustave- Léon) (commandant), *Géographie militaire : France*, 2e édition, Paris, L. Baudouin, 1881, p. 97-99 ; SHD/DAT 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord...

Sambre. Le ruisseau marécageux de la Rhonelle fournit des positions avantageuses pour défendre l'intervalle entre les deux places. Entre le Quesnoy et le cours de la Sambre, s'étend la forêt de Mormal impraticable en dehors des chaussées qu'il est facile d'intercepter⁶. A cheval sur la Sambre, à l'extrême frontière : Maubeuge. Ses fortifications datent du temps de Vauban et n'ont pas été remaniées avant 1870. Le corps de place, la ville, n'a pas plus de six cents mètres de diamètre. Construite en majeure partie sur la rive nord de la Sambre, elle est entourée d'une enceinte de sept fronts bastionnés, dominés de toutes parts. C'est proprement un nid à bombes. Elle était déjà considérée à la fin du XVIIIe siècle comme une des mauvaises places de la frontière de fer même si elle avait rempli son rôle en 1793. Elle résiste encore en 1814 mais succombe en 1815. La place n'a pas été remaniée avant 1870. Malgré l'établissement d'un grand camp retranché après la guerre franco-allemande, l'enceinte proprement dite ne sera pas remaniée avant 1914 ! « Pas d'abris bétonnés. Quelques antiques casemates. (...) Il faut cependant remarquer la construction extrêmement solide des voûtes et murailles pour lesquelles Vauban avait fait venir les pierres de taille nécessaires, ne voulant pas se contenter de briques généralement usitées dans la région⁷. » Maubeuge forme un saillant assez prononcé de la frontière française et constitue, à l'instar de Lille, une bonne base d'offensive et un débouché excellent sur les plateaux qui s'étendent vers Mons, Bruxelles et Namur⁸.

De la Sambre à la Meuse

La deuxième partie de la frontière franco-belge, entre les collines de la Sambre et le point où la Meuse entre en Belgique, accuse un relief plus prononcé. De la Sambre aux sources de l'Oise, le terrain est fortement ondulé tandis que la région comprise entre les sources de l'Oise et la Meuse appartient au massif des Ardennes. Entre la Sambre et la Meuse, à l'origine des bassins adossés de l'Oise et de la Sambre, la frontière forme un rentrant très prononcé connu sous le nom de « trouée de l'Oise ». Ce point faible appelle toute notre attention. Ses caractéristiques sont les suivantes : la Sambre part de Nouvion-en-Thiérache et coule sur quelques kilomètres en direction du Nord-ouest jusqu'au pied des collines de l'Artois. A partir de là, elle opère un changement complet de direction et coule continuellement vers le Nord-est en arrosant successivement les villes fortifiées de Landrecies, Maubeuge, Charleroi

⁶ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 323.

⁷ CLEMENT-GRANDCOURT (général), *Le drame de Maubeuge*, Paris, Payot, 1935, p. 29.

⁸ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 323-324 ; SHD/DAT 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord...

et enfin Namur, confluent de la Sambre et de la Meuse. Parallèlement, à trente kilomètres au sud, l'Oise coule de Belgique en France, sa rive droite adossée jusqu'à Guise aux côtes de la Thiérache. La dépression intermédiaire entre la Sambre et les sources de l'Oise constitue un véritable couloir s'étirant de Guise à Namur. C'est cette dépression que l'on nomme en langage militaire la « trouée de l'Oise » parce qu'elle donne accès à la vallée de l'Oise qui se dirige en droite ligne vers Paris. Les stratèges parlent également de « trouée de Chimay », ville à proximité de laquelle l'Oise prend sa source et les plus alarmistes la nomment même affectueusement l'« esplanade de Paris ». Les collines de la Meuse de Dinant jusqu'à Namur constituent le seul barrage naturel de ce point de pénétration du côté belge. Du côté français, les généraux considèrent pendant longtemps que les forêts de Marlagne au Nord et de la Thiérache au Sud constituent des obstacles naturels avant qu'elles ne soient largement déboisées et percées de routes et chemins de fer⁹.

Vauban avait renforcé la trouée de l'Oise par une triple ligne de défense : Philippeville et Mariembourg en première ligne ; Avesnes-sur-Helpe et Rocroi en seconde ; Guise, La Fère et Laon en troisième. A la chute du Premier Empire, le traité de Paris du 30 mai 1814 vient fixer les limites de la France de Louis XVIII. Pour atténuer le préjudice de la présence de la Prusse sur le Rhin, non seulement ce traité prend comme base le tracé frontalier de 1792 avec les trois enclaves françaises de Barbanson, Philippeville et Mariembourg mais il l'avance jusqu'à Thuin et Dinant, donnant ainsi à la France tout le pays de Chimay, Florennes et Merbes-le-Château. Ce traité attribue *in fine* toute la lisière occidentale de l'Ardenne à la France de Dinant à Bouillon, Paliseul excepté. Echaudés par la folle équipée napoléonienne des Cent-Jours, les Alliés ne laissent à la France lors du second traité de Paris du 20 novembre 1815 que ses frontières de 1790. Ils attribuent ainsi le chevet de la trouée de l'Oise aux Pays-Bas de façon à donner à la Prusse et à la Sainte-Alliance une entrée en France en annihilant les défenses de Vauban sur ce point critique. En 1831, malgré des réclamations françaises, les traités de Londres continuent à confier la garde de la trouée de Chimay à la Belgique. De fait, lorsque nous analysons sur une carte le tracé de la frontière franco-belge à cette hauteur, un coin large et profond est inséré dans la frontière française. La ligne de ce rentrant contourne d'abord Givet et le tient isolé sur un long promontoire puis elle décrit un arc large de 45 kilomètres pour se replacer à Maubeuge dans le prolongement de Givet. Les communications

⁹ ENGERAND (F.), *Le secret de la frontière...*, p. 33-42 ; TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 308-309 ; BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française...*, p. 441 ; SHD/DAT 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord...

directes entre les places de Maubeuge et Givet sont supprimées, ce qui permet d'ouvrir un large passage sur le point de la frontière le plus rapproché de Paris. Ainsi, la Belgique contrôle non seulement une bonne partie de la barrière de la Meuse, de Dinant à Namur mais elle contrôle également Philippeville et Mariembourg créées justement pour fermer la trouée. C'est la raison pour laquelle la France réclamera pendant longtemps le retour aux frontières de 1792 afin de récupérer le contrôle de la trouée de l'Oise¹⁰.

Fortifications :

L'espace de cinquante kilomètres environ qui forme, de la Sambre à la Meuse, la trouée de l'Oise n'est défendu par aucun obstacle fortifié sérieux, si ce ne sont les petites places d'Avesnes et de Rocroi. La partie de la trouée comprise entre la Sambre et cette dernière place est pour l'ennemi la plus aisément abordable. On n'y rencontre qu'une seule ligne de défense, celle de la Grande-Helpe au centre de laquelle se trouve la place d'Avesnes. La position s'étend sur une vingtaine de kilomètres des bords de la Sambre jusqu'à la forêt de Trélon. La forêt de Trélon peut être débordée facilement par divers chemins qui mènent de Philippeville et Mariembourg à la Capelle-en-Thiérache. Les villages d'Anor et Ohain marquent les positions à prendre pour défendre cette trouée. D'Hirson à la Meuse, le pays est recouvert d'épaisses forêts jusqu'aux gorges comprises entre Mézières et Givet. Les routes de Belgique en France qui courent à travers ces bois se croisent toutes à Rocroi, petite place qui occupe un plateau dénudé formant une éclaircie dans la forêt. Une attaque en provenance de Belgique déboucherait vraisemblablement de Namur et de Dinant par tous les chemins entre Sambre et Meuse. Une armée française appuyée côté gauche à la Sambre vers Maubeuge, côté droit aux forêts dont elle aurait soin d'obstruer les défilés, occuperait une bonne position défensive. En revanche, si l'armée française n'était pas concentrée en temps utile sur la Grande-Helpe et au débouché d'Anor et d'Ohain entre la forêt de Trélon et la forêt royale de Saint-Michel, l'ennemi déborderait aisément dans les plaines de l'Oise et les troupes françaises ne

¹⁰ FALLEX, *Allemagne (Confédération du Rhin), royaume de Prusse et empire d'Autriche : 1806-1814, avec les variations des frontières de la France de 1789 à 1815*, carte éditée chez Forest ; Memorandum du prince de Metternich, août 1815, *L'Europe, et surtout les puissances limitrophes de la France, ont le droit de demander que cet Etat ne demeure pas dans une attitude offensive* ; Lettre de Lord Liverpool à Castlereagh, le 23 août 1815 in *Correspondance, dispatches and other papers of viscount Castlereagh, second marquess of Londonderry*, London, William Shoberl, 1852. Tous ces documents sont cités d'après ENGERAND (F.), *Le secret de la frontière...*, p. 177-179. VAN DEN EYNDE (M.), *La fonction militaire de Mariembourg et de Philippeville*, in *Annales de la société archéologique de Namur*, XLIV, 1943-1944, p. 271-292 ; BERTRAND (F.), *Une place forte belge vers 1840: Philippeville*, in *En Fagne et Thiérache, cercle d'histoire régionale de Presgaux*, IV, 1968, p. 53-59.

trouveraient de position défensive qu'à l'arrière, éventuellement sur l'ancienne position de Guise mais surtout sur la Somme à Amiens, Péronne et Saint-Quentin et plus au sud encore dans le triangle stratégique La Fère – Laon – Soissons¹¹.

De la Meuse à Longwy

La troisième partie de la frontière part de Givet pour suivre à peu près parallèlement le cours de la Meuse puis celui de la Chiens jusqu'à hauteur de Longwy, à proximité du point d'intersection de la frontière française, belge et grand-ducale. Cette troisième section fait partie intégrante du massif ardennais qui se prolonge en territoire belge par les Ardennes luxembourgeoises et les landes marécageuses couvertes de bruyères des Hautes Fagnes. En territoire allemand, le massif ardennais se prolonge par la région non moins inhospitalière de l'Eifel. De Givet à Mézières, les rives de la Meuse sont couvertes à droite et à gauche de forêts épaisses percées de rares chemins qu'il est facile d'obstruer. La Semois se jette dans cette partie de la Meuse à Monthermé. Sa gorge profonde constitue à cette hauteur un obstacle de plus à franchir. La région entière de Mézières à Carignan est couverte par la Chiens et par la forêt qui coiffe les croupes entre la Meuse, la Chiens et la Semois. Le caractère montueux et boisé de cette région, l'absence presque totale de voies de communication, la pauvreté du sol en maints endroits tout comme la faible densité de population rendent le ravitaillement d'une armée problématique ; toutes ces données expliquent que cette portion de la frontière a toujours été considérée, au moins jusqu'en 1870, comme une barrière naturelle peu perméable aux mouvements de troupes. La « trouée de Stenay » est le point faible de ce bouclier naturel. Elle se trouve à l'extrémité méridionale du massif ardennais¹².

Cette trouée, quoique moins évidente que la « trouée du Nord » ou la « trouée de l'Oise », comporte plusieurs avantages. Avant tout, elle se dirige vers la portion de la vallée mosane Stenay – Sedan – Mézières qui offre le passage le plus praticable du fleuve, d'où le nom de « trouée de Stenay ». En effet, la Meuse traverse en amont les Hauts de Meuse dominés par la puissante forteresse de Verdun tandis qu'en aval de Mézières, son cours est profondément

¹¹ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 325-326 ; NIOX (Gustave- Léon) (commandant), *Géographie militaire : France...*, p. 97-100 ; SHD/DAT 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord.

¹² SHD/DAT 7N 1163, *De Stenay à Trèves*. Travail d'hiver de M. le commandant Clerc. 8^e régiment d'infanterie, Saint-Omer, le 15 avril 1890 ; TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 309-310 ; ENGERAND (F.), *Le secret de la frontière...*, p. 171 ; BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française...*, p. 436.

encaissé jusqu'à Givet et bordé de forêts. Les coteaux de la Meuse n'offrent qu'un court répit entre Stenay et Mézières ainsi qu'entre Givet et Dinant avant de former à nouveau de véritables falaises entre Dinant et Namur. Autre avantage de la trouée de Stenay : elle est adossée vers l'est à la Gaume belge et au « Gutland » luxembourgeois, région plus fertile, au relief varié mais peu accentué, parsemée de pentes cultivées et principalement boisée sur les crêtes. Une armée allemande ou française, si elle prenait la décision de déborder quelque peu sur la Gaume belge dans son mouvement offensif, ne ferait après tout qu'écorner le sud-Luxembourg et le risque de s'attirer les repréailles de l'armée belge, plus prompte à se positionner sur la Meuse que sur la Semois, serait réduit. La région est naturellement plus fournie en voies de communication que l'Ardenne profonde. Ses voies de communication forment un réseau reliant au cours de la Meuse les cours de la Semois, de la Chiens, de l'Alzette et de la Moselle. Sedan est le principal point de convergence des routes du Luxembourg belge. Enfin, la proximité de cette trouée avec l'Allemagne permet un effet de surprise que n'autorisent pas les trouées de l'Oise et du Nord séparées de la frontière allemande par plusieurs journées de marche. Cette faible distance permet, qui plus est, un ravitaillement et une retraite plus confortables à des troupes offensives car elle évite l'étirement de leurs colonnes de marche à travers la Belgique et réduit ainsi les risques de contre-offensive sur leurs communications.

Avant 1870, le désavantage majeur pour une armée allemande qui souhaiterait emprunter cette direction est la proximité de Metz et Thionville, places fortes françaises menaçant gravement la gauche et les arrières d'une armée allemande en provenance du Rhin et passant par Trèves. Le danger de se voir couper de sa base arrière rhénane constitue d'ailleurs un des arguments traditionnels avancés par les stratèges français pour contester la pertinence d'un mouvement allemand à travers la Belgique. Cet argument est largement remis en question après 1870, dans la mesure où les Allemands possèdent Metz et Thionville, sécurisant ainsi de façon beaucoup plus efficace leur flanc gauche. La position de la forteresse de Luxembourg occupe dans ce cadre une place centrale à 40 kilomètres de Trèves, 26 kilomètres d'Arlon et Longwy, 29 kilomètres de Thionville, contrôlant toutes les routes vers la Belgique, la France et l'Allemagne. Sa possession est un avantage non négligeable en cas de conflit car elle garde, avec les forteresses de Longwy et Montmédy, l'entrée de la vallée de la Chiens et le cours inférieur de la Moselle¹³.

¹³ SHD/DAT 7N 1163, *De Stenay à Trèves*. Travail d'hiver de M. le commandant Clerc. 8^e régiment d'infanterie, Saint-Omer, le 15 avril 1890 ; TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 326-328.

Fortifications :

De Givet à Montmédy, du côté français, la frontière est couverte par le cours de la Meuse. Le saillant de Givet est enfoncé dans le territoire belge et cette ville est surtout considérée par l'armée française comme une place d'offensive. C'est par Givet que les troupes françaises, si leur mobilisation est suffisamment rapide, marcheraient sur Dinant, Namur et Liège pour menacer les arrières d'une armée prussienne en route vers Bruxelles, Charleroi et Mons. La ville de Givet est située à la sortie des gorges de la Meuse et se divise en trois parties. Sur la rive droite, se trouve Givet-Notre-Dame bâtie au sein d'un étroit vallon et dominée au sud par le mont d'Hauris pourvu d'ouvrages défensifs. Les crêtes au nord du vallon de la Houille sont également fortifiées. Givet-Notre-Dame est reliée par un pont à Givet-Saint-Hilaire construite sur la rive gauche et entourée d'une enceinte bastionnée. Enfin à l'ouest, sur les crêtes et flancs d'une haute colline, se trouve le fort de Charlemont. Un organe pentagonal, détaché au nord de la forteresse de Charlemont, est relié à celle-ci par un chemin couvert bardé de deux murs crénelés. Il s'agit du fort de Condé. En amont, Mézières, chef-lieu du département des Ardennes, se compose de deux villes distinctes : Charleville, le centre industriel et commercial, et Mézières, la cité administrative et militaire. La Meuse les sépare. Mézières est considérée avant 1870 comme une place très forte ; mais dominée de toutes parts, elle n'a plus après la guerre franco-allemande qu'une valeur médiocre en présence de la nouvelle artillerie rayée¹⁴.

La forteresse de Sedan dont l'origine remonte au XVe siècle commande le confluent des vallées de la Meuse et de la Chiers. Elle empêche la traversée de la Meuse. En avant de la trouée de Stenay, les places de Montmédy et Longwy interdisent également le passage. Une fois ces forteresses dépassées, l'ennemi trouve encore sur son chemin Reims et Vouziers sur l'Aisne et les contreforts de l'Argonne. Enfin, Reims constitue le dernier rempart avant Paris. Cette dernière place ferme le cours de l'Aisne et de la Marne¹⁵.

¹⁴ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, pp. 326-328 ; NIOX (Gustave- Léon) (commandant), *Géographie militaire : France...*, p. 99-101. ; « Mézières » ; « Givet » ; « Sedan » ; « Longwy » et « Montmédy », in FRIJNS (Marco), MALCHAIR (Luc), MOULINS (Jean-Jacques) et PUELINCKX (Jean), *Index de la fortification française*, Welkenraedt, chez l'auteur Jean Puelinckx, 2008.

¹⁵ *Ibidem*.

A. Une frontière percée de toutes parts

1. L'accroissement des jonctions routières franco-belges

A l'époque où le système de la Barrière est érigé, en 1815, les forteresses de la première ligne, de Nieuport à Liège par Namur, commandent toutes les routes qui, de France, passent en Belgique, à l'exception de deux d'entre elles : celle de Lille à Courtrai par Mouscron et celle de Condé à Renaix par Leuze¹⁶. Ces forteresses sont reliées entre elles par la route de première classe, essentiellement stratégique, d'Ostende à Trèves. L'importance industrielle et sans doute aussi stratégique de l'entre-Sambre-et-Meuse – la porte de la trouée de l'Oise – incite l'Etat hollandais à y seconder les efforts de la province et des communes pour la construction de routes. L'Etat assume ainsi la totalité des frais de construction de la chaussée de Beaumont à Dinant qui est intégrée dans la route de première classe d'Ostende à Trèves ; il assume aussi la moitié des frais occasionnés par la route de Charleroi au Bruylot. Déjà certains projets à caractère économique comme la construction de la route de Charleroi à Beaumont ne se préoccupent guère des impératifs défensifs de la « Barrière » puisqu'ils créent de nouvelles voies de pénétration sur le territoire des Pays-Bas¹⁷.

Dès le début de l'indépendance belge, le développement économique sans précédent du Hainaut et de l'entre-Sambre-et-Meuse multiplie le besoin de connexions avec la France au détriment des principes défensifs. Cependant, les commissions militaires belges chargées d'étudier les différents projets routiers font encore régner un semblant d'ordre, ce qui ne manque pas de susciter l'aigreur des députés à la Chambre. Ainsi, lors du débat à propos des fortifications à établir sur la frontière nord, Monsieur de Mérode, député du Hainaut, déplore d'une manière générale les vues désuètes du ministère de la Guerre. Dans la mesure où l'entièreté du pays est située en zone frontière, l'opposition de l'armée à la création de nouvelles routes paralyse véritablement l'économie du pays :

« Remarquez en effet, messieurs, que les prohibitions du Génie ne se bornent pas à la contrée qui s'étend au nord du Démer ; elles s'étendent ailleurs encore. Ainsi l'on empêche en ce moment en Hainaut la construction d'une route de Maubeuge vers Binche, achevée sur le territoire français, comme si dans un pays de plaine les borbiers qui arrêtent les relations commerciales pouvaient arrêter une armée qui passe à travers champs, et préserver la Belgique d'une sérieuse invasion française ! On

¹⁶ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 33.

¹⁷ GENICOT (L.), *Etudes sur la construction des routes en Belgique...*, p. 500-505.

me dira que le système défensif par la boue subsiste en France, et que les chambres en prennent peu de souci. Et ceci est trop vrai, pourquoi ? Parce que tous les départements maritimes et ceux de l'intérieur s'inquiètent peu de certains préjudices dont souffrent les départements frontières peu nombreux comparés aux autres. Cependant deux fois la France fut envahie de notre temps, et l'on n'a pas vu les mauvais chemins empêcher les alliés d'entrer deux fois dans Paris. On arrête en France l'achèvement de la route de Mons vers Bavai, et j'y ai vu en été même, de mes yeux, des voituriers transportant des perches pour les houillères abîmer leur attelage pour se tirer d'affreux bourbiers qu'on rencontre en beaucoup d'endroits sur l'ancienne voie romaine qui réunit les deux villes de l'ancien Hainaut. Arrive la guerre ! et les canons ennemis sauront bien quitter le chemin que les charrettes sont forcées de suivre, et traverser la plaine pour combattre comme à Malplaquet si le sort des batailles leur est propice »¹⁸.

En avril 1856, dans la discussion du budget du ministère des Travaux publics intégrant la construction de nouvelles routes, le député flamand Vandenpeereboom rappelle les conditions particulières qui étaient faites jadis à la Flandre occidentale, du fait de sa frontière commune avec la France :

« Entre Adinkerke et Courtrai, sur une frontière de plus de 20 lieues, il n'existait naguère encore que trois routes reliant les deux pays ; le génie militaire ne voulait pas en construire d'autres, parce que ces routes facilitaient le transport du matériel de guerre et le mouvement des troupes. C'est ainsi que la construction de routes a été entravée longtemps sur la frontière. Depuis lors, il est vrai, les rigueurs des principes de stratégie ont été tempérées. On a compris que, pour le transport des engins et du matériel de guerre, on n'avait plus absolument besoin de chaussées et que l'artillerie volante par exemple pouvait se passer de routes pavées. Mais en attendant les villes qui se trouvaient dans cette position topographique ont été privées de voies pavées. (...) Ainsi par exemple, les routes, depuis trop longtemps attendues, de Poperinghe par Reningbelst et Locre à Bailleul, et d'Ypres par Messines et Ploegsteert à la frontière, sont dans ce cas, (...) »¹⁹.

En réalité, sous la pression de l'économie et des édiles locaux, l'autorité militaire belge est depuis longtemps complètement dépassée par les événements. En 1850, on compte déjà trente-deux jonctions routières franco-belges contre seulement quinze en 1830²⁰. De fait, lors des débats tenus au sein de la commission militaire de 1851, le général Goblet déplore que la frontière franco-belge soit devenue un véritable gruyère :

« Il existe actuellement :

Une chaussée de Dunkerque à Bruges, passant entre Ypres et Nieuport ; une autre de Lille par Warneton entre Ypres et Menin ; trois chaussées, un canal et un chemin de fer, venant aussi de Lille et passant entre Menin et Tournai ; deux chaussées partant de

¹⁸ APC, 11 février 1846, p. 626.

¹⁹ APC, 30 avril 1856, p. 1276.

²⁰ PLACQ, G., *Le développement du réseau routier belge...*, p. 446.

Valenciennes et de Condé, et se dirigeant entre Tournai et Ath ; deux chaussées venant du Quesnoy et de Maubeuge par Bavay entre Ath et Mons ; trois chaussées de Maubeuge à Avesnes par Beaumont, se dirigeant entre Mons et Charleroi.

De Charleroi à Namur, où la Sambre formait autrefois un obstacle de quelque valeur, les ponts nombreux du chemin de fer sur cette rivière²¹ et le nouveau réseau de routes de diverses natures exécutées entre Sambre et Meuse ont rendu l'entrée, par cette partie de la frontière, indépendante des forteresses voisines.

Entre Namur et Huy, le Gouvernement vient d'autoriser la construction d'un pont à Andenne pour relier, vers ce point, les chaussées de la rive droite de la Meuse à celles de la rive gauche.

Enfin, de Huy à Liège, le chemin de fer a exigé l'établissement d'un pont au Val-Saint-Lambert, tandis que l'existence de celui du Val-Benoit a déjà soustrait la traversée de la Meuse près de Liège à l'action de la citadelle et du fort de la Chartreuse.

En présence de ces communications multipliées que n'intercepte aucune place forte, on doit admettre que la première ligne du système défensif de 1815 a beaucoup perdu de son importance et cela malheureusement quand seule elle peut servir à couvrir la capitale »²².

A cette longue énumération, il faudra ajouter bientôt les nombreuses lignes de chemin de fer créées entre la Belgique et la France.

2. Le premier chemin de fer Paris – Bruxelles

Le projet de liaison entre la Belgique et la France découle à bien des égards du projet de jonction avec le Rhin. Pour contenter les milieux politiques et économiques hennuyers et emporter leurs voix au Parlement, la construction de l'axe Anvers – Cologne est liée à la construction d'un réseau d'état prévoyant la création d'un axe nord-sud d'Anvers vers Quiévrain en passant par Malines, Bruxelles et Mons²³. La section belge se réalise ensuite rapidement et la frontière française est reliée dès 1842 par l'ouverture des tronçons de Mons à Quiévrain ainsi que des lignes de Courtrai à Mouscron et de Tournai à Mouscron²⁴. En revanche, du côté français, les travaux traînent en longueur. La presse française, les *Débats*, le *Siècle*, le *Temps*, le *National* et certains journaux du Nord ne manquent pourtant pas de souligner la portée diplomatique et commerciale d'une jonction ferroviaire Paris – Bruxelles.

²¹ Le chemin de fer de Charleroi à Namur est ouvert le 2 août 1843. La voie longe la Sambre qu'elle traverse à plusieurs reprises. LAFFUT (M.), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 379. GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 263.

²² Commission chargée de l'examen de l'établissement militaire. *Procès-verbaux des séances de la commission instituée par arrêté royal du 14 octobre 1851*, Bruxelles, 1852, p. 18-23. [Abrégé désormais en PV 1851]

²³ LAFFUT (Michel), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 175-186.

²⁴ *Précis historique sur la construction des chemins de fer...*, p. 30 ; Lettre de Léopold à Emmanuel de Mensdorff-Pouilly, le 18 février 1852, reproduite dans *Lettres de Léopold 1er à sa soeur la princesse Sophie, à son beau-frère Emmanuel, comte de Mensdorff-Pouilly, à son neveu Alphonse, comte de Mensdorff-Pouilly. 1804 – 1864*. Traduction et édition critique par Jean PURAYE et Hans-Otto LANG, Liège, Vaillant-Carmanne, 1973, lettre n° 104, commentaire critique p. 404.

Michel Chevalier, alors chroniqueur économique au *Journal des Débats* sonne l'alarme en avril 1841 :

« Par une double direction, Paris et Bruxelles ne seraient plus, si nous l'avions voulu, qu'à huit heures de distance. Il s'ensuivrait nécessairement une fusion des intérêts commerciaux des deux pays qui rendrait indissoluble leur alliance politique ; et pourtant nous restons immobiles ! (...) Pendant ce temps, les chemins de fer de l'Allemagne s'exécutent. Celui de Berlin au Rhin est entamé... Celui de Bruxelles sera achevé dans peu de mois. La Belgique va donc être vivement sollicitée du côté de l'Allemagne. L'association des douanes prussiennes lui fera des avances avec plus d'instance (...) et qui nous garantit que, rebutée par notre indifférence, la Belgique ne finira point par s'y laisser prendre ? »²⁵.

Rumigny, l'ambassadeur de France à Bruxelles, trépigne d'impatience et compte beaucoup sur l'aide de Meeus, gouverneur de la Société générale, pour faciliter l'exécution du chemin de fer et des accords commerciaux entre la Belgique et la France²⁶. Les deux embranchements microscopiques de Roubaix à Mouscron et de Valenciennes à Quiévrain sont réalisés en novembre 1842²⁷ mais le mode d'adjudication des grands travaux à réaliser entre Roubaix, Valenciennes et Paris pose toujours problème. Les Ponts-et-Chaussées se sont d'abord chargés du dossier mais cherchent ensuite à le confier à un groupe d'intérêts privés. L'indécision politique règne toujours et la Chambre des députés reste muette au cours de la session de 1843 pour ne pas éveiller les passions²⁸. Entre-temps, les ambitions politiques et économiques françaises ont été en partie apaisées par la convention linière du 16 juillet 1842, la Belgique s'inclinant devant la plupart des exigences douanières françaises²⁹. A cette

²⁵ *Journal des Débats*, 27 avril 1841, extrait cité in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 501.

²⁶ Lettre confidentielle de Rumigny (Bruxelles) à Guizot, le 3 août 1841, citée dans GILLE (B.), *Lettres adressées à la Maison Rothschild de Paris par son représentant à Bruxelles. II : L'époque des susceptibilités*, Paris, Louvain, Nauwelaerts, 1963, p. X (Cahiers du Centre Interuniversitaire d'Histoire Contemporaine n° 33).

²⁷ Selon les termes du *Moniteur Universel* du 8 avril 1840 : « Le Gouvernement demandait également l'affectation d'une somme de 10 millions à l'établissement de deux chemins reliant Lille et Valenciennes à la frontière de Belgique. Les nécessités de la défense, celles de la douane, les traités à passer avec nos voisins pour l'exploitation dans la zone forestière, l'urgence des travaux, l'importance des relations de nos deux grandes villes industrielles du Nord avec la Belgique, l'état de malaise de la population ouvrière dont il importait d'employer les bras inoccupés, paraissaient justifier la remise de ces lignes entre les mains de l'Etat ». Une ordonnance du 13 septembre 1842 autorise l'exploitation provisoire au compte de l'Etat des chemins de fer de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique. PICARD (Alfred), (conseiller d'Etat, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics), *Les chemins de fer français : étude historique sur la constitution et le régime du réseau. Débats Parlementaires, actes législatifs, réglementaires, administratifs, etc.*, publié sous les auspices du ministère des Travaux Publics, I, Paris, J. Rothschild, 1884, p. 201 et p. 317

²⁸ DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 505.

²⁹ De 1836 à 1843, les autorités parisiennes et bruxelloises ont considéré différents projets d'union douanière. Cependant ces projets ne se concrétisent que sous la forme amoindrie d'un « traité commercial et tarifaire » en raison de l'opposition soutenue des autres Puissances garantes et principalement de l'Angleterre. Palmerston ayant eu vent à la mi-juillet 1840 d'un projet d'union douanière franco-belge met sérieusement en garde le ministre belge à Londres, Van de Weyer, contre cette « union déguisée » : « Il me semble donc que ce projet est

occasion, plusieurs journaux français dont le *Journal des Débats*, se comportent très maladroitement en assimilant désormais la Belgique aux destinées françaises³⁰. Leurs articles cocardiers sont accueillis très froidement, non seulement en Belgique mais aussi en Angleterre et en Prusse³¹. Ces deux pays concluent que leurs avertissements répétés au cours des derniers mois et années contre toute forme d'union douanière franco-belge ont tout simplement été snobés par Paris et Bruxelles. Sylvain Van de Weyer, ministre de Belgique à Londres, considère que la mauvaise impression laissée par l'accord franco-belge risque d'avoir des conséquences politico-militaires très graves pour l'avenir de la Belgique :

« Le Gouvernement du Roi doit s'attendre à de vives représentations. Je ne serais pas surpris qu'une des premières mesures que prendront les Puissances du Nord pour protéger la neutralité de la Belgique, qu'elles considèrent comme placée en imminent danger, fût d'exiger l'exécution tant de fois différée de la convention relative à la démolition des forteresses. Le ministre de Prusse est celui qui a manifesté le plus de crainte sur les intentions secrètes de la France. De son côté, lord Aberdeen a témoigné au chargé d'affaires de France le plus grand mécontentement »³².

Ces avertissements ne restent pas lettre morte du côté belge car si le Gouvernement a fait des concessions à la France, il a publiquement et formellement réservé son droit de faire les mêmes concessions à d'autres pays. Afin de ne pas se brouiller avec l'Allemagne, l'arrêté royal du 28 août 1842 étend aux vins et soieries allemandes une réduction de droits égale à celle consentie à la France³³. C'est au tour des journaux allemands de crier victoire et à la diplomatie française de grincer des dents. Les Français ne s'avouent pas vaincus et Guizot entame directement avec Léopold Ier de nouvelles négociations commerciales pour la conclusion d'une union douanière en bonne et due forme entre la France et la Belgique. Ces négociations vont finalement échouer. A bien y regarder, les craintes anglaises et prussiennes sont pleinement justifiées. En France, dans certains cercles diplomatiques, la frontière du Rhin reste encore très populaire et l'union douanière est manifestement un instrument de conquête

incompatible avec les principes sur lesquels est fondée votre indépendance politique et que la présence de douaniers français en Belgique soulèverait contre vous tous ceux qui ont pris un intérêt actif à votre nationalité et qui tiennent à la voir consolider ». Palmerston revient encore à la charge dans une lettre envoyée à Seymour, ministre britannique à Bruxelles, le 26 août 1840 en chargeant celui-ci de signifier à la Belgique qu'une telle union est complètement incompatible avec les traités de 1831 et 1839. Lettre de Van de Weyer (Londres) à Lebeau (Bruxelles), le 14 juillet 1840 et lettre de Palmerston (Londres) à Seymour (Bruxelles), le 26 août 1840, citées in DE RIDDER (A.), *Les projets d'union douanière franco-belge...*, p. 18-19 et p. 34.

³⁰ Les mêmes journaux commettront d'ailleurs la même erreur quatre ans plus tard à l'occasion de l'inauguration de la ligne Paris-Bruxelles.

³¹ DE RIDDER (A.), *Les projets d'union douanière franco-belge...*, pp. 125-126.

³² Lettre de Van de Weyer (Londres) au comte de Briey (Bruxelles), le 26 juillet 1842, citée in DE RIDDER (A.), *Les projets d'union douanière franco-belge...*, p. 128.

³³ DE RIDDER (A.), *Les projets d'union douanière franco-belge...*, p. 133-140.

politique. En octobre 1842, le marquis Jean-Théophile-Anne de Ferrière le Vayer, attaché d'ambassade français à Bruxelles, déclare à la fin d'une longue étude sur la Belgique que l'union douanière à réaliser doit éradiquer en Belgique l'esprit de 1815 qui a fait du pays une barrière contre la France. L'attaché d'ambassade français rêve même de la constitution d'un futur « Zollverein franco-roman » :

« Les traités de 1815 ont été conçus dans un esprit de défiance contre la France. Ils ont livré, après les désastres de l'Empire, les places fortes de la Belgique à la Hollande, ainsi que l'avait fait en 1715 le traité de la barrière, après les revers de Louis XIV. L'Union douanière annule les traités de 1815, sans les déchirer. Elle nous acquiert moralement la Belgique, sans nous mettre en guerre avec l'Europe ; elle en fait une barrière pour nous, au lieu d'une barrière contre nous ; et si par la suite des temps, ce qui n'est pas impossible, un traité de commerce abaisse les Pyrénées, le Gouvernement du Roi aura réussi à construire l'édifice politique de la France tel que le rêvaient Napoléon et Louis XIV – rêve qui a soulevé contre eux l'Europe et dans lequel ils se sont perdus tous les deux – sans avoir employé d'autres armes que celles de la diplomatie au sein de la plus profonde paix »³⁴.

Tout signe de rapprochement économique de la Belgique avec l'Allemagne est par conséquent considéré comme funeste pour les intérêts français. L'inauguration de la jonction ferroviaire belgo-allemande en octobre 1843 ravive les craintes françaises. En effet, l'ouverture de la ligne Anvers – Cologne est fêtée en grandes pompes à Anvers et à Liège. Dans la cité ardente, l'ambassadeur allemand accompagné du ministre des Transports Deschamps prononce à cette occasion un discours très solennel sur la fraternisation entre les deux peuples, discours qui ne passe pas inaperçu dans les cercles francophiles liégeois. Et la conclusion du traité commercial belgo-allemand le 1^{er} septembre 1844 aiguillonne encore un peu plus le chauvinisme français³⁵. Ce rapprochement économique significatif de la Belgique avec l'Allemagne réveille l'intérêt français pour la jonction Paris – Bruxelles. Une loi votée par les Chambres françaises en juillet 1845 règle finalement la question épineuse de la répartition entre intérêts étatiques et privés pour la poursuite des travaux. L'on décide de confier à une compagnie soumissionnaire l'achèvement et l'exploitation du chemin de fer de Paris à la frontière belge. James Rothschild, après avoir hésité à se lancer dans l'affaire, manœuvre ensuite en regroupant les banquiers intéressés à l'entreprise et obtient la concession³⁶. L'adjudication du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique avec

³⁴ DE FERRIERE-LE-VAYER (Th.), attaché à l'ambassade du Roi, *Etudes morales et politiques sur la Belgique*, Bruxelles, octobre 1842, cité in DE RIDDER (A.), *La Belgique de 1842 vue par un diplomate français*, in *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, XCV, 1931, p. 66-67.

³⁵ VON DER DUNK, (H.), *Der deutsche Vormärz und Belgien...*, p. 251-252.

³⁶ CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France, I : 1740-1883*, Paris, Fayard, 1997, p. 120-121.

embranchements sur Calais et Dunkerque, est passée le 9 septembre 1845 au profit de MM. de Rothschild, Hottinguer et C^{ie}, Charles Laffitte, Blount et C^{ie} et approuvée par ordonnance du 10 septembre 1845. Les statuts de la Compagnie du Nord sont approuvés par une seconde ordonnance du 20 septembre 1845³⁷. Dès la mi-juin 1846, le chemin de fer de Paris à Lille et Valenciennes est terminé et équipé³⁸. Deux ans et demi après les réjouissances belgo-allemandes, l'inauguration de la ligne Bruxelles – Paris peut également être célébrée avec faste les 14 et 15 juin 1846³⁹. Au banquet qui réunit les principaux hommes politiques de France et de Belgique, Charles Rogier, chef de file des libéraux belges, saisit l'occasion de la présence du *leader* de la gauche libérale française, Odilon Barrot, pour porter un toast et provoquer ainsi de la part de son homologue français une réaction positive faisant taire les rumeurs belges accusant les libéraux français de désirer la frontière du Rhin. Ce dernier porte alors un toast en retour à « l'union des deux peuples libres, à leur communion dans la sainte cause de la liberté et de la civilisation à laquelle nos révolutions nous ont vouées à jamais »⁴⁰. Le geste de Rogier provoque cependant l'inverse de l'effet escompté, les journaux conservateurs jugeant la flatterie de Rogier comme la réponse française déplacées⁴¹. D'autant plus que certains journaux d'outre-Quévrain ne s'étaient pas gênés pour déclarer que le nouveau chemin de fer allait bientôt renverser les barrières entre les deux pays. Dans la *Revue des Deux-Mondes*, Louis de Carné déclare : « C'est aujourd'hui surtout que l'ancien royaume des Pays-Bas a cessé d'exister » tandis que *l'Epoque* parle de la « conquête pacifique du Rhin »⁴².

L'embranchement Lille – Hazebrouck – Dunkerque est ouvert le 1^{er} septembre 1848 et celui de Hazebrouck – Calais le 20 août 1849. Notons que sur la ligne principale, vient encore se greffer à hauteur de Creil une ligne vers Saint-Quentin. L'adjudication du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin est passée le 20 décembre 1845, toujours au profit de la *Compagnie du Nord*. La section Creil – Compiègne est ouverte le 21 octobre 1847 et son prolongement

³⁷ PICARD (Alfred) (conseiller d'Etat, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics), *Les chemins de fer français : étude historique sur la constitution et le régime du réseau. Débats Parlementaires, actes législatifs, réglementaires, administratifs, etc.* Publié sous les auspices du ministère des Travaux Publics, I : *Période antérieure au 2 décembre 1851*, Paris, J. Rothschild, 1884, p. 516.

³⁸ DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 506-507.

³⁹ DESCHAMPS (H.-T.), *Paris-Bruxelles 1846*, in *Revue générale belge*, 15 juin 1953, 89e année, p. 295-303 ; DESCHAMPS (H.T.), *Un événement capital de l'histoire des chemins de fer belges*, in *Les Cahiers historiques*, série III, n° 21, 1963, p. 73-84.

⁴⁰ DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, d'après des documents inédits, III : *1839-1852*, Bruxelles, J. Lebègue, 1894, p. 138.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² DESCHAMPS (H.-T.), *Paris-Bruxelles 1846...*, p. 301.

jusqu'à Saint-Quentin le 23 mai 1850⁴³. Cette ligne est considérée par le Conseil d'Administration de la *Compagnie du Nord* comme « le véritable chemin de Paris à la frontière » puisqu'elle se dirige en droite ligne vers les bassins miniers de Charleroi et de Liège⁴⁴.

Dans ces moments particuliers où la Belgique se montre amicale avec son voisin du sud, le territoire belge n'est plus considéré comme un potentiel tremplin vers la France en cas de conflit avec la Prusse. L'ambassadeur français à Bruxelles ne cache pas son enthousiasme dans un rapport qu'il envoie à Guizot le 17 juin 1846, au lendemain de l'inauguration : « La réception qui a été faite aux deux fils du Roi et aux représentants de la société française par la population a été admirable au-delà de toute expression. Après de pareils témoignages, on ne se demandera plus en France si les affections de la Belgique ne sont pas pour elle... Qu'on fasse tant que l'on voudra des phrases pour prouver que la Belgique a des tendances vers l'Allemagne, les faits y ont répondu d'avance »⁴⁵.

3. Un développement ferroviaire sans précédent

a. La multiplication des lignes entre la Belgique et la France⁴⁶

En raison du développement économique de toute la région frontalière, les liaisons ferroviaires entre les départements industriels du Nord français avec les bassins houillers et sidérurgiques wallons se multiplient. De 1850 à 1870, en plus des jonctions de Quiévrain et

⁴³ PICARD (Alfred), *Les chemins de fer français...*, I, p. 516-517 ; LEFEVRE (A.), *Sous le Second Empire : chemins de fer et politique*, Paris, Société d'Édition et d'Enseignement supérieur (SEDES), 1948, p. 12-13 ; DEMEUR (A.), *Les chemins de fer français en 1860, statuts des compagnies, notices historiques, situations financières*, avec une introduction, Paris, Librairie centrale des chemins de fer de N. Chaix et Cie, 1860, p. 15.

⁴⁴ Conseil d'Administration de la Compagnie du Nord, séance du 23 décembre 1845, cité in CARON (F.), *Histoire de l'exploitation d'un grand réseau. La compagnie du chemin de fer du Nord, 1846-1937.*- Paris-La Haye, Mouton, 1974, p. 50.

⁴⁵ Lettre de Rumigny (Bruxelles) à Guizot (Paris), le 17 juin 1846, citée in DESCHAMPS (H.-T.), *Paris-Bruxelles 1846...*, pp. 301-302.

⁴⁶ Les dates d'ouverture des différentes lignes sont tirées des ouvrages suivants : PICARD (Alfred), (conseiller d'État, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ancien directeur des chemins de fer au ministère des Travaux publics), *Les chemins de fer français : étude historique sur la constitution et le régime du réseau. Débats Parlementaires, actes législatifs, réglementaires, administratifs, etc.* Publié sous les auspices du ministère des Travaux Publics. 3 tomes.- Paris, J. Rothschild, 1884 ; LEFEVRE (A.), *Sous le Second Empire : chemins de fer et politique*, Paris, Société d'Édition et d'Enseignement supérieur (SEDES), 1948 ; LAFFUT (M.), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 373-398 ; MARGANNE (Roland), *La ligne Charleroi – Mariembourg – Vireux-Molhain et ses antennes, histoire et perspectives d'avenir*, in *Trans-Fer spécial n° 2*, Liège, G.T.F., 1984 ; MERENNE (E.), *L'implantation du réseau ferroviaire belge dans la région située au sud du sillon Sambre-et-Meuse*, in *Cahiers de Clio*, n° 26/1971, p. 59-86.

Mouscron, ce sont onze nouvelles lignes qui voient le jour. La ligne Charleroi – Thuin – Erquelines est ouverte le 6 novembre 1852. Du côté français, la ligne Saint-Quentin – Le Cateau – Landrecies – Maubeuge atteint Erquelines le 21 octobre 1855. Au sud de Charleroi, les travaux ferroviaires sont menés activement par la Compagnie du Chemin de fer de l’entre-Sambre-et-Meuse. Cette compagnie a obtenu la concession d’une section de 1,840 km en territoire français afin de rejoindre la Meuse française à hauteur de Vireux-Molhain, un peu en amont de Givet. Ainsi, la ligne belge Charleroi – Walcourt – Mariembourg – Vireux-Molhain est mise en service le 15 juin 1854. Cette ligne est très prometteuse économiquement car elle connectera le réseau de l’entre-Sambre-et-Meuse avec la Compagnie des Chemins de fer des Ardennes, de droit français bientôt rachetée par la Compagnie de l’Est⁴⁷. Cette dernière a obtenu la concession d’une ligne de chemin de fer de Reims à Mézières-Charleville avec prolongement vers Givet par la vallée de la Meuse. A l’instar de la plupart des connexions avec la France, les Belges sont les premiers à Vireux-Molhain et devront attendre plusieurs années avant d’être reliés aux lignes françaises suite à divers retards d’ordre administratif et politique. La section Charleville – Nouzon – Vireux-Molhain – Givet est finalement mise en service le 28 avril 1862 tandis que la ligne de la Meuse Charleville – Vireux-Molhain – Givet – Hastière – Dinant – Namur n’est ouverte sur l’intégralité de son parcours qu’en 1863. La ligne Charleroi – Vireux-Molhain est concurrencée dès 1862 par la ligne Châtelain – Morialmé – Givet, autre dorsale pour le trafic international des marchandises de la Sambre belge à la Meuse française dont la Compagnie du Chemin de fer de l’Est belge est propriétaire. Ces deux lignes sont reliées entre elles le 30 mars 1864 par la section Mariembourg – Doische. Entretemps, deux nouvelles lignes ont été construites en Belgique en direction de la région de Maubeuge : la ligne Baume (La Louvière) – Binche – Erquelines (2 août 1857) et la ligne Mons – Frameries – Aulnois (12 décembre 1857). La bourgade française de Hautmont est reliée à Aulnois le 1^{er} juillet 1858. Dans le Luxembourg, Arlon est relié à Longuyon (vallée de la Chiers) par Athus et Longwy le 3 septembre 1863. Le 1^{er} décembre 1865, est mise en service la ligne directe Tournai – Lille qui évite le détour par Mouscron. Le 28 mai 1868, la ligne Mariembourg – Chimay – Momignies construite dès 1859 est enfin reliée au réseau français vers Anor⁴⁸. Dans les Flandres, le 10 février 1870,

⁴⁷ Voir supra notre chapitre sur les embranchements belges de la ligne du Grand Luxembourg vers la Meuse française.

⁴⁸ Cette liaison avait suscité en 1866 un commentaire curieux de la part de l’ingénieur en chef de la Compagnie du Nord. La voie ferrée traversant la frontière nécessitait l’établissement d’une gare et de bureaux de douane. « A quoi bon cette dépense ? – avait fait observer l’ingénieur en chef de la Compagnie du Nord. – Est-ce que personne sait où va être la frontière ? ». Le Prince de Chimay rapporta ce fait dans sa correspondance avec

Furnes et Dixmude sont reliés au port français de Dunkerque tandis que la ville française d'Hazebrouck est reliée à Ypres par Poperinge. La ligne Courtrai – Menin est également reliée à Armentières le 16 août 1870⁴⁹.

b. Les trouées ferroviaires ⁵⁰

De la mer du Nord à la Sambre

La ligne Furnes – Dixmude – Dunkerque (1870) passe à plusieurs kilomètres des remparts de l'enceinte bastionnée de Dunkerque. L'intervalle entre la position de Dunkerque et celle de Lille est un des points faibles de la « trouée du Nord ». Cet intervalle est traversé par deux lignes de chemin de fer. Premièrement la ligne Ypres – Poperinge – Hazebrouck (1870) pour laquelle seules les vieilles places de Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys, qui commandent la ligne de l'Aa, barrent le passage quoiqu'un peu en retrait de la frontière⁵¹. Deuxièmement la ligne Courtrai – Menin – Armentières (1870) qui longe la vallée de la Lys. Elle n'est sécurisée ni en France ni en Belgique car Menin a été déclassée. Les lignes belges traversant la frontière française en provenance de Mouscron (1846) et Tournai (1865) aboutissent toutes deux aux remparts de Lille. Le direct Lille – Paris est intercepté en seconde ligne par les places de Douai et Arras. La ligne la plus rapide de Bruxelles à Paris passe par Mons (1846). Elle est interceptée par la place forte de Valenciennes. La ligne Mons – Aulnois – Hautmont (1858) rejoignant le grand axe ferroviaire Liège – Namur – Charleroi – Maubeuge – La Fère passe à proximité de Maubeuge mais en dehors du rayon d'action des forts.

Rogier comme révélateur de « la tendance générale de l'opinion à Paris, même dans la sphère semi-officielle ». GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, p. 117.

⁴⁹ Pour une vue d'ensemble de liaisons transfrontalières, voir dans le cdrom annexé les tableaux des jonctions transfrontalières belges jusqu'en août 1914.

⁵⁰ Cet inventaire des trouées ferroviaires a été réalisé essentiellement en confrontant les dates d'ouverture des lignes mentionnées ci-dessus avec les informations sur les fortifications françaises contenues dans l'ouvrage de TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 307-334 et dans le dictionnaire de FRIJNS (Marco), MALCHAIR (Luc), MOULINS (Jean-Jacques) et PUELINCKX (Jean), *Index de la fortification française (1874-1914)*, chez l'auteur Jean Puelinckx, 2008, 832 p. Lorsque nous utilisons des informations supplémentaires, nous les mentionnons dans le corps du texte.

⁵¹ Dans sa réorganisation du système français après la défaite de 1870-1871, Séré de Rivières veut d'ailleurs conserver la place d'Aire pour cette raison mais se demande si elle est encore apte à remplir ce rôle. Commission supérieure de défense, *Réorganisation des frontières entre la mer du Nord et la Méditerranée, Rapport de la sous-commission de défense (juillet 1873)*, in PEDRONCINI (Guy), *La Défense sous la Troisième République*, tome 1.1 : *Vaincre la défaite, Armée de terre : 1872-1881*, documents présentés à partir des archives de l'armée de terre, Vincennes, SHAT ; Paris, IHCC (Institut d'Histoire des Conflits contemporains), 1990, document n° 46, p. 622.

De la Sambre à la Meuse

L'axe principal reliant Düsseldorf et Cologne à Paris par Aix-la-Chapelle – Liège – Namur – Charleroi – Erquelines (1855) est intercepté ensuite sur le territoire français par les places fortes de Maubeuge et La Fère. En revanche, la ligne Mariembourg – Chimay – Anor (1868) permet de contourner Maubeuge, ce qui accroît le danger stratégique de la trouée de l'Oise. La partie de la trouée comprise entre la Sambre et la ligne Mariembourg – Chimay – Anor est pour l'ennemi la plus aisément abordable. On n'y rencontre qu'une seule ligne de défense : celle de la Grande-Helppe au centre de laquelle se situe la place d'Avesnes. La ligne Charleroi – Mariembourg – Vireux-Molhain (1854) permet d'atteindre la Meuse française en contournant la place de Givet. La ligne Lille – Mézières longeant la frontière franco-belge et la ligne Paris – Laon – Anor – Chimay – Mariembourg – Dinant – Namur se croisent à Hirson, ce qui fait de cette petite localité un important nœud ferroviaire⁵². Le général belge Brialmont parle de l'utilisation du chemin de fer d'Erquelines à Liège dans le cadre d'une guerre entre la France et la Confédération germanique :

« Si (...) dans cette éventualité, la France voyait nos forteresses bien approvisionnées et notre armée réunie sur la Dyle et les Gettes, elle pourrait se borner à établir, aux environs de Maubeuge, un corps d'observation, qui, à l'aide du chemin de fer d'Erquelines à Liège (actuellement en construction), opérerait en moins de six heures sa jonction aux troupes belges sur un point quelconque de la Meuse. Ce corps d'armée se trouverait donc, quoique sur la haute Sambre, dans la même situation que s'il occupait la Belgique, et dès lors il n'aurait aucun motif de violer la neutralité de ce pays, tandis que mille raisons lui feraient au contraire un devoir de la respecter »⁵³.

De la Meuse à Longwy

La ligne de la Meuse Namur – Mézières (1863) est contrôlée par la forteresse française de Givet. Il existe un détour par Hastière – Doische – Romerée – Mariembourg (1864). Cette liaison permet de lier Dinant sur la Meuse à Mariembourg puis de poursuivre vers Chimay et la trouée de l'Oise ou retourner sur la Meuse à Vireux-Molhain en contournant ainsi Givet. Le canon du fort français de Charlemont, un peu excentré par rapport à la citadelle de Givet,

⁵² « L'autorité militaire demanda aussitôt à le fortifier ; en 1870, rien n'était encore commencé. Nos malheurs nous ouvrirent les yeux ; le général de Rivières obtint qu'un fort d'arrêt fût établi à Hirson ; il y eut fallu une place forte. » ENGERAND (F.), *Le secret de la frontière...*, p. 179.

⁵³ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 123-124.

permet cependant d'intercepter la ligne⁵⁴. En revanche, comme nous l'avons exposé précédemment, la direction Charleroi – Mariembourg – Vireux-Molhain (1854) permet d'atteindre la Meuse française en évitant Givet. Enfin l'unique jonction avec la France dans le Luxembourg belge, la ligne Arlon – Longuyon (1863), est d'une importance capitale car elle donne accès à la vallée de la Chiens et à l'axe ferroviaire Thionville – Longuyon – Montmédy – Sedan d'une grande valeur stratégique en cas de guerre entre la France et la Prusse. La ligne est interceptée par l'ancienne forteresse de Longwy.

B. Regards français sur la frontière nord sous la Restauration et l'Empire

1. Les premiers chemins de fer français et la défense du pays

Avant 1870, la majeure partie du système défensif français sur la frontière nord date encore du temps de Vauban. Entre les travaux du grand architecte de Louis XIV à la fin du XVIII^e siècle et la « Barrière de fer » du général Séré de Rivières réalisée à partir de 1874, on observe peu de changements notables. Les travaux de fortifications sont repris en France après 1815 mais ils ne s'appliquent pour la plupart qu'à des forteresses situées en dehors de la frontière nord proprement dite. Durant la Restauration, on crée le fort de Rousses dans le Jura, celui de Tournoux dans les Alpes et celui d'Urdos dans les Pyrénées. Le château de Belfort est fortement remanié par le général et ingénieur militaire François Haxo de 1819 à 1827. Une première ceinture de forts détachés est édifiée à Toulon vers 1840. La grande œuvre de cette époque est la fortification de Lyon commencée en 1831 et celle de Paris débutée en 1840. Des travaux sont aussi effectués sur la position défensive de La Fère – Laon – Soissons dans les années 1840, privilégiant une défense en profondeur face à la trouée de l'Oise créée par les traités de 1815. La dernière fortification bastionnée construite en France est la citadelle de Langres réalisée entre 1842 et 1850⁵⁵.

Sur la frontière nord *stricto sensu*, l'on s'applique plutôt à conserver en bon état le système existant. Dans les villes qui accueillent les nouvelles lignes de chemin de fer, le Génie

⁵⁴ TENOT (E.), *Les nouvelles défenses de la France...*, II, p. 327. Charlemont, in *Index de la Fortification française...*, p. 96.

⁵⁵ DELAIR (Paul-Emile) (chef de bataillon du Génie), *Histoire de la fortification, II : De Vauban à l'artillerie rayée*. Lithographie de l'Ecole d'Application de l'Artillerie du Génie, juillet 1882, Thionville, réédité chez Gérard Klopp, 2004, p. 102 ; FRIJNS (Marco), MALCHAIR (Luc), MOULINS (Jean-Jacques) et PUELINCKX (Jean), *Index de la fortification française*, chez l'auteur Jean Puelinckx, 2008, p. 26, p. 261-267 et p. 299.

français impose comme en Belgique des normes aux compagnies ferroviaires en vue de ne pas amoindrir la valeur des places fortes. En 1841, le Comité de fortifications est chargé par le ministère de la Guerre de fournir une expertise sur le futur réseau ferroviaire français en gestation. Ce réseau prendrait la forme d'une étoile, « l'étoile Legrand », du nom de l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui a pensé et conçu ce réseau. Le 20 septembre 1841, quatre lignes sont soumises par le ministère des Travaux publics à l'avis du comité militaire : 1° Paris à la frontière belge par Lille et Valenciennes ; 2° Paris à la frontière de l'Est par Strasbourg ; 3° Paris à la Méditerranée par Lyon et Marseille ; 4° Paris à l'Océan par Bordeaux et Nantes. Concernant la ligne vers la Belgique le Comité remet un avis positif en se référant à une précédente expertise du 20 mars 1837. Toutefois, après cette expertise militaire, rien n'est encore définitivement arrêté car le débat parlementaire autour de la loi avalisant le futur tracé doit encore avoir lieu⁵⁶.

En dehors du Comité des fortifications, l'influence de l'armée sur les chemins de fer s'exerce encore via le Corps royal d'Etat-major qui réalise à cette époque les levés et nivellements de la carte de France. C'est à ce corps d'ingénieurs militaires que sont dues les principales études sur les chemins de fer en France⁵⁷. En février 1842, peu de temps avant le débat sur la loi ferroviaire, paraît dans le *Journal des Sciences militaires* sous la plume d'un officier du Corps royal d'Etat-major (A. Jardot) un article remarqué intitulé « Des chemins de fer de l'Europe centrale considérés comme lignes stratégiques »⁵⁸. Dans un style un peu alambiqué mais non moins explicite, Jardot explique que les « instruments de civilisation » que sont les lignes de chemins de fer sont certes utiles pour le développement commercial du pays mais n'en constituent pas moins d'excellents instruments d'attaque parfaitement adaptés au caractère offensif français :

« Si la raison humaine se montre moins disposée chaque jour, par le sentiment qu'elle a des malheurs et des sacrifices pécuniaires qu'elles [les lignes de chemins de fer] entraînent, à chercher dans des guerres des satisfactions désastreuses, souvent illusoires, doit-on pour cela fermer les yeux aux avantages que notre tempérament saura retirer dans l'occasion, de modernes découvertes qui peuvent encore rester dignes du nom d'instruments de civilisation, même en se prêtant temporairement à la satisfaction de nécessités violentes ? »⁵⁹.

⁵⁶ PUIG (Pascal), *Jean-Jacques Pelet, un visionnaire de l'emploi militaire des chemins de fer*, in *Revue d'histoire des chemins de fer*, n° 15, « Armée et chemin de fer en France », Paris, 1996, p. 40-41.

⁵⁷ *Idem*, p. 41.

⁵⁸ JARDOT (A.), Corps royal d'Etat-major, *Des chemins de fer de l'Europe centrale considérés comme lignes stratégiques*, in *Journal des Sciences militaires*, 3^e série, t.9, n° 26 [février 1842], p. 121-199.

⁵⁹ *Idem*, p. 146.

Fort des exemples de batailles menées par la France sous la Révolution et l'Empire, Jardot estime que « la supériorité a été souvent le partage de celui qui, rassuré sur ses communications, porte audacieusement la guerre au cœur du territoire étranger »⁶⁰. C'est pourquoi il déplore le retard accusé par la France en matière de chemins de fer par rapport aux progrès déjà réalisés en Allemagne ou en Belgique⁶¹. L'officier dresse un tableau alarmiste de la situation sur la frontière nord et nord-est de la France. Concernant la frontière de Belgique, il écrit :

« Nos frontières du Nord comprises entre la mer à l'Ouest et le cours de la Meuse à l'Est, ont en face la Belgique qui en cas de guerre serait dans une impossibilité presque absolue de maintenir sa neutralité. L'ennemi a intérêt à s'y porter le plus promptement possible, sachant surtout que notre capitale n'en est éloignée qu'à 7 journées de marche à travers des provinces riches et peuplées. C'est sur l'Escaut et plus encore sur la Sambre et la Meuse que viendront se réunir les Belges, les Hollandais, les Anglais ainsi que quelques corps prussiens, pour de là s'avancer sur Paris que ne couvrent plus suffisamment les trois lignes de places fortes dont cette frontière est garnie. A gauche, des canaux, des marécages font obstacle à leur invasion, mais le centre, et surtout la droite, restent sans défense, ne présentant qu'une campagne rase et livrant l'ennemi avec le pays de Chimay, les sources de l'Oise d'où il peut tourner les Ardennes ou gagner les vallées de l'Aisne et de la Marne qui conduisent sur la capitale (...) le double chemin de fer de Bruxelles à Mons et à Namur, ayant à Braine-le-Comte le sommet de l'angle opposé à la base d'opération présumée, servira merveilleusement les plans d'une armée d'invasion, c'est aussi ce qui doit déterminer notre choix pour le tracé d'une ligne de fer entre Paris et la frontière belge »⁶².

Du côté de l'Allemagne, Jardot pointe du doigt le danger des lignes qui convergent depuis le cœur de la Confédération germanique vers les villes rhénanes de Cologne, Mayence et Mannheim. « De ces trois points, l'Allemagne étendra des mains de fer sur la France (...). Les nœuds formés aux points d'intersection de plusieurs chemins de fer deviendront les positions stratégiques naturelles les plus redoutables ; au nord, Cologne, où viendront se souder les lignes de Belgique, du Hanovre, du Holstein, de la Westphalie et même de la Prusse et de la Saxe ; au sud, Francfort et Mayence, plus rapprochées de nos frontières... »⁶³. Pour faire obstacle à ce danger qui lui paraît imminent, Jardot préconise en priorité la construction de

⁶⁰ *Idem*, p. 154.

⁶¹ « La ligne qui unit Ostende et Liège liera incessamment l'Océan au Rhin à Cologne, lorsque sera achevé le tronçon qui reste à terminer entre Liège et Aix-la-Chapelle. De cette artère transversale, s'abattent sur la France deux rameaux de rails-ways fort avancés quant à leur exécution ; l'un partant de Gand dirigé sur Lille par Courtray ; le second plus à l'est, liant Anvers, Malines, Bruxelles, et se doublant au-dessous de cette ville, à Braine-le-Comte, pour aller chercher d'un côté Valenciennes par Mons, et de l'autre Namur par Charleroi ». *Idem*, p. 152.

⁶² *Idem*, p. 159-160.

⁶³ *Idem*, p. 166.

deux lignes françaises qui se dirigeraient depuis Paris vers les frontières menacées, l'une vers Lille, l'autre vers Metz et Strasbourg. Concernant la ligne du Nord, l'officier défend le passage par Saint-Quentin plutôt que par Amiens car ce tracé abrège « de plusieurs lieues la distance entre Paris, Valenciennes et Bruxelles »⁶⁴. En revanche, selon les théories stratégiques en vigueur à l'époque, l'officier est nettement plus critique sur les projets de lignes parallèles aux frontières. Ainsi, il émet de sérieuses réserves sur le projet qui propose de détacher de la ligne de Paris à Lille par Saint-Quentin, un embranchement sur Strasbourg passant par Reims, Verdun et Metz. Selon Jardot, le projet en question peut être défendu « au point de vue de la rapidité des communications entre le Havre et le Rhin » ; néanmoins cet avantage économique relatif pour le transport des marchandises et des voyageurs est contrebalancé par « le danger qu'il y a à tracer parallèlement et à une courte distance de la frontière, une ligne exposée à être rompue sur presque tous les points de son parcours »⁶⁵. De fait, les ingénieurs militaires préfèrent atteindre la frontière nord-est par la vallée de la Marne et Nancy.

En vérité, au sein de l'Etat-major français, peu d'officiers s'intéressent ainsi au tracé des chemins de fer dans une perspective stratégique. La plupart des officiers d'Etat-major étudient plutôt les aspects techniques relatifs au transport des bataillons et des batteries d'artillerie lors d'une campagne⁶⁶. En 1842, le général d'Etat-major Pelet⁶⁷ est alors un des seuls qui milite activement en faveur d'un tracé organisé selon des critères défensifs et offensifs. Selon la conception de Pelet, c'est l'armée qui doit définir en priorité la direction des lignes de chemins de fer avant que ne soient pris en considération dans un second temps les intérêts agricoles et commerciaux du pays. Hanté par le souvenir du siège de Paris mené par les Puissances coalisées, Pelet souhaite que Paris soit relié avec les villes françaises de l'intérieur, ce qui permettrait ainsi aux garnisons stationnées à Marseille ou Bordeaux de voler au secours de la capitale. Les lignes à créer pourraient servir aussi bien à la défense du pays que pour porter l'attaque au cœur du territoire ennemi⁶⁸. Lors du débat sur la loi ferroviaire, Pelet

⁶⁴ *Idem*, p. 160.

⁶⁵ *Idem*, p. 161.

⁶⁶ ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870 : De la seconde Restauration à la veille du conflit franco-prussien*, préface de Jules Maurin, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 74.

⁶⁷ PELET Jean-Jacques (1777-1858), Officier français. En 1815, il participe à la bataille de Waterloo. Sous la Restauration, il participe à la commission de défense du royaume de 1818 à 1821. Vraisemblablement orléaniste, Pelet gravit rapidement les échelons militaires de 1830 à 1848. En 1845, il est promu lieutenant-général, directeur de l'Ecole d'Etat-major et du Dépôt de la Guerre. Durant son passage au Dépôt de la Guerre, Pelet milite activement pour la réalisation de la « carte de France ». Plusieurs fois député et sénateur sous la monarchie de juillet et sous le Second Empire, il s'éteint à Paris en 1858. PUIG (Pascal), *Jean-Jacques Pelet...*, p. 38-39.

⁶⁸ PUIG (Pascal), *Jean-Jacques Pelet...*, p. 40-42.

prononce à la Chambre des Pairs le 31 mai 1842 un discours retentissant dans lequel il préconise en priorité le tracé de trois lignes de chemins de fer pour la défense générale du royaume : « 1° de Paris à Lyon par Orléans, Vierzou, Bourges et par la rive gauche de la Loire, prolongé plus tard par la méditerranée ; 2° de Paris dans la direction de Strasbourg, par la vallée de la Marne, Châlons, Vitry, Toul, Nancy ; 3° enfin de Paris à Bordeaux et Nantes »⁶⁹. L'on constate que contrairement à Jardot, Pelet ne mentionne pas de ligne en direction de la frontière belge. Pelet s'en explique un peu plus tard en juillet dans une instruction confidentielle sur le nouveau système défensif du royaume adressée aux officiers d'Etat-major affectés à la carte de France. Dans cette instruction il souligne que le danger principal viendra de la Prusse. Il pense que la future invasion de la France aura lieu par deux attaques simultanées partant de Sarrelouis et de Bâle. Il estime aussi avec une certaine naïveté que la construction d'une ligne vers le Nord est d'autant plus accessoire que la population de cette région est patriote et ne manquerait pas d'offrir une résistance efficace face à une armée envahissante⁷⁰.

Au cours de son discours du 31 mai 1842 à la Chambre des Pairs, le général Pelet se plaint amèrement du fait que l'expertise militaire est en définitive trop peu prise en compte dans l'élaboration de la future loi ferroviaire⁷¹. Suite à cette affirmation, il est utile de s'interroger sur l'influence réelle des recommandations militaires souvent opposées de fait avec les intérêts économiques des Travaux publics, des compagnies privées ou des localités concernées par le passage du chemin de fer. La loi du 11 juin 1842 est manifestement le fruit d'un savant compromis entre ces différentes instances. Pour le chemin de fer de Strasbourg, les vues de Pelet triomphent, sans doute parce ses préoccupations rencontrent celles des « intérêts parisiens » qui « rejetèrent la solution rémoise pour se rallier au tracé de la Marne qui avait la faveur des militaires et des Ponts et Chaussées »⁷². Au lieu de se rapprocher dangereusement de la frontière nord par Reims et Metz, le chemin de fer gagnera Strasbourg

⁶⁹ SHD/DAT, 1M 2070, extrait du *Spectateur militaire*, juin 1842, discours du lieutenant général PELET du 31 mai 1842 à la Chambre des Pairs, de la question des chemins de fer sous le point de vue militaire, cité dans ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870 ...*, p. 75.

⁷⁰ SHD/DAT, 1M 2072, Papiers du général Pelet, Etat du système défensif de la France modifié par les fortifications de Paris et le chemin de fer, 15 juillet 1842, instructions confidentielles citées dans PUIG (Pascal), *Jean-Jacques Pelet...*, p. 43-44.

⁷¹ SHD/DAT, 1M 2070, extrait du *Spectateur militaire*, juin 1842, discours du lieutenant général PELET du 31 mai 1842 à la Chambre des Pairs, de la question des chemins de fer sous le point de vue militaire, cité dans ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870 ...*, p. 75.

⁷² ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870...*, p. 75. A ce sujet voir SHD/DAT, 1M 2070, Mémoires relatifs aux chemins de fer, Papiers Pelet, *Chemins de fer de Strasbourg, étude du tracé au point de vue de la défense* (1842).

par Nancy. En revanche la question du parcours vers Lille et Valenciennes est toujours disputée entre Amiens et Saint-Quentin. Le texte de la loi du 11 juin 1842 ne précise pas par où passera exactement la ligne du Nord. A posteriori, ces débats sur la direction des premières lignes françaises peuvent paraître étonnants quand on connaît le développement considérable que connaîtra le réseau français par la suite. Le tour des autres grandes villes françaises n'est en effet qu'une question d'années. Ce raisonnement pêche naturellement par anachronisme car il ne faut pas oublier que les considérations militaires de Pelet ou de Jardot s'inscrivent dans les premiers balbutiements de l'entreprise ferroviaire en France. Comme le déclare Pelet dans un discours du 17 avril 1842 : « Les chemins de fer sont d'autant plus soumis à la loi générale que leur système est entièrement nouveau et que nous travaillons en ce moment comme on le dit sur table rase »⁷³. Qui plus est, en 1842, l'Etat français s'interroge sérieusement sur la manière de trouver les fonds nécessaires à la construction de ses premiers chemins de fer⁷⁴. Faute de crédits suffisants, on pense encore que seuls quelques grands axes seront construits avec les deniers de l'Etat, ce qui permet également de mieux comprendre l'empressement de certains militaires à se saisir de la question du tracé.

Mais au cours de la session 1844-1845, les premiers succès du chemin de fer de Paris à Orléans et Rouen engagent subitement les intérêts privés à s'investir massivement dans le développement du rail. Fort de l'appui des milieux financiers, il sera finalement décidé en 1845 de créer deux embranchements vers le Nord, un axe principal vers Lille et Valenciennes par Amiens et un embranchement se détachant à Creil vers Saint-Quentin qui se dirige plus rapidement encore vers l'Entre-Sambre-et-Meuse. Si cet embranchement permettra de convoyer rapidement les troupes de Paris vers la trouée de l'Oise, la décision est avant tout motivée par des arguments économiques eu égard au développement des mines et de la sidérurgie dans les bassins de la Sambre et de la Meuse⁷⁵. A partir de cet instant, le rôle de « gestionnaire de réseau » réclamé par des officiers comme Jardot ou Pelet sera *de facto* complètement occulté par la multitude des demandes de concession affluant des compagnies privées nouvellement créées. L'expertise militaire y perdra nécessairement en influence devant les exigences des compagnies soucieuses de garantir la rentabilité du trafic.

⁷³ Cité dans PUIG (Pascal), *Jean-Jacques Pelet...*, p. 42.

⁷⁴ CARON (François), *Histoire des chemins de fer en France, I : 1740-1883*, Paris, Fayard, 1997, p. 120-121.

⁷⁵ PICARD (Alfred), *Les chemins de fer français...*, I, p. 497-500.

Plusieurs exemples permettent de saisir ce jeu d'influence. A Lille et Valenciennes par exemple, l'on se gardera bien de percer les murailles pour faire pénétrer le chemin de fer en provenance de Belgique jusqu'au cœur des deux cités fortifiées. Les exigences du Génie l'emportent mais il est significatif que cette victoire militaire est reprochée avec humeur par certains journaux du Nord sans doute liés aux intérêts de compagnies ferroviaires : à cause de l'intransigeance des militaires, déclarent-ils, l'on doit franchir à pied les fortifications de Lille et Valenciennes avant de prendre le chemin de fer⁷⁶. D'autre part, certaines recommandations du ministère de la Guerre concernant le tracé des chemins de fer du Nord ne sont tout simplement pas prises en compte. Ainsi, pour le tracé de la ligne de Lille à Hazebrouck, la commission parlementaire de 1845 avait voté un amendement stipulant le passage par Armentières. Le ministre de la Guerre le contesta, sans doute parce qu'il établissait un pont non fortifié sur la Lys couvrant à l'ouest la position de Lille. Il lui fut répliqué que les objections militaires seraient les mêmes pour tous les tracés vers Lille et l'amendement fut quand même adopté. En revanche, le ministère de la Guerre fut davantage écouté concernant le tracé de l'embranchement de Creil à Saint-Quentin. La commission parlementaire de 1845 avait stipulé que le tracé devait se rapprocher autant que possible de la ville de Ham. Le ministre de la Guerre lui préférait un tracé par La Fère afin de faire intercepter la voie de chemin de fer par la forteresse et d'éviter qu'elle ne crée une trouée vers Paris⁷⁷. Le tracé passe finalement par Noyon et Chauny, ce qui de fait le rapproche davantage de La Fère que de Ham sans pour autant le faire passer par la forteresse⁷⁸.

Ce savant dosage entre les intérêts de la Guerre, des Travaux publics et des compagnies privées se maintient au cours des années suivantes. Dans un article paru dans les *Annales des Ponts et Chaussées* en 1862, l'inspecteur général Charié-Marsaines considère les chemins de fer au point de vue de leur usage militaire. Analysant la configuration du réseau français, il aborde d'abord la question sur le plan offensif:

« En ce qui concerne la première [guerre offensive], le chemin de fer le plus véritablement stratégique sera celui aboutissant perpendiculairement ou par la ligne la plus courte à la frontière qui doit servir de base d'opérations. En effet, aucun ne permet mieux d'opérer très rapidement une grande concentration de troupes ; aucun

⁷⁶ Cité in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 505-506.

⁷⁷ PICARD (Alfred), *Les chemins de fer français...*, I, p. 510-511.

⁷⁸ *Carte des chemins de fer et des lignes télégraphiques de l'Europe centrale*. Annexe au rapport adressé à Mr Van Hoorebeke, ministre des Travaux publics par le directeur général des chemins de fer...soussigné MASUI.-Bruxelles, Ph. Vandermaelen, 1851.

n'est plus propre à faire parvenir promptement à l'armée qui opère au-delà de la frontière, les munitions, les approvisionnements, les renforts qui lui sont nécessaires ; (...) Envisageant d'abord la question au point de vue des chemins de fer français, la ligne de Paris à Valenciennes serait un chemin parfaitement stratégique dans le cas d'une guerre offensive au nord de la France, celui de Paris à Strasbourg dans le cas d'une guerre en Allemagne, ceux de Paris vers Dijon, Lyon, Grenoble et Marseille dans le cas d'une guerre en Italie »⁷⁹.

Par ailleurs, l'ingénieur français souligne qu'il n'existe pas encore en 1862 de chemin de fer à caractère réellement défensif au nord du pays en raison précisément de la proximité des lignes parallèles avec la frontière :

« Les chemins parallèles à la frontière seront plus stratégiques, parce que, si l'on suppose l'armée envahissante répandue sur le pourtour du pays envahi et cherchant à y pénétrer par différents côtés, l'armée qui le défend et qu'il conviendra de distribuer sur le railway de la circonférence en regard des forces ennemies, pourra instantanément se concentrer sur le point qui sera jugé le plus favorable et agir avec une supériorité décidée contre le corps d'armée qu'elle y rencontrera. (...) Mais pour qu'un tel résultat puisse être obtenu, il faut que les chemins parallèles à la frontière n'en soient pas trop rapprochés, ou que s'ils s'en rapprochent beaucoup, ils soient parfaitement défendus et puissent être considérés comme inabordables. Il résulte de ce qui précède que les chemins de Paris à Lille et à Strasbourg, très stratégiques pour une guerre offensive, le seraient beaucoup moins pour une guerre défensive ; que celui de Lyon à Besançon, Mulhouse et Strasbourg le serait bien davantage pourvu que la frontière fut convenablement défendue »⁸⁰.

Ce sont ces critères stratégiques qui conduiront l'Etat à signer l'année suivante une convention spéciale avec la Compagnie de l'Est pour la création d'un « troisième réseau » destiné en réalité à servir de zone de débarquement pour les convois militaires à proximité de la frontière prussienne et dans la région ardennaise⁸¹. Est-ce à dire que les autorités militaires françaises ont toute liberté pour dicter aux ingénieurs des Ponts et Chaussées la création et le tracé des voies de chemin de fer ? Dans le volume des *Annales des Ponts et Chaussées* de 1862, figure un autre article révélateur des intérêts qui s'opposent à une gestion strictement militaire des chemins de fer. Il s'agit d'un article sur les conditions de doublement des voies

⁷⁹ CHARITÉ-MARSAINES (Gustave), *Mémoire sur les chemins de fer considérés au point de vue militaire*, in *Annales des Ponts et Chaussées, mémoires et documents relatifs à l'art des constructions et au service de l'ingénieur*, 4^e série, 1862, 2^e semestre, doc. n° 41, p. 9.

⁸⁰ CHARITÉ-MARSAINES (Gustave), *Mémoire sur les chemins de fer...*, p. 10-11.

⁸¹ MITCHELL (Allan), *The Great Train Race: Railways and the Franco-German Rivalry, 1815-1914*, New York and Oxford, Berghahn Books, 2000, p. 34. Une grande partie du réseau de l'Est tombant aux mains de l'Allemagne en 1871, une voie parallèle à la nouvelle frontière sera concédée de Longwy à Nancy. Sur demande du Génie militaire français, le projet de tracé de cette voie trop proche de la frontière sera reculé de vingt kilomètres vers l'ouest afin d'éviter que l'ennemi ne s'en empare dès le premier coup de canon. PARISSÉ-BRASSENS (C.), *La concession de la voie ferrée de Longwy à Nancy (1871-1875)*, in *Annales de l'Est*, 5^e série, XVI, 1964, p. 121.

des lignes de chemins de fer. En 1862, le Gouvernement français oblige les compagnies privées à effectuer des travaux en prévision du doublement des voies. Il s'agit notamment de veiller à ce que les ouvrages d'arts (ponts, tunnels, aqueducs, etc.) soient construits en vue d'un développement ultérieur du trafic afin de ne pas réaliser deux fois le travail. Nous ignorons s'il s'agit d'une mesure dictée par les autorités militaires mais il n'aura échappé à aucun ingénieur que le doublement des voies est un avantage énorme pour l'armée en cas de mobilisation. Mais il existe des oppositions sérieuses à ces dispositions gouvernementales, oppositions dictées par les intérêts des compagnies et dont se fait l'écho Nordling, ancien élève libre de l'Ecole polytechnique et des Ponts et Chaussées, ingénieur en chef au réseau central de la compagnie d'Orléans. En effet, un questionnaire est adressé aux différentes compagnies afin de sonder leur opinion sur le sujet. Sont interrogées la Compagnie de l'Est, la Compagnie du Nord, la Compagnie de l'Ouest, la Compagnie d'Orléans, la Compagnie du Midi et la Compagnie de Lyon-Méditerranée. En exceptant la Compagnie de l'Ouest, ces réponses sont unanimes sur deux points, à savoir : 1°. Que le trafic de la plupart des nouvelles lignes n'exigera pas l'établissement de la deuxième voie ; 2°. Qu'il y a dès lors lieu d'ajourner la dépense de la seconde voie quelle qu'elle soit⁸². Toujours dans un souci de préserver les intérêts économiques des compagnies, le droit attribué à l'administration en 1862 de prescrire la pose de la deuxième voie est déterminé et s'ouvre uniquement au moment où le produit brut des sections à doubler atteint 33.000 francs par kilomètre⁸³.

Les travaux du général Pelet, les articles comme ceux de l'officier du corps royal d'Etat-major Jardot ou de l'ingénieur des Ponts et Chaussées Charié Marsaines évoqués dans ce chapitre, certains mémoires militaires que nous étudions plus loin mentionnent effectivement tout au long de la période étudiée l'utilité des chemins de fer en cas de guerre. On constate néanmoins que ces réflexions tombent à plat puisqu'elles ne seront jamais versées à l'appui d'un plan de mobilisation en bonne et due forme. Dans son ouvrage de 1866 sur le système défensif français, ouvrage réédité en 1871, le général Ducrot fait lui aussi la part belle au rôle des chemins de fer. Il constate d'abord que le système défensif français n'est plus adapté à la révolution des voies de communication qui contournent les forteresses françaises de toutes parts : « Pour caractériser cette influence des chemins de fer sur le système des frontières de Vauban, on peut dire qu'ils l'ont bouleversé puisqu'ils abrègent et font disparaître

⁸² NORDLING (M.W.), *Mémoire sur les conditions de la transformation des chemins de fer à une voie en chemins à deux voies*, in *Annales des Ponts et Chaussées, mémoires et documents relatifs à l'art des constructions et au service de l'ingénieur*, 4^e série, 1862, 2^e semestre, doc. n° 42, p. 22-59.

⁸³ PICARD (Alfred), *Les chemins de fer français...*, II, p. 293.

l'inconvénient des distances, les difficultés de concentration et les difficultés d'approvisionnements »⁸⁴. Le général Ducrot propose donc en conséquence de réviser de fond en comble le système défensif français pour l'adapter à la nouvelle situation stratégique :

« ...dans la défense du pays, on doit avoir :

1°. Un petit nombre de places offensives, placées en première ligne, assurant des débouchés prompts et faciles sur les grandes vallées qui, partant de la frontière, vont aboutir au Rhin, et où l'on puisse, soit concentrer les troupes, soit préparer les moyens matériels qui doivent faciliter le mouvement de ces dernières.

2°. Des places défensives, flanquées de vastes camps retranchés, permettant de préparer, en toute sûreté, la défense de la capitale et même l'offensive contre l'envahisseur, se reliant à Paris et entre elles par des voies ferrées de façon à concentrer en quelques heures les forces disponibles de la France sur le point où l'on veut écraser les ennemis dont chaque armée se trouve isolée ;

3°. Enfin, une vaste place d'armes servant de réserve et qui est Paris, située au centre de l'arc de cercle que forme notre frontière de Dunkerque à Bâle »⁸⁵.

Le général Ducrot décrit ce qu'il pense être la base ferroviaire sur laquelle doit se calquer le futur système défensif français :

« Ainsi, Lille est relié à Paris par deux lignes ferrées, parallèles ; la durée moyenne du trajet est de 9 heures ; et [Lille est relié] à la Belgique, par les lignes de Bruxelles et de Liège. Mézières communique avec Paris, par la ligne des Ardennes, trajet en dix heures ; et avec les villes de Maëstricht, Aix-la-Chapelle et Cologne, par les chemins belges et allemands. Metz est relié à Paris par la ligne de l'Est, durée du trajet 10 heures ; et de Metz on gagne Luxembourg, Trêves et Sarrebruck, par le réseau Guillaume-Luxembourg. Strasbourg se rattache à Paris en 14 heures, par le réseau de l'Est ; il communique avec la Prusse rhénane par la ligne Bâle-Colgogne ; avec le grand-duché de Bade, le Wurtemberg et la Hesse, par les réseaux de ces divers pays. Belfort est relié à Paris par la ligne Paris-Mulhouse en 15 heures. De cette ville on gagne le sud du grand-duché de Bade, la Bavière et la Suisse, par le Nordschweizer-Bahn »⁸⁶.

Le commentaire laconique de la préface de 1871 indique cependant que les conseils du général Ducrot n'ont pas été suivis en 1866, ce qui justifie la réédition de son ouvrage après la terrible défaite. Pourtant, Napoléon III et certains des généraux qui l'entourent sont bien conscients des efforts à faire en matière de chemin de fer et de reconnaissance des réseaux des voies de communication des pays limitrophes. Sur injonction directe de l'Empereur, ils vont chercher à rattraper leur retard dès 1867⁸⁷. Diverses missions d'information sont envoyées

⁸⁴ DUCROT (Auguste-Alexandre) (Général), *Quelques observations sur le système de défense de la France*, 2^e édition, Paris, E. Dentu, [1866], 1871, p. 4-5.

⁸⁵ *Idem*, p. 9.

⁸⁶ *Idem*, p. 11-12.

⁸⁷ BAPST (Germain), *Le Maréchal Canrobert...*, IV, p.62-63.

dans les pays voisins, principalement la Belgique et l'Allemagne, sous la direction du général Jarras, nouveau directeur du dépôt de la Guerre. « Ces explorations furent commencées au mois de juin 1868 et continuées pendant toute la durée de la belle saison. En 1869, elles furent dirigées de manière à embrasser le réseau des routes qui, depuis Strasbourg jusqu'à Düsseldorf, conduisent à Berlin »⁸⁸. Selon les renseignements laissés par le général Jarras, le nombre d'officiers chargés de ces missions de reconnaissance fut « notable » et le bilan des informations récoltées plutôt positif :

« On peut donc dire sans exagération qu'au printemps de 1870, on était parvenu à faire les travaux les plus urgents, en y employant consciencieusement tout le temps qui s'était écoulé depuis le mois de novembre 1867. Ainsi, outre les reproductions photographiques, nous possédions par la photogravure les cuivres des cartes de l'Allemagne à grande échelle, comprenant le réseau des routes que j'ai indiqué plus haut, et pouvant permettre de tirer rapidement un nombre considérable d'exemplaire de chacun d'eux. D'un autre côté, les itinéraires étaient terminés et prêts à être imprimés. Ils furent même livrés à l'impression le jour de la déclaration de guerre, et il en fut fait un volume dont on tira un nombre suffisant d'exemplaires pour que tous les officiers généraux et supérieurs de l'armée pussent en être pourvus. En même temps, des renseignements de toute nature avaient été recueillis, y compris ceux qui étaient relatifs aux chemins de fer allemands »⁸⁹.

Les rapports faisaient grand cas de l'usage militaire des chemins de fer en Allemagne. En arrivant à la tête du dépôt de la Guerre, le général Jarras avait déjà trouvé quelques renseignements sur les chemins de fer, recueillis par des officiers à qui cette tâche avait été assignée. Le capitaine Le Pippre était chargé de centraliser ce travail. Parmi les documents collectés particulièrement importants, figure une note remise par le directeur de la Compagnie de l'Est qui alerte le directeur du dépôt sur le degré avancé de la préparation militaire allemande⁹⁰.

De son côté, le colonel Stoffel, attaché militaire français à Berlin, informait également Paris du caractère avancé de l'organisation ferroviaire prussienne⁹¹. Les Français sont donc parfaitement au courant de la supériorité logistique allemande, non pas tellement en terme de nombres de voies mais surtout du point de vue organisationnel. Cependant, rien n'a été entrepris en France pour créer une direction militaire unique au-dessus de la multiplicité des

⁸⁸ JARRAS (Hugues Louis), général, *Souvenirs du général Jarras : chef d'état-major général de l'armée du Rhin (1870)*, publiés par Madame Jarras, Paris, Plon-Nourrit, 1892, p. 9.

⁸⁹ *Idem*, p. 11.

⁹⁰ *Idem*, *Souvenirs...*, p. 15-16.

⁹¹ Rapport du 12 décembre 1868 in STOFFEL (colonel Baron), *Rapports militaires...*, p. 263-270.

compagnies. Il devenait donc urgent pour l'armée française de copier la Prusse et de rationaliser le système de transport des troupes françaises à la frontière. Même s'il n'est pas impossible que le général Jarras magnifie ici son rôle, celui-ci déclare dans ses souvenirs qu'au vu des renseignements rapportés, il propose au ministre de la Guerre le maréchal Niel de créer une commission composée de trois officiers généraux dont deux de brigade, de deux ingénieurs délégués par le ministre des Travaux publics et des directions des grandes lignes de chemins de fer⁹².

L'échec de la mise en place de cette réforme nécessaire, la mort en 1869 du maréchal Niel, principal artisan de la réforme militaire, précipitent la France sur la voie de la défaite. Le témoignage de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Jacqmin, directeur de l'exploitation des chemins de fer de l'Est, est sans appel :

« Par une fatalité à jamais déplorable, la France n'a eu, pour la guerre de 1870, aucune organisation sérieuse des transports militaires, tandis que l'Allemagne en possédait une aussi complète que possible. En France, il y eut deux essais d'organisation des transports militaires : l'un considérable, avant la guerre, par les soins de M. le Marechal Niel ; l'autre tardif, au moment où la guerre finissait, par les soins de M. de Freycinet, délégué à la Guerre à Bordeaux. Mais, pendant la guerre elle-même, nous pouvons dire qu'il n'y a rien eu... Mais ce qui n'a pas été fait, il faut le faire : nous avons à cet égard la conviction la plus absolue, et nous avons considéré comme un devoir de chercher à faire passer cette conviction dans l'esprit du public »⁹³.

2. Ecrits militaires sur la défense de la frontière nord : une frontière mal-aimée

Durant la Restauration, l'importance de la frontière du Nord est surtout vue à l'aune de la contribution qu'elle peut apporter à la défense de Paris : « On a dû considérer la capitale comme but de toute armée d'invasion agissant sur quelques parties de nos frontières ; cette hypothèse doit surtout s'appliquer à l'armée qui déboucherait de la Belgique »⁹⁴. Ceci est d'autant plus vrai que les principaux axes de communication en provenance de Belgique, routes et chemins de fer, se dirigent tous vers Paris. Selon un rapport sur la défense de la frontière nord rédigé en 1829, sont particulièrement à redouter « les routes qui partent de

⁹² JARRAS (général), *Souvenirs...*, p. 16-17.

⁹³ JACQMIN (F.) (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de l'exploitation des chemins de fer de l'Est et professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées), *Les chemins de fer pendant la guerre de 1870-1871. Leçons faites en 1872 à l'Ecole des Ponts et Chaussées*, Paris, Librairie Hachette, 1872, p. II-V.

⁹⁴ SHD/DAT, 1M 1168, Mémoire sur la frontière nord de la commission de défense de 1836, extrait cité dans ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870...*, p. 103.

Gand, Charleroi et Namur »⁹⁵. En 1830, la constitution du royaume de Belgique sur la marche septentrionale de la France suscite des interprétations variées sur la manière dont il faut désormais envisager la défense de la frontière nord. Faut-il devancer l'adversaire en Belgique pour se saisir de la ligne de la Meuse jusqu'à Maastricht ou au contraire, attendre sagement l'entrée des belligérants sur le territoire national ? Tout dépend en réalité de la politique qu'adoptera la Belgique à l'égard de la France :

« La Meuse, par sa position relativement à la défense de Paris, mérite une mention particulière. Cette ligne de défense, qui s'étend depuis Langres jusqu'à Maastricht, semble établie exprès pour unir la défense du nord et de l'est de Paris. Le rôle qu'elle est appelée à jouer dans cette défense est de nature à être modifié considérablement par l'existence que prendra le nouveau royaume de Belgique ; si en effet ce pays reste neutre, la défense de Paris se trouvant transportée entre les points de Mézières et de Langres, le champ d'attaque est de beaucoup circonscrit, et la défense acquiert de grands avantages...Mais si les Belges sont nos alliés, la Meuse acquiert une bien autre importance ; en effet, son cours nous permet de prendre à revers tout le pays entre Meuse et Moselle, et par conséquent de manœuvrer sur son flanc, et d'opérer des retours offensifs si importants à la guerre. Ces points principaux sont : sur notre territoire, Givet et Charlemont ; sur le territoire belge, Dinant, Namur, Huy et Liège »⁹⁶.

Un des enseignements tirés des campagnes napoléoniennes est que les places du Nord ne constituent plus une ligne infranchissable et qu'elles peuvent être facilement contournées. La prise de Paris par la Sainte-Alliance reste gravée dans les mémoires ; elle légitime largement dans l'opinion la construction d'une ceinture de forts autour de la capitale française d'autant plus que l'ancienne ligne de Vauban a été amputée de plusieurs de ses forteresses au profit des Pays-Bas puis de la Belgique. Dans l'esprit des militaires, il s'agit de protéger le cœur politique du pays et d'assurer à l'armée une place de refuge en cas de défaite⁹⁷. La politique militaire française adoptée au Nord dans les années 1840 est donc plutôt défensive si l'on considère les budgets pharaoniques alloués à la fortification de la capitale au détriment des

⁹⁵ SHD/DAT, 1M 1162, Rapport sur la défense de la frontière nord, par le général de Génie GARBE, 1829, extrait cité dans ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870 ...*, p. 103.

⁹⁶ *Fortifications de Paris : considérations sur la défense nationale et sur le rôle que Paris doit jouer dans cette défense*, Paris, Paulin, 1833, p. 137-138.

⁹⁷ Cette idée est avancée en 1833 au cours des débats qui ont lieu à l'Assemblée législative concernant l'opportunité de fortifier Paris. Selon le général Henri Gatien Bertrand, ancien aide de camp de Napoléon, commandant de l'école polytechnique et député à l'Assemblée : « C'est la plus grande des contradictions (disait Napoléon), de laisser sans défense immédiate une capitale où est l'élite de la nation, le centre de l'opinion publique, le dépôt de tout. Si (ajoutait-il) Paris, qui a dû son salut dix ou douze fois à ses murailles, eût été une place forte en 1814-1815, capable de résister seulement huit jours, quelle influence ce grand avantage n'aurait-il pas eu sur les événements du monde ! ». *Le Général Bertrand sur les fortifications de Paris*, Paris, Techener, 1833, p. 5 ; BERTHELOT Michel, *Bertrand, grand-maréchal du Palais. Dans les pas d'un fidèle*, Châteauroux, Chez l'auteur, 1996.

autres places fortes qui bordent la frontière belge. Une fois prise la décision de fortifier Paris en 1840, l'obsolescence des petites places de la frontière est alors soulevée dans la littérature militaire. Certains auteurs avancent qu'il serait utile d'en supprimer un grand nombre afin d'adopter une défense du territoire plus en profondeur :

« En admettant, comme nous devons le faire, dans le pire état des choses, que nos forces disponibles fussent trop faibles pour prendre sur quelques points l'offensive, opérer des diversions, quelque nombreuses que soient nos places frontières, places trop nombreuses, l'ennemi, après avoir franchi les intervalles qui séparent les forteresses, y laisserait au besoin des corps d'observation proportionnés à l'importance des forteresses voisines, pour faire respecter ses lignes d'opération, corps d'ailleurs d'autant moins gênés et pouvant être renforcés au besoin et approvisionnés, que sur les frontières ils toucheraient à leurs bases d'opérations,... on pourrait objecter qu'il ne serait pas donné à l'ennemi de franchir si facilement les intervalles des places frontières, et citer à l'appui les sièges dans les guerres avant et aux premiers jours de la Révolution. Mais les usages comme les idées se modifient avec le temps et l'extension des moyens : combien les armées ne sont-elles pas devenues plus manœuvrières, leur matériel moins lourd, moins encombrant, l'artillerie plus mobile et les communications, plus nombreuses et plus faciles ? Alors l'usage était de faire des guerres de siège ; aujourd'hui on ne fait des sièges que lorsqu'ils sont absolument indispensables »⁹⁸.

Les bases d'opérations visées dans ce texte sont naturellement les forteresses belges qui pourraient servir de tremplin à une attaque des Puissances du Nord sur la France. Pourtant, ces dernières Puissances ne viennent-elles pas précisément de demander à la Belgique de supprimer au plus vite toute une série de places fortes de l'ancienne Barrière afin qu'elles ne servent pas de marchepied à la France ? En réalité, ce démantèlement des places belges est diversement apprécié dans l'opinion française et varie en fonction des sentiments adoptés concernant la frontière nord. Les partisans de la défensive et/ou de l'apaisement avec les autres puissances européennes considéreront la disparition de plusieurs places de la Barrière comme une victoire de la diplomatie française ou du moins comme un signe de pacification. Les nostalgiques de l'Empire, les partisans de l'offensive et/ou de la revanche feront le raisonnement inverse. Ainsi, au lendemain de la signature du traité des XXIV articles, plusieurs campagnes orchestrées par la presse d'opposition française suggèrent que les destructions de forteresses programmées en Belgique sont hostiles à la France. D'avril à juillet 1839, trois alertes relatives à un commencement d'exécution de la convention des forteresses de 1831 entraînent une réaction négative de cette presse : « M. le maréchal Soult

⁹⁸ MADELAINE Joachim, capitaine d'artillerie, *De la défense du territoire : fortifications de Paris*, Paris, Gaultier-Laguionie, 1840, p. 26-27.

[président du Conseil], de concert avec toute la presse de gauche et d'extrême droite, souffrira-t-il que l'étranger abatte en haine de la France des forteresses qui, en cas de guerre, nous seraient certes plus utiles encore qu'à nos voisins ? »⁹⁹ Selon l'opinion la plus revancharde, les forteresses belges les plus proches pourraient donc encore servir de tremplin vers la Meuse et l'Allemagne à l'armée française afin de réparer le sacrilège des traités imposés à la France en 1815 ; et gageons que la Grande Muette n'est pas la moins réceptive à ces rêves de campagnes victorieuses dans les « provinces belges ». Anecdote significative, en novembre 1841, un officier prussien en visite sur la frontière du Nord dans les garnisons de Lille et Valenciennes constate avec étonnement l'esprit conquérant qui y règne. Selon cet officier, les troupes françaises casernées le long de la frontière belge attendent le jour où la France récupérera son dû et évoquent avec nostalgie les campagnes de Louis XIV, de la Révolution et de l'Empire¹⁰⁰. En témoigne encore ce mémoire de reconnaissance réalisé en 1847 par le lieutenant d'Etat-major Ganthil de la garnison de Lille à propos de la forteresse belge de Menin. L'officier français reconnaît que la place de Menin a perdu de son intérêt depuis que le royaume de Belgique en a pris possession, royaume « qui, pour des raisons politiques, est obligé de suivre la voie que lui trace la France (sic) »¹⁰¹. Selon l'officier français, en cas de guerre, il est fort probable que les ennemis de la France emprunteront les trouées de Philippeville et Mariembourg que les traités de 1814 et 1815 ont créées dans le système de défense de la France. Toutefois, le lieutenant Ganthil pense que la place de Menin¹⁰² et les autres forteresses de Flandres sont susceptibles d'offrir elles aussi un grand nombre d'avantages logistiques à un ennemi qui attaquerait la France depuis la Belgique. Par conséquent, Ganthil met en évidence la nécessité de s'en emparer en cas de guerre :

« La position de Menin est importante, comme le nœud des routes de Lille sur Ostende, Bruges et Gand ; cette place menace la France, sa garnison peut facilement ravager notre territoire et se retirer à l'abri avant que les troupes de Lille qui est la place la plus voisine puissent venir protéger nos nationaux. (...) Dans une marche sur Anvers il faudrait prendre Menin et Courtray ; puis observer sur la droite Tournay et Oudenarde (sic) et sur la gauche Ypres et Nieupoort. (...) Dans le cas d'une agression (...) sur toute la frontière du Nord, un corps [ennemi] devrait, comme dans la campagne de 1814, chercher à gagner la Somme pour opérer ensuite sur Paris ; la Lys servirait alors de ligne d'opérations et la base d'opérations serait la zone de terrain,

⁹⁹ *L'Univers*, 21 mai 1839, extrait cité in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 41.

¹⁰⁰ Lettre de Rumigny (Bruxelles) à Guizot (Paris), le 30 novembre 1841, citée in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 91.

¹⁰¹ GANTHIL, lieutenant d'Etat-major détaché au 63^e de ligne, *Mémoire de reconnaissance sur la ville de Menin*, Lille, 10 juin 1847, SHD/DAT, 1 M 1447, document n° 85.

¹⁰² Sur les améliorations apportées à cette place après Waterloo, voir GILS (Robert), *De Wellingtonbarriere en de Vesting Menen*, Courtrai, Archeologie Zuid-West-Vlaanderen, 2010.

s'étendant depuis Nieuport jusque Tournay. Dans cette hypothèse, Menin jouerait un rôle important à cause de sa proximité avec Lille, une des grandes places de dépôt, qu'il faudrait nécessairement assiéger ou bloquer ; alors ce serait dans Menin que l'on rassemblerait le parc de siège et tous les approvisionnements car c'est la place centrale de la zone de terrain que j'ai indiquée plus haut. La situation de Menin sur une rivière navigable serait très favorable, car on pourrait sans de grands frais y rassembler tout le matériel tiré des parcs de génie de la Belgique. Le grand nombre de canaux que présente ce pays rendrait cette concentration très facile sans employer la voie de terre qui est très coûteuse et beaucoup moins sûre »¹⁰³.

Que ces opinions aient pignon sur rue au sein de l'armée française ne doit pas nous engager pour autant à les surestimer. La bonne santé des relations diplomatiques et familiales entre les Orléans et les Saxe-Cobourg justifie plutôt un certain immobilisme de la part de la France. Le premier à rester confiant dans les bonnes dispositions de son beau-père à l'égard de la Belgique est Léopold Ier lui-même. L'attitude publique de Paris vis-à-vis du sort des anciennes forteresses de la Barrière confine d'ailleurs plutôt à l'indifférence. Lorsque le Gouvernement belge fait des démarches à Paris en novembre 1839 et en mai 1841 pour substituer par économie la forteresse d'Ypres à celle de Menin dans la liste des forteresses à détruire, la France ignore tout simplement les ouvertures belges pour éviter de soulever à nouveau cette source de tension entre les deux Gouvernements¹⁰⁴.

Ces relations de bon voisinage sont définitivement remises en question avec la révolution de 1848 et surtout l'avènement du second Empire. On a souvent prêté à Léopold Ier des sentiments excessifs concernant le danger français à cette époque. Le souverain belge aurait largement extrapolé le désir français d'envahir la Belgique, influencé notamment par la presse bonapartiste qui ne cesse de répéter son désir de réviser les traités de 1815 dans un sens plus favorable à la France¹⁰⁵. Les quelques mémoires militaires que nous avons pu recueillir sur la frontière nord de la France donnent cependant entièrement raison aux craintes du monarque belge. Au lendemain du « pronunciamiento » du 2 décembre 1852, le général Grand est affecté au commandement de la 3e division militaire dans le courant du mois de février 1853¹⁰⁶. A

¹⁰³ *Ibidem*

¹⁰⁴ Lettres de Le Hon (Paris) à Muelenaere (Bruxelles), les 25 et 31 mai 1841, citées in DESCHAMPS (H.-T.), *La Belgique devant la France de Juillet...*, p. 41.

¹⁰⁵ STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 39 ; BRUGMANS (N.), *La Belgique face au second Empire : évolution et interférences de l'image de Napoléon en Belgique : 1848-1870*, mémoire en histoire (inédit), ULG, 2007.

¹⁰⁶ L'autorité du ministre de la Guerre s'exerce par l'intermédiaire de divisions militaires et de subdivisions correspondant aux départements. La division militaire (DM) constitue un groupe de subdivisions, donc de départements. Leur nombre fluctue entre 1815 et 1870 (de 17 à 22) en fonction des impératifs budgétaires ou des pressions politiques. Les considérations techniques ou défensives n'entrent guère en ligne de compte. La 3^e division militaire a sous sa juridiction trois départements : le Pas-de-Calais, le Nord et la Somme. CORVISIER

cette occasion, il demande au ministre de la Guerre le maréchal de Saint-Arnaud de lui fournir les plans des forteresses de la frontière nord dont il a la juridiction. Par une lettre du 14 mars 1853, Saint-Arnaud répond à Grand qu'il est tout disposé à le seconder « dans l'étude d'une question si digne des méditations du commandant de l'une de nos divisions frontières les plus importantes » mais qu'il ne peut satisfaire à son désir « qui était formellement contraire à l'esprit des règlements relatifs à la garde des plans des fortifications »¹⁰⁷. Suite au refus du ministre, Grand commande à son aide de camp le capitaine d'Etat-major C. de Marquerie¹⁰⁸ une étude d'ensemble de la frontière de Belgique. Ce dernier, accaparé par d'autres travaux relatifs à l'établissement et à l'inspection des troupes dans les cantonnements des camps du Nord ne remet son étude au général Grand qu'en décembre 1857. Et, détail qui a son importance, dans la lettre qui accompagne son étude conséquente, Marquerie demande expressément à son supérieur de remettre ce mémoire de géographie militaire au nouveau ministre de la Guerre le maréchal Vaillant afin qu'elle soit classée parmi les travaux réalisés annuellement par les officiers d'Etat-major.

Cette étude du capitaine de Marquerie, que nous avons découverte par hasard dans le catalogue en ligne d'un bouquiniste français, est à nos yeux un document capital. Elle synthétise bien, nous semble-t-il, toutes les réflexions géopolitiques en cours dans l'armée française du Second Empire concernant la frontière amputée dont il faut impérativement combler ou corriger les brèches. Nous sommes convaincus du caractère représentatif de cette étude pour deux raisons : d'abord en raison de l'identité de son auteur, aide de camp du commandant de la 3^e division militaire, division concernée au premier chef par la défense de la frontière nord ; ensuite parce que les opinions stratégiques du capitaine seront, sinon copiées, du moins partagées par les auteurs de documents postérieurs relatifs à la frontière franco-belge. Nous aurons l'occasion d'évoquer ces autres études tout au long de ce chapitre.

(André) et DELMAS (Jean) (dirs.), *Histoire militaire de la France*, II : *de 1715 à 1871*, Paris, PUF, 1992, p. 430-431 ; *Le Moniteur Universel*, 12 février 1856, p. 1.

¹⁰⁷ Lettre du capitaine d'Etat-major C. Marquerie au général commandant de la 3^e division Grand, Paris, le 1^{er} décembre 1857, in *Mémoire sur les Frontières du Nord ou de la Belgique. Années 1853-1857*. Manuscrit du capitaine d'Etat-major, aide de camp du général de division Grand, C. Marquerie, Paris, 1^{er} décembre 1857, 1 vol. in-4 (23 x 28,5 cm) dos toilé vert, plats cartonnés verts, de 213 p. + 13 p. de tables, le tout non chiffré (archives personnelles de l'auteur). Sauf mention, l'analyse qui suit est entièrement tirée de ce manuscrit.

¹⁰⁸ Plusieurs autres documents rédigés par le lieutenant puis capitaine d'Etat-major C. Marquerie sont archivés au Service Historique de la Défense/Armée de Terre : « Etude d'une position en avant d'Amiens » (Avant 1850, 32 p. et 2 plans) ; « Plans de défense de Moulins » (1er octobre 1851, 39 p. et plan) et « Plan de défense de la ville de Tours » (1852, 66 p. et 2 plans).

L'étude de Marquerie est divisée en trois parties. La première partie est un aperçu général des frontières de la France. La deuxième partie est une description générale de la frontière du Nord comprenant un historique de celle-ci depuis le XVe siècle, une description physique et géographique des contrées qui s'appuient sur la frontière, un inventaire des voies de communications, une liste des divisions administratives, des renseignements statistiques et des documents militaires. Enfin, la troisième partie décrit le système de défense de la frontière du Nord et fournit un examen détaillé des places de la frontière. L'aspect le plus intéressant de cette étude réside dans la conclusion de sa troisième partie, qui comprend non seulement un projet de défense de la frontière du Nord définissant dans le cadre d'une guerre le rôle à tenir par une armée défensive mais aussi un projet plus ambitieux d'offensive en Belgique.

Le projet de défense est clairement envisagé par Marquerie comme un second choix adopté faute de mieux dans une situation critique : « Comme en 1793 et 1814, nos armées sont désorganisées, l'invasion vient par le Nord et pour l'arrêter, il faut défendre pied à pied le territoire en s'appuyant sur les obstacles naturels et artificiels qui y sont préparés. Nos troupes sont trop faibles pour agir offensivement... ». L'officier français pense que Douai doit dans ce cas être pris comme dépôt général, centre de la défense car il occupe une position idéale entre la mer et les Ardennes. Douai « permet à l'armée défensive concentrée vers ce point de pouvoir se porter le plus promptement partout où l'ennemi se présentera. Le noyau de nos forces ou la portion principale sera établie (sic) entre Douai et Valenciennes, derrière la Scarpe. En avant, un corps d'avant-garde tiendra le poste d'Orchies ainsi que le point important de Maulde, au confluent de la Scarpe et de l'Escaut. Sur les flancs : Bavay à droite entre Valenciennes et Maubeuge, sera occupé et à gauche, Cassel et Deulemont seront organisés défensivement ». Marquerie considère la position de Douai comme très forte car l'ennemi pour s'en emparer doit nécessairement se rendre maître des saillants collatéraux, à savoir sur la gauche le saillant de Lille et sur la droite le saillant de Valenciennes.

Le stratège français analyse ensuite les différentes possibilités de franchissement de la frontière et sa vulnérabilité en chacun de ces points. La portion de frontière considérée s'étend de la mer jusqu'au cours de la Meuse. Au-delà, la traversée des Ardennes belges par l'ennemi n'est même pas envisagée. Marquerie considère cette région comme un massif infranchissable sur lequel toute armée peut s'appuyer. Comme chez beaucoup de géographes militaires, la description rapide de la barrière des Ardennes par l'officier français tient davantage du mythe maintes fois répété que d'une analyse objective actualisée puisque nous avons vu que le

réseau routier ardennais avait considérablement augmenté au cours des deux dernières décennies. Ceci n'empêche pas Marquerie d'écrire :

« (...) elle [cette région] offre au plus haut degré ce caractère de rudesse et d'aspérité qui appartient aux pays montueux. On n'y aperçoit que des crêtes décharnées, d'après rochers de couleur obscure, nus, brisés, inclinés sous tous les angles. La portion, qui nous concerne, comprise entre Rocroy et Namur est très coupée, montueuse, couverte de bois, au milieu desquels des cours d'eau torrentiels sillonnent le terrain et entravent la marche. C'est une masse de résistance où une armée n'oserait pénétrer ».

De la mer à la Meuse, Marquerie dénombre six directions d'attaque pour l'ennemi : 1° le saillant de Dunkerque, 2° le saillant de Lille, 3° le saillant de Valenciennes, 4° le rentrant de Douai, 5° le rentrant entre Valenciennes et Maubeuge, 6° le saillant de Maubeuge et la trouée de Chimay. L'attaque sur Dunkerque est d'après le capitaine français « la moins logique, la moins à craindre ». A supposer même que Dunkerque soit prise, l'ennemi devrait traverser ensuite une région jalonnée de nombreux canaux et marécages qui entraveraient ses mouvements ; il serait continuellement exposé à des retours offensifs français depuis les places de la Lys, de l'Escaut et de l'Artois qui risqueraient de l'acculer au littoral. Lille est plus facilement prenable car menacé directement depuis la Belgique par Tournai et Courtrai. Cependant, une fois la cité investie, l'ennemi serait confronté aux mêmes problèmes que pour Dunkerque, rencontrant sur sa route les places de Saint-Venant et Saint-Omer et exposant son flanc aux places de l'Escaut. Les directions d'attaque vers Valenciennes et Douai sont considérées comme hautement favorables à la défense française solidement appuyée sur la Scarpe et l'Escaut. Elles nécessiteraient une longue guerre de siège de la part de l'ennemi. En définitive, la partie la plus vulnérable de la frontière est celle située à l'est de Valenciennes :

« L'ennemi campé entre la Haine et la Sambre, vers Mons, menace de pénétrer par la trouée de Valenciennes et Maubeuge. De ce côté, aucun obstacle n'est préparé pour l'arrêter ; l'armée défensive n'a aucune place lui servant de refuge ou d'appui. Pour disputer le sol, elle doit utiliser les moindres accidents de terrain, des ruisseaux peu profonds, des forêts d'un parcours facile ».

Mais la trouée de Chimay créée expressément par les « funestes » traités de 1815, est davantage encore désignée par le capitaine Marquerie comme le secteur le plus mal défendu de la frontière française :

« Le saillant de Maubeuge paraît désigné comme le véritable point d'attaque sur notre frontière du Nord. C'est la partie la plus vulnérable et dont la perte nous découvrirait

le plus cruellement. En effet, nos ennemis réunis en Belgique, maîtres des deux rives de la Sambre, peuvent dès le début de la campagne ou après une victoire qui a désorganisé nos armées, se porter rapidement sous les murs de Maubeuge, avant qu'elle ait préparé les moyens de défense et que son camp soit occupé. La réussite d'une pareille attaque produirait d'importants résultats. (...) En arrière de Maubeuge, il reste la ligne de la Helpe, l'armée défensive sans doute la disputera. Mais cette position peut être attaquée de flanc et même de revers par Philippeville et Mariembourg. Sa chute entraîne celle de Landrecies et d'Avesnes à ses deux extrémités. Alors établies sur la base de la Sambre, les armées étrangères s'étendent sur leur droite, à travers le pays ouvert entre Sambre et Escaut, appuient leur gauche aux Ardennes, et peuvent pousser leurs opérations en avant ».

Le fait qu'un projet d'offensive suive immédiatement ces considérations plutôt négatives sur la défense de la frontière nord ne doit rien au hasard. Dans sa conclusion, l'officier français ne cache pas sa préférence pour une action offensive en Belgique dans le cadre d'une guerre future. Selon la formule consacrée, le capitaine français considère que la meilleure défense, c'est encore l'attaque :

« Pour terminer ce travail sur la frontière du Nord, il paraît indispensable d'indiquer quels seraient les premiers mouvements offensifs à exécuter par nos armées entrant en campagne sur ce théâtre d'opérations. Cet examen n'est pas en dehors de l'étude défensive que nous nous sommes proposée, la diversion étant peut-être le moyen le plus puissant de défense, le plus capable de rassurer les troupes qui l'emploient et d'intimider celles qui l'éprouvent ».

Outre cet avantage psychologique pour les troupes françaises, Marquerie considère que seul un mouvement en avant leur permettra d'atteindre une position favorable pour recevoir l'ennemi dans des conditions optimales. Le projet offensif qu'il expose n'est autre que la solution aux problèmes mis en évidence dans son projet défensif :

« En se portant en avant, on éloignera du territoire les malheurs inévitables pour tout pays qui devient le théâtre de la guerre, et on tendra à atteindre la base naturelle [souligné par nous] qui manque à notre frontière : la 1^{ère} ligne de Vauban, autrefois redoutable et suffisante, ne l'est plus aujourd'hui, elle a été bouleversée, il ne nous reste que des portions mal liées entre elles et il est utile de chercher à la compléter ».

D'autres éléments poussent Marquerie à souhaiter l'offensive en Belgique. Il pense avec raison que les forteresses de l'ancienne Barrière sont trop nombreuses pour que la Belgique puisse en assurer la garde efficace. Or ces forteresses ont toujours été depuis 1715 tournées vers la France. L'officier français rappelle à ce titre le traité secret d'Aix-la-Chapelle de 1815. Il reconnaît certes que la situation a changé depuis l'indépendance de la Belgique et que,

espère-t-il, la politique et l'économie belges sont entraînées progressivement dans la sphère française. Il n'empêche,

« (...) la Belgique a aussi de nombreuses relations commerciales et industrielles avec nos ennemis, et on a lieu de craindre qu'entraîné par une fausse politique, ce royaume livre à nos adversaires le rendez-vous qu'ils ont préparé à leurs armées à 7 marches de Paris. Dans ce cas il serait prudent et d'une bonne stratégie de les prévenir, en attaquant brusquement les forteresses belges trop nombreuses pour être bien défendues et de désorganiser à l'avance la base d'opérations des alliés ».

La capacité de la Belgique à sauvegarder sa neutralité est d'autant plus soumise à caution par Marquerie que les places du Limbourg hollandais qui commandent le passage de la Meuse, à savoir « Maestricht », « Stephenswerd » [Stevensweert] et « Ruremonde » n'appartiennent pas à la Belgique : « hollandaises ou fédérales – elles sont tournées contre elle (...) et la rendent incapables de se maintenir à moins d'une neutralité observée ». Les renseignements de l'officier français sont ici largement désuets. Les veilles forteresses de Ruremonde et Stevensweert sont démantelées depuis longtemps. Quant à Maastricht, elle n'a jamais été une forteresse fédérale et sa garnison a été singulièrement amoindrie en 1854. Concédonc cependant au stratège français le fait que la trouée du Limbourg est bien entre les mains d'une puissance étrangère et constitue toujours pour la Prusse une voie d'invasion idéale vers la Belgique.

Marquerie développe ensuite dans son étude les grandes étapes d'une attaque préventive en Belgique selon que l'ennemi viendra du nord ou de l'est du pays :

« (...) l'attaque sur Bruxelles doit avoir lieu par l'ouverture entre Mons et Charleroi, en suivant ensuite la vallée de la Senne. Si l'on a à craindre vers l'Est, c'est-à-dire du côté de la Prusse, c'est par la Sambre que l'on doit opérer. Dans tous les cas, l'on doit chercher à enfermer son adversaire entre soi et la mer, et la possession de la Meuse assure seule la conquête du pays dont Maestricht et Namur sont les clefs ».

En dehors de ce plan général, il s'agit de déterminer les premiers mouvements à entreprendre contre les places belges qu'il serait avantageux d'enlever rapidement pour compléter le système de défense français et empêcher que l'ennemi ne constitue une ligne d'attaque parallèle à la frontière française. Le programme est ambitieux. A l'est, Marquerie propose de s'emparer du littoral de Furnes, Nieuport et Ypres. En se rendant maître de ces trois places, la France compléterait la défense du saillant de Dunkerque, menacerait les forteresses des

Flandres belges et les bouches de l'Escaut tandis que le rentrant de Saint-Omer serait mis à l'abri. Entre Lille et Valenciennes, puisque l'ennemi peut pénétrer par le rentrant d'Orchies, la prise de Tournai fermerait cette trouée en prolongeant vers le nord la ligne française de l'Escaut et en reliant la ligne défensive de la Scarpe à celle de la Lys. Selon Marquerie, « il est essentiel de chercher d'abord à occuper cette place si utile » qui menace Douai, le centre du système de défense français. Après la prise de Tournai, l'armée du Nord devra entreprendre celle de Mons. L'occupation de cette ville permettra de sécuriser « le pays ouvert entre Valenciennes et Maubeuge ». Toujours animé de la volonté de compléter la défense française, l'officier français propose enfin de s'emparer à l'est de Philippeville et Mariembourg cernées par les saillants de Maubeuge et Givet :

« La réussite de cette opération est fort à désirer. Par l'occupation de ces deux places, nous rétablirons nos communications entre la Meuse et la Sambre. Nous fermons l'entrée de l'Oise et la trouée de Chimay, enfin nous préparons nos opérations ultérieures sur Charleroi et Namur ».

Toutes ces attaques sont supposées avoir lieu par surprise au début de la campagne « de manière à déconcerter les préparatifs d'une puissance trop faible pour opposer des moyens suffisants de résistance ». C'est sur ce constat très explicite que s'achève l'étude du capitaine d'Etat-major C. de Marquerie.

En 1863, le maréchal Vaillant, ancien ministre de la Guerre et désormais ministre de la Maison de l'Empereur¹⁰⁹, rédige un mémoire sur la frontière nord et nord-est de la France, qui s'inscrit nettement dans la continuité des réflexions de Marquerie sur la frontière franco-belge¹¹⁰. Il est d'ailleurs possible que Vaillant se soit inspiré de cette précédente étude, en théorie réceptionnée par lui à l'époque où il était ministre de la Guerre, pour rédiger son propre texte. L'étude du maréchal Vaillant, même si elle est beaucoup plus concise que celle de Marquerie, revêt à nos yeux un plus grand intérêt car elle est cette fois-ci le fruit d'une demande directe de l'Empereur des Français. L'objet du travail va plus loin que l'étude

¹⁰⁹ VAILLANT Jean Baptiste Philibert (1790 – 1870), homme politique et militaire français. Maréchal de France en 1851, sénateur en 1852, ministre de la Guerre de 1854 à 1859, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux Arts de 1863 à 1870. Le choix de l'Empereur n'est pas anodin car Vaillant a été commandant de l'Ecole polytechnique de 1839 à 1840 et, à ce titre, a dirigé les travaux des nouvelles fortifications de Paris. DE CHEFDEBIEN (Anne) et WODEY (Laurence) (dirs.), *Écrins impériaux : Splendeurs diplomatiques du Second Empire*, Paris, Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 2011, p. 16-20.

¹¹⁰ SHD/DAT, 1M 1164, Maréchal VAILLANT, *De la frontière nord et nord-est de la France, Des défauts que présente cette frontière au point de vue militaire et des modifications qu'il conviendrait d'y apporter*, manuscrit, 10 pages. Toutes les analyses qui suivent sont tirées de ce manuscrit.

proposée par Marquerie dans ce sens que l'ancien ministre de la Guerre a pour tâche de réfléchir non seulement aux carences de la frontière du Nord et du Nord-Est mais de proposer aussi des rectifications favorables à la France sous le rapport stratégique, comme l'indique une note introductive de la main du maréchal Vaillant :

« Le 25 mars 1863, l'Empereur me remet une note écrite de sa main, et ainsi conçue : Faire dans le plus grand secret un travail sur la rectification de notre frontière du Nord et du Nord-Est, sous le rapport stratégique, et de la manière la plus convenable, c'est-à-dire, tracer sur une carte notre frontière rectifiée, en prenant soit de la Bavière rhénane, soit du Luxembourg, ce qui serait absolument nécessaire pour la bonne défense de notre territoire ».

Le travail du maréchal Vaillant est à replacer dans le contexte houleux de l'insurrection polonaise en Russie. Le soutien de Napoléon III aux insurgés menace en effet de faire basculer l'Europe dans une guerre ouverte. L'Empereur cherche à obtenir dans ses projets le concours de l'Autriche. Dès la fin du mois de février 1863, l'Empereur communique ses plans à Metternich via l'Impératrice Eugénie. La Pologne serait reconstituée sous le sceptre d'un archiduc habsbourgeois et diverses modifications seraient apportées aux frontières européennes de 1815. La France s'emparerait des provinces rhénanes. En dédommagement, la Prusse pourrait recevoir le Royaume de Saxe, le Hanovre et les Duchés du Nord. Quant au sort de la Belgique il dépendrait *in fine* du soutien anglais. La Belgique subsisterait pour ne pas irriter Londres ou alors, la France l'intégrerait en proposant de donner le port d'Anvers à l'Angleterre. Il faudra toute l'habileté politique de Léopold Ier pour convaincre la Prusse et l'Autriche de ne pas tomber dans le piège français, l'une en mobilisant sur le Rhin et sa frontière avec la Russie, l'autre en mordant à l'hameçon dynastique polonais¹¹¹.

Dès l'introduction de son travail, Vaillant déplore le mauvais tracé de la frontière de 1815 : « ...tout semble avoir été préparé par la diplomatie étrangère pour le succès d'une nouvelle invasion en France ». La neutralité de la Belgique obtenue en 1830 n'est pas faite pour rassurer Vaillant car il est peu probable selon lui qu'un Etat quelconque placé entre la France et le Rhin, « le champ de bataille des Français », puisse garder longtemps sa neutralité. Vaillant doit par ailleurs constater que même si la Belgique s'alliait à la France en temps de

¹¹¹ BALACE (F.), *Jean-Baptiste Nothomb et l'insurrection polonaise*, in PETIT (R.) (éd.), *Jean-Baptiste Nothomb et les débuts de la Belgique indépendante*. Actes du Colloque international de Habay-la-Neuve (5 juillet 1980), Bruxelles, 1982, p. 158-180.

guerre, elle pourrait difficilement couvrir la France de ce côté car un événement majeur est venu bouleverser la défense de la frontière franco-belge :

« ...elle [la Belgique] ne pourrait nous couvrir, car depuis 1859, elle a rasé toutes les places qui faisaient face à la France, cherchant dans une autre combinaison ses moyens de défense. La France a donc un grand intérêt à améliorer sa frontière du Nord. (...) [en note] Par suite de la résolution prise par les Belges en 1859, d'adopter un système tout nouveau pour l'ensemble des fortifications d'Anvers, ils ont mis hors d'état de défense les places d'Ypres, Menin, Oudenarde, Ath, Mons, la partie basse de Charleroi, Philippeville et Mariembourg. Le château de Bouillon a été développé et conservé seulement comme monument historique. Les places de Nieuport, Ostende, Dendermonde et Diest, ont été maintenues à l'état d'entretien, ainsi que la grande citadelle de Gand, les deux forts ou citadelles de Liège et la citadelle de Namur ».

Vaillant constate dans le même temps que la défense de la France a été sensiblement affaiblie par la perte de Landau et de la ligne de la Sarre. Ce constat des carences de la défense française l'amène à proposer à l'Empereur cinq combinaisons possibles de rectification des frontières de la France. Ces combinaisons sont hiérarchisées par ordre croissant d'importance, depuis la « simple rectification de frontière » jusqu'à l'annexion de territoires beaucoup plus vastes. Vaillant révèle par ailleurs que ces combinaisons devraient servir à la diplomatie française « dans l'hypothèse où nous aurions acquis des droits à des annexions de territoires plus ou moins considérables ». La première combinaison intitulée pudiquement « hypothèse d'une simple rectification de frontière » révèle déjà un plan aux conséquences importantes pour le territoire belge. Comme dans la plupart des études de défense de la frontière et/ou de géographie militaire, Vaillant divise la frontière en différents secteurs. Premièrement de la mer du Nord à l'Escaut, il constate que le démantèlement des forteresses de Flandres en Belgique enlève tout intérêt à cette région : « ...nous ne gagnerions rien, au point de vue de la valeur défensive de nos limites à nous porter en avant ». Deuxièmement de l'Escaut à la Sambre, Vaillant constate que la Belgique touche presque à la route de Valenciennes à Maubeuge « ce qui est un inconvénient, eu égard surtout au voisinage de Mons que l'ennemi pourrait encore prendre pour point de rassemblement quoique ses fortifications soient démantelées ». Comme Marquerie, le maréchal français pense que la possession de Mons serait par conséquent très avantageuse pour la France. A défaut, il faudrait tracer la nouvelle frontière « suivant une ligne parallèle à la route de Valenciennes à Maubeuge et à 10 kilomètres de cette route ». Troisièmement Vaillant considère que la partie qui s'étend de la Sambre à la Meuse est la partie la plus mauvaise de la frontière nord, ce qui rejoint à nouveau le jugement de Marquerie. C'est l'éternel thème de la trouée de l'Oise :

« Bien que les Belges aient détruit eux-mêmes les fortifications de Philippeville et de Mariembourg, un corps ennemi rassemblé dans la pointe avancée que forme le territoire étranger, menacerait à la fois Maubeuge, Avesnes, Rocroi et Givet, sans risque aucun d'être coupé, par suite des bonnes communications qui relient Philippeville à Charleroi et à Namur (...). L'ennemi pourrait aussi percer notre frontière entre Avesnes et Rocroi, pour se diriger droit sur Rethel, Reims et la vallée de la Marne, sans avoir à faire aucun siège. Cette position, qui était offerte à l'ennemi depuis longtemps déjà, s'est beaucoup augmentée dans les dernières années par l'exécution d'un grand nombre de chemins vicinaux ».

Selon Vaillant, les projets de fortifier Hirson, Aubenton, Reims, etc. pour combler la trouée de l'Oise ne sont que des expédients ; « le seul moyen de la faire disparaître serait de prendre pour frontière une ligne à peu près droite, passant à quelques kilomètres en avant de Maubeuge et Givet ». Une fois le rentrant belge entre ces deux villes françaises acquis, Vaillant propose de fortifier Philippeville et peut-être Beaumont qui constitue un « nœud de nombreuses communications ». Quatrièmement de la Meuse à la Moselle, Vaillant reconnaît que le massif des Ardennes constitue un obstacle de taille mais il distingue toutefois la partie qui s'étend de Givet à Sedan de celle qui sépare cette ville de la Moselle. Il s'inquiète de la trouée de Stenay au nord de Verdun¹¹² :

« La ligne de la Chiers, la forêt de Woëvre, et la Meuse en amont de Sedan, ne sont pas en effet, des obstacles sur lesquels on puisse beaucoup compter. D'un autre côté, les petites places de Montmédy et de Longwy qui seules nous couvrent, sont sur le plus court chemin de Luxembourg à Paris : l'ennemi qui voudrait suivre cette direction, pourrait masquer et tourner ces deux petites places, et il ne rencontrerait plus d'autre obstacle matériel qu'à la forêt de l'Argonne, obstacle bien amoindri en divers points par tous les défrichements qui ont eu lieu successivement ».

En face de cette trouée, la place de Luxembourg et la vallée de l'Alzette offriraient d'après Vaillant un point de concentration très utile à l'ennemi. Toutes ces considérations le poussent à proposer entre la Meuse et la Moselle « une frontière partant du point indiqué plus haut, au nord de Givet, remontant la Lesse, passant près de Neufchâteau et Arlon, puis sur les plateaux au nord de Luxembourg et rejoignant la Moselle à son confluent avec la Sarre ». Enfin, cinquièmement de la Moselle au Rhin, Vaillant propose de reprendre la ligne de la Sarre à

¹¹² Sur cette trouée, un mémoire avait été réalisé par le lieutenant d'Etat-major de Cognart en 1859. L'officier français n'y fait cependant pas mention d'un quelconque passage prussien par la pointe sud du Luxembourg via la route d'Arlon. SHD/DAT, 1M 1180, Lieutenant-colonel de COYNART, *Mémoire sur la partie de la frontière Nord-Est comprise entre les Vosges et la Meuse*, Paris, le 5 juillet 1859.

partir du confluent de cette rivière avec la Moselle, en occupant toutefois quelques kilomètres de terrain sur la rive droite pour récupérer Sarrelouis.

Rappelons que ce programme ambitieux constitue uniquement la première combinaison, la moins exigeante dans l'esprit de Vaillant qui indique que ces ajouts ne constitueraient même pas « une rectification complète de ce que renfermaient les anciennes limites du Royaume de Louis XIV : il nous manque encore dans les Flandres, Ypres, Menin et quelques autres villes, une partie du duché de Luxembourg et quelques dépendances de l'ancienne Lorraine ». Dans des circonstances plus favorables, la France devrait réclamer une deuxième combinaison : le complément du Duché de Luxembourg et la pointe du territoire de la Belgique qui se trouve comprise entre la Lesse et la limite ouest du Duché. « Dans ce cas, la nouvelle frontière, à partir de la rive droite de la Meuse, suivrait d'abord la Lesse, puis la rivière de l'haume (sic) [la Lhomme] qui est un affluent de la première, passerait près de Vassogne (sic) [Nassogne], près d'Attamont [?], et suivrait, enfin, les limites du Duché par Tailles, Gouvy, et la rive gauche de l'Our jusqu'à la Sarre ».

La troisième combinaison consisterait à relier Ourth à la pointe nord du Duché de Luxembourg à un point sur le Rhin un peu en aval de Bingen, rive gauche. La frontière passerait par Ourth, Prüm, Gerolstein, Daun, Zell, Simmern, Rheinboellen et la crête des plateaux en avant de Bingen. « Cette combinaison donnerait à la France toute la Bavière rhénane [Palatinat rhénan], une partie du duché de Hesse-Darmstadt, le Duché d'Oldenbourg, et un morceau considérable du grand-Duché du Bas-Rhin. Les places de Mayence et de Gemersheim, et les villes de Worms et de Spire deviendraient françaises ».

La quatrième combinaison propose tout simplement l'annexion complète de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Cela donnerait à la France Anvers « qui est l'objet de si vifs regrets comme de si ardentes convoitises de notre part ». En revanche, à l'est, la France pourrait se contenter plus humblement de la ligne de la Sarre sans entamer le Grand-Duché du Bas-Rhin et le Palatinat rhénan. Enfin, la cinquième combinaison consiste à gagner la frontière du Rhin « limite naturelle » de la France en s'emparant outre de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, d'une grande partie du royaume des Pays-Bas et de la moitié du Grand-Duché du Bas-Rhin. Vaillant révèle alors dans un élan de chauvinisme le grand dessein français :

« Cette frontière est non seulement la meilleure, elle est la seule bonne. C'est en parlant de cette limite naturelle que le maréchal Gouvion de Saint-Cyr, dans une note de ses savants mémoires sur les campagnes des armées du Rhin et Moselle, dit, comme nous l'avons déjà rappelé ci-dessus, que le Rhin est le vrai champ de bataille des Français pour défendre leurs frontières du Nord et de l'Est, comme les Alpes et les Pyrénées (sic) pour celle du Midi ».

Ainsi, trois ans avant le « traité Benedetti » et les conversations franco-prussiennes autour de la Belgique et du Luxembourg, ce document préparé « dans le plus grand secret » sur demande de l'Empereur, fixe de façon très nette les ambitions territoriales françaises en Belgique, au Luxembourg et en Rhénanie. Un an plus tard est publié à Paris l'ouvrage de Théophile Lavallée « Les frontières de la France ». Cet ouvrage est souvent cité comme une preuve manifeste des intentions malveillantes de la France à l'égard de la Belgique. De fait, Théophile Lavallée n'est pas un vulgaire publiciste. Il est professeur de géographie et statistique militaires à l'École spéciale de Saint-Cyr de 1832 à 1869¹¹³. Dans la première édition de son ouvrage en 1864, le géographe passe en revue toute l'histoire de France en s'intéressant à l'évolution des frontières. Son admiration pour l'épopée napoléonienne et la rive gauche du Rhin est à peine dissimulée sous un vernis historique. Il considère que la Belgique constitue un danger permanent au nord de la France :

« La Belgique, libre et prospère, sous un Gouvernement sage et éclairé, a perdu, malgré la communauté de race, de langue et de religion, presque toutes ses affinités politiques vers la France ; et la création récente du camp retranché d'Anvers, camp qui s'appuie, d'une part, sur l'Angleterre, d'autre part, sur la Prusse, démontre qu'elle peut redevenir la citadelle de la coalition. Quant à sa neutralité, elle est chimérique et impossible : par la nature de son sol et sa configuration géographique, c'est le théâtre obligé des invasions françaises, c'est le champ clos que la nature semble avoir préparé à la France et à ses ennemis pour y vider leurs querelles ; c'est enfin une région dont la disposition est telle qu'elle semble appeler la guerre, et avoir été créée exprès pour les batailles »¹¹⁴.

Et Lavallée d'épingler en note de bas de page le commentaire d'un journal anglais qui prouve le caractère antifrçais des fortifications d'Anvers :

« Quand les fortifications d'Anvers, dit un journal anglais, seront complétées, la Belgique aura une citadelle en état de défier une puissante armée. Tout le pays pourra être abandonné à l'ennemi, un général pourra envahir Bruxelles ; les vieilles forteresses que

¹¹³ « Théophile Lavallée peut être considéré comme le premier théoricien de la géographie militaire en France des années 1840 aux années 1870. Il fait figure d'avant-gardiste par l'importance qu'il accorde à la dimension spatiale des questions militaires ». BOULANGER (Philippe), *La géographie militaire française*, Paris, Economica, p. 24-25.

¹¹⁴ LAVALLEE (Théophile), *Les frontières de la France*, Paris, Furne, 1864, p. 295-296.

Louis XIV était fier de prendre pourront être démantelées ; la monarchie belge n'en restera pas moins debout derrière les murs d'Anvers »¹¹⁵.

Commentaire corroboré selon Lavallée par les déclarations du commissaire royal délégué à la Chambre belge en 1858 pour défendre le projet anversois :

Et, dans le Parlement belge, le général Renard disait, le 27 juillet 1858 : 'Au point de vue militaire, et quelles que soient les alliances que l'avenir nous réserve, Anvers fortifiée et bien occupée prêterait un appui également efficace à la nation qui nous prêterait son appui. D'abord pour l'Angleterre cela n'a pas besoin de s'expliquer : l'Angleterre par ses flottes, pouvant toujours s'approcher d'Anvers, trouverait dans notre camp une excellente base d'opérations. Quant à l'Allemagne, cette position est excellente pour elle, soit qu'elle occupe la Belgique, soit que, repoussée, elle ait à redouter une attaque sur ses possessions du Bas-Rhin. Anvers, tant qu'elle sera debout empêcherait l'ennemi de se baser assez solidement sur la Meuse »¹¹⁶.

Toujours d'après Lavallée, il ne fait aucun doute que la France devra tôt ou tard soigner « ses cinq plaies mal fermées de 1815 »¹¹⁷. Seule l'acquisition légitime par la France de ses « frontières naturelles » garantira à l'Europe la paix tant désirée :

« La France a donc recouvré sa frontière naturelle du Midi : recouvrera-t-elle sa frontière naturelle du Nord ? Indubitablement. Il lui faut toutes les limites que la main de Dieu lui a tracées, celles qu'elle avait dans son passé celtique et romain, celles qu'elle a reconquises dans sa génération de 1789 ; il faut qu'elle renferme dans son territoire le champ de bataille de Tolbiac et le tombeau de Charlemagne ; il faut qu'elle ait, comme le disait Vauban à Louis XIV, son pré carré. Les frontières naturelles de la France sont entrées dans le droit public de l'Europe depuis soixante-douze ans ; elles sont une nécessité fondamentale des temps nouveaux ; elles sont le gage de la paix du monde »¹¹⁸.

Le théoricien des frontières naturelles de la France ne préconise cependant pas l'usage de la force pour obtenir les limites désirées mais place ses espoirs dans la sagesse et la patience de l'Europe, « si elle veut abdiquer ses préjugés et ses vieux ressentiments, si elle accepte des nécessités tracées par la nature, l'histoire, la raison et la justice »¹¹⁹ ; ce qui ne l'empêche pas de conclure son chapitre à propos de la frontière nord sur un ton frondeur « mais, dès ce jour, et quoi qu'elle veuille, quoi qu'elle fasse, les traités de 1815 ont cessé d'exister »¹²⁰.

¹¹⁵ *Ibidem*.

¹¹⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷ *Idem*, p. 307.

¹¹⁸ *Idem*, p. 312-313.

¹¹⁹ *Idem*, p. 314.

¹²⁰ *Ibidem*.

Même si l'avis de Théophile Lavallée ne peut résumer à lui tout seul l'opinion des autorités militaires françaises, le fait qu'un tel théoricien des frontières de la France donne des cours de géographie à toute une génération d'officiers est un motif légitime de préoccupation pour les autorités belges. L'ouvrage du professeur de Saint-Cyr n'est pas passé inaperçu au ministère belge des Affaires étrangères d'autant plus qu'il a été couronné par l'Académie Française et qu'il a été réédité à plusieurs reprises jusqu'en 1868¹²¹. Le mémoire rédigé par Banning en 1866 « Les traités de 1815 et la Belgique » est à bien des égards une antithèse des théories défendues par Lavallée : « Pourquoi donc l'Académie Française a-t-elle conféré un prix à cet ouvrage qui abonde en erreurs historiques et dont le moindre défaut est l'absence radicale de toute notion de droit, de justice internationale »¹²². Commentaire assez amusant s'il en est, dans la bouche d'un des plus ardents défenseurs d'une Grande Belgique.

Le document que nous analyserons ensuite est une étude de défense de la frontière nord rédigée en 1865 par le colonel Prudon, directeur des fortifications de Lille. L'intitulé du mémoire synthétise les intentions de Prudon : « Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord et sur l'importance et le rôle que remplit dans cette défense chacune des places de la direction de Lille, en tenant compte des conditions nouvelles dans lesquelles elles se trouvent placées sous la double influence de la rapidité des voies de communication par voie ferrée et des progrès de l'artillerie pour en déduire le degré d'intérêt relatif qui doit aujourd'hui s'attacher à leur conservation »¹²³. La direction de Lille englobe toutes les places de la frontière située entre la mer et le cours de la Meuse. L'objectif de Prudon est manifestement de faire un inventaire de ces places afin de rationaliser les dépenses relatives à leur entretien et amélioration. Ce document est par conséquent moins revendicatif que les précédents sur le plan territorial. L'arrivée du chemin de fer permettra selon l'auteur de faire des économies d'échelle en reliant les grands centres défensifs entre eux tout en supprimant les petites places intermédiaires :

¹²¹ La seconde édition paraît à Paris en 1866 chez Hetzel. En 1868 paraît toujours chez Hetzel la cinquième édition. L'AVALLÉE (Théophile), *Les frontières de la France*, Paris, Hetzel, 1868.

¹²² BANNING (E.), *Les traités de 1815 et la Belgique : mémoire publié pour la première fois, d'après le manuscrit original*, avant-propos de Pierre Nothomb, Paris ; Bruxelles, G. Van Oest, 1919, p. 31.

¹²³ SHD/DAT, 1M 1169, PRUDON, colonel, directeur des fortifications, *Mémoire sur l'ensemble de la défense de la frontière nord et sur l'importance et le rôle que remplit dans cette défense chacune des places de la direction de Lille, en tenant compte des conditions nouvelles dans lesquelles elles se trouvent placées sous la double influence de la rapidité des voies de communication par voie ferrée et des progrès de l'artillerie pour en déduire le degré d'intérêt relatif qui doit aujourd'hui s'attacher à leur conservation*, le 12 août 1865, 19 p. Le résumé et les citations qui suivent sont tirées de ce document.

« Qu'ainsi, l'existence d'une voie ferrée parallèle à la frontière mettant en communication les principales places qui la bordent, peut rendre moins nécessaires et parfois inutiles les petites places intermédiaires ; que, d'ailleurs, ces dernières, avec l'étendue et la justesse de portée des canons actuels risquent, dans un simple blocus, d'être écrasées sous le feu des projectiles creux et de tomber sans avoir eu les honneurs d'un siège. Qu'en un mot les progrès de l'artillerie sont venus se réunir à l'introduction des voies ferrées pour diminuer la valeur des petites places et qu'il peut y avoir avantage, sinon à abandonner, du moins à cesser d'améliorer ces dernières, pour consacrer le plus de fonds possibles à la mise en état des autres ».

On notera que Prudon est moins craintif que les précédentes études quant au danger d'interruption des lignes parallèles trop rapprochées de la frontière. De fait, le ton du directeur des fortifications de Lille est moins axé que ses prédécesseurs sur les défauts de la frontière franco-belge dont il vante notamment la « remarquable » organisation pour toute la section comprise entre la mer et la Sambre. Parmi les places qu'il souhaite voir conservées en priorité, Prudon cite Lille, Douai, Cambrai, Bouchain, Valenciennes et Condé. Il constate néanmoins comme ses prédécesseurs la faible valeur défensive du secteur frontalier situé sur la rive droite de la Sambre face à la trouée de l'Oise :

« Ainsi, lors même qu'une coalition formée et dirigée par l'Angleterre, avait un grand intérêt à attaquer la France par le Nord-Ouest, par le fait seul de l'organisation défensive, si bien appropriée au terrain, de toute la partie de notre frontière comprise entre le littoral et l'Escaut, les points de départ probables de l'invasion se trouveraient forcément reportés vers l'Est, entre la Sambre et la Meuse, sur cette partie de la frontière belge, qui depuis la perte de Philippeville et Mariembourg et du pays environnant, s'avance en saillie si prononcée sur le territoire français, pour atteindre, sinon dépasser l'origine des eaux coulant vers la Seine, c'est-à-dire la tête des vallées qui mènent le plus directement à Paris ».

D'où l'insistance du rapport de Prudon à améliorer en priorité la défense de Maubeuge qui souffre de nombreuses insuffisances. Selon le colonel français, l'emplacement de la forteresse est resserré dans une partie étroite de la vallée de la Sambre et ne permet pas de lui donner l'amplitude correspondant « à l'importance de son rôle dans une guerre soit défensive, soit offensive ». Qui plus est, l'emplacement est dominé par les hauteurs environnantes desquelles les tirs à longue portée des canons rayés modernes n'auraient aucun mal à atteindre le corps de place. Si bien qu'« on en est à se demander si cette place, indispensable d'une part à la défense de la frontière du Nord, précieuse d'un autre côté pour les retours offensifs et qu'on aurait un si grand intérêt à avoir plus grande et moins couverte, n'est pas à refaire en entier ».

A côté de Maubeuge, Prudon souhaite le maintien des autres petites places de la région qui complètent la défense du secteur pour les raisons suivantes : Landrecies garde le passage de la Haute-Sambre. Elle est reliée au moyen du chemin de fer avec toutes les places du Nord-ouest, « d'un côté par Busigny et Cambrai, de l'autre par Aulnoy, le Quesnoy et Valenciennes ». Elle est par ailleurs reliée à la Belgique et au cœur de la France par la ligne Paris – Saint-Quentin – Maubeuge. Le Quesnoy est situé sur le plateau qui sépare le bassin de l'Escaut de celui de la Sambre. Son rôle pourrait être amoindri si les défenses de Valenciennes et de Cambrai dans la vallée de l'Escaut étaient améliorées parallèlement à l'extension de la place de Maubeuge. « Mais en attendant que ces grandes mesures soient prises, il convient de garder la place du Quesnoy telle qu'elle est ». Avesnes, placée sur la route de Bruxelles à Paris par Mons et Maubeuge, garde le passage de la Helpe si Maubeuge venait à être prise par l'ennemi. La petite place ardennaise permet en outre de gêner singulièrement l'investissement de Maubeuge en perturbant les approches de l'ennemi. Comme de nombreux analystes le souligneront encore après lui, Prudon note la construction problématique d'une voie ferrée Chimay – Momignies – Anor qui se séparera juste après son entrée sur le sol français en deux branches : l'une vers Aulnoy, l'autre vers Hirson. Or, Prudon constate qu'Avesnes ne gardera que l'embranchement vers Hirson. L'autre ligne « étant la seule de toutes celles perpendiculaires à la frontière qui, dans la région du Nord, franchit cette frontière sans passer par une forteresse ». Il pense cependant que l'action d'Avesnes sur cette ligne, combinée avec Rocroi, restera précieuse « à défaut d'une surveillance plus rapprochée ». Surtout, il constate que les petites places secondaires d'Avesnes et de Rocroi, jadis situées en seconde ligne, remplissent désormais le rôle de places frontières situées en première ligne :

« Avesnes a, comme Rocroi, un rôle important à jouer dans la défense de la frontière entre la Sambre et la Meuse, rôle qui pourrait s'amoindrir qu'à la suite de la restitution à la France de ses limites de 1814 [Philippeville et Mariembourg] et par l'agrandissement de la place de Maubeuge et peut-être de celle de Givet ».

On remarquera au passage l'allusion très explicite de Prudon aux limites idéales de 1814. L'auteur lui non plus n'a pas abandonné tout espoir d'une reconfiguration future des frontières françaises. D'ailleurs, si Prudon s'exprime pragmatiquement sur les moyens d'améliorer la défense des places françaises, il n'oublie pas de souligner aussi la valeur offensive de deux d'entre elles comme « place d'approvisionnement et base d'opérations » vers la Belgique. Lille, en « saillie prononcée » sur la frontière, « en communication par des

canaux, des routes ordinaires et des voies ferrées, avec toutes les places du nord, comme avec l'intérieur de la France et de la Belgique ». Et surtout Maubeuge :

« Pour une guerre offensive dont le théâtre devrait être le territoire belge, Maubeuge serait encore la place de dépôt et le point de départ à choisir par nos généraux, soit s'ils avaient l'initiative de l'envahissement de la Belgique pour se porter sur Bruxelles et de là sur Anvers par les voies ferrées les plus directes et les plus courtes, soit, dans le cas contraire, pour s'avancer par la vallée de la Sambre sur Charleroi et Namur, comme l'a fait Jourdan en 1794, afin de couper en deux la ligne d'opérations des armées coalisées et de les forcer après une bataille, à regagner le Rhin, pour éviter d'être acculées à la mer ».

On constate que Prudon prend acte de la révolution du rail. S'il s'attarde beaucoup dans son étude sur les nouvelles perspectives défensives offertes par les lignes parallèles à la frontière française, il souligne aussi ici les perspectives offensives que les chemins de fer ouvrent à l'armée française dans le cadre d'une guerre future. Le capitaine d'Etat-major Marquerie avait lui-même déjà manifesté son intérêt pour les nouvelles lignes de chemin de fer parallèles ou perpendiculaires à la frontière franco-belge dans son étude de 1857. Parmi les lignes qui franchissent la frontière, le capitaine soulignait pour sa part l'intérêt de la ligne de la Sambre et de la Meuse qui relie Paris à Cologne par Namur et Liège : « ce chemin de fer serait d'une utilité incontestable pour la concentration rapide de nos troupes sur la Sambre, dans le but d'une invasion sur le territoire belge, en prenant ce royaume à revers »¹²⁴. L'officier français constatait cependant que l'inverse était vrai aussi et que des troupes prussiennes concentrées dans les provinces rhénanes seraient rapidement transportées en Belgique à l'aide de cette ligne.

Enfin pour clore notre vue d'ensemble des mémoires consacrés à la défense de la frontière, citons pour l'anecdote une note sur le système défensif de la France rédigée par le lieutenant Boileau à l'adresse du maréchal Niel. Cette note singulière rédigée au printemps 1867 n'est pas le fruit d'une quelconque demande officielle de Niel mais d'une démarche spontanée d'un sous-officier sans doute un peu trop pressé de plaire au nouveau ministre de la Guerre. Elle traduit néanmoins bien à nos yeux cette prise de conscience générale au sein de l'armée française d'une nécessaire reconfiguration du système défensif au nord de Paris :

¹²⁴ *Mémoire sur les frontières du Nord ou de la Belgique*. Années 1853-1857. Manuscrit du capitaine d'Etat-major, aide de camp du général de division Grand, C. Marquerie, Paris, 1^{er} décembre 1857 (archives personnelles de l'auteur).

« Vous appelez libéralement à vous les communications des hommes studieux ; et par suite, c'est un devoir pour eux de soumettre à Votre Excellence celles que peuvent leur suggérer des questions d'un intérêt sérieux. Dans ce nombre se trouvent, je crois, deux notes que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence (...) la seconde, je le confesse, est l'excursion d'un profane dans un domaine qui lui est complètement inconnu, mais j'ose espérer que, en raison de la bonne intention, Votre Excellence daignera ne pas me refuser son indulgence ; l'une et l'autre, de même que les précédentes, ont été rédigées pour vous, Monsieur le Maréchal, pour vous seul »¹²⁵.

Cette seconde note singulière s'intitule « Quelles sont les lacunes qui existent dans le système défensif de la France ? ». Le lieutenant Boileau y prêche tout simplement en faveur d'une concentration totale des moyens de défense à Paris, partant du constat qu'« une armée d'invasion ne s'arrête plus aux places frontières ; elle les masque et hâte le pas. C'est le cœur du pays, c'est la capitale qu'elle veut atteindre et frapper... ».

Tous ces mémoires traduisent indubitablement un état d'esprit général favorable à l'amélioration de la défense de la frontière nord. Ces démarches particulières n'aboutiront cependant jamais avant la défaite de 1870 à une volonté de réforme du système existant. La raison de cet immobilisme est à trouver vraisemblablement dans l'organisation militaire française elle-même. L'on constatera d'abord l'origine hétéroclite des mémoires analysés. Le ministère de la Guerre est de fait subdivisé en une multitude de « divisions » ou bureaux spécialisés qui constituent chacun à eux seuls une sorte de petit ministère : division « opérations militaires » ; dépôt de la Guerre dont la section « Statistiques » dissimule les renseignements militaires français ; comité de l'artillerie ; comité des fortifications (appelé aussi comité du Génie) lui-même subdivisé en directions des fortifications (ou direction du Génie) correspondant chacun à des secteurs bien précis de la frontière, ... sans compter le rôle influent de certains fonctionnaires civils qui font carrière au sein du ministère. Il faut encore ajouter les circonscriptions militaires (les divisions militaires) qui sont des organes de recrutement territoriaux mais n'ont pas vocation à se transformer en corps d'armée opérationnels, ce qui explique au passage les difficultés rencontrées lors de la mobilisation de 1870¹²⁶. Toutes ces entités sont susceptibles à un moment ou à un autre de produire des documents particuliers sur la défense de la frontière nord. La présence dans les archives de plusieurs mémoires consacrés à cette problématique ne signifie donc absolument pas qu'ils

¹²⁵ Lettre du lieutenant Boileau au maréchal Niel, Paris, le 29 mai 1867, en introduction de l'étude SHD/DAT 1M 1663, BOILEAU, lieutenant, Note sur le système défensif de la France adressée au maréchal Niel, le 29 mai 1867.

¹²⁶ CORVISIER (André) et DELMAS (Jean) (dirs.), *Histoire militaire de la France*, II, ...p. 425-431.

ont tous été pris en compte en haut lieu. La conséquence de cette pesanteur du système militaire français sur la défense de la frontière du Nord est facile à déduire : malgré les dépenses coûteuses qu'elles génèrent, l'entretien de vieilles citadelles reste une tradition bien ancrée jusqu'à la guerre franco-prussienne et l'on se refuse à faire des économies d'échelle. A Arras, place de seconde ligne peu utile en vérité si l'on modernise Lille, on entreprend par exemple la restauration de la maçonnerie de la citadelle, les chemins de ronde étant à demi en ruine. Ces travaux de terrassement prennent fin en 1858¹²⁷.

Les travaux les plus importants au cours de la période sur la frontière nord *stricto sensu* ont lieu à Lille. L'enceinte de la ville qui existe depuis le XI^e siècle, connaît sa septième grande extension en 1858-1859¹²⁸. Faut-il y voir une quelconque volonté offensive à l'égard de la Belgique ? Il est plus probable que ce soient les nécessités du développement industriel de la ville qui ont poussé le Génie français à accroître la superficie des murs de l'antique cité fortifiée. Comme nous l'avons démontré plus haut, en cas de guerre avec la Prusse, aucun plan de guerre officiel n'est véritablement envisagé. Le seul plan français d'offensive que nous ayons retrouvé susceptible d'écorner une partie du territoire belge est celui du général Lewal. Plan d'ailleurs qui restera dans les cartons du ministère. Il faudra le choc de 1870 et l'investissement de toutes les petites places du nord de la France pour que les autorités militaires françaises se décident enfin à soumettre la « Barrière du Nord » à une révision complète. Nous verrons plus loin que cette révision théorisée par le général Séré de Rivières sera elle-même peu suivie d'effets faute de budget suffisant.

C. Regards belges sur la frontière française : une ouverture dangereuse ?

1. L'expertise du Génie belge complètement ignorée

Pour la défense de la Belgique, les nouvelles liaisons ferroviaires avec la France posent un problème de taille. Un grand nombre de villes importantes situées à proximité de la frontière constituent des forteresses de l'ancienne « Barrière ». Or, en raison de leur économie florissante souvent liée à une situation géographique favorable, ce sont ces villes qui sont

¹²⁷ ESPINOSA (Carole), *L'armée et la ville en France 1815-1870 ...*, p. 104-105

¹²⁸ CANIOT (Jean), *Les portes de Lille (1621-2004)*, Lambersart, [chez l'auteur], 2004 ; DEPRET (Julien), *Lille et ses forts, une forteresse méconnue de la III^e République (1872-1914)*, Salomé, chez l'auteur, 2008, p.18.

privilégiées en toute logique pour être raccordées les premières au chemin de fer. Comme nous l'avons vu pour la place d'Anvers, l'arrivée des trains dans les murs d'une place forte rime souvent avec un amoindrissement de la valeur défensive de la ville-forteresse : le chemin de ronde est approché dangereusement par le terre-plein de la voie derrière lequel peuvent se dissimuler des assaillants ; plusieurs ouvertures doivent être pratiquées dans les murs d'enceinte pour faire passer la ligne, voire pour fournir l'espace suffisant à l'établissement d'une gare.

A Courtrai, le terrain choisi pour la construction de la nouvelle gare – que l'on désire importante en raison de sa situation frontalière – est directement adossé aux fossés de la ville entre la porte de Tournai et celle de Lille. Or à l'époque, Courtrai fait toujours partie intégrante du système fortifié belge. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement belge impose, dans une convention signée avec le conseil échevinal de Courtrai le 13 novembre 1838, une série de conditions pour l'édification de la nouvelle gare. Cette convention précise notamment que la ville doit supporter la dépense que nécessiteront les travaux pour l'établissement du rail dans la partie des fossés qu'il traverse ou qu'il parcourt : la démolition de la porte de Tournai, le creusement d'un nouveau fossé d'enceinte et celui d'un fossé de clôture dans le parcours du chemin longeant le fossé de la ville à droite et à gauche de la dite porte de Tournai¹²⁹. L'arrivée du chemin de fer à Charleroi dans la ville basse réclame immédiatement l'expertise du Génie. Selon cette expertise, il faut conserver les remparts de la ville basse, même s'ils ont été largement rendus inefficaces par les progrès de l'artillerie de siège, car ils permettent de garder à distance les attaques d'un assiégeant contre la ville haute¹³⁰. Le 9 août 1841, une convention est signée entre le lieutenant-général Goblet d'Alviella, inspecteur général des fortifications et du Corps du Génie et Teichmann, inspecteur général des Ponts et Chaussées. Par cette convention, le département de la Guerre consent à concéder le déclassement de plusieurs ouvrages et terrains de la ville basse en échange d'autres terrains communaux et de compensations financières¹³¹. Ces échanges tardent cependant à se réaliser en raison de rapports tendus entre les autorités civiles et

¹²⁹ DE BETHUNE (J.), *Courtray et ses chemins de fer*, in *Bulletin van de geschied- en oudheidkundige kring van Kortrijk*, 1911-1912, année 9, p. 23 et p. 27-28.

¹³⁰ MRA, Fonds Fortifications, VIII. CHARLEROI, dossier n° 11, *Note descriptive sur les dispositions des ouvrages de fortification exécutés par suite de l'établissement de la station du chemin de fer et quelques circonstances qui s'attachent aux travaux projetés pour en compléter la défense*, par le capitaine H.H. Lorand, 26 pages, Charleroi, le 28 février 1843.

¹³¹ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 3681 : Etat-major général, correspondance et notes concernant les chemins de fer (Anvers, Charleroi), (1840-1858), Farde : Archives de la 4^e Division (Génie) (Place de Charleroi. Station du chemin de fer), Convention relative au tracé du chemin de fer de Charleroi (9 août 1841)

militaires. Le 11 novembre 1843, l'affaire n'est toujours pas réglée. Des modifications sont apportées à la convention du 9 août 1841¹³². Le procès-verbal définitif de l'échange des terrains est dressé le 10 février 1844 entre le département des Travaux publics et celui de la Guerre¹³³.

Dans nos propos précédents concernant l'arrivée problématique du chemin de fer à Anvers, il nous avait déjà été donné l'occasion de démontrer le manque de considération du ministère des Travaux publics pour l'expertise militaire. Les rapports tendus et anarchiques entre les autorités militaires et civiles se poursuivent non seulement pour l'arrivée du chemin de fer à Charleroi mais aussi à Mons, Gand et Namur. A Charleroi et Mons, les griefs du ministère de la Guerre sont d'abord financiers. Le ministère des Travaux publics tarde à payer les sommes dues au département de la Guerre pour les terrains militaires concédés de même qu'à remplir ses engagements en matière d'échange de terrains. A Gand, les griefs du Génie sont directement liés à la valeur de la place. Contrairement aux recommandations militaires, le chemin de fer est établi sur un remblai considérable qui forme « une véritable parallèle à une distance très rapprochée de la citadelle ». Pour ne pas détruire ce qui avait déjà été effectué, le Génie de la place convient avec l'administration des chemins de fer que les accotements du remblai soient élevés en « glacis » afin qu'il ne constitue pas un refuge pour l'assaillant mais ladite administration prétexte de coûts trop élevés pour ne pas respecter ses engagements. Les réclamations du ministère de la Guerre envoyées au Travaux publics le 15 avril 1839 restent sans suite¹³⁴.

Dans le cas de Namur, le ministre des Travaux publics se montre plus collaboratif. Il soumet bien au département de la Guerre pour approbation les plans pour la construction du chemin de fer de Liège à Namur. Le 8 mars 1850, le département de la Guerre envoie ces plans au ministre des Travaux publics en lui indiquant les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux abords de la place. Ces modifications sont peu onéreuses pour la société concessionnaire.

¹³² MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 3681, Farde : Archives de la 4^e Division (Génie), Lettre du lieutenant-colonel du Génie, Directeur, Cambier. 4^e division Territoriale, direction des fortifications de la place de Charleroy, Mons, le 11 novembre 1843.

¹³³ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 3681, Farde : Archives de la 4^e Division (Génie), Procès-verbal de la remise et reprise des terrains destinés à l'établissement de la station du chemin de fer et à l'assiette des nouvelles fortifications dans la Place de Charleroi, faites réciproquement par les soussignés André Joseph Delahaye, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées stipulant au nom du département des Travaux Publics et Hyppolite Roland, capitaine, commandant du Génie, au nom du Département de la Guerre, 10 février 1844.

¹³⁴ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 3681, Farde : Archives de la 4^e Division (Génie) (Place de Charleroi. Station du chemin de fer), Rapport du lieutenant-colonel Directeur de la 4^e Division EQUHOLS : « Obligations contractées par le département des Travaux publics pour l'établissement des stations du chemin de fer à Anvers, Gand, Mons et Charleroy », Bruxelles le 11 août 1842.

Or début mai, le directeur des fortifications et aide de camp du Roi le colonel de Lannoy informe le département de la Guerre que les travaux viennent d'être commencés dans le rayon stratégique de la place. Celui-ci demande des comptes aux Travaux publics qui indiquent que la société concessionnaire n'a toujours pas daigné, malgré ses demandes, fournir les plans du tracé¹³⁵. Par conséquent, le commandant du Génie de la place de Namur décide de dresser un procès-verbal pour infraction. Il signifie à la personne qui dirige les travaux de les suspendre dans un délai de quatre jours. Les travaux n'en continuent pas moins. Le commandant de la place s'adresse alors au juge de paix à l'effet de faire comparaître devant lui l'agent de la société concessionnaire. Contre toute attente, le magistrat lui-même décline toute compétence dans cette affaire en demandant toutefois au commandant de la place vingt-quatre heures pour réfléchir à l'opportunité d'une action judiciaire. Dans son courrier au ministre de la Guerre qui relate les mésaventures du commandant de la place de Namur, de Lannoy se plaint à sous-entendre les basses considérations financières qui expliquent sans doute le « peu de désir » du magistrat de s'occuper du dossier¹³⁶. L'affaire se résout finalement un an plus tard au bénéfice du ministre de la Guerre¹³⁷. Mais peu de temps après, la société manifeste à nouveau son opposition lorsque le Génie lui impose dans le courant de l'année 1853 des travaux à exécuter à ses frais sur le cours du Hoyoux à proximité de la place¹³⁸. En 1854, la société est prise à bail par la Compagnie française du Nord sans que les travaux n'aient été exécutés. Le dossier va alors traîner pendant six longues années. Les travaux ne sont achevés qu'en 1860¹³⁹. Ces multiples exemples témoignent bien à nos yeux du peu de sérieux accordé par le Gouvernement à la défense des forteresses belges. 1859 n'est-elle pas l'année où la guerre franco-autrichienne menace le pays d'une éventuelle entrée prussienne sur le territoire ?

Les raisons d'un tel manque de collaboration sont certes budgétaires mais aussi politiques. Les recommandations formulées par les officiers du Génie sont le plus souvent accueillies très froidement par les édiles locaux, surtout lorsqu'elles sont coûteuses ou qu'elles mettent un frein à l'activité commerciale de la ville. Ainsi, la construction du chemin de fer de Jurbise à

¹³⁵ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 4661 : Chemin de fer de Namur à Liège – Station de Namur (1849-1860), Note du directeur de la 4^e direction, Bruxelles, le 14 mai 1850.

¹³⁶ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 4661, lettre de De Lannoy, colonel, directeur des fortifications et aide de camp du Roi à Chazal, ministre de la Guerre, le 31 mai 1850.

¹³⁷ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 4661, lettre de De Lannoy à Brialmont, ministre de la Guerre, le 26 mars 1851.

¹³⁸ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 4661, lettre du général Anoul, ministre de la Guerre, à van Hoorebeke, le 30 août 1853.

¹³⁹ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 4661, lettre de la direction des fortifications, 2^e division territoriale, au général Chazal, ministre de la Guerre, Mons, le 4 août 1860.

Tournai par Ath est accordée par un arrêté royal du 19 mai 1845¹⁴⁰. Achevé en novembre 1848¹⁴¹, ce chemin de fer a dû être établi dans la traverse des fossés de la place d'Ath sur des ponts avec tabliers de bois supportés par des piles et des culées en maçonnerie. Il s'agit de pouvoir les détruire facilement au premier bruit de guerre. La largeur de ces ponts a dû être réduite de telle manière qu'il n'a été possible de séparer les deux voies du chemin de fer que par une entrevoie de 0m40 de largeur. Les autorités politiques locales se plaignent que cette largeur est complètement insuffisante pour que deux convois puissent se croiser¹⁴². De même, les députés de Namur accueillent avec joie l'arrivée du chemin de fer en août 1843¹⁴³ mais réclament ensuite à plusieurs reprises que les fossés qui entourent la ville, surtout à proximité de la station de chemin de fer, soient comblés pour favoriser le développement économique de la cité¹⁴⁴. La situation est similaire à Mons où la station de chemin de fer créée en 1841 voit son développement stoppé par la présence des forts. La seule voie d'eau permettant le transport des marchandises, le canal de Mons à Condé, part de l'extérieur de la ville. Aucune industrie ne s'installe dans la ville entourée de fortifications et peuplée à son maximum dès 1850, ce qui contraste avec l'essor économique du Borinage¹⁴⁵. A Charleroi, le développement économique de la ville est tel qu'il oblige les autorités militaires de la place à concéder de nouveaux terrains en 1855 pour agrandir la gare¹⁴⁶.

Tout ceci explique que par la suite, les représentants des villes où les perspectives de développement économique sont freinées par les murs d'enceinte, accueilleront le plus souvent avec un grand soulagement la disparition programmée du système de la Barrière au profit de la concentration de la défense belge à Anvers. En revanche, les députés qui représentent les intérêts de petites bourgades comme Ypres¹⁴⁷, Mariembourg, Philippeville¹⁴⁸

¹⁴⁰ APC, 9 juin 1853, p. 1678

¹⁴¹ LAFFUT (M.), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 381.

¹⁴² En 1853, suite au démantèlement de la place d'Ath, le gouvernement propose de mettre à profit la circonstance pour procurer au chemin de fer de Tournai à Jurbise, dans la traverse des fortifications de cette place, la largeur normale d'un chemin de fer à deux voies. *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 30 mai 1853, p. 1601.

¹⁴³ LAFFUT (M.), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 379.

¹⁴⁴ BORGNET (J.), *Démolition du mur de la troisième enceinte de Namur*, in *Annales de la société archéologique de Namur*, I, 1849, p. 371 ; *Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 22 décembre 1853, p. 360 ; *Annales Parlementaires*, séance du 26 mai 1858, p. 986.

¹⁴⁵ PIERARD (C.), *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons, 1861-1961* in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, juillet 1961, p. 128.

¹⁴⁶ MRA, Fonds Moscou, Boîte n° 3681, Farde : Archives de la 4^e Division (Génie) (Place de Charleroi. Station du chemin de fer), Lettre du colonel du Génie, directeur des fortifications, 2^e division territoriale, au général Chazal, ministre de la Guerre, Mons, le 19 avril 1859.

¹⁴⁷ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 3 juin 1853, Aliénation de biens domaniaux, Crédit extraordinaire de 3.500.000 francs au département de la guerre, Rapport fait au nom de la section centrale par M. Thiéfry, p. 1640 ; VEREECKE (J.), *Histoire militaire de la ville d'Ypres, jadis place forte de la Flandre occidentale*,

ou Bouillon¹⁴⁹ resteront partisans de l'ancien système. Ces derniers chercheront à faire valoir l'intérêt stratégique des murs de leur cité mais en vérité déploreront surtout les pertes financières liées à la disparition de l'octroi ou de la garnison.

2. Faibles précautions belges face au monopole français de la Compagnie du Nord

Dans le cas des liaisons frontalières franco-belges, le manque de collaboration des autorités civiles ou des compagnies ferroviaires avec le Génie militaire se double d'un autre inconvénient : beaucoup de liaisons créées sont acquises progressivement par le Nord belge qui n'est autre qu'une filiale de la Compagnie française du Nord appartenant à la maison Rothschild. Ceci signifie en pratique que du matériel et du personnel français est autorisé à circuler sur les lignes belges et à pénétrer dans l'enceinte des cités fortifiées. Curieusement, nous avons trouvé très peu de commentaires négatifs concernant cette problématique alors que quelques années plus tard, le rachat du Grand Luxembourg par la Compagnie de l'Est français va déchaîner les passions y compris sur le plan défensif. Les appétits de la maison Rothschild en Belgique sont pourtant en tous points comparables à ceux de l'Est français quelques années plus tard. Une fois Paris relié à Bruxelles en 1846 par Lille et Valenciennes, il apparaît très vite qu'un raccourci est nécessaire pour relier Paris à Cologne, sans passer par la capitale belge. Le chemin de Saint-Quentin à Erquelines en prolongement de celui de Creil à Saint-Quentin¹⁵⁰ devait, avec la ligne belge de Liège – Namur – Erquelines, former la communication la plus directe entre Paris et l'Allemagne septentrionale. Il permettrait également de desservir des intérêts économiques puissants dans la vallée de l'Oise et la région d'entre-Sambre-et-Meuse¹⁵¹. Très vite, la maison Rothschild cherche à obtenir une position de monopole sur cet axe Paris – Cologne¹⁵². Au début des années 1850, la Compagnie du Nord

Gand, 1858 ; [VANDENPEEREBOOM (A.)], *Notice sur la place d'Ypres et son démantèlement (1830-1853)*, Ypres, 1858.

¹⁴⁸ En décembre 1853, le député Baillet-Latour regrette la célérité extraordinaire avec laquelle certaines fortifications ont été détruites au cours de l'année 1852 et réclame des indemnités pour Mariembourg et Philippeville. *APC*, 21 mai 1853, p. 1442 et 21 décembre 1853, p. 351-352

¹⁴⁹ En janvier 1851, le député luxembourgeois Jullien, pressentant sans doute les coupes sombres à venir réclame que l'on renforce la garnison dans le Luxembourg et que l'on dote Bouillon d'un matériel de guerre adéquat. « La position topographique de Bouillon, disait-il, exige d'ailleurs qu'il y ait dans cette ville une garnison. Il est imprudent de laisser la frontière belge découverte de ce côté. Je pourrais fournir à cet égard des renseignements particuliers au département de la Guerre ». *APC*, 27 janvier 1851, p. 535.

¹⁵⁰ Le chemin de fer de Creil à Saint-Quentin lui avait été concédé en vertu de la loi du 15 juillet 1845. DEMEUR (A.), *Les chemins de fer français en 1860...*, p. 15

¹⁵¹ PICARD (Alfred), *Les chemins de fer français...*, II, p. 13.

¹⁵² Dans une lettre du 13 novembre 1847, le représentant de la maison Rothschild à Bruxelles écrit : « J'ai l'avantage de vous informer que M. le Marquis de Rumigny, Ambassadeur de France, est venu me voir et m'a dit qu'il y aurait une bonne affaire à traiter. Elle consiste à ce qu'on serait disposé à vous vendre le chemin de fer

dont James Rothschild est le principal actionnaire – déjà en possession des lignes de Paris à la frontière belge par Lille et Valenciennes – s’empare des diverses concessions de ce nouvel axe ferroviaire à créer entre Paris et l’Allemagne. Elle obtient le Saint-Quentin – Erquelinnes par décret du 19 février 1852. Par décret impérial du 13 août 1853, la Compagnie du Nord obtient le chemin de fer de Paris à Creil qui se détache de la ligne principale à Saint-Denis et la rejoint près de Saint-Leu d’Esserent sur la rive droite de l’Oise. Elle réclamait cette ligne depuis 1845, date d’acquisition du Creil – Saint-Quentin. Le 3 novembre 1854, la Compagnie du Nord prend à bail le chemin de fer de Charleroi – Erquelinnes¹⁵³.

Par traité conclu le 28 juin 1854, la société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage cède à bail à la Compagnie du Nord sa ligne de Namur à Liège. Conformément aux règles en vigueur en Belgique depuis 1854, elle demande au Gouvernement belge son assentiment. Celui-ci lui est accordé par l’arrêté royal du 31 janvier 1855¹⁵⁴. Le cahier des charges de la ligne Namur – Liège oblige cependant la Compagnie du Nord à construire la ligne Givet – Dinant – Namur. Le traité conclu le 10 juillet 1858 entre le Gouvernement belge et la compagnie fixe les modalités financières de la construction¹⁵⁵. Le Conseil de la Compagnie du Nord ne rechigne pas à la dépense d’autant plus que selon un rapport du même Conseil daté de janvier 1858, « il importait de ne pas laisser passer cette ligne en d’autres mains »¹⁵⁶. Enhardie par ses acquisitions successives, la Compagnie du Nord cherche à s’emparer de la ligne Namur – Charleroi. Cette fois, le Gouvernement belge refuse pour conserver un droit de regard sur la politique tarifaire de la dorsale wallonne qui, en cas d’acquisition de la compagnie française, aurait été entièrement contrôlée d’Erquelinnes à Liège¹⁵⁷.

de Charleroy à Erquelinnes, qu’on pourrait l’avoir à bon marché ; et comme vous avez celui de Creil à Saint-Quentin, et que probablement vous demanderez de le continuer jusqu’à la frontière belge ; de sorte que vous auriez un chemin de fer qui parcourera (sic) de Charleroy jusqu’à Paris sur cette ligne. Veuillez me dire ce que vous en pensez ». GILLE (B.), *Lettres adressées à la Maison Rothschild...*, II, p. 240.

¹⁵³ CARON (F.), *Histoire de l’exploitation d’un grand réseau...*, p. 81-82 ; DEMEUR (A.), *Les chemins de fer français en 1860...*, p. 15-23.

¹⁵⁴ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, document n° 122, séance du 10 mars 1857, Cession et abandon, au profit de l’Etat, de tous les droits compétents à la société des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, sur la deuxième de ces lignes, p. 1059 ; DEMEUR (A.), *Les chemins de fer français en 1860...*, p. 22.

¹⁵⁵ DEMEUR (A.), *Les chemins de fer en 1860...*, p. 22.

¹⁵⁶ Conseil d’administration, séance du 22 janvier 1858, cité in CARON (F.), *Histoire de l’exploitation d’un grand réseau...*, p. 82.

¹⁵⁷ CARON (F.), *Histoire de l’exploitation d’un grand réseau...*, p. 82.

L'opposition gouvernementale belge est plutôt timide. La Compagnie du Nord nullement arrêtée dans son élan cherche alors à obtenir sur l'axe ferroviaire franco-belgo-allemand la politique tarifaire la plus avantageuse. Elle négocie ses prix avec le Gouvernement belge en agitant l'épouvantail de la nouvelle ligne Paris – Strasbourg qui menace, selon elle, de détourner par l'Allemagne du sud une partie du transit franco-allemand au détriment de la Belgique. Dans ces conditions, l'Etat belge ne peut plus se permettre de fixer des prix trop élevés pour le transport des marchandises sur les sections Charleroi – Namur et Liège – Herbesthal. Un tarif commun est établi le 24 août 1855¹⁵⁸. Toutefois, des voix se font entendre en Belgique critiquant l'influence de la société française sur les recettes de l'Etat. Sous la pression d'un certain nombre de parlementaires, un comité consultatif des chemins de fer est créé en 1854 pour débattre de la politique ferroviaire. Le comité tient cent vingt-deux séances du 13 novembre 1854 au 25 février 1856¹⁵⁹. Le député de Brouwer de Hongendorp y critique notamment avec fermeté le principe de libre concurrence qui livre les recettes de l'Etat belge au bon vouloir des compagnies étrangères comme le Nord français :

« Le principe de libre concurrence est généralement inadmissible en matière de chemin de fer, mais il l'est encore moins en Belgique que partout ailleurs, à cause du principe qui a présidé au tracé de nos lignes. En formant le réseau belge on n'a pas cherché la ligne la plus courte entre deux points extrêmes ; la ligne a été tracée de manière à la faire passer par tous les centres importants de population. (...) Si maintenant on admet le principe de la concurrence ; si pour abrégé les distances, on continue à accorder des concessions de lignes directes entre des localités que le réseau national relie entre elles par certains détours, la ruine du chemin de fer de l'Etat est imminente. C'est à ce point de vue que je blâme plusieurs des concessions qui ont été faites et c'est pour ce motif qu'à la Chambre j'ai presque toujours refusé mon vote aux demandes de concessions. C'est à ce point de vue aussi que je regrette la remise des chemins de fer de Charleroy à Erquelinnes et de Namur à Liège entre les mains de la Compagnie du Nord. Il m'était arrivé déjà, à plusieurs reprises, d'exprimer des craintes au sujet de l'influence fâcheuse que la remise de ces lignes au chemin de fer du Nord, jointe à l'établissement du chemin de fer de Paris à Saint-Quentin, exercerait sur nos recettes, mais je ne m'étais pas attendu à ce que le préjudice fût aussi considérable »¹⁶⁰.

¹⁵⁸ PAULY (Joseph), *Le chemin de fer et le Parlement...*, p. 206

¹⁵⁹ *Idem*, p. 190-207.

¹⁶⁰ Procès-verbaux des séances du comité consultatif des chemins de fer, postes et télégraphes, PV n° 102, 5 novembre 1855, *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, session 1855-1856, doc. n° 261, p. 520-524. Voir aussi PAULY (Joseph), *Le chemin de fer et le Parlement...*, p. 206. Le 12 décembre 1855, Frère-Orban interpelle le Gouvernement qu'il soupçonne de collusion avec la direction de la Compagnie du Nord : « Jusqu'au moment où la ligne de Namur à Liège fut cédée à la Compagnie du Nord, les industriels n'avaient à former aucune plainte. La compagnie anglaise qui exploitait, respectait les limites de son tarif ; et comme la compagnie anglaise n'avait pas le bonheur de se trouver en bonnes relations avec l'administration du chemin de fer de l'Etat, elle était maintenue rigoureusement dans les conditions de son contrat. Mais à partir de la cession à la compagnie du Nord, il en est tout autrement. Les plus grandes facilités sont données ; les questions qui étaient restées indécises sont bientôt résolues : tout se passe de la manière la plus satisfaisante pour la compagnie ». *APC*, 19 décembre 1855, p. 266.

Malgré une grande liberté d'analyse au sein du comité consultatif, tous les débats qui y ont lieu tournent exclusivement autour de questions économiques ; l'argument défensif n'est par exemple jamais évoqué lorsqu'il s'agit de critiquer l'acquisition de lignes belges par des compagnies étrangères. On compte pourtant au sein du comité la présence du général-major de Lannoy, inspecteur général des fortifications et du corps du Génie. De Lannoy est chargé à plusieurs reprises de présider les réunions. Ses interventions ne s'attardent cependant jamais sur les intérêts défensifs du pays, même lorsqu'il s'agit de discuter des conventions prises entre le Gouvernement et la Compagnie du Nord¹⁶¹. Ceci est d'autant plus étonnant que dans d'autres circonstances, de Lannoy formulera à plusieurs reprises des critiques sévères à l'encontre de la disparition des forteresses de la frontière sud au profit du seul réduit stratégique anversois¹⁶². Les convictions de l'inspecteur général des fortifications en matière de politique défensive ne semblent donc pas avoir influé sur son activité au sein du comité consultatif des chemins de fer. Peut-être de Lannoy ne juge-t-il pas encore à cette époque le transport militaire par rail suffisamment efficace pour avoir une influence décisive sur la politique défensive du pays. Quoi qu'il en soit, la pression de cet éphémère comité consultatif des chemins de fer sur la politique gouvernementale belge reste elle-même très limitée. Les contrats passés entre le Gouvernement et la Compagnie du Nord sont réalisés sans son consentement :

« Le sous-comité exprime le regret que le Gouvernement ait passé, avec la Compagnie du Nord, une convention réglant les relations de service entre le chemin de fer de l'Etat et le chemin de fer du Nord, par Erquelines, Charleroy, Namur et Liège, sans avoir consulté à cet égard, le comité »¹⁶³.

En définitive, lorsque nous prenons pour angle de vue la collaboration censée exister entre le département des Travaux Publics et celui de la Guerre, l'impression qui se dégage des premières années d'indépendance de la Belgique est celle d'une période de glorieuse anarchie. Ce n'est pas le Génie belge qui dicte ses lois au ministère des Travaux publics mais l'inverse. Il n'existe aucun plan de défense concerté par les deux parties en vue du bien commun. C'est à l'armée qu'incombe la charge de colmater les brèches créées par les nouvelles voies de communication favorisées par le département des Travaux Publics. Comme l'explique bien le

¹⁶¹ Procès-verbaux des séances du comité consultatif des chemins de fer, postes et télégraphes, PV n° 102..., p. 511-524. PAULY (Joseph), *Le chemin de fer et le Parlement...*, p. 190-207.

¹⁶² Voir infra notre chapitre sur la disparition contestée des anciennes forteresses de la Barrière.

¹⁶³ Procès-verbaux des séances du comité consultatif des chemins de fer, postes et télégraphes, PV n° 102..., p. 524.

député catholique Jules Malou lors de la crise ferroviaire franco-belge de 1869, le Gouvernement belge ne s'est jamais préoccupé de considérations stratégiques lorsqu'il a octroyé les lignes aux compagnies privées :

« Le gouvernement belge est si peu hostile au développement normal, régulier, dans des conditions reconnues utiles par lui de l'exploitation des compagnies étrangères, qu'en 1859 il obligea la compagnie du Nord à construire la ligne de Givet à Namur. Elle paraissait n'en avoir nulle envie ; mais elle avait hérité de la ligne de Namur à Liège et, par conséquent, des obligations de la compagnie à laquelle elle succédait. Le Gouvernement l'obligea à faire cette ligne et lui permit, tant il est cruel, d'émettre en Belgique 100.000 obligations, soit 30 millions, quoique le Nord français ne soit pas une société anonyme en Belgique. Aujourd'hui donc, le Nord français a une ligne directe, indépendante, de Givet à Liège, et c'est à la demande du Gouvernement belge qu'il a établi une section de cette ligne. Le Nord français a en Belgique deux parties très importantes de la voie internationale entre Paris et l'Allemagne »¹⁶⁴.

Cette politique d'ouverture économique de la frontière, couplée aux réductions du budget de la Guerre, contribue à légitimer la concentration de la défense belge dans le camp retranché d'Anvers. Mais apparaît alors le risque, en temps de guerre, de laisser une large portion du territoire aux mains de l'armée française, aidée qui plus est dans ses déplacements par la présence de personnel et de matériel français sur plusieurs voies de chemin de fer belges. Les seules inquiétudes belges que nous ayons trouvées à cet égard avant la guerre franco-prussienne émanent directement du Palais Royal. En 1863, Léopold Ier appelle l'attention du général Chazal sur la question du démantèlement de la ville haute de Charleroi. Il n'est pas particulièrement urgent selon le Roi de démanteler cette place alors qu'elle constitue une forteresse d'arrêt idéalement placée sur « un nœud de beaucoup de chemins de fer aux personnels étrangers »¹⁶⁵. Mais les conseils de Léopold Ier arrivent un peu tard. Le principe de concentration de la défense belge à Anvers est voté depuis 1859 et le souverain belge a d'ailleurs pris une part active dans la processus qui a abouti au vote positif des Chambres. La forteresse de Charleroi est démantelée quelques années plus tard par Léopold II en vertu d'un arrêté royal du 6 juillet 1867¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Discours de Jules Malou lors de la discussion générale du projet de loi relatif aux cessions de concessions de chemins de fer. *Annales Parlementaires*, Sénat, séance du 20 février 1869, p. 54.

¹⁶⁵ MRA, Fonds Chazal, F.1 (famille royale), document n° 125-126, lettre de Léopold Ier au général Chazal, Laeken, le 4 décembre 1863.

¹⁶⁶ MRA, Fonds Fortifications, VIII CHARLEROI, dossier n° 19, réunion de la commission instituée pour le démantèlement de la place forte de Charleroi, 1 registre avec plans, 1867 ; DUCHESNE A., *Le rôle militaire (de Charleroi)*, in *Caroloregium valde concelebratur, MDCLXVI-MCMLXVI*, Charleroi, 1966, p. 77-96.

3. La disparition contestée de l'ancienne « Barrière » face à la France au profit du camp retranché d'Anvers

a. Débats entre écrivains militaires

Depuis l'indépendance de la Belgique, les sessions parlementaires n'ont cessé d'être agitées par un débat sans fin sur le budget de l'armée. Une fois la menace hollandaise disparue, un grand nombre de députés réclament au Parlement la diminution du budget de la Guerre. Outre la question récurrente des effectifs militaires, ce débat a des implications stratégiques puisqu'il touche à la question du maintien ou non des forteresses. Les pacifistes les plus radicaux avancent que loin d'apporter la sécurité à la Belgique, un système militaire développé ne ferait qu'attirer sur le pays l'attention des puissances voisines. C'est pourquoi ces derniers placent leur entière confiance dans la force des traités et dans le principe d'une neutralité désarmée¹⁶⁷. Ces pacifistes sont ardemment combattus dans les milieux militaires. Le jeune officier et ingénieur Alexis Brialmont¹⁶⁸ dont la renommée sera bientôt internationale suite à son rôle directeur dans l'établissement du camp retranché d'Anvers, entame sa carrière par la publication en 1849 d'un pamphlet anonyme destiné à réfuter les

¹⁶⁷ BANSART (O.), *Le Parlement et l'Armée de 1830 à 1860*, in *Carnet de la Fourragère*, III-4, p. 387-397 ; JACOBS (E.A.), *Contribution à l'étude du milieu militaire belge. Les officiers au Parlement (1831-1848)*, in *Revue internationale d'histoire militaire*, 24, 1965, p. 413-438, HYMANS (Paul), *Frère-Orban...*, I, p. 240-241.

¹⁶⁸ BRIALMONT, Henri-Alexis, (1821-1903), Officier belge, ingénieur, écrivain militaire et député libéral. Très investi tout au long de sa carrière dans l'étude du système défensif belge. En 1844, il travaille un court laps de temps aux fortifications de Diest. Le général Chazal devenu ministre de la Guerre le 20 août 1847 l'attache à son Cabinet. Brialmont reste au ministère jusqu'en 1850. Le 20 avril 1850, il demande à être libéré de ses fonctions pour travailler comme adjoint du commandant du Génie chargé de la construction du camp retranché d'Anvers. Brialmont est une nouvelle fois attaché au Cabinet Chazal lors de son retour à la tête du ministère de la Guerre (1859-1866). L'officier ingénieur s'investit alors pleinement dans la construction du « réduit national » belge. Il quitte le ministère au départ de Chazal. Brialmont est alors nommé pendant un court laps de temps sous-chef d'état-major de la 4^e division d'infanterie mais il est rapidement rappelé au cabinet de la Guerre à l'arrivée du général Renard (3 janvier 1868). Il occupe alors le poste important de directeur des opérations militaires nouvellement créé. Durant la guerre franco-allemande, il est chef d'Etat-major de l'armée d'Anvers commandée par le lieutenant général Eenens. En 1872, il est nommé Inspecteur général des fortifications et du corps du Génie, poste qu'il occupe pratiquement de façon ininterrompue jusqu'à sa mise à la retraite en 1892. Ardent polémiste, le nom de Brialmont fut successivement associé aux deux grands changements stratégiques que connut le système défensif belge : celui de 1859 où les vues de Brialmont concernant le système polygonal triomphent de ses adversaires et celui de 1887 qui voit la ligne de la Meuse se doter à Namur et Liège d'une ceinture de forts à coupole. La qualité des travaux de Brialmont est généralement reconnue au-delà des frontières belges mais le général fut souvent confronté à l'hostilité des milieux militaires et politiques, que ce soit en 1855 lorsqu'il présenta pour la première fois son projet d'agrandissement d'Anvers ou en 1882 lorsqu'il rédigea son mémoire sur la défense de la Meuse. Brialmont leur rendait bien cette animosité en professant régulièrement dans ses écrits des convictions bien arrêtées contre les dérives du parlementarisme belge et la dictature des partis. LECONTE (L.), « Brialmont, Henri-Alexis », in *Biographie nationale*, XXX, 1958, p. 212-230 ; CROKAERT (P.), *Brialmont. Eloges et mémoires* (avant-propos de M. Paul Hymans), Bruxelles, Editions d'Histoire Nationale et d'Art Militaire, A. Lesigne, 1925 ; [BRIALMONT (A.)], *Défense du projet d'agrandissement général d'Anvers présenté par MM. P. Keller et compagnie*, Bruxelles, imprimerie G. Stapleaux, 1855 ; BRIALMONT (A.), *Situation militaire de la Belgique, Travaux de défense de la Meuse*, Bruxelles, 1882.

doctrines pacifistes des « Amis de la Paix » où il combat principalement le principe de la neutralité désarmée. Ce pamphlet a pour titre *Eloge de la guerre*. Il rencontre un tel succès dans les milieux politiques et militaires que Brialmont décide de le rééditer l'année suivante en l'augmentant de considérations politiques et historiques sur l'armée et la garde civique¹⁶⁹. Il enfonce le clou un an plus tard dans une large étude en trois volumes qui s'intitule *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*. Le premier volume paraît en 1851 et les deux suivants en 1852¹⁷⁰. Cette étude où il étale toute son érudition va contribuer à le faire connaître. Brialmont note dans ce dernier ouvrage que si la Belgique adopte une neutralité non armée, l'Allemagne et la France auront alors un intérêt égal à s'établir en Belgique pour assurer le flanc de leurs lignes d'opérations. L'Angleterre elle-même pourrait être tentée de s'emparer des ports belges si la Belgique renonce à se doter d'un système défensif digne de ce nom, ceci afin d'éviter que la France ne soit tentée de renouer avec ses ambitions portuaires sur la côte belge¹⁷¹. Dans le volume numéro deux, Brialmont s'emploie aussi à réfuter et/ou critiquer toutes les théories qui ont paru au cours des dernières années sur la défense de la Belgique.

Le flou stratégique régnant durant les premières années de l'existence de la Belgique, suivi de la soudaine irruption du danger français ont en effet contribué à susciter en 1848 dans les milieux militaires, journalistiques et parlementaires des théories diverses et variées sur l'avenir du système défensif belge. Un conflit qui sera pérenne dans le débat stratégique belge jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale oppose ainsi les partisans du maintien d'une défense à la frontière avec les partisans de la centralisation absolue¹⁷². Les plus conservateurs

¹⁶⁹ [BRIALMONT (A.)], *Eloge de la guerre, ou réfutation des doctrines des Amis de la Paix*, Bruxelles, Kiessling, 1850, 60 p. ; BRIALMONT (A.), *De la guerre, de l'armée et de la garde civique. Réfutation des doctrines des Amis de la Paix*, Bruxelles, 1850, 178 p. Sur la réception de ces ouvrages, voir CROKAERT (P.), *Brialmont. Eloges et mémoires...*, p. 365-366 ; LUBELSKI-BERNARD (N.), *L'éloge de la Guerre ou la réfutation des doctrines des Amis de la Paix de A. Brialmont*, in LEFEVRE (P.) et DE GRUYSE (P.) (dir.), *De Brialmont à l'Union de l'Europe occidentale, mélanges d'histoire militaire offerts à Albert Duchesne, Jean Lorette et Jean-Léon Charles*, Bruxelles, MRA, 1988, p. 29-40.

¹⁷⁰ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, 3 tomes, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1851-1852, XLVII-308 p., 359 p. et 427-VII p. Sur la réception de cet ouvrage, voir CROKAERT (P.), *Brialmont. Eloges et mémoires...*, p. 368-369.

¹⁷¹ Dans le chapitre XIII du 2^e tome de ses *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, Brialmont passe en revue tous les événements qui peuvent amener la violation de la neutralité belge. Il arrive à la conclusion assez convaincante que « la Belgique neutre et armée se trouve dans les meilleures conditions d'existence et que la Belgique neutre et désarmée, au contraire, est exposée à une violation certaine dans toutes les guerres où entreront deux quelconques de ces trois puissances : la France, l'Angleterre et l'Allemagne. » BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 114-148.

¹⁷² VANDEVELDE (L.), *Considérations sur les écrits qui ont paru sur la défense de la Belgique*, Bruxelles, 1850, X-191 p. ; VAN HECKE (E.), *Une grave question concernant l'organisation définitive de l'armée et la sécurité de la Belgique*, Bruxelles, Société belge de librairie, 1845, 24 p. ; BRALION (E.), *Examen du rôle des forteresses de la Belgique dans les principaux cas de guerre, avec réfutation du système défensif de M.*

comme l'ancien lieutenant-colonel du Génie Huybrecht sont partisans du maintien de toutes les forteresses existantes¹⁷³. Les plus progressistes comme le lieutenant Vandevelde¹⁷⁴ sont partisans d'une centralisation absolue¹⁷⁵. Brialmont au centre se moque de ces deux théories stratégiques extrêmes¹⁷⁶ et note d'ailleurs que les partisans de la centralisation absolue ne s'entendent même pas sur le choix de la position unique destinée à servir de base et de pivot à la défense¹⁷⁷. Les uns, sans doute influencés par le modèle français, préconisent la fortification de Bruxelles, cause dont Vandevelde s'est fait le champion, soucieux de maintenir la continuité du pouvoir politique¹⁷⁸ ; d'autres comme le lieutenant-colonel Eenens voient dans l'établissement d'un grand camp retranché à Anvers la réponse ultime à la question des forteresses¹⁷⁹.

Le lieutenant-colonel Eenens a des ambitions politiques. Il s'est inscrit à la section liégeoise de la société libérale *L'Alliance* afin de mener plus efficacement sa campagne électorale. Le 31 octobre 1846, le général Prisse ministre de la Guerre, catholique, invite Eenens à se retirer de cette société politique en vertu d'une circulaire confidentielle du 22 juin interdisant aux

Vandevelde et quelques considérations sur la force de l'armée, Liège, 1851, 152 p. ; BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, 3 volumes, Bruxelles, 1851-1852, XLVII-308 p., 359 p. et 427-VII p. Brialmont s'exprime spécialement dans le deuxième volume sur la question des forteresses. Le jeune ingénieur n'est pas à proprement parler un « immobiliste » mais tout au long de sa carrière, sa philosophie consiste davantage à améliorer et moderniser ce qui existe qu'à réclamer la destruction de ce qui est inutile. Avec l'opposition traditionnelle du Parlement au budget de la Guerre, mieux vaut prêcher le plus pour obtenir l'indispensable.

¹⁷³ HUYBRECHT, *Précis d'un nouveau système d'organisation militaire*, Bruxelles, 1848.

¹⁷⁴ Selon Paul Crokaert, qui orthographe « Van de Welde », ce dernier fut officier d'ordonnance du Roi Léopold Ier. Il s'agissait d'un écrivain original et fécond, très apprécié à l'étranger. Il était notamment collaborateur du *Journal de l'Armée belge*. CROKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 165.

¹⁷⁵ VANDEVELDE (L.), *De la défense de la Belgique ou du nombre et de l'emplacement de ses places fortes*, Bruxelles, 1849, 51 p.

¹⁷⁶ « Comment la Belgique pourra-t-elle se défendre momentanément seule contre l'une des grandes puissances qui l'entourent ? Quelques-uns ont pensé qu'il fallait, pour atteindre ce but, disséminer les troupes dans les différentes places, en attendant les secours ; d'autres, au contraire, ont préconisé la démolition de la plupart des forteresses et la formation d'une armée en campagne suffisante pour tenir tête à l'agresseur. Aucune de ces deux opinions n'a prévalu dans l'esprit de ceux qui ont été chargés de l'étude de notre système de défense et nous devons nous en féliciter, car il serait aussi absurde d'immobiliser toutes les forces vives du pays jusqu'à l'arrivée des troupes auxiliaires que de faire dépendre son existence de l'issue d'une bataille que le hasard ou la fortune peuvent décider en quelques heures ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 156.

¹⁷⁷ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 216.

¹⁷⁸ [BRIALMONT (A.)], *Faut-il fortifier Bruxelles ? Réfutation de quelques idées sur la défense des Etats, par un officier du Génie*, Bruxelles, 1850, 11 p. ; [BRIALMONT (A.)], *Réponse d'un officier du Génie à M. Vandevelde. Pour faire suite à l'ouvrage intitulé: Faut-il fortifier Bruxelles ? Réfutation de quelques idées sur la défense des Etats*, Bruxelles, 1850, 184 p. ; Vandevelde répond à Brialmont qu'il appelle « Monsieur B*** » dans son ouvrage VANDEVELDE (L.), *Considérations sur les écrits qui ont paru sur la défense de la Belgique...*, p. 69-126. Brialmont consacre encre un chapitre à cette question dans BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, p. 114-129. Si bien que le débat se poursuit encore après la guerre franco-prussienne : VANDEVELDE (L.), *Discussion entre le colonel Brialmont et le lieutenant-colonel Van de Velde, sur l'importance stratégique des capitales et sur la manière de les défendre*, Bruxelles, 1874, 74 p., plan.

¹⁷⁹ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge*, Liège, F. Oudart, 1846, 16 p. ; EENENS (A.-M.), *Système raisonné de guerre défensive proposé pour la Belgique*, Bruxelles, 1852.

militaires d'y adhérer. Refusant d'obtempérer, un arrêté royal du 23 novembre 1846 met Eenens en non-activité. Sa brochure controversée *Anvers et la nationalité belge* parue justement en 1846 a peut-être joué un rôle dans cette décision. Lors de la rentrée parlementaire de 1847-1848, le remuant lieutenant-colonel Eenens siège enfin à la Chambre pour l'arrondissement de Bruxelles. Après la dissolution du cabinet homogène catholique le 12 août 1847, le général Prisse avait été remplacé par le général Baron Chazal à la tête du ministère de la Guerre. Pour la première fois dans l'histoire parlementaire et sans doute une des dernières¹⁸⁰, deux officiers vont s'affronter au Parlement¹⁸¹. Le 27 décembre 1847, lors de la discussion du budget de la Guerre, Eenens émet contre Chazal des idées très progressistes concernant la durée du temps de service du contingent. Il préconise une réduction drastique de ce temps de service à trois mois afin de réaliser des économies importantes sur le budget de la Guerre. Un autre bon moyen de faire des économies, déclare Eenens, serait de raser toutes les forteresses qui ne sont pas indispensables à un bon système de défense¹⁸². Le 29 décembre, Eenens expose plus en détail ses idées à la Chambre. Comme sa brochure de 1846 le laissait entendre, Eenens répète que le danger ne viendra pas du Nord mais du Sud. Il préconise une armée belge de 150.000 hommes au lieu des 80.000 réclamés à l'arraché par le ministre de la Guerre. Selon Eenens, ce dernier sous-estime gravement la puissance française. L'officier prend à témoin les écrits de Napoléon pour critiquer l'éparpillement des forces belges dans des forteresses inutiles¹⁸³. Il suggère au contraire la concentration de l'armée belge en un point donné en attendant le secours des alliés :

« Il faut que le Gouvernement belge, appuyé de son armée, puisse se soustraire à l'action des forces envahissantes, quelle que soit leur supériorité, et se maintenir inébranlable sur un point donné. Il y attendra le concours des forces anglaises et allemandes qui, l'histoire nous le prouve, ne font jamais défaut pour défendre l'indépendance de la Belgique. Cette position existe, messieurs, c'est le coude que forme l'Escaut, devant Anvers »¹⁸⁴.

Pragmatiquement, Eenens considère qu'en cas de guerre, la priorité de la Belgique est la sauvegarde de sa souveraineté nationale incarnée par son Gouvernement. Celui-ci doit donc être protégé par l'armée avant toute autre considération. La position défensive que l'armée

¹⁸⁰ En 1848, la loi d'incompatibilités exclut du Parlement les titulaires de fonctions salariées par l'Etat. Parmi ceux-ci figurent les officiers à l'exception des lieutenants généraux. JACOBS (E.A.), *Contribution à l'étude du milieu militaire belge...*, p. 435.

¹⁸¹ JACOBS (E.A.), *Contribution à l'étude du milieu militaire belge...*, p. 429-435.

¹⁸² APC, 27 décembre 1847, p. 441-442 et 29 décembre 1847, p. 471-473.

¹⁸³ APC, 29 décembre 1847, p. 473.

¹⁸⁴ *Idem*, p. 474.

belge adoptera dans le camp retranché d'Anvers répond à cette préoccupation. Est-ce à dire qu'elle restera continuellement dans une position expectative pendant toute la durée des hostilités ? Eenens précise sa pensée :

« Les deux flancs couverts par l'Escaut, l'armée belge pourra facilement se maintenir dans cette position et y briser le choc de l'assaillant, quelle que soit sa supériorité. Il ne s'ensuit pas, messieurs, que l'armée belge doive toujours rester immobile dans ce camp retranché. Non, lorsque la masse envahissante marchera compacte sur nous, c'est là, là seulement que nous devons combattre, mais y combattre à outrance, parce que tous les moyens de succès, fortifications, artillerie, vivres, tout aura été, de longue main, préparé et accumulé sur ce point, pour le rendre inexpugnable. Dès que les forces de l'ennemi diminuent ou prennent une autre direction, notre armée étend de nouveau d'Anvers à Gand, le long de l'Escaut, sa base d'opérations, pour opérer, par Termonde, sur Bruxelles et le Brabant. Enfin, ne lutter vigoureusement contre la masse ennemie que là où nous avons tout préparé pour assurer la victoire et reprendre nos positions plus avancées, chaque fois que l'occasion le permet (...) »¹⁸⁵.

Son discours est précurseur à bien des égards car un grand nombre d'idées stratégiques développées par Eenens feront leur chemin dans les milieux militaires belges au point d'être adoptées une dizaine d'années plus tard. Le fait qu'Eenens ait été choisi par le Roi durant la guerre franco-prussienne pour commander la place d'Anvers n'est sans doute pas étranger à ses écrits antérieurs sur le réduit national. Notons cependant qu'Eenens est loin de préconiser en 1846 un démantèlement complet de l'ensemble du système fortifié belge au profit de la place scaldienne. Il insiste même dans sa brochure de 1846 sur la conservation de plusieurs places fortes comme points d'appui ou têtes de pont pour menacer les flancs ou les arrières de l'ennemi. Parmi les plus importantes, il cite Liège pour le contrôle de la vallée de la Meuse et Mons comme point de liaison des forteresses de la frontière française. Il insiste beaucoup sur le contrôle de l'Escaut et la possibilité pour l'armée belge repliée sur la rive gauche de déboucher par les têtes de pont de Gand et Termonde¹⁸⁶. Au moment du débat sur les fortifications de la Meuse, le lieutenant général Eenens prendra néanmoins le parti des

¹⁸⁵ *Ibidem*.

¹⁸⁶ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, p. 14-16. Brialmont, qui a toujours un avis sur tout, note que les vues d'Eenens sur les places belges sont fluctuantes. En effet, dans sa brochure de 1846, l'auteur veut conserver et approvisionner pour six mois toutes les places existantes tandis que dans son discours prononcé à la Chambre le 29 décembre 1847, il propose de raser les forteresses frontalières afin d'obtenir un prix élevé des terrains vendus. Brialmont déclare qu'il faut s'entendre sur ce qu'est une place frontière car hormis deux ou trois places sur l'Escaut, toutes les autres peuvent être considérées comme établies sur la frontière. EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, p. 5 ; APC, 29 décembre 1847, p. 473 ; BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 260 et p. 264-266.

opposants aux fortifications préconisées par Brialmont, arguant désormais que le camp d'Anvers suffit largement à la défense du pays¹⁸⁷.

Après la controverse Chazal – Eenens, les débats entre Vandevelde et Brialmont par brochures interposées témoignent à nouveau des vives tensions qui ont lieu au tournant des années 1850 lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la défense nationale. Vandevelde défend la concentration absolue de toutes les forces à Bruxelles en rupture complète avec le système de la Barrière. Dans ses *Considérations sur les écrits qui ont paru sur la défense de la Belgique*, il s'emploie notamment à critiquer les écrits d'Eenens. Il concède à ce dernier l'intelligence de préconiser un système de concentration de l'armée belge contre sa dispersion dans les multiples forteresses du pays. Cependant note-t-il, Eenens ne pousse pas assez loin sa réflexion et s'acharne à vouloir conserver un grand nombre de places inutiles et coûteuses pour les deniers de l'Etat :

« Le nombre de forteresses de la Belgique est de vingt-huit. Pour les mettre toutes à la fois en état de soutenir des attaques sérieuses, ce qu'on sera forcé de faire chaque fois que le pays sera menacé par la France, il faut au moins 90.000 hommes, y compris le corps mobile de Mons. Enumérer ici ce qu'il faudrait de matériel et de munitions, pour approvisionner ces vingt-huit places pour six mois, nous forcerait à entrer dans de trop grands détails ; mais nous avons la certitude que ce qu'elles exigeraient dépasserait de beaucoup les ressources du pays »¹⁸⁸.

De même, le choix d'Anvers comme point de concentration lui semble complètement aberrant. Il lui préfère envers et contre une position centrale :

« ...pourquoi, disons-nous, reléguer cette armée dans les marécages de la Flandre, aux confins du pays ? (...) Anvers, pour être un point stratégique décisif pour la Belgique, se trouve trop en dehors du centre de son territoire. Une armée chargée de défendre une contrée ouverte doit, pour conserver l'avantage de la mobilité et pour couvrir son pays, tenir ses forces réunies vers son centre »¹⁸⁹.

De son côté, Brialmont s'inscrit davantage dans la continuité de la Barrière en adaptant toutefois ce système aux moyens financiers de la Belgique et à certaines contingences

¹⁸⁷ EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge*, Bruxelles, 1882, 2e édition, 30 p. Voir infra notre chapitre sur la ligne de la Meuse après la guerre de 1870.

¹⁸⁸ VANDEVELDE (L.), *Considérations sur les écrits qui ont paru sur la défense de la Belgique...*, p. 8.

¹⁸⁹ *Idem*, p. 10-11.

stratégiques nouvelles¹⁹⁰. Le principal reproche que Brialmont fait au système Vandevelde est qu'il assujettit l'armée à la défense d'un seul point servant de base, pivot et lieu de refuge. Au contraire il préconise pour assurer une certaine manœuvrabilité à l'armée l'existence de plusieurs points d'appui et plusieurs lieux de refuge¹⁹¹. Brialmont propose de conserver Anvers et les forts du Bas-Escaut, Termonde, la citadelle de Gand, Audenarde, Ostende, Tournai, Mons, Charleroi, Namur, le fort de Huy, les deux forts de Liège et Diest. Soit au total neuf places fortes, quatre grands forts ou citadelles et trois petits forts¹⁹². L'ingénieur stratège justifie son choix par les considérations suivantes : il estime que les places de la côte maritime et de l'Escaut sont indispensables pour favoriser l'arrivée et la retraite des Anglais. « Les lieux les plus probables par où l'armée anglaise débouchera dans le pays sont : Anvers et exceptionnellement Ostende. Ces deux villes doivent donc être fortifiées. Et comme, en cas d'échec, la retraite des Anglais pourrait être compromise par une manœuvre qui tendrait à les couper de leur base ou à les acculer à la mer, il est important aussi d'avoir quelques bonnes places sur l'Escaut, ne fût-ce que pour entraver la poursuite. Cette considération justifie pleinement l'existence des places de Termonde, d'Audenarde et de Tournay, qui gardent les principaux débouchés du fleuve entre Anvers et la frontière méridionale »¹⁹³. De même il justifie le maintien des places sur la ligne de la Meuse et de la Sambre, à savoir Liège, Huy, Namur et Charleroi qui constituent autant de têtes de pont pour faciliter l'arrivée et la retraite d'une armée allemande¹⁹⁴. L'existence de ces places se justifie d'autant plus que Brialmont préconise l'adoption d'un quadrilatère défensif destiné à se protéger dans toutes les directions¹⁹⁵.

¹⁹⁰ « On objecterait en vain que la révolution de 1830 a modifié complètement l'ancien ordre des choses, et qu'il faut dès lors faire subir à notre système de défense une modification analogue à celle du territoire. Ce raisonnement n'est pas admissible car la Belgique, au point de vue européen, a la même importance et le même rôle à jouer que l'ancien royaume des Pays-Bas ; c'est un trait de séparation entre les grandes puissances, une barrière opposée à leur ambition, un point stratégique que toutes ont intérêt à défendre, par cela même que toutes ont intérêt à l'occuper. Son système général de défense doit donc avoir la même base que le système adopté par Wellington pour la partie méridionale des Pays-Bas ; il n'en peut différer que par le nombre des places, lequel doit être nécessairement en rapport avec le chiffre de l'armée et les ressources du pays. Aussi, pour établir ce rapport, admettons-nous les déclassements de Nieuport, d'Ypres, de Menin, d'Ath, de Philippeville, de Mariembourg, de Dinant et de Bouillon ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 159-160.

¹⁹¹ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 210-211 et p. 252.

¹⁹² *Idem*, p. 251.

¹⁹³ *Idem*, p. 155.

¹⁹⁴ *Ibidem*.

¹⁹⁵ « Nous admettons que, suivant les circonstances, l'armée belge s'appuierait sur l'Escaut ou sur la Meuse ; qu'elle prendrait l'un de ces fleuves pour ligne de défense, en cas d'attaque de l'Angleterre ; qu'en vue d'une invasion par le Nord ou le Nord-Est, sa première ligne serait le Demer, prolongée par la basse Dyle et le Ruppel ; et que dans l'éventualité d'une attaque par la frontière du Midi, elle se couvrirait d'abord des places de Tournay, de Mons et de Charleroy, pour se retirer ensuite en bon ordre sur Bruxelles, et de là derrière le Demer, en appuyant sa gauche à Diest et sa droite à Anvers. La place de Diest est, par conséquent, utile contre la Hollande

Sur bien des points, Brialmont partage la pensée stratégique du lieutenant-colonel Eenens exposée dans sa brochure éditée en 1846 et complétée lors de son intervention au Parlement fin décembre 1847. Brialmont considère les théories d'Eenens plus sérieuses que celles de Vandevelde même s'il souhaite y apporter d'utiles amendements. Brialmont n'admet pas par exemple que le réduit anversoïsois soit placé par son collègue sur la rive gauche de l'Escaut et lui préfère la rive droite plus en contact avec le cœur du pays. Le risque étant selon lui que l'armée belge reste prisonnière dans la boucle de l'Escaut et les polders insalubres de la Tête-de-Flandre, sans pouvoir traverser le fleuve¹⁹⁶. La singularité de Brialmont réside surtout dans le fait qu'il souhaite non seulement un camp retranché à Anvers mais aussi un camp retranché sur la Meuse à Namur. Il s'insurge à cette époque contre l'idée de faire d'Anvers le « refuge » ultime ou le « pivot général d'opérations » de toute l'armée belge. Le père du camp retranché d'Anvers pense que la place ne servira de lieu de retraite qu'en cas d'invasion par le Sud ou par le Sud-est. Même si la menace française est la plus perceptible, il ne faut pas grever l'avenir et s'enfermer dans un système unilatéral : Namur doit également devenir une importante place de guerre¹⁹⁷.

Paradoxalement, même si Brialmont semble « avoir le dernier mot » un peu plus tard en prenant la tête des travaux anversoïsois, c'est vers un abandon pratiquement complet de toutes les anciennes forteresses de la Barrière qu'évoluera le système défensif belge ; abandon qui,

et contre la France. Il résulte de ce qui précède que toutes les places fortes (sauf Ostende) que nous avons reconnues indispensables pour favoriser la jonction de nos troupes avec les troupes de secours et la retraite de ces dernières en cas d'échec, sont également indispensables à la défense du pays par l'armée nationale livrée à ses propres forces ; de manière que notre véritable zone défensive est comprise entre la Meuse, prolongée par la Sambre, l'Escaut, le Démer, prolongé par la basse Dyle et le Ruppel, et la ligne qui joint Tournay à Charleroy en passant par Mons. Au centre se trouve Bruxelles, à une, deux ou trois marches de toutes les places qui l'environnent ; il ne manque à cet échiquier, pour être complet, qu'un seul point très important à la vérité, surtout en cas d'invasion par le Nord-Est, c'est la place de Maestricht, située à la rencontre des vallées de la Meuse et du Demer ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, pp. 157-159.

¹⁹⁶ Franchir l'Escaut est le rôle traditionnellement dévolu aux têtes de pont de Termonde et Gand afin de permettre aux troupes belges de déboucher sur le flanc gauche d'un ennemi assiégeant Bruxelles, Malines ou Anvers. Après le déclassement de la place de Gand en 1868, ce rôle sera entièrement dévolu à Termonde transformé en double tête de pont, ce qui explique que jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, cette place ait été intégrée au système défensif belge. *Geschiedkundig overzicht der versterkingswerken van Dendermonde*, Dendermonde, 1870, 15 p. Extrait de *Verslag over het bestuur en den toestand der gemeentezaken van Dendermonde*, 1868-1869 ; Stad Dendermonde. *Omloopwegen der vesting. Afstand van hun gebruik*, Dendermonde, 1872, 11 p. ; *Quelques réflexions sur la place de Termonde, par un habitant de cette ville*, Bruxelles, s.d., 8 p. ; BRIALMONT (A.), *Quelques considérations sur la défense des places ; à propos de la mise en état de défense d'un secteur de la place de Termonde*, Liège, 1899, 126 p. Extrait de *Revue de l'armée belge* ; VAN PITTIUS, *Nouvelle citadelle de Gand*, Breda, 1853 ; VAN DER MEERSCH (P.C.), *Mémoires sur la ville de Gand considérée comme place de guerre*, Bruxelles, 1854, 57 p. Extrait de *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, XXV, 1853-1854 (Gent).

¹⁹⁷ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 263-267 et III, p. 190-192.

nous l'avons vu, n'est pas préconisé par Brialmont mais dont il sera pourtant l'artisan involontaire par la concentration des crédits militaires dans le tonneau des Danaïdes du camp retranché.

b. De la « commission des forteresses » de 1847-1848 à la commission mixte de 1851-1852

Confronté à une opposition parlementaire chaque année plus virulente sur le budget de la Guerre, le nouveau cabinet libéral d'août 1847 dirigé par Charles Rogier décide de ne plus reporter aux calendes grecques l'examen des questions relatives à la sécurité du pays. Le 15 septembre 1847¹⁹⁸, un arrêté royal institue une grande commission militaire à cet effet. Le ministre de la Guerre le général Baron Chazal l'invite à examiner la question des forteresses sans se préoccuper des obligations liées à la convention des forteresses du 14 décembre 1831. Une sous-commission restreinte au sein de la commission militaire est chargée d'élaborer un projet de défense pour servir de base aux discussions générales¹⁹⁹. La sous-commission examine les questions suivantes :

- « 1°. La Belgique peut-elle espérer pouvoir résister seule à l'une des grandes puissances qui l'avoisinent ?
- 2°. Doit-on admettre qu'attaquée par l'une d'elles, elle sera secourue par une des autres ?
- 3°. Serait-il sage de se mesurer avec l'ennemi dans une action générale ?
- 4°. Quelles sont les directions et les positions de retraite à assigner à l'armée nationale pour que, tout en conservant des relations sûres avec le Gouvernement, elle puisse attendre l'occasion favorable de combiner ses efforts avec les opérations de ses alliés ?
- 5°. Quelles sont les lignes d'opérations qu'il convient de ménager aux armées de secours de quelque part qu'elles viennent, et les forteresses à garder ou à construire pour assurer la possession de ces lignes ?
- 6°. Faut-il fortifier la capitale ?
- 7°. Quelles sont les places existantes propres à servir de lieu de refuge au Gouvernement ?
- 8°. Après avoir pourvu aux diverses nécessités qui ont paru les plus urgentes, peut-on admettre que les ressources de la Belgique lui permettront, en outre, de conserver ou de construire des forteresses ayant pour objet de diminuer la facilité de l'envahissement du pays par les armées de l'une ou de l'autre des grandes Puissances qui l'avoisinent ? »²⁰⁰.

¹⁹⁸ Selon DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 244. De son côté, le général Goblet situe l'institution de cette commission par le ministère de la Guerre au mois de mars 1847, ce qui signifierait que le projet était déjà dans les cartons du ministère sous le Gouvernement unioniste précédent. GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes puissances...*, p. 259.

¹⁹⁹ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 244.

²⁰⁰ *Idem*, p. 244.

Contrairement aux années futures où les débats stratégiques s'inviteront largement au Parlement, les questions de défense nationale restent encore à cette époque le domaine réservé de l'Armée. La sous-commission préparatoire est composée exclusivement de militaires : le général d'artillerie P. Du Pont, le colonel d'Etat-major Renard, le lieutenant-colonel du Génie Weiler, le major d'infanterie Gondry, l'intendant militaire Morin et le capitaine du Génie Cauchet²⁰¹.

Plusieurs sous-commissions ont-elles travaillé en même temps au sein de la grande commission militaire ? Dans ses souvenirs, le général Goblet parle lui-même d'un comité restreint qu'il a eu l'honneur de présider. Les cinq membres de ce comité préparatoire auraient travaillé sur des sujets très proches de la sous-commission mentionnée par De Ryckel dans son *Historique de l'établissement militaire belge*. Ces deux groupes préparatoires n'en formaient-ils qu'un seul ²⁰² ? Quoi qu'il en soit, le comité préparatoire présidé par le général Goblet ouvre ses délibérations le 26 janvier 1848²⁰³. Ce comité établit trois priorités dans le système défensif belge. Premièrement, préserver le pouvoir de toute désorganisation en mettant en sûreté le centre d'action du Gouvernement. Deuxièmement, assurer à l'armée en campagne contrainte de se retirer devant des forces supérieures une position de retraite qui ne la privât pas de relations avec le pouvoir. Bruxelles ne disposant pas de fortifications, Anvers semble tout désigné. Troisièmement, favoriser d'une manière décisive les opérations des armées de secours²⁰⁴. Toutes ces idées avaient déjà été précédemment énoncées dans la brochure du lieutenant-colonel Eenens. Le comité préparatoire présidé par le général Goblet discute également de l'avenir des forteresses. Les places d'Ypres, Menin, Ath, Philippeville et Mariembourg sont considérées comme trop difficiles à conserver et peu susceptibles de favoriser les opérations d'une armée de secours²⁰⁵. Cette liste ne correspond pas tout-à-fait avec celle prévue par la convention des forteresses du 14 décembre 1831. Ypres a été substituée à Mons dans les places à démanteler²⁰⁶. Le comité revient également sur l'idée des défenses de la frontière nord. Il faut fortifier Aarschot et Malines pour constituer avec Diest

²⁰¹ *Idem*, p. 244.

²⁰² Dans ce cas, l'historique de De Ryckel a oublié de mentionner le nom du général Goblet comme président de la sous-commission préparatoire.

²⁰³ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes puissances...*, p. 266.

²⁰⁴ *Idem*, p. 270-271.

²⁰⁵ *Idem*, p. 272.

²⁰⁶ Le lieutenant-colonel Eenens insistait déjà dans sa brochure sur la conservation de Mons. Il y préconise la présence d'une division mobile de 10.000 à 12.000 hommes. « Mons servirait à établir une liaison dans l'action des places sur la frontière de France en s'appuyant, suivant les circonstances, sur Charleroy, Ath, Tournay, etc., dont ainsi les garnisons ne se croiraient pas isolées ». EENENS (A.-M.), *Anvers et la nationalité belge...*, p. 14.

une ligne de défense sur le Demer, la basse Dyle et le Ruppel²⁰⁷. Cette ligne de défense serait utile autant dans une guerre contre les Pays-Bas et l'Allemagne que comme ligne de repli dans une guerre contre la France.

Le rapport du comité préparatoire présidé par le général Goblet est remis à la grande commission militaire. Mais au moment où le ministre de la Guerre se dispose à convoquer de nouveau cette commission, la révolution du 24 février 1848 éclate en France. Les vingt-deux officiers généraux et supérieurs qui la composent sont appelés à d'autres tâches dans les provinces pour assurer leur commandement²⁰⁸. Les travaux de la commission militaire seront tenus relativement secrets et ses procès-verbaux ne seront d'ailleurs pas publiés²⁰⁹. Des rumeurs circulent toutefois dès la fin de l'année 1847 à la Chambre. Le ministre de la Guerre confirme l'existence d'une commission chargée de l'examen de la défense du pays. Cependant, il lui est impossible pour des raisons de sûreté nationale de rendre publics les débats de cette commission. Le ministre de la Guerre assure cependant aux députés belges que s'il en avait eu les possibilités financières, il aurait convoqué les membres de cette commission à la Chambre pour une réunion à huis clos²¹⁰. Cet argument n'est guère convaincant et gageons qu'en la matière, le ministère de la Guerre a voulu se prémunir d'un débat qui promettait de longues discussions stériles.

Malgré l'alerte à laquelle la Belgique a été confrontée en 1848, la sous-commission préparatoire tarde à se réunir à nouveau. Les études stratégiques ne s'arrêtent pas pour autant au ministère de la Guerre. Le 28 février 1848, Chazal donne l'ordre d'étudier l'établissement d'un camp retranché à Anvers. Plusieurs projets sont préparés pour la place proprement dite et la Tête-de-Flandre mais ces projets sont ajournés par raison d'économie²¹¹. La sous-commission préparatoire n'est reconstituée que le 1^{er} mars 1851²¹². Mises à part les améliorations à apporter aux places fortes conservées, particulièrement à la place d'Anvers, le comité maintient ses positions de 1848. L'ensemble des travaux réflexifs réalisés en 1847-1848 et au printemps 1851 est mieux connu sous le nom générique de « commission des forteresses ». Les travaux de cette première commission sont restés secrets et n'ont pas été

²⁰⁷ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 272.

²⁰⁸ *Idem*, p. 273.

²⁰⁹ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 244-245.

²¹⁰ APC, 29 décembre 1847, p. 474.

²¹¹ HUISMAN (M.), *L'incidence de la crise révolutionnaire de 1848-1849 sur les rapports hollando-belges*, in *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1924-1925, p. 398 ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 299.

²¹² DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 244.

publiés. Cependant, il est possible d'en deviner les grandes lignes puisque ses conclusions ont été presque²¹³ entièrement reprises par la commission mixte instaurée par arrêté royal du 14 octobre 1851²¹⁴ dont les procès-verbaux ont été intégralement publiés²¹⁵. Les conclusions de la première commission des forteresses sont rappelées à nouveau dans le rapport d'une troisième commission militaire instituée discrètement en septembre 1853²¹⁶.

La question de l'organisation du système défensif belge a été discutée à une époque particulièrement critique. Le coup d'état du 2 décembre 1851, qui réveille dans toute l'Europe les souvenirs douloureux du premier Empire napoléonien, n'est pas sans conséquence sur les choix stratégiques belges, choix qui vont peser durablement sur la défense du pays tout au long du XIXe siècle. La perspective d'une conquête française est celle qui ressort le plus clairement des procès-verbaux de la deuxième commission de 1851, quoique les militaires et hommes politiques présents ne manquent jamais, neutralité oblige²¹⁷, de terminer leur raisonnement en l'étendant à l'ensemble des puissances limitrophes du territoire belge. Il est également manifeste que le souci de souveraineté et d'indépendance de la défense belge l'emporte sur un hypothétique secours des garants. Ainsi, le général Vander Linden se dit persuadé que le secours de nos alliés n'arrivera pas ou qu'il nous viendra trop tard. D'ailleurs

²¹³ Le général Goblet note que la première commission militaire s'était prononcée pour un démantèlement de Mons. En réalité, les procès-verbaux de 1851-1852 rappellent que la question avait été âprement débattue en 1847-1848 ; ce qui explique que par la suite, la question du démantèlement de Mons reste en suspens. Le coup d'état du 2 décembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte n'est sans doute pas étranger au maintien provisoire de Mons puisque la place occupe avec celle de Charleroi une position centrale face à la France. GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes puissances...*, p. 280 ; PIERARD (C.), *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons, 1861-1961* in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, juillet 1961, p. 125-129.

²¹⁴ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 9 décembre 1851, Rapport fait au nom de la section centrale par M. Allard, p. 269-270.

²¹⁵ La commission mixte de 1851-1852 a été instaurée dans un double but. Si elle n'avait eu à traiter que de la question des forteresses, il est à peu près certain que les travaux réalisés quelques mois plus tôt par le comité spécial auraient suffi. Mais la question défensive belge ne se limite pas à la pierre et au béton des forteresses, elle recouvre la question éminemment politique du nombre d'hommes que doit compter la future armée nationale et la manière dont ils seront recrutés. C'est la raison pour laquelle les vingt-deux membres sont sélectionnés cette fois-ci en nombre égal dans les chambres et parmi les hauts gradés de l'armée belge. *PV 1851* ; DE VOS (Luc), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht en de militiewetgeving 1830-1914*, Bruxelles, Musée Royal de l'Armée, 1985, p. 107-119 ; DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 131-132 ; CRAHAY (E.), *Le Roi et la défense du pays de 1831 à nos jours*, Bruxelles, J.M. Collet, 1987, p. 51-52.

²¹⁶ Cette commission n'est jamais citée car il ne s'agit pas d'une commission mixte composée de civils et de militaires mais d'une commission de défense exclusivement composée de hauts officiers. Les travaux de ce comité de 1853, achevés en septembre 1853, n'ont semble-t-il qu'une valeur consultative. Ainsi le comité préconise le démantèlement de la forteresse de Nieuport qui continuera pourtant à être entretenue dans les années à venir faute d'une loi légalisant sa suppression. MRA, Fonds Fortifications, I, GENERALITES, dossier n° 7, *Tableau des armements de sûreté, des armements de guerre et des armements complets des différentes places fortes. Rapports concernant Anvers, Diest, Liège, Huy, Audenaerde, Termonde, Nieuport, Ostende, Namur, Dinant, Charleroi, Mons et Tournai*, 1 volume relié, 30 septembre 1853.

²¹⁷ N'oublions pas que cette fois-ci, les rapports seront publiés et donc accessibles aux ambassadeurs des puissances étrangères.

en certaines circonstances, dans le cas par exemple d'une invasion de la part de la Prusse ou de la Hollande, l'aide française peut s'avérer à double tranchant : « (...) ce jour-là même la France interviendra, fût-ce même malgré nous »²¹⁸. Le souvenir des campagnes passées exerce toute son influence dans le débat stratégique. En cas d'attaque française, le général Vander Linden se réfère au plan de campagne adopté en 1815 par les alliés. Selon lui, la Belgique ne peut guère compter sur l'aide des Prussiens qui ne dépasseront pas la Meuse. Ils s'empareront tout au plus des forteresses qui contrôlent ce fleuve en débouchant par la haute Meuse et la Moselle. Leur action sera liée à celle des troupes de la Confédération germanique qui déboucheront vraisemblablement en France en passant le Rhin entre Strasbourg et Colmar. L'armée belge devra donc attendre le concours d'une armée anglo-hanovrienne. Cependant, le général Vander Linden refuse de sombrer dans le défaitisme. Il estime que la Belgique peut très bien tenir tête à une armée française avec ses propres moyens²¹⁹.

L'opposition traditionnelle entre la dispersion des troupes le long des frontières ou la centralisation des forces est à nouveau au cœur des débats. Si l'armée belge veut conserver le principe d'une « défense à la frontière », d'une « Barrière belge » constituée de forts d'arrêts érigés face à la France, elle est obligée de contrôler chaque voie de communication pénétrant sur le territoire en provenance de la France. Etant donné la faible profondeur du pays, si une telle organisation défensive était choisie, cela signifierait pratiquement la transformation de toutes les villes en place forte. La plupart des membres de la commission sont d'accord pour reconnaître qu'une telle politique ne serait pas raisonnable ni du point de vue militaire, ni du point de vue économique. Enfin d'un point de vue commercial, les mesures de précaution inhérentes à un système défensif total auraient constitué de facto un frein au développement industriel du pays²²⁰.

²¹⁸ *PV 1851...*, p. 61.

²¹⁹ *PV 1851...*, p. 58-61.

²²⁰ Voir les propos du général Goblet sur le sujet. *PV 1851...*, p. 18-23. Le général Goblet, dans un rapport présenté le 17 mai 1856 au nom de la section centrale, souligne à nouveau cette dimension économique de la question : « Au moment de leur création, quelques-unes d'entre elles occupaient les nœuds des grandes routes dirigées vers l'intérieur du pays ; d'autres barraient les seuls passages qui existaient sur les fleuves et les rivières ; par elles, on avait voulu, autant que possible, suppléer à la faiblesse des obstacles que présentaient nos frontières. Mais actuellement, ces combinaisons n'ont plus aucune valeur ; cette valeur a disparu devant les exigences absolues et toujours croissantes de l'industrie : d'innombrables voies de communication de toute nature ont été créées sans avoir égard à la position des forteresses, pas même de celles qui protégeaient les passages sur la Meuse et l'Escaut dont le cours détermine les lignes d'opérations des armées destinées à faire promptement évacuer la Belgique envahie ». *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 17 mai 1856, crédits extraordinaires du département de la Guerre (projets de loi du 22 février et du 4 avril 1856), rapport fait au nom de la section centrale par M. le général Goblet, p. 1583-1591.

Pour cette raison, le général de Liem inspecteur général de l'artillerie propose de conserver uniquement les lignes de places fortes perpendiculaires aux frontières. Elles sont préférables selon lui non seulement du point de vue économique mais aussi du point de vue tactique parce qu'elles favoriseront les marches de flanc d'une armée venant au secours de la Belgique. Le système qu'il préconise est à peu près le même que celui proposé par Brialmont dans ses *Considérations politiques et militaires sur la Belgique* :

« Ainsi la ligne d'opérations formée par la vallée de la Meuse prolongée par celle de la Sambre et gardée par les places de Liège, Huy, Namur et Charleroi et celle de l'Escaut communiquant à la vallée du Démer par le Rupel et la Dyle et gardée par les places de Tournai, Audenarde, Gand, Termonde, Anvers et Diest faciliteraient à la puissance qui, en cas de violation de la neutralité, viendrait à notre secours, les moyens d'expulser toutes les forces qui l'auraient momentanément envahi. Des considérations qui précèdent, on doit conclure qu'il est nécessaire de conserver toutes les forteresses qui se trouvent soit sur la Meuse et la Sambre, soit sur l'Escaut et le Démer. Comme il convient en outre que la côte soit défendue, les places d'Ostende et de Nieuport doivent aussi être conservées. Tous les autres points fortifiés peuvent sans nuire à la sécurité de la Belgique être supprimés : ces points sont : les villes de Mariembourg, Philippeville, Mons, Ath, Menin, Ypres et le fort de Bouillon. La place de Mons pourrait à la vérité, dans certaines éventualités, contribuer à la défense de nos frontières »²²¹.

Avec celle de Nieuport, la conservation de Mons est débattue. La place de Mons exige une garnison nombreuse, de 8 à 10.000 hommes, en raison de son rayon relativement étendu. Ce chiffre est conséquent si on le compare aux autres garnisons du pays ; autant d'hommes qui ne seraient pas mis à disposition de l'armée de campagne en cas de guerre ! Qui plus est, l'entretien des bâtiments et de la garnison génèrent des frais prohibitifs, ce qui explique que l'on songe dès le début des années 1850 à se séparer d'un tel fardeau²²². Mais plusieurs objections s'élèvent qui vont retarder le démantèlement de cette place. Selon certains membres de la commission, la destruction des murs de Mons laisserait un trou béant entre Tournai et Charleroi dans lequel les Français s'empresseraient de s'engouffrer pour atteindre Bruxelles. Mons, parce qu'il s'agit d'une grande place de guerre, nécessiterait pour une armée française envahissante un long siège qui la ralentirait considérablement et permettrait l'arrivée des secours ; la supprimer serait compromettre non seulement la sécurité de Bruxelles mais aussi des autres places belges conservées face à la France, à savoir Tournai, Charleroi et même Namur avec lesquelles elle « fait système »²²³. Enfin, en cas de guerre avec

²²¹ PV 1851..., p. 48-49.

²²² PIERARD (C.), *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons, 1861-1961* in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, juillet 1961, p. 125-129.

²²³ PV 1851..., p. 78-82.

l'Allemagne, Mons remplirait le même rôle qu'Anvers en cas de guerre avec la France en tant que place de refuge jusqu'à l'arrivée des secours français :

« Si nous avons la guerre avec la France, nos lignes d'opérations ne se confondront pas avec celle de notre allié (l'Allemagne) ; car si nous opérions sur la Meuse, nous courrions le risque d'être jetés en dehors du pays, ce qu'il faut éviter avant tout. Dans ce cas, Anvers serait notre principale place de refuge et c'est là que devraient être placés nos réserves et nos établissements d'artillerie. Si nous avons la guerre contre l'Allemagne, la ligne d'opérations de notre armée sera celle de notre alliée la France, et longera la Meuse ; notre place de refuge sera alors une grande place de la frontière du midi, Mons par exemple, car si nous nous réfugiions à Anvers, l'ennemi aurait obtenu un résultat immense en nous séparant de notre allié²²⁴.

Le colonel d'artillerie Timmermans qui suggère l'équivalence entre Anvers et Mons est manifestement très préoccupé par le secours allié. C'est pourquoi, outre Anvers et Mons, il propose à l'instar de Brialmont l'établissement d'un grand camp retranché à Namur. Il considère même qu'en cas d'alliance avec l'Allemagne, Namur se prête mieux comme zone de repli. En effet, à chaque allié doit correspondre une zone refuge : Mons pour la France, Anvers pour l'Angleterre et Namur pour l'Allemagne. Cependant les autres membres de la commission, s'ils veulent bien reconnaître à Mons une certaine valeur, ne partagent pas les vues du colonel Timmermans concernant Namur. Ce dernier tente alors de justifier son avis par les arguments stratégiques suivants : en cas de repli sur Anvers-Diest, la jonction que l'on se propose de faire avec l'Allemagne sur le Demer n'est envisageable que si l'armée allemande arrive par la basse Meuse et la trouée du Limbourg. Le colonel Timmermans constate que ce n'est pas là le chemin ordinaire d'une armée prussienne et il est fort probable que les Prussiens déboucheront plutôt par Liège et chercheront avant tout à s'emparer de la ligne de la Meuse comme ils l'ont toujours fait par le passé. La construction d'un camp retranché à Namur garantirait la possession de cette rivière considérée par tous les stratèges depuis des générations comme la véritable ligne d'opérations du pays²²⁵. Les positions quelque peu hétérodoxes du colonel Timmermans ne sont finalement pas retenues. Anvers catalyse déjà toutes les attentions en raison du soutien présumé solide de l'Angleterre. Le

²²⁴ *PV 1851...*, p. 79.

²²⁵ L'équivalence stratégique entre les deux forteresses d'Anvers et Namur est posée par le colonel d'artillerie Timmermans dans *PV 1851...*, p. 35 et p. 62. Brialmont estime lui-même qu'en cas d'alliance anglo-germano-belge contre une France menaçante, « les intérêts de la neutralité belge exigeraient, en effet que l'armée nationale fût concentrée à Namur qui, avec Maestricht, assure la possession de la Meuse. (...) il suffirait, pour garantir les communications des Anglais et empêcher une diversion des Français en Belgique, de laisser un corps d'observation dans la partie allemande du Limbourg : ce corps agirait au besoin, de concert avec l'armée belge réunie à Namur, pour repousser une attaque française ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 142.

secours anglais justifie également la conservation de Nieuport dont le démantèlement avait été envisagé en 1847-1848 parce que cette place « forme avec Ostende, les canaux et les inondations, un camp retranché où l'armée pourrait dans certaines éventualités trouver un refuge et où elle resterait à portée de l'Angleterre et des Pays-Bas »²²⁶.

En définitive, selon la seconde commission mixte de 1851, les forteresses à conserver sont les suivantes :

« 1° sur la Meuse :

Dinant : Château
Namur : Ville et château
Huy : fort
Liège : citadelle et chartreuse

2° sur l'Escaut :

Tournay : ville et citadelle
Audenaerde : ville
Gand : citadelle
Termonde : ville et tête de pont sur la rive gauche du fleuve
Anvers : ville, citadelle, camp retranché, forts de la tête de Flandres, de Berght et d'Austruwel, fort du nord, batteries du Kattendyck
Sainte-Marie : fort
Liefkenshoek : fort
Lillo : fort

3° En front au sud, entre la Meuse et l'Escaut.

Charleroi : ville basse et ville haute
Mons : ville et ouvrages détachés

4° En front au nord, entre la Meuse et l'Escaut :

Diest : ville et citadelle

5° : Sur le littoral de la mer :

Nieuport : ville
Ostende : ville et ouvrages détachés²²⁷ »

²²⁶ PV 1851..., p. 74.

²²⁷ MRA, Fonds Fortifications, I, GENERALITES, dossier n° 7, *Tableau des armements de sûreté, des armements de guerre et des armements complets des différentes places fortes. Rapports concernant Anvers, Diest, Liège, Huy, Audenaerde, Termonde, Nieuport, Ostende, Namur, Dinant, Charleroi, Mons et Tournai*, 1 volume relié, 30 septembre 1853.

Nous ignorons si Brialmont a joué une quelconque influence dans ce choix ou si ce dernier était déjà au courant des choix posés par la commission lorsqu'il a rédigé ses *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*²²⁸. Quoiqu'il en soit, il est remarquable que le système adopté par la commission soit bien celui du quadrilatère défensif tel que proposé par le jeune ingénieur dans son ouvrage et que les justifications qui en sont données soient identiques. Le choix des forteresses répond en effet à un double objectif : premièrement, constituer un système défensif approprié à la neutralité belge, qui donne les moyens à l'armée de campagne de la faire respecter quel que soit le côté où le danger se présente ; deuxièmement, offrir aux garants des avantages sur le terrain afin de repousser plus facilement l'ennemi. Quant aux forteresses déclassées, l'abandon de Bouillon, Philippeville et Mariembourg est lié à la menace française : il s'agissait de « places en dehors de nos lignes naturelles de défense, fort exposées et faisant plutôt système avec les forteresses françaises qu'avec les nôtres, par conséquent inutiles et dangereuses »²²⁹. Le choix de démanteler Ath, Menin et Ypres s'est avéré plus douloureux. Ath appartient effectivement au front maintenu au sud entre la Meuse et l'Escaut. Elle ferme la route du Hainaut qui par Leuze et Peruwelz met Bruxelles en communication avec les forteresses françaises de Condé, Valenciennes, Bouchain, Landrecies et Douai. Menin et Ypres ferment quant à elles le territoire des Flandres entre l'Escaut et la mer et peuvent s'avérer utiles pour protéger un éventuel débarquement anglais. Pour ces dernières places fortes, ce sont donc des considérations économiques qui ont prévalu. Ont été choisies les forteresses « qui par leur position pouvaient le moins entraver les opérations de l'agresseur, et qui n'offraient pas un appui aussi immédiat aux opérations combinées de nos alliés et de nos troupes en campagne... »²³⁰. En définitive, les seuls nouveaux travaux admis pour la défense du pays concernent la frontière nord : des travaux pour la défense de la Tête-

²²⁸ Nous pensons que Brialmont avait ses entrées dans la commission comme le suggère ce passage déjà cité plus haut : « Comment la Belgique pourra-t-elle se défendre momentanément seule contre l'une des grandes puissances qui l'entourent ? Quelques-uns ont pensé qu'il fallait, pour atteindre ce but, disséminer les troupes dans les différentes places, en attendant les secours ; d'autres, au contraire, ont préconisé la démolition de la plupart des forteresses et la formation d'une armée en campagne suffisante pour tenir tête à l'agresseur. Aucune de ces deux opinions n'a prévalu dans l'esprit de ceux qui ont été chargés de l'étude de notre système de défense et nous devons nous en féliciter car il serait aussi absurde d'immobiliser toutes les forces vives du pays, jusqu'à l'arrivée des troupes auxiliaires que de faire dépendre son existence de l'issue d'une bataille que la chance ou la fortune peuvent décider en quelques heures ». D'un autre côté, Brialmont semble s'approprier dans son ouvrage l'idée du quadrilatère défensif par l'usage du « Nous » majestatif : « Nous admettons que... » BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 156-159.

²²⁹ MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 7.

²³⁰ MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 7.

de-Flandre, l'établissement d'un camp retranché à Anvers, l'achèvement des travaux de Diest, la fortification du défilé d'Aerschot et des ouvrages de campagne devant Malines²³¹.

Les débats que nous venons d'évoquer concernant les forteresses de Mons, Namur et Anvers sont intéressants car ils sont liés au contexte international et à la neutralité du Royaume. Pour ces trois places fortes, l'idée a été soulevée d'y établir un camp retranché. Or, un pareil choix est autant une question de politique étrangère que de stratégie militaire puisqu'il est étroitement dépendant de la direction hypothétique d'une armée de secours en cas d'invasion du territoire. Un choix respectant scrupuleusement la neutralité aurait donc justifié qu'un tel lieu de retraite existât à la fois à Mons, Namur et Anvers. Or, le système belge évoluera au contraire vers un système de concentration sur Anvers²³². Cette évolution du système défensif belge n'est pas liée à un choix politique et stratégique déterminé une bonne fois pour toutes mais résulte largement du danger français particulièrement sensible au lendemain du coup d'état du 2 décembre 1851.

²³¹ *PV 1851...*, p. 74. Brialmont recommande également que Malines et Aerschot soient fortifiés par des ouvrages de campagne. Il appelle de ses vœux un large système d'inondations couvrant toute la vallée du Demer : « Cette ligne, toutefois, ne couvrirait efficacement l'armée belge que si l'on pouvait établir, dans la vallée du Démer un système de barrages qui permet de tendre les eaux depuis Hasselt, ou tout au moins depuis Lummen jusque Malines, sur une largeur considérable ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 100-101. Remarquons au passage qu'un déversement massif des eaux de la Meuse dans la vallée du Démer ne serait pas sans poser de graves problèmes diplomatiques avec les Pays-Bas. Les autorités néerlandaises étaient très mécontentes à l'époque du détournement des eaux mosanes au profit de l'agriculture en Campine. TAMSE (C.A.), *Nederland en België in Europa (1859-1871). De zelfstandigheidspolitiek van twee kleine staten*, Den Haag, M. Nyhoff, 1973, p. 225-240.

²³² A ce propos, dans son livre d'éloges à Brialmont, Paul Crokaert attribue avec une certaine légèreté l'idée du système adopté en 1859 au jeune ingénieur : « Il ne saurait être mis en doute que le jeune Brialmont fut aux origines du plan de défense concentrée de la Belgique, adopté en 1859. Il dut souffler sinon dicter la décision. Sa discrétion lui fit taire ce rôle ; mais un peu de réflexion supplée à ce silence. Comme Vauban, Brialmont est l'adversaire des quinconces touffus de places fortes. (...) Or, pour Brialmont, Anvers possédait, à la faveur de l'Escaut, fleuve maritime, cette ressource essentielle des relations avec l'océan et il l'entendait si bien qu'il comprenait dans l'outillage de guerre de cette place une flottille de canonnières naviguant d'Anvers à la mer ; il ne s'imaginait pas qu'un jour viendrait, - et ce fut en août 1914, - où le Gouvernement de La Haye discuterait notre droit et où il se trouverait à Bruxelles une chancellerie pour se borner à prendre acte de cette prétention sans même invoquer le ciel à témoin de cette injure. S'il se l'était imaginé, eût-il choisi Anvers comme réduit national en 1859 ? » CROKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 165. Tout entier préoccupé par ses éloges, Paul Crokaert oublie, consciemment ou pas, de mentionner que Brialmont est à ses débuts un adversaire résolu de la centralisation absolue et qu'il privilégie au contraire une solution médiane : « La seule chose que nous ayons voulu combattre au point de vue des principes, c'est l'idée de faire reposer la défense de la Belgique sur un seul point servant de base, de pivot et de lieu de refuge. Cette idée, quelque persévérance et quelque talent qu'on mette à la soutenir, jamais on ne parviendra à la faire accepter par ceux qui envisagent avec impartialité et sans esprit de système, la question de la défense des Etats sous toutes ses phases. Nous la repoussons comme étant de nature à compromettre le pays si elle était réalisée ; comme dangereuse encore ; et très dangereuse, si elle ne devait avoir d'autre effet que de diminuer la confiance de l'armée dans un système de places fortes qui, moyennant certaines simplifications, est susceptible de rendre les plus grands services ». La focalisation de l'ingénieur sur Anvers n'est pas non plus évidente à l'origine : « Anvers ne constitue ni un refuge ni un pivot général d'opérations. Elle ne servira de lieu de retraite qu'en cas d'invasion par le Sud ou par le Sud-Est ». BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, II, p. 252-267.

c. La commission militaire de 1853 : le rôle des forteresses belges face à la France

Les premiers démantèlements de forteresses ne doivent pas faire oublier que la pensée stratégique belge est encore largement héritière du système de la Barrière. Et l'avènement du Second Empire n'est guère venu infirmer la nécessité de se protéger avant tout contre le voisin méridional. Les conservations stratégiques engagées par la Belgique avec les quatre autres Puissances en 1852-1853²³³ ont confirmé la résolution des stratèges belges de ne pas démanteler entièrement la Barrière mais de l'adapter aux ressources économiques du pays. Les conclusions de la commission militaire de 1853 se focalisent entièrement sur cette problématique qui déterminera, selon elle, la politique défensive belge pendant une longue période. Rappelons que l'étude stratégique réalisée par cette dernière commission, achevée fin septembre 1853, a été semble-t-il réalisée à titre purement informatif. Cette commission reste néanmoins très intéressante car elle offre une étude globale du système défensif belge exclusivement centrée sur la menace française²³⁴ :

« Notre condition politique nous impose l'obligation de nous mettre en mesure de faire respecter notre territoire sur toutes les parties de nos frontières. Cependant, dans la situation générale de l'Europe, nous n'avons, et nous n'aurons très probablement de longtemps [souligné par nous], la guerre à craindre que du côté de la France. Il est inutile, croyons nous, de déduire ici les raisons sur lesquelles ce jugement est fondé ; tout le monde les connaît. C'est donc particulièrement en vue de cette éventualité que nous devons apprécier l'action de nos forteresses et préparer nos moyens de résistance. Rendons-nous compte avant tout de la manière dont sera conduite, suivant toutes les probabilités, une agression pour notre frontière du sud. Peu importe la cause première qui déterminera la France à porter la guerre en Belgique ; quand elle le fera, ce sera certainement avec la résolution bien arrêtée de nous soumettre à sa domination et, sans doute, avec la pensée aussi de reculer ses limites jusqu'au Rhin ».

Ceci étant posé – outre le rôle primordial dévolu à la ligne du Démer, de la Basse-Dyle et du Rupel couvrant, avec la Nèthe, le camp retranché d'Anvers – la commission de 1853 définit avec force détails le rôle de chacune des autres forteresses du pays en cas d'invasion française. Nous sommes encore loin du « tout à Anvers » défendu par le général Chazal quelques années plus tard ! La maîtrise de la Meuse est jugée primordiale par la commission.

²³³ Voir supra notre chapitre sur le péril français.

²³⁴ Les extraits suivants sont tirés du rapport de la commission de 1853 conservé au Musée Royal de l'Armée. MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 7 *Tableau des armements de sûreté, des armements de guerre et des armements complets des différentes places fortes. Rapports concernant Anvers, Diest, Liège, Huy, Audenaerde, Termonde, Nieuport, Ostende, Namur, Dinant, Charleroi, Mons et Tournai*, 1 volume relié, 30 septembre 1853. De façon assez étonnante, les travaux de cette commission ne sont pas cités dans l'ouvrage de DE RYCKEL sur le système militaire belge pourtant très complet sur bien d'autres points.

La Prusse ne peut manquer effectivement, pour défendre ses provinces rhénanes directement menacées, de faire avancer vers la Meuse, des forces imposantes. Dans ce cas de figure, le comportement de l'armée française est facilement prévisible :

« Il est incontestable encore que l'armée envahissante, en franchissant notre frontière, doit prendre des dispositions qui lui permettent de faire face aux Prussiens, et ne négliger aucun effort pour les prévenir sur la Meuse, afin de leur enlever la protection, de se l'assurer à elle-même et d'avoir ensuite une base d'opérations pour poursuivre ses projets. Ainsi la rapidité de l'invasion, quelles que soient les circonstances qui l'amènent, est une des conditions essentielles de son succès, et s'établir sur le cours de la Meuse est l'opération importante que l'envahisseur doit avoir hâte d'accomplir. Il faut en conséquence nous attendre à être attaqués vigoureusement par des forces supérieures en nombre aux nôtres, qui dirigeront leur action principale suivant des lignes passant entre Mons et Namur, peut-être aussi, de l'autre côté de la Meuse, entre Namur et Liège, en laissant des détachements devant les places fortes situées dans ces lignes, sans arrêter leur mouvement en avant ».

La stratégie adoptée par l'armée belge consistera donc à occuper les places fortes gardant le passage du fleuve en attendant que l'allié prussien vienne y établir sa ligne défensive :

« D'après ces considérations, les places fortes de la Meuse, si nous avons à subir une guerre d'invasion de la part de notre voisin du midi, ont une grande action à exercer dans la défense générale. Si elles ne sont plus aujourd'hui les points où vont se croiser toutes les routes qui franchissent le fleuve, du moins elles en interceptent les principales ; tant que nous les occuperons, nous resterons maîtres de la ligne ; l'ennemi n'aura pas la faculté d'opérer librement d'une rive à l'autre, ni de prendre sur ses rives une position solide contre les Prussiens ; la protection du fleuve, au contraire, sera conservée à nos alliés ; ils pourront, à sa faveur, exécuter leurs mouvements avec plus d'assurance, agir avec plus de vigueur, manœuvrer sur le flanc de l'ennemi et menacer ses arrières ».

Ce qui signifie que toutes les forteresses mosanes sont conservées et ont chacune un rôle à remplir. Selon la commission, Namur est la position la plus importante face à la France, faisant face à Givet et commandant le débouché de la vallée de la Sambre. Le fort de Huy commande également un nœud routier aboutissant à l'unique pont enjambant le fleuve en cet endroit. En revanche, le rôle de Liège est jugé secondaire en raison de sa proximité avec la Prusse et de l'abondance de ses ponts :

« La citadelle et la chartreuse de Liège n'ont pas assez d'action sur les divers passages de la Meuse en cet endroit pour que l'ennemi, à cette distance de la frontière et si près de celle de nos alliés, s'engage, là aussi, dans de longs travaux de siège et y expose un matériel considérable, surtout qu'il devrait immobiliser, en quelque sorte, une partie de son armée pour couvrir les troupes assiégées ».

Constat étonnant si l'on songe aux futures fortifications de la Meuse édifiées à partir de la fin des années 1880. Même si la place de Dinant est conservée dans les conclusions de la Commission, il apparaît d'ores et déjà que le développement d'un bon réseau routier vicinal dans la région a rendu le château de Dinant largement obsolète sur le plan militaire :

« Le château de Dinant a une action d'une efficacité moindre, attendu qu'on peut, sans passer sous son feu, de la route de Givet gagner celle de Ciney par de bons chemins vicinaux, en faisant (sic) un détour de trois kilomètres au plus ; l'ennemi, pour la même raison, ne tirerait de sa possession qu'un avantage relativement médiocre. Il suffit donc qu'il soit à l'abri d'une surprise et en mesure de repousser une attaque de vive force, les seules entreprises auxquelles il nous paraît exposé ».

Etant donné le rôle conféré par les stratèges belges à la ligne de la Meuse, l'état des lieux des forteresses mosanes établi ensuite par la commission n'est guère encourageant. La ville fortifiée de Namur, considérée comme le carrefour mosan par excellence, est dans un piteux état. La quasi-totalité des remparts est à portée de la « mousqueterie » depuis les hauteurs voisines. Les terre-pleins sont presque partout à découvert et plusieurs sont pris d'enfilade et de revers. « Il y aurait impossibilité absolue d'y tenir les défenseurs ». En revanche, le château de Namur qui domine l'enceinte urbaine possède encore une portée de canons efficace sur le versant des montagnes qui longent les fortifications de la ville et qui n'en sont éloignées que de 1200 à 1400 mètres. Il est relativement en bon état. Les murs du fort de Huy sont sous le feu des hauteurs supérieures du plateau de la Sarthe à 550 mètres, du mont Couru à 600 mètres et du mont Picard à 400 mètres. Il est donc impossible d'y établir un dispositif de parapet complètement défilé. Quant à Liège, la Citadelle et le fort de la Chartreuse ne ferment pas l'entrée de la ville à l'ennemi et leur action est trop faible pour interdire totalement l'usage des ponts sur le fleuve. Elles ne serviraient que de forteresses d'appui à un corps qui voudrait conserver le contrôle de la ville. Sur la rive gauche, la Citadelle commande la route de Tongres mais l'importante route de Visé, jadis sous le canon de la Citadelle, est désormais occultée par les bâtis du faubourg Saint-Léonard. Sur la rive droite, des très nombreuses routes qui se dirigent vers le pays de Herve, la Chartreuse ne commande que la route d'Aix-la-Chapelle.

Même si la commission relativise la situation, une conclusion s'impose : chacune des forteresses citées est facilement « prenable » à condition que l'ennemi décide d'y mettre le siège. Faute de crédits suffisants, les stratèges belges doivent se contenter de la situation existante. Pour Namur, l'on est bien conscient que la seule manière de protéger efficacement

la ville consisterait en l'établissement de plusieurs ouvrages détachés. Mais les travaux sont jugés trop coûteux et l'armée ne dispose pas de suffisamment d'hommes pour y tenir garnison. C'est pourquoi la commission ne préconise généralement que quelques travaux de réfection des places. Il s'agit surtout de les mettre à l'abri d'un « coup de main », d'une « attaque de vive force ». Les places mosanes ne doivent pas stopper l'ennemi mais le ralentir autant que faire se peut en attendant le secours des alliés.

L'absence d'un réel investissement pour constituer une barrière sur la Meuse s'explique par l'existence d'autres forteresses auxquelles l'Etat belge doit également pourvoir. Etant donné le caractère exigü du territoire, la partie occidentale du pays est susceptible d'être également foulée aux pieds par l'armée française :

« Ce n'est pas à dire pour cela que l'ennemi n'agira pas, en même temps, sur l'Escaut et dans les Flandres. Nous pensons le contraire. Quoiqu'il soit obligé, dès qu'il est décidé à nous faire la guerre, de prendre de bonnes dispositions défensives sur tout son littoral, de réunir plusieurs grandes armées sur ses frontières de l'Est et d'augmenter celle de ses possessions africaines, néanmoins, le chemin de fer qui circule autour de Paris et qui met les grandes lignes ferrées de la France en communication entre elles, lui fournissant les moyens d'effectuer des transports de troupes à de grandes distances en peu de temps, il peut, dès le début des hostilités, si nos alliés ne sont pas encore en campagne, jeter momentanément dans l'Ouest de notre pays des forces assez considérables, à l'effet d'affaiblir notre armée active en essayant de la diviser, de la détruire en détails, de couper nos lignes de retraite, de forcer la dernière position qui doit nous recevoir, enfin de répandre partout la confusion et disperser le Gouvernement. Si les circonstances rendent impossible une expédition de ce genre, il n'en fera pas moins parcourir la contrée par des corps détachés pour nous en enlever les ressources, tenter des coups de main et faire diversion ».

Entre l'Escaut et la Meuse, Mons et Charleroi interceptent les routes et chemins de fer en provenance de France et font la jonction entre Namur et Tournai. En cas d'attaque française programmée, l'armée belge prendrait position derrière cette ligne de forteresses afin de disputer les passages de la Sambre et de la Meuse et de couvrir Bruxelles le plus longtemps possible ; sa droite à Nivelles, son centre à Gembloux et sa gauche vers Ramillies. Sa retraite vers Anvers s'effectuerait par Louvain, Tirlemont et Saint-Trond. En cas d'attaque surprise, il faudrait renoncer à couvrir Bruxelles et s'établir directement derrière le Démer, la Basse-Dyle et le Rupel avec une zone de repli possible derrière les deux Nèthes. La commission entend bien justifier les investissements effectués à Diest au cours des dernières années :

« Cette place est en communication sur de bonnes chaussées avec Louvain, Tirlemont, Saint-Trond, Hasselt, Turnhout et le Brabant septentrional. C'est un pivot sur lequel la partie belligérante qui la possède, peut manœuvrer sans risque en passant d'une rive du Demer à l'autre. Tout le temps que nous nous y maintiendrons, le pays en arrière ne pourra pas être tourné par la gauche, à moins que l'ennemi ne se porte par Saint-Trond et Tongres sur la route de Bois-le-Duc, et ne s'engage ensuite entre toutes les petites rivières qui sillonnent le milieu de la Campine, ce qui l'exposerait à de grands dangers quand il ne serait pas maître du cours voisin de la Meuse. Si nos alliés, pendant que l'armée envahissante opère sur Anvers et qu'eux-mêmes remontent la Meuse pour menacer ses arrières, trouvent opportun de faire opérer un corps sur son flanc, Diest et les inondations en amont mettent sa droite à l'abri de toute attaque. Si des secours nous arrivent par la Meuse inférieure, Diest leur offre encore un appui indispensable et un passage assuré sur le Démer ».

Quel sera le rôle des forteresses de l'Escaut dans tout ce dispositif ? Les Français voudront certainement empêcher la flotte anglaise de s'établir dans le Bas-Escaut. Pour faire échouer leurs entreprises, il faut empêcher l'artillerie française de s'approcher des digues de première ligne du fleuve. Les forts du Bas-Escaut et de la Tête-de-Flandre rempliront cette mission en maintenant l'artillerie française hors de portée, aidés en cela par l'inondation des polders. La commission envisage également la possibilité que la flotte impériale française vienne s'emboîser dans l'estuaire de l'Escaut, auquel cas les mêmes forts auraient pour mission de l'empêcher d'accéder à la gorge de la citadelle anversoise. Toutefois, cette seconde hypothèse est jugée purement théorique et peu vraisemblable en raison du contrôle de la Manche par la flotte anglaise et des digues du Bas-Escaut par l'armée belge. La conservation des autres forteresses scaldiennes, Tournai, Audenaerde et Gand, permettra de contrôler les inondations tendues depuis Gand jusqu'à la frontière française. La barrière ainsi créée isolera les Flandres ; d'où, « en l'absence de troupes régulières pour tenir la campagne de ce côté, les volontaires et les corps francs qui se présenteront certainement au moment de la guerre, pourront en colonnes mobiles y contrarier les incursions de fourrageurs ennemis sans que leur gauche soit exposée, en s'appuyant sur la place de Tournai et surtout sur celle d'Audenaerde et sur la citadelle de Gand ». Il s'agit aussi pour ces trois forteresses de contrôler les voies de communication en provenance de France. Tournai est situé en face de Douay et Lille. La conservation de cette place est d'autant plus importante qu'elle intercepte les routes qui conduisent de ces deux forteresses françaises vers Bruxelles ainsi que le chemin de fer de Mouscron à Jurbise²³⁵. L'ouverture du canal de l'Espierres a permis aux Français d'entrer

²³⁵ Pour d'autres précisions sur le rôle de Tournai à cette époque : SEVRIN (R.), *Le démantèlement des fortifications de Tournai, d'après le « Courrier de l'Escaut », et ses conséquences géographiques. Le Hainaut occidental dans le miroir d'un journal régional : 1829-1979 : la vie d'une région : 150^e anniversaire du journal « Le Courrier de l'Escaut »*, Tournai, Le Courrier de l'Escaut, 1979, p. 107-113.

dans l'Escaut en aval de Tournai. Audenarde est donc devenu la première place permettant d'arrêter d'éventuels navires de guerre français. Enfin, la forteresse de Gand commande le cours de la Lys ainsi que la chaussée et le chemin de fer de Lille qui passent au pied de son glacis.

La forteresse de Termonde située dans le coude de l'Escaut est jugée indispensable à la défense d'Anvers car elle commande le passage du fleuve vers le pays de Waes où l'ennemi pourrait cantonner ses troupes pour assiéger la citadelle. Qui plus est, la place de Termonde s'avère utile en vertu de l'appui qu'elle offrirait à des retours offensifs de l'armée belge retranchée dans Anvers. Termonde permet également de surveiller le nœud routier et ferroviaire de Malines qui s'avérerait très utile dans le cas d'un mouvement tournant de l'armée française vers la Meuse. Notons que de tels retours offensifs ne seraient possibles que « si l'effectif total de l'armée sur le pied de guerre atteint le chiffre que porte la loi votée cette année par les chambres législatives », c'est-à-dire 100.000 hommes.

Les considérations défensives de la commission exigent effectivement un grand nombre d'hommes car la défense du littoral continue à être envisagée. La forteresse d'Ostende offre tous les atouts d'un authentique port de guerre.

« Placée au milieu des dunes sur le rivage même, en vue de la grande embouchure de l'Escaut et des passes qu'il faut suivre pour remonter le fleuve, possédant un port qui peut recevoir des navires de guerre d'un fort tonnage, ayant un chenal sous le feu de ses ouvrages, parfaitement défendu dans toute sa longueur et dont l'entrée comme la sortie restent libres tant que ces ouvrages tiennent, cette forteresse est sur la côte un point de surveillance d'une grande importance et offre un abri précieux aux vaisseaux anglais. Ce serait aussi au besoin un lieu sûr de débarquement pour des troupes qui de là pourraient se porter sur Bruges et Gand par les routes que les canaux abritent ».

Le statut encore pantelant de Nieuport lors de la dernière commission défensive de 1851-1852 est tranché plus nettement. Plus rien ne justifie le maintien de Nieuport aux yeux de la commission de 1853. Le port n'offre qu'un faible tirant d'eau et n'est accessible qu'à marée haute. Le chenal n'est protégé que par quelques faibles batteries à son embouchure qui n'empêcheraient pas une flotte décidée d'y pénétrer. La place faisait jadis système avec les forteresses d'Ypres et de Menin. Or, ces deux dernières viennent juste d'être démantelées en application de la convention des forteresses. L'on ne peut même pas considérer Nieuport comme un poste avancé d'Ostende, place de guerre qui se suffit largement à elle-même. Une

défense complète de Nieuport nécessiterait de tendre de larges inondations alimentées en partie par l'eau de mer, ce qui aurait pour conséquence fâcheuse de polluer durablement les terres fertiles de la région. Enfin, la place est réputée pour son insalubrité. La fièvre des polders y fait régulièrement des ravages dans la garnison. Les hésitations quant au démantèlement de Nieuport survenues au sein des commissions précédentes trouvent sans doute leur origine outre-Manche, comme l'atteste l'analyse finale de la commission de 1853 : « En conséquence, nous sommes convaincus qu'il y a lieu de l'abandonner, si nous pouvons le faire sans laisser croire aux anglais, à qui nous devons offrir un littoral sûr, que sa défense en serait affaiblie ».

d. 1854-1859 : vers un abandon total du pays ?

Malgré une première phase timide de rationalisation, l'esprit de la défense belge repose donc toujours en 1853 sur une grande dissémination des forces. Cependant, étant donné le rôle conféré à Anvers comme ultime refuge du Gouvernement et de l'armée en cas d'invasion, il fallait donner à la position un développement plus conséquent. Les travaux exécutés sous la férule du Roi et du général Anoul en 1852²³⁶ sont considérés comme insuffisants. D'autant plus que l'économie de la cité portuaire est florissante et appelle une infrastructure et une démographie sans cesse croissante. Dès 1854, le ministère de la Guerre lance un appel d'offre aux entrepreneurs pour agrandir l'enceinte fortifiée²³⁷. L'idée du Gouvernement était de constituer un système de forts détachés en se servant des travaux déjà réalisés en 1852. Le général Goblet inspecteur général des fortifications émet des réserves sérieuses sur l'opportunité d'un tel projet, réserves dont le Gouvernement ne tient pas compte. Mis à la retraite prématurément, le général Goblet récupère en juin 1854 son poste de député de Bruxelles²³⁸. Il continue à défendre vigoureusement ses idées militaires à la Chambre.

²³⁶ Voir supra notre chapitre sur le péril français.

²³⁷ [BRIALMONT (A.)], *Anvers, agrandi et fortifié pour cinq millions. Mémoire à l'appui d'une demande de concession fait par MM. Keller et Cie*, Bruxelles, Stapleaux, 1854 ; ID., *Défense du projet d'agrandissement général d'Anvers présenté par MM. P. Keller et compagnie*, Bruxelles, imprimerie G. Stapleaux, 1855, 50 p. + 15 p., cartes.

²³⁸ Le général Goblet ne partageait pas plusieurs des opinions du Roi sur l'organisation de la défense nationale. Selon le général, son opposition à la politique défensive du Gouvernement met définitivement un terme à sa carrière militaire. Dès lors, la loi des incompatibilités parlementaires ne l'atteint plus et il récupère son siège de représentant de Bruxelles à la Chambre dès le début de la session parlementaire de 1854-1855. JUSTE (Théodore), *Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella...*, p. 138-139 ; GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 285-287.

Le 27 avril 1855, le Gouvernement demande à la Chambre de voter un crédit extraordinaire de 9.400.000 francs au département de la Guerre afin de compléter la défense d'Anvers²³⁹. La section centrale appelée à délibérer sur le projet gouvernemental expose de nombreux griefs. Pour la première fois de l'histoire parlementaire, les députés s'immiscent dans le débat stratégique. Ils interpellent directement le Gouvernement afin de savoir si le projet répond vraiment aux nécessités de la défense nationale. Les députés admettent leur manque de compétence en la matière mais c'est pour mieux réclamer au Gouvernement davantage d'informations sur les dépenses qu'ils sont appelés à voter. La section centrale déclare nettement ne plus pouvoir admettre le procédé employé par l'exécutif au cours des dernières années, procédé qui a consisté à faire voter progressivement les crédits sans l'informer sur l'esprit global du projet²⁴⁰. La section centrale attaque le Gouvernement sur sa gestion des fonds publics. Elle recommande, vu les travaux importants opérés à Anvers, que l'on démolisse plusieurs places fortes afin de générer des économies d'échelle. Enfin reste la délicate question des intérêts anversois. Les servitudes militaires pèsent lourdement sur la métropole commerciale qui aurait aimé s'agrandir au Nord²⁴¹.

Nous pouvons parler à bien des égards d'une véritable fronde parlementaire contre le projet anversois. Cette fronde, dès les prémices de ce dossier-fleuve du parlementarisme belge, augure assez bien du caractère houleux des futurs débats. Le général Goblet n'est pas en reste. Lors de la discussion du projet, il se plaît surtout à souligner l'incohérence du Gouvernement à vouloir établir une grande place centrale à Anvers et des ouvrages fortifiés sur le Demer tout en conservant de nombreuses garnisons aux quatre coins du pays. Le principal objet de son attaque est la place de Mons :

« N'y avait-il pas, dans cette considération, un motif impérieux de faire disparaître, sur d'autres points, des forteresses dont l'utilité pouvait être contestée et d'aller au moins aussi loin, quant aux places à supprimer, que l'admettait la convention du 14 décembre 1831 ? Cependant on n'est pas complètement entré dans cet ordre d'idées en conservant la place la plus considérable, la place de Mons dont l'étendue réclame de grands moyens de défense et une très nombreuse garnison. J'ai toujours été fortement opposé à la

²³⁹ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 27 avril 1855, Crédit extraordinaire de 9.400.000 francs au département de la Guerre, doc. n° 160, p. 987.

²⁴⁰ Le général Goblet, habitué aux discussions parlementaires relatives au budget de l'armée, a bien repéré le glissement qui se fait jour par rapport aux débats sur les fortifications : « La représentation nationale a quelquefois renoncé à son droit d'examen en déclinant en quelque sorte sa compétence d'une manière absolue ; si j'en juge par ce qui vient de se passer, il n'en sera plus ainsi. » *APC*, 2 juin 1855, p. 1303.

²⁴¹ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 26 mai 1855, Crédit extraordinaire de 9.400.000 francs au département de la Guerre, Rapport fait au nom de la section centrale par M. Coomans, doc. n° 233, p. 1333-1334.

conservation de cette forteresse ; j'en ai développé les motifs en plusieurs circonstances, et je puis dire que mon opinion ne fut pas même ébranlée par les décisions contraires qui, à deux reprises différentes, ont été admises. Selon moi, la place de Mons est pour la Belgique un pesant fardeau et je ne désespère pas voir un jour le Gouvernement partager mes convictions à cet égard »²⁴².

Le Gouvernement précise sa position sur la place de Mons lors d'un comité secret de la Chambre, le 1^{er} juin 1855 mais les arguments avancés n'ont pas convaincu Goblet et les autres membres de la Chambre²⁴³. Le principal reproche adressé au Gouvernement est son manque de communication sur l'organisation globale du système défensif belge : pourquoi demander à la Chambre de voter des crédits considérables pour Anvers tout en continuant à lui faire voter par ailleurs des budgets pour l'entretien des autres forteresses du pays ? Au regard des nombreuses zones d'ombre du projet anversoise, l'opposition unanime de la section centrale force le Gouvernement à admettre le report du débat à la prochaine législature²⁴⁴. L'absence de communication gouvernementale sur le sort des autres places fortes est pourtant aisément compréhensible. Confronté aux multiples pressions des édiles locaux exaspérés par les servitudes militaires, le département de la Guerre estime sans doute qu'il est inutile de spéculer d'ores et déjà sur le démantèlement des places fortes, surtout si le projet anversoise reste dans les cartons du ministère. D'ailleurs, le général Goblet lui-même en est bien conscient. Contre toute attente, il décide de voter au cours de la même session les crédits nécessaires à l'entretien de la place de Mons parce qu'elle reste utile selon lui, en l'état actuel des choses, à la défense du pays²⁴⁵.

Dès l'ouverture de la discussion du budget de la Guerre le 30 novembre 1855, le général Goblet n'en revient pas moins à la charge. Son leitmotiv est désormais le suivant : concentration maximale à Anvers et diminution du nombre de places fortes conformément à l'esprit de la convention du 14 décembre 1831. Le ministre de la Guerre le général Greindl indique que la question est à l'étude et que des comités spéciaux se réuniront prochainement pour savoir s'il ne serait pas utile de supprimer d'autres places fortes conformément au

²⁴² APC, 2 juin 1855, p. 1303.

²⁴³ APC, 1^{er} juin 1855, p. 1298-1299.

²⁴⁴ GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes Puissances...*, p. 287.

²⁴⁵ « Une forteresse n'eût-elle qu'un mérite contesté ; n'offrirait-elle qu'une surcharge, qu'un danger même pour le pays, doit cependant encore être entretenue et sauvegardée avec autant de soin que toute autre, aussi longtemps que l'on n'a pas mis la main à l'œuvre pour la démanteler ; sans valeur pour nous, elle ne le serait pas pour l'ennemi, qui, en s'en emparant, y trouverait un point d'appui, en même temps qu'un matériel précieux, pour ses opérations ultérieures. » APC, 2 juin 1855, p. 1304.

principe de concentration défendu par le général Goblet²⁴⁶. Le 22 février 1856, le Gouvernement présente un crédit de 8.900.000 francs pour la construction de quatre nouveaux forts détachés afin de mettre la métropole commerciale à l'abri d'un bombardement²⁴⁷. Cette demande est suivie quelques semaines plus tard, le 4 avril 1856, par la présentation du projet d'agrandissement d'Anvers vers le Nord²⁴⁸. Les critiques répétées du général Goblet formulées contre la place de Mons²⁴⁹ ont attiré l'attention de Léopold Ier qui demande à son ministre de la Guerre Greindl de convoquer un comité spécial pour étudier à nouveau la question. La décision de conserver Mons avait été prise jadis à la majorité de treize voix contre cinq mais la situation a changé depuis la grande commission mixte de 1851-1852. Depuis lors, il a été décidé de conférer au camp d'Anvers une extension telle que le Roi et son ministre s'interrogent sur l'opportunité de conserver à Mons une garnison trop gourmande en hommes et en matériel. Il faudrait, selon les estimations, 10.000 hommes pour garder la forteresse. Dans le même ordre d'idées, la nouvelle commission doit également délibérer sur l'avenir de l'enceinte de Namur, la ville basse de Charleroi et en ordre subsidiaire la forteresse de Nieuport afin de libérer des hommes et du matériel pour Anvers²⁵⁰.

Dès la première séance de la commission, le 6 mai 1856, un incident témoigne des tensions qui existent entre les différents généraux. Le général de Lannoy inspecteur général des fortifications et du corps du Génie demande que les décisions qui seront prises par la commission ne soient exécutées que si les travaux d'Anvers sont acceptés par les chambres et réalisés sur le terrain. En revanche les généraux de Liem et du Pont estiment que cette précision n'est pas nécessaire car les questions posées sont « d'une nécessité absolue et incontestable ». Le débat est animé entre les différents membres de la commission si bien qu'on recourt à l'arbitrage du ministre de la Guerre auquel on envoie un émissaire. Ce dernier fait connaître immédiatement sa décision : « Le Comité est appelé à délibérer sur le

²⁴⁶ Discussion générale du budget de la Guerre pour l'exercice 1856, *APC*, 30 novembre 1855, p. 116-118.

²⁴⁷ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 22 février 1856, Crédit de 8.900.000 francs pour l'achèvement du camp retranché sous Anvers, doc. n° 135, p. 785 + annexe au doc. n° 135, p. 928-929.

²⁴⁸ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 4 avril 1856, Crédits de 8.029.000 francs au département de la Guerre pour l'agrandissement d'Anvers vers le Nord, doc. n° 187, p. 1131-1132.

²⁴⁹ *APC*, 27 février 1856, p. 786-790.

²⁵⁰ La commission est composée des lieutenants-généraux de Liem, Anoul, Fleury-Duray et Baron Jolly ; des généraux-majors Rigano, de Lannoy, Damman, du Pont et Nerenburger ; le capitaine du Génie Mockel est secrétaire. La première séance a lieu le 6 mai 1856 ; la sixième et dernière séance le 14 mai 1856. Les débats de la commission sont très instructifs et illustrent bien à nos yeux plusieurs constantes de la géopolitique belge. Toute notre synthèse des débats est tirée du rapport de la commission qui contient une centaine de pages non numérotées. MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 8, *Comité consultatif chargé de l'examen de la question des fortifications de Mons, de l'enceinte de Namur et de la ville basse de Charleroi*, Rapports de réunion, mai 1856, 1 volume relié.

démantèlement des fortifications de Mons, de l'enceinte de Namur et de l'enceinte de la ville basse de Charleroi, dans l'hypothèse que les ouvrages projetés à Anvers seront réellement exécutés ». Le statut de Nieuport est à nouveau discuté alors qu'il semblait avoir été réglé en 1853. En réalité, de nombreuses conclusions émises en 1853 sont désormais largement remises en question par les généraux présents. Une lecture suivie des discussions montre que les généraux de Lannoy et Anoul sont plutôt des adversaires du système de concentration à Anvers tandis que les autres généraux présents sont plus conciliants, même s'ils sont encore loin de désirer un système de concentration absolue dans la métropole commerciale.

La question du démantèlement éventuel de Mons est la première mise en délibération. Nerenburger est favorable au démantèlement de Mons. Il rappelle toutes les considérations qui ont justifié la conservation de Mons lors de la commission des forteresses de 1847-1848 et de son épilogue au printemps 1851. Il fait remarquer qu'en 1848, le comité n'avait préconisé que des ouvrages de campagne devant Anvers mais que le Gouvernement ne s'était pas rangé à cet avis. Le projet gouvernemental mené par le général Chazal²⁵¹ ministre de la guerre fut de fait beaucoup plus conséquent. Nerenburger note d'ailleurs que le corollaire du développement d'Anvers est le perfectionnement des fortifications le long de l'Escaut et du Démer prolongé par la Dyle et le Ruppel. Il reste encore à fortifier Aarschot et Malines...et à les garnir en hommes et en matériel. A contrecœur, Nerenburger parle du démantèlement de Mons comme un sacrifice nécessaire. D'ailleurs, une analyse des effectifs de l'armée belge démontre que le démantèlement de Mons n'est même pas suffisant pour combler la carence en hommes et surtout en artilleurs créée par le camp retranché d'Anvers. Prudemment, Nerenburger attend néanmoins que le débat soit clos avant de se prononcer définitivement, preuve qu'il ne demande qu'à être convaincu du contraire. De Lannoy se positionne d'emblée comme un partisan de la conservation. Selon lui, Mons forme système avec Charleroi, Namur, Huy et Liège et constitue la tête de la ligne stratégique « Sambre et Meuse ». Cette ligne menace l'ennemi, qu'il vienne de l'Est ou du Sud. Mons possède cet immense avantage, avec une garnison de 10.000 hommes, de pouvoir immobiliser 30 à 35.000 hommes de l'armée française et de laisser ainsi du temps pour l'arrivée des garants de la neutralité belge. La place

²⁵¹ Il est regrettable que les archives personnelles du général Chazal soient complètement lacunaires pour toute la période précédant le vote des travaux du grand camp retranché d'Anvers. Sans doute y aurait-on découvert des informations exclusives sur l'action décisive de Léopold Ier et de Chazal pour l'établissement du réduit national anversoise. MRA, Fonds Chazal ; LECONTE (L.), *Le lieutenant général baron Chazal, ministre de la Guerre*, in *Carnet de la Fourragère*, XI-3, 1954, p. 209 ; GARSOU (J.), *Le général baron Chazal (1808-1892)*, Bruxelles, office de publicité, 1946 ; DUCHESNE (A.), *A propos de la commémoration du fondateur de la dynastie (1865-1965). Léopold Ier et la défense nationale, d'après sa correspondance avec le général Chazal*, in *Revue belge d'histoire militaire*, XVI, 1965, p. 158-176.

peut aussi jouer un rôle offensif une fois que les alliés auront opéré leur jonction avec l'armée belge. En définitive, de Lannoy défend mal la cause de Mons car il est bien obligé de reconnaître à la fin de son argumentaire que la place d'Anvers demande beaucoup trop d'hommes, même après la timide augmentation votée en 1853²⁵². Mais comme de Lannoy ne peut se résoudre en tant qu'inspecteur général des fortifications à voter le démantèlement d'une forteresse aussi importante que Mons, il préfère encore s'abstenir !

Le général Anoul regrette de son côté que l'extension d'Anvers soit avant tout guidée par des intérêts purement civils. Ce sont ces intérêts qui sont finalement indirectement responsables du démantèlement de Mons, l'une des meilleures places du pays. Le général Anoul est le seul qui reste profondément attaché au principe du quadrilatère défensif. Afin de dissiper tout malentendu, le général Anoul rappelle que le choix de conserver Mons ou pas relève uniquement de la souveraineté nationale. Même si aucun des généraux présents ne s'est risqué à avancer l'argument selon lequel Mons aurait dû être démantelé conformément à l'article II de la convention des forteresses du 14 décembre 1831, Anoul rappelle qu'un tel raisonnement est aujourd'hui nul et non avenu. En effet, aucune des Puissances n'a protesté lors de la destruction récente d'Ypres alors que l'article IV de la convention exigeait son maintien. De même, le déclassement de Bouillon et le maintien de Mons pendant de longues années n'ont jamais suscité aucun rappel à l'ordre des garants²⁵³. La convention fait donc partie du passé. Même s'il ne le formule pas explicitement, le général Anoul regrette que tout soit désormais analysé à l'aune du seul danger français. Ainsi, il affirme ne pas désirer suspendre l'avenir et l'honneur du pays à l'arrivée hypothétique de troupes auxiliaires. L'on constitue aujourd'hui une ligne de repli sur le Démer, certes pleinement utile pour le moment mais on sacrifie la ligne de repli naturelle de l'armée belge en cas d'attaque par le Nord. A ce titre, il défend toujours le principe de Mons comme refuge du Gouvernement en cas d'attaque par la frontière septentrionale. Enfin sur le plan stratégique, il conteste ceux qui disent que les voies de communication diverses établies dans la région de Mons ont largement affaibli la valeur stratégique de la place. Concernant les chemins de fer, on aurait largement le temps au début du conflit de les interrompre. Justement, la place de Mons offre cet immense avantage de

²⁵² Nous remarquerons qu'il ne vient à l'esprit d'aucuns des généraux de réclamer des effectifs supplémentaires pour maintenir les forteresses existantes. « Chat échaudé craint l'eau froide », les débats de 1853 avaient été longs et pénibles. Seul l'épouvantail français lors de l'affaire de Butenval avait permis d'obtenir au forceps les 100.000 hommes réclamés à l'époque par le ministre de la Guerre. DE VOS (L), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht...*, p. 110-119. *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 27 avril 1853, Organisation de l'armée, Rapport fait au nom de la section centrale par M. Manilius, p. 1231-1241.

²⁵³ Le général ignore vraisemblablement les rappels timides exercés dans la première moitié des années 1840.

permettre la conservation des voies de communication, routes et chemins de fer, contrôlées par le rayon d'action de la position. Quant aux travaux coûteux à y effectuer, on pourrait très bien parer aux défauts de la forteresse en mobilisant la nombreuse population ouvrière du borinage.

Comme le démantèlement de Mons est justifié par la carence en effectifs et surtout en artilleurs, le général Nerenburger pose la question de savoir s'il faut absolument mettre une garnison de siège dans les forts de première ligne d'Anvers, attendu que l'armée de campagne pourrait venir occuper ceux-ci dans sa retraite. Il met en évidence le fait que cette question est étroitement liée à celle de savoir si l'armée de campagne doit nécessairement rester en communication avec Anvers. Le comité de 1848 avait conclu selon lui qu'il fallait avant tout se concentrer sur la jonction avec les secours alliés. Par conséquent, la commission de 1847-1848 admettait que dans certaines circonstances, l'armée de campagne soit coupée de sa base anversoise. Ce constat est d'autant plus vrai qu'on ne peut présumer, après la jonction des Belges avec leurs alliés, de la direction future des opérations. Dans la conception du général Nerenburger, à partir de ce moment, les mouvements de l'armée belge ne dépendront plus exclusivement de la volonté du chef de l'armée nationale²⁵⁴. De Lannoy rétorque qu'il ne peut concevoir que l'armée de campagne soit coupée de sa base ; le général Anoul se range à son avis mais la majorité des généraux pensent le contraire.

La question du démantèlement de Mons est mise au vote lors de la séance du 9 mai 1856. Tous les généraux, sauf deux, votent en faveur du démantèlement. Conformément à leur intervention respective au cours du débat, le général de Lannoy s'abstient tandis que le général Anoul vote pour le maintien de la forteresse. Malgré cette relative unanimité, l'impression qui se dégage de ce vote est que tous les généraux ont largement subi l'extension d'Anvers, comme si l'agrandissement avait été décidé sans qu'ils soient consultés. Certaines remarques montrent également que les intérêts civils acquièrent une importance de plus en

²⁵⁴ Comment ne pas voir en filigrane le dilemme qui sera posé quelques décennies plus tard dans les mêmes termes à Albert Ier puis à Léopold III, en 1914 et en 1940. Les deux « chefs de l'armée nationale » s'évertueront toujours de mettre au premier plan l'indépendance nationale au détriment d'éventuelles opérations avec les alliés. Dans la mesure où Anvers est en train de devenir le « boulevard de l'indépendance nationale », quitter Anvers signifie à bien des égards abandonner les dernières miettes de souveraineté en échange du bon vouloir des alliés. Sans doute pas tout à fait conscient des enjeux politiques de la question, Nerenburger avance que cette alliance stratégique constitue naturellement l'ultime garantie de l'existence de la Belgique.

plus considérable dans les débats stratégiques, au grand dame des généraux. Ils parlent du démantèlement de Mons comme un « sacrifice nécessaire »²⁵⁵.

Lors de la quatrième séance du 10 mai 1856, les généraux s'attaquent à la question de l'enceinte de la ville de Namur, soulevée en raison de l'arrivée du chemin de fer dans la ville. Détail significatif, les généraux sont appelés à délibérer alors qu'ils sont à peine informés sur les projets des ingénieurs relatifs à l'établissement d'une gare définitive à Namur. Il est désormais acquis que les intérêts militaires doivent tenir compte des intérêts civils et l'on attend sur ce point des informations supplémentaires de la part du ministre de la Guerre. Il faudra sans doute sacrifier une partie de l'enceinte. On passe directement à la question suivante : l'enceinte de la ville basse de Charleroi. Le général du Pont est favorable à la démolition. L'enceinte de la ville basse est dominée, dit-il, par les hauteurs environnantes et les défenseurs qui y stationneraient seraient pris sous le feu de l'ennemi. Parmi les nombreux défauts dont il dresse l'inventaire, il pointe particulièrement du doigt l'arrivée du chemin de fer enjambant le fossé de la ville et l'ouverture créée dans l'enceinte par l'établissement de la gare presque adossée aux remparts. Qui plus est, le chemin de fer facilite à l'assaillant les approches de la ville. « Le relief du chemin de fer de Louvain et celui du chemin de fer de l'Etat ainsi que les bâtiments qui se trouvent en cet endroit presque jusque contre le fossé rendent les approches extrêmement faciles, on arriverait presque sans obstacle à l'entrée du chemin de fer et de la route de Marchiennes... ». De Lannoy fait remarquer de son côté que la démolition effective d'Ath et le démantèlement possible de Mons rendent la place de Charleroi d'autant plus importante puisqu'elle constituera la future tête du système défensif de Sambre et Meuse. Le problème est que, même si la ville haute constitue l'élément majeur de la défense de Charleroi, la ville basse fait partie d'un dispositif complémentaire destiné à éloigner les attaques de l'assaillant contre la citadelle. Il existe donc une solidarité essentielle entre ville haute et ville basse. De Lannoy ne pense pas que l'arrivée du chemin de fer de Louvain constitue un si grand désavantage pour la défense de la ville dans la mesure où le tracé et le relief de ce chemin de fer aux abords de la place ont été mis au point par le Génie militaire. Quoi qu'il en soit, si l'on détruit les fortifications de la ville basse, il faut les remplacer par quelque chose d'équivalent. La majorité des membres du comité se rallient à

²⁵⁵ Le caractère relativement récent de l'enceinte de Mons voulue par Wellington, comparé à la vétusté de nombreuses forteresses européennes, a grandement contribué à la répugnance des généraux. Même pour les meilleures raisons du monde, comment se résoudre à détruire cette grande forteresse achevée en 1822 ? PIERARD (C.), *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons*, 1861-1961 in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, juillet 1961, p. 127.

l'avis qu'il faut chercher à concilier les intérêts civils avec les intérêts militaires. L'on ne peut songer à amoindrir la défense de la place mais il faut tenir compte du fait que l'industrie carolorégienne connaîtrait un essor majeur si les fortifications de la ville basse étaient supprimées. A l'unanimité, ils concluent finalement qu'il faut établir un substitut défensif à la ville basse si cette dernière est démantelée. Cependant, le général Nerenburger croit bon de préciser une dernière fois le sens de son vote à la séance suivante du 13 mai. Il pense que dans la formulation des questions résolues, on a prêté trop d'attention aux intérêts civils au détriment des intérêts militaires. En détruisant l'enceinte de la ville basse, on ouvre à l'ennemi une agglomération gigantesque de maisons qui constituent un couvert idéal dans lequel l'ennemi pourrait pénétrer sans difficultés jusqu'au pied de la ville haute d'où il serait alors aisé de faire sauter les fortifications par la mine. La seule possibilité serait donc de détruire les maisons de la ville basse mais il est évident que cette opération est impossible, même en temps de guerre ! Il exprime donc ses doutes sur le caractère « remplaçable » de la ville basse. La remarque du général Nerenburger est jugée tardive et on passe à l'ordre du jour, c'est-à-dire l'enceinte de la ville de Namur.

La séance du 13 mai aborde la question de l'enceinte de Namur. Il s'agit de décider s'il faut la conserver et si tel est le cas, de déterminer les changements à y apporter eu égard à l'établissement de la station définitive du chemin de fer. Le général Du Pont votera pour le démantèlement de l'enceinte parce qu'elle n'a presque plus de valeur défensive. « Ses fortifications sont plongées des hauteurs environnantes et de plus, elles sont annihilées par le chemin de fer qui forme une véritable parallèle et par le développement des constructions particulières ». De Lannoy pense la même chose ; l'ancienne enceinte permet juste de se protéger d'une attaque de vive force et donne le temps à la garnison d'évacuer la ville et de se réunir au château. Le général Nerenburger considère Namur comme un point stratégique dont la possession peut devenir fort utile pour les alliés de la Belgique. Il hésitera pour cette raison à en diminuer l'importance. De Lannoy souligne que contrairement à Charleroi, il n'y pas de solidarité stratégique entre le château et l'enceinte de cette ville. La majorité des généraux concluent cependant qu'il faut conserver l'enceinte de la ville moyennant des modifications pour l'accueil du chemin de fer, modifications qui ne devront diminuer en aucune façon la valeur défensive de Namur.

Il reste à envisager Nieuport dont le sort avait pourtant été scellé par le comité de défense de 1853. Envisageant la place au point de vue stratégique, le général de Lannoy fait connaître que :

« Sous le Gouvernement des Pays-Bas, on croyait à la possibilité de former dans les dunes, entre Nieuport et Ostende un camp retranché dont le front aurait été couvert par les inondations qui peuvent s'étendre entre ces deux places, et l'on regardait ce camp comme devant servir de place d'armes à un corps de débarquement destiné à opérer dans les Flandres. Cette considération pouvait être admise alors que Menin et Ypres faisaient système avec Nieuport, pour la défense des Flandres ; mais aujourd'hui que ces places sont démantelées, elle a perdu toute sa valeur ».

De Lannoy fait remarquer qu'il est peu probable qu'une attaque française ait lieu à l'ouest de l'Escaut. Cependant, le secours de l'allié anglais est suffisamment important pour donner des scrupules aux autres généraux belges. Le général Nerenburger fait observer que « de tout temps, les Anglais ont attaché beaucoup d'importance à l'existence des points fortifiés dans les Flandres, parce que ces points garantissaient la sûreté de leurs opérations d'embarquement et de débarquement. En démolissant la place d'Ypres à laquelle le Duc de Wellington tenait essentiellement, nous avons diminué le nombre des positions défensives dans lesquelles les Anglais étaient en droit de compter. Il importe donc de ne pas aller plus loin si l'on veut leur conserver la possibilité de secourir Mons ». Il estime que les Anglais peuvent débarquer dans l'Escaut, ou même à Ostende, mais il faut tenir compte des événements imprévus. Il utilise l'argument préconisé par le général Goblet dans la commission de 1851-1852, à savoir que « Nieuport forme avec Ostende, les canaux et les inondations, un camp retranché où l'armée pourrait, dans certaines éventualités, trouver un refuge et où elle resterait à portée des secours de l'Angleterre et des Pays-Bas ». Nerenburger attache un grand prix à l'alliance anglaise dont il escompte un ravitaillement en hommes et en matériel par la mer. La Belgique pourrait même compter sur le débarquement, par marine anglaise interposée, d'un contingent allemand ou hanovrien. Le général belge conclut solennellement son argumentaire en faisant valoir la portée symbolique de la dernière forteresse à la frontière entre la France et les Flandres belges. L'on ne saurait trop négliger la possibilité d'y faire flotter le drapeau national et d'affirmer ainsi la souveraineté belge auprès des populations locales. De Lannoy rétorque qu'il préférerait voir flotter le drapeau national sur Mons plutôt que sur Nieuport. Selon lui, la nature de la côte belge entre Nieuport et Ostende est telle qu'il n'existe aucune rade ni anse susceptible d'accueillir un débarquement, qui ne pourrait donc s'effectuer que par des petites chaloupes jetées à la mer. Le port de Nieuport lui-même n'est accessible qu'à marée haute si

bien qu'on ne peut le considérer comme un port maritime. Il rétorque encore au général de Liem qui abonde dans le sens du général Nerenburger que l'occupation de la Flandre maritime par l'ennemi serait moins désastreuse pour les populations que l'eau salée des inondations que l'on propose de tendre dans cette région pour résister à un hypothétique envahisseur.

A la sixième et dernière séance du 14 mai 1856, le général Nerenburger persiste en déclarant que même sans inondations, le camp retranché qu'on établirait entre Nieuport et Ostende serait une position excellente : « Le camp retranché qu'on peut établir entre Ostende et Nieuport aurait 3 lieues de longueur sur une lieue de profondeur moyenne. Si l'on considère que son front est couvert par un canal à grande section et qu'il est adossé à la mer, on sera forcé de reconnaître qu'il constitue une excellente position pour un corps d'armée qui serait maître des communications maritimes. Cette position peut se passer du secours des inondations ». Le général Nerenburger retourne l'argument des écluses employé par de Lannoy en déclarant qu'il se refuse précisément à laisser la clef de telles écluses à l'armée française. Ypres et Menin avaient une valeur offensive mais le « camp des Dunes » entre Ostende et Nieuport a conservé selon lui sa valeur défensive telle qu'elle avait été théorisée par Wellington en 1815. « Est-il déraisonnable de penser que les Anglais pourront débarquer dans le camp des Dunes, sous la protection d'Ostende et de Nieuport, qu'ils s'y masseront et que lorsqu'ils seront en nombre suffisant pour résister au détachement des garnisons françaises du Nord, ils passeront le canal, gagneront la Lys et puis l'Escaut où ils se trouveront en mesure d'agir sur les flancs de l'armée envahissante ? » De Lannoy rétorque immédiatement que les Anglais ne pourront pas sortir du « camp des Dunes » en direction de l'Escaut sans exposer leur flanc aux détachements français. Le général Anoul, fidèle allié de de Lannoy dans les discussions, rappelle l'insalubrité de Nieuport déjà stigmatisée en 1853, insalubrité qui exige une garnison proportionnellement plus nombreuse afin d'assurer le remplacement des soldats qui sont touchés par la fièvre. Le général Baron Jolly conclut pour sa part qu'il est imprudent de laisser sans surveillance toute la côte entre la frontière française et Ostende car c'est s'exposer à y voir débarquer une armée ennemie. Les côtes basses comme celles des Flandres, même dépourvues de ports naturels, seront toujours des lieux privilégiés pour les débarquements. Contre l'avis du comité de 1853, la majorité des généraux concluent finalement à la nécessité de conserver Nieuport.

Avant de clôturer les débats, le général Fleury-Duray rappelle encore que les travaux d'Anvers devront être non seulement votés mais exécutés avant de procéder au démantèlement de Mons. De même, il revient une dernière fois sur Charleroi pour faire écho à la critique formulée la veille en début de séance par le général Nerenburger. Le général Fleury-Duray estime lui aussi que les décisions prises sont ambiguës. Il veut être certain qu'on ne procédera au démantèlement de la ville basse que si l'on est assuré qu'il sera possible techniquement d'établir un dispositif équivalent pour ne pas amoindrir la défense de la ville haute. D'où la nécessité de procéder d'abord à des études préliminaires avant de toucher à la moindre pierre de l'enceinte. Dans le même ordre d'idées, le général Baron Jolly ajoute qu'il est intolérable sur le plan militaire que la section centrale se propose d'ores et déjà de voter un crédit de 100.000 francs pour débiter les travaux de démantèlement de Mons. Il semble bien en effet que l'intention des pouvoirs publics soit de procéder à un démantèlement progressif pour ne pas grever les deniers de l'Etat. Non seulement, déclare le Baron Jolly, il ne faut procéder à aucuns travaux conformément à ce qui été établi en début de commission mais, le jour où ils débiteront, ces travaux devront être exécutés avec la plus grande célérité pour ne pas exposer inutilement la sécurité du pays. Laisser aux mains de l'ennemi une forteresse à moitié détruite est la pire chose qui pourrait arriver au Royaume. Le comité estime à l'unanimité que les remarques des généraux Nerenburger, Fleury-Duray et Baron Jolly sont justifiées. Elles sont insérées au procès-verbal. Le général du Pont cherche à profiter de l'occasion offerte pour jeter les bases des travaux de fortification à effectuer sur la ligne du Démer mais comme la question n'est pas à l'ordre du jour, elle est laissée en suspens.

Il faut souligner dans tout le dossier des forteresses la pesanteur de la procédure. Le débat d'idées entre généraux participant diversement aux commissions semble empêcher des décisions nettes. Ainsi la différence d'opinions sur Nieuport entre 1852, 1853 et finalement 1856 est patente. Trois jours après la clôture de la commission le 17 mai 1856 est publié le rapport de la section centrale de la Chambre concernant le projet gouvernemental d'agrandissement d'Anvers. Les demandes des députés au Gouvernement sont beaucoup plus précises que les années précédentes. Sans doute sous l'influence du général Goblet, rapporteur de la section centrale, les considérations émises par celle-ci au Gouvernement entrent de plain-pied dans des domaines militaires techniques. Les députés réclament des justificatifs

budgétaires s'appuyant sur des travaux précis²⁵⁶. Comme il paraissait évident à la section centrale que la centralisation militaire à Anvers devait s'accompagner de la suppression d'un certain nombre de places fortes, elle a reçu « avec satisfaction » l'avis que les fortifications de Mons étaient condamnées. « Elle ne s'est toutefois pas dissimulé qu'il pouvait encore y avoir des divergences d'opinion dans le choix des autres forteresses à supprimer, en admettant qu'il ne faut définitivement conserver que celles, dont l'utilité est incontestable, ou, en d'autres termes, que celles que l'on construirait, si elles n'existaient pas »²⁵⁷. La section centrale veut également des projections budgétaires pour l'avenir. Jusqu'où l'emmènera l'extension d'Anvers. Des travaux supplémentaires sont-ils nécessaires pour le Bas-Escaut. Faut-il constituer une marine militaire à cet effet ? Les réponses du ministre de la Guerre montrent bien avec quelle circonspection l'on accueille au sein de la Grande Mueffe les indiscretions parlementaires :

« Un point généralement connu et admis, c'est que la période suprême, décisive, de nos opérations militaires consistera, très probablement, dans la défense opiniâtre et prolongée de la position d'Anvers devenue le siège principal de nos institutions politiques. (...) Ces considérations suffisent pour motiver et justifier, de la manière la plus complète, les propositions qui forment l'objet spécial des projets de loi soumis à l'examen de la législature. Il ne peut en effet entrer dans les intentions de la section centrale de faire servir ces propositions de point de départ à de nouvelles et interminables discussions sur tout ce qui a déjà été décidé, relativement à notre établissement militaire, dans la commission mixte, du 14 octobre 1851, qui était une émanation du pouvoir législatif »²⁵⁸.

Sans se prononcer encore d'une manière complète, la section centrale marque clairement sa préférence en faveur d'un système de concentration maximale à Anvers qui aurait l'immense avantage d'offrir des économies d'échelle. La section centrale estime que le projet gouvernemental est encore trop timide à ce niveau. Contrairement au projet gouvernemental d'agrandissement vers le Nord, elle soumet au Gouvernement une série d'amendements en faveur d'un agrandissement général de la place. Cette incompatibilité entre les vues de la section centrale et le projet gouvernemental conduisent le 22 mai 1856 – quelques jours à peine après la fin des travaux de la commission militaire et la remise du rapport de la section centrale – à l'ajournement du vote pour la seconde année consécutive²⁵⁹.

²⁵⁶ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 17 mai 1856, Crédits extraordinaires du département de la Guerre (projets de loi du 22 février et du 4 avril 1856), Rapport fait au nom de la section centrale par M. le général Goblet, p. 1583-1591.

²⁵⁷ *Idem*, p. 1584.

²⁵⁸ *Ibidem*.

²⁵⁹ *APC*, 22 mai 1856, p. 1547-1549.

Dans le courant de l'année parlementaire 1856-1857, le Gouvernement soumet le projet d'agrandissement général à l'expertise d'un nouveau comité militaire. Celui-ci conclut à l'égalité sur le plan défensif de ce projet avec celui d'agrandissement vers le Nord. Le ministre de la Guerre enjoint la Chambre de reprendre au plus vite les débats parlementaires mais l'année parlementaire est déjà fort avancée et le sujet n'est pas abordé²⁶⁰. Derrière le projet d'agrandissement général, dit de « Keller et Cie », se cache le capitaine Brialmont qui avait été adjoint comme sous-lieutenant en 1843 au lieutenant-colonel de Lannoy alors commandant du Génie à Diest²⁶¹. Une des raisons d'un nouveau report du vote doit probablement être trouvée dans les doutes formulés par le Roi lui-même sur le projet Keller cautionné par le Gouvernement. Léopold Ier estime que l'extension donnée au camp retranché d'Anvers y est totalement disproportionnée par rapport aux ressources de l'armée belge tandis que le même projet laisse gravement de côté la question de la défense fluviale. A cet égard, il convient de citer *in extenso* la lettre envoyée le 8 juin 1857 à de Lannoy par Léopold Ier :

« Une position défensive, destinée à des forces inférieures, pour être bonne doit occuper un front restreint. Les obstacles, qui la composent, au lieu d'être rangés sur une longue ligne les uns à côté des autres, formeront autant de barrières successives. Ainsi tout devient utile, tout a son rôle, tout tend à faire durer les opérations. Enfin une semblable position ne tire point sa force de son étendue mais bien de sa profondeur. Cette vérité est si connue, si palpable, si élémentaire que partout on la reçoit comme un axiome. C'est pourtant le principe contraire que le Génie belge adopte. L'ancienne place comptait au grand maximum 5 ou 6 front attaquables, la nouvelle en aura 14. Le développement du camp retranché sera doublé. La ligne des forts aura 8 mille mètres et la profondeur de la position sera diminuée de moitié. Quant à la fermeture de l'Escaut, tous les faiseurs de projets, sans doute afin de simplifier la question, ont eu soin de maintenir le statu quo. C'est à peine si quelques personnes ont osé faire remarquer qu'aussi longtemps que le fleuve restait accessible à une flotte, tous les travaux levés devant la forteresse étaient sans valeur, car rien n'est plus aisé que de les tourner. Ces quelques observations nous semblent suffire pour mettre en relief et faire justice de l'esprit du projet Keller que le Ministre de la Guerre a fait sien²⁶². (...) L'expérience de la guerre a démontré par des

²⁶⁰ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 21 avril 1857, Système défensif et agrandissement d'Anvers, Note du Département de la Guerre, doc. n° 167, p. 1333.

²⁶¹ [BRIALMONT (A.)], *Défense du projet d'agrandissement général d'Anvers présenté par MM. P. Keller et compagnie*, Bruxelles, imprimerie G. Stapleaux, 1855, 50 p. + 15 p. ; DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 136.

²⁶² Notons que le capitaine Brialmont était manifestement conscient de cette lacune du projet Keller puisque en 1856 il publie une brochure de 27 pages sur la défense de l'Escaut. Dans cette brochure il formule les mêmes objections que Léopold Ier : « La question de la défense de l'Escaut, si longtemps négligée ou dédaignée, est enfin soumise à un examen sérieux, qui ne laissera pas de produire de bons résultats. On a compris qu'une place ouverte à la gorge, sur une longueur de 2000 mètres (que l'agrandissement de la ville portera à 4000), et devant laquelle peuvent se présenter, en tout temps, des navires du plus fort tonnage, n'est pas garantie contre une attaque maritime par trois petits forts armés de 70 bouches à feu, dont le tiers à peine dirigées sur le fleuve. On a compris que cette place, quelque redoutables que soient ses fortifications du côté terre, et quelque soin qu'on mette à l'envelopper d'une ligne de forts permanents, n'offrira pas de garanties suffisantes aussi longtemps qu'une flotte pourra l'attaquer inopinément. La présence même de l'armée dans le camp retranché ne la

preuves sanglantes que le front dangereux de Sébastopol était trop étendu pour toutes les forces de la Russie ; comment peut-on prétendre nous imposer à nous, petite nation, un fardeau double. – A Sébastopol, il y avait 7 ou 8 bastions attaquables ; à Anvers il va y en avoir 14 !! En un mot, tout grand développement accessible doit miner et tuer la défense. Le développement funeste, exagéré, hors de proportion avec nos ressources est dès maintenant adopté en principe. On a cru qu'en avançant l'enceinte, en la rapprochant des forts, l'appui mutuel que pouvaient se prêter ces deux parties augmenterait la cohésion du système ; mais on n'a pas réfléchi que si la ville contribue à la défense des forts, tout le terrain situé entre eux et la place sera sillonné par les boulets de l'assiégé comme par ceux de l'assiégeant. (...) Nos troupes devront camper en ville. Pour s'engager, il leur faudra traverser les mille sinuosités de la fortification et, à peine arrivées sur le terrain découvert qui précède l'enceinte, leur colonnes non encore reformées seront déjà atteintes par les projectiles de l'ennemi. (...) Il me paraît impossible que nous restions longtemps sur une étendue de 8.000 mètres. Ce front n'est pas en rapport avec le nombre de nos soldats, nombre qui diminuera chaque jour à mesure que les besoins de la défense augmenteront. C'est l'armée qui doit défendre les forts ; pour le faire efficacement, il faut en rendre quelques-uns inaccessibles afin de pouvoir concentrer toute notre énergie sur les autres. Certes, je ne suis pas de ceux qui ravalent leur pays et qui, frappés de l'exigüité de son territoire, le rapetissent encore moralement, mais je suis effrayé du plan que j'ai sous les yeux ; c'est trop vaste pour nous. Il est pourtant un moyen, mais c'est le seul, à l'aide duquel on pourrait profiter de cette circonférence exagérée qui me fait trembler : étendez des inondations, confiez une partie de vos défenses à la mer et, appuyé sur les éléments massés sur un espace resserré, vous serez assez forts pour user vos ennemis et toujours conserver la vie dans le cœur de l'Indépendance Nationale. (...) Je conclus en demandant que le Ministre de la Guerre prescrive une étude plus sérieuse du système qu'il s'est déclaré prêt à adopter. L'Escaut doit être fermé par des barrages volants et on construira des forts pour leur servir de points d'appui. Les inondations seront étendues, la vieille enceinte conservée comme réduit central, enfin le tracé de la nouvelle et les détails du camp retranché améliorés »²⁶³.

Sous l'emprise de ces considérations, le nouveau ministre de la Guerre, le général-major Berten, en poste depuis le 9 novembre 1857, demande à Brialmont d'apporter des modifications au « projet Keller ». Des modifications sont apportées au projet Brialmont mais le Roi n'est manifestement toujours pas convaincu car il demande au général de Lannoy dans une lettre du 22 mars 1858 de lui transmettre ses impressions sur les considérations stratégiques qu'il lui a communiquées dans sa lettre de l'année passée²⁶⁴. Afin de mettre un terme à ces débats sans fin, le Roi institue dans le courant du mois de mars 1858 un conseil

préservera pas d'une tentative dont le résultat probable sera sinon fatal à la nationalité, au moins désastreux pour le commerce belge ! » BRIALMONT (A.), *Défense de l'Escaut*, Bruxelles, Imprimerie de E. Guyot et Stapleaux fils, 1856, p. 5.

²⁶³ Lettre de Léopold Ier au général de Lannoy, Bruxelles, le 8 juin 1857, reproduite dans DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 136-141. Le général Crahay dit du Roi qu'« il voit encore l'attaque et la défense des villes comme au temps de sa jeunesse ». CRAHAY (E.), *Le Roi et la défense du pays...*, p. 55.

²⁶⁴ DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 141.

secret de défense présidé par le Comte de Flandre²⁶⁵. Les intentions royales sont contenues dans une lettre du Roi à son fils en date du 31 mars 1858 :

« Ci-joint tu reçois un programme de ce qui doit faire l'objet des délibérations du conseil de défense (...). La position d'Anvers nous maintient en prompt communication avec l'Angleterre. Elle permet à la Prusse de nous envoyer des renforts par la ligne des forteresses hollandaises, et force la Hollande de prendre une position qui nous serait utile. Elle est très gênante pour des armées qui devraient faire la grande guerre sur le Rhin et donne aussi des chances de ne pas être attaqué, vu qu'on pourrait se dire que la chose est difficile [souligné dans la lettre], il vaut mieux ne pas l'entreprendre. La grande affaire pour le conseil, c'est de ne pas faire des théories mais d'en venir promptement à des projets politiques ».

Le comité secret se compose des généraux de Liem, Chazal, de Lannoy et Renard. Le conseil transmet ses résultats²⁶⁶ au Roi le 7 avril 1858 et jette les bases du projet dit « de la petite enceinte »²⁶⁷. Ce projet est transmis à Charles Rogier. Ce dernier tergiverse. Dans une lettre à Léopold Ier du 20 avril 1858, le ministre de l'Intérieur soumet au Roi l'avis du Cabinet. Ce dernier anticipe déjà toutes les difficultés que l'entreprise rencontrera inmanquablement à la

²⁶⁵ Léopold Ier à Philippe, Comte de Flandre, Laeken, le 31 mars 1858, APR, Fonds Comte de Flandre, 1/60, extrait cité dans MARCHESANI, *L'influence de Léopold I^{er} dans la politique étrangère de la Belgique : un oracle s'éteint*, mémoire de licence en histoire, Liège, ULG, 2006, p. 55.

²⁶⁶ « Après avoir mûrement examiné et discuté les projets présentés pour compléter le camp retranché d'Anvers, accorder à la ville l'extension qui lui manque pour le développement de ses bassins et de sa marine marchande, enfin, pour donner à ce grand réduit du pays une valeur défensive en rapport avec le haut degré d'importance de la position, nous avons l'honneur de proposer à Sa Majesté les mesures suivantes.

1. Un agrandissement de la ville au Nord, ayant une superficie de plus de 200 hectares, et limité par une enceinte bastionnée en terrassements, s'étendant parallèlement au coude du fleuve, depuis Austruweel jusqu'au bastion Schijn. Cette enceinte serait précédée d'un large fossé et d'un chemin couvert avec avant-fossé ; elle serait couverte par une vaste inondation ;
2. L'établissement d'une batterie casematée sur le fleuve au point de départ de la nouvelle enceinte ;
3. La construction d'un pentagone en terrassements, sur la rive gauche de l'Escaut, en regard du village d'Austruweel ;
4. L'agrandissement du fort Sainte-Marie et la reconstruction des forts La Perle et Saint-Philippe, au moyen des fonds qui ont été votés pour la défense de l'Escaut ;
5. La construction de cinq nouveaux forts, solidement constitués, formant la première ligne en avant du retranchement du camp actuel ;
6. La transformation du fort actuel n° 2 en fort semblable aux précédents ;
7. La construction de deux forts, l'un en avant de Merxem, l'autre en avant de Deurne, afin d'empêcher que l'ennemi ne s'établisse, pour bombarder la ville, sur les langues de terre qui dépassent le niveau de l'inondation en ces endroits.

Le Conseil a reconnu à l'unanimité :

1. Qu'il est indispensable d'augmenter l'importance du fort projeté, en avant de l'ouvrage actuel n° 5 ;
2. Qu'il est extrêmement urgent de compléter le système de défense d'Anvers, et qu'en conséquence, il importe, au plus haut degré, que la Législature vote la totalité des crédits nécessaires pour son exécution, afin que les travaux puissent être commencés sans retard, continués sans interruption et achevés dans le plus bref délai possible.
3. Que l'exécution complète du système d'Anvers permettra la démolition d'un certain nombre des places fortes actuelles.

Bruxelles, le 7 avril 1858. Le Président Comte de Flandre, de Liem, Baron Chazal, E. de Lannoy, Renard ». Document entièrement reproduit dans DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier...*, IV, p. 61-62.

²⁶⁷ HYMANS (P.), *Frère-Orban, II : La Belgique et le Second Empire...*, p. 72.

Chambre. Une note fournie par le général de Lannoy évalue à 20.190.000 francs la somme à demander aux Chambres pour les travaux d'Anvers. Cette dépense aurait une double destination, l'une commerciale (plus ou moins sept millions), l'autre militaire (plus ou moins treize millions). Il faudrait diviser le budget en plusieurs fois car demander vingt millions d'un coup au Parlement lui paraît une mission impossible et il n'est même pas sûr de parvenir à faire voter en une fois la somme de treize millions. Et il ne s'agit là que de difficultés de politique intérieure déclare Rogier. Selon lui, les craintes principales que le Gouvernement doit redouter ne résident pas tant dans la fronde parlementaire que dans la réaction hostile de la France²⁶⁸.

Un accord finit cependant par s'établir entre le Roi et son Gouvernement. Le 26 mai 1858, Frère-Orban dépose un projet qui reprend à peu de choses près les conclusions du comité de défense présidé par le Comte de Flandre²⁶⁹. Les craintes de Rogier étaient fondées car la section centrale rejette à nouveau le projet de « petite enceinte », ce qui plombe d'emblée le projet avant le débat à la Chambre²⁷⁰. La position du ministre devient difficile. Ses collègues de la députation d'Anvers réclament la « grande enceinte » tandis que le Roi, prévenu des scrupules de son ministre, lui enjoint dans une lettre du 25 juillet 1858 de continuer coûte que coûte²⁷¹. Dès l'ouverture des débats le 26 juillet, les critiques fusent de toutes parts dans l'hémicycle parlementaire. Ces critiques sont diverses et proviennent non seulement de la droite catholique mais aussi de certains membres de la gauche libérale. Les députés anversois considèrent le projet gouvernemental comme un véritable carcan imposé à la métropole commerciale. Selon eux, outre les conséquences funestes pour le commerce anversois, la ville

²⁶⁸ DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 61-67.

²⁶⁹ Voici in extenso le projet présenté devant les Chambres : « 1° Agrandir la ville de plus de 200 hectares vers le nord, au moyen d'une enceinte en terrassements couverte par l'inondation, et dont il ne faudra raser que deux fronts, lorsque sera construite l'enceinte générale ; 2° Etablir une batterie casematée sur le fleuve, au point de départ de la nouvelle enceinte ; 3° Construire un fort pentagonal en terrassements sur la rive gauche de l'Escaut, en regard des premiers fronts de l'enceinte ; 4° Agrandir le fort actuel n° 2 ; 5° Construire, à une distance de 1.200 à 1.500 mètres des ouvrages actuels du camp, et à 5.000 mètres du centre de la ville, cinq forts détachés qui seront placés de manière à bien se combiner avec la grande enceinte ; 6° Construire deux forts, l'un en avant de Merxem, l'autre en avant de Deurne, pour empêcher l'ennemi d'occuper des points d'où il pourrait bombarder l'établissement maritime. Les travaux sont évalués à 20.194.000 francs. L'exécution de ce plan a pour conséquence nécessaire la démolition d'un certain nombre de places fortes ». *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 26 mai 1858, Exécution de divers travaux d'utilité publique, Exposé des motifs, doc. n° 208, p. 1035.

²⁷⁰ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, session de 1857-1858, Exécution de divers travaux d'utilité publique, Rapport fait au nom de la section centrale par M. le général Goblet, doc. n° 256, p. 1241-1249.

²⁷¹ SHD/DAT, 1 M 1451, doc. n° 19, Barrot (Bruxelles) au Comte Walewski (Paris), le 27 mai 1858 ; DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 71-72. WILS (L.), *Het ontstaan van de Meetingpartij te Antwerpen en haar invloed op de Belgische politiek*, Anvers, de nederlandsche boekhandel, 1963, p. 57-61.

risque de subir de plein fouet un bombardement en cas de guerre car dans le projet gouvernemental, les forts détachés ne sont pas suffisamment éloignés de l'enceinte. Les autres députés protestent contre l'augmentation des dépenses militaires. Ils n'apprécient pas spécialement la manœuvre gouvernementale qui intègre dans un vaste ensemble de « travaux d'utilité publique » les crédits pour l'extension d'Anvers. Sur le plan stratégique, la fronde se décline selon trois critiques. Premièrement, la forteresse d'Anvers ne devrait pas être constituée pour résister à un siège sans le concours de l'armée active. Il est par conséquent inutile de prévoir une garnison dans les forts de première ligne. Deuxièmement, conformément aux vœux de la section centrale, plusieurs députés réclament que le vote des crédits pour l'extension d'Anvers soit combiné à un vote pour le démantèlement de certaines places fortes devenues inutiles. Enfin, quelques parlementaires vont jusqu'à contester l'implantation d'un réduit national à Anvers et réclament à contrario la fortification de Bruxelles²⁷².

Le Gouvernement se retranche derrière l'expertise militaire. Le ministre de la Guerre, le général Berten, s'inscrit dans le sillage des commissions militaires précédentes. Il refuse de façon inflexible de marchander le vote des chambres contre des promesses quant au démantèlement d'autres places fortes. De même, selon Berten, la forteresse d'Anvers doit disposer d'une garnison de première ligne afin de pouvoir être abandonnée à elle-même dans certaines circonstances extrêmes. Préconiser la concentration absolue à Anvers reviendrait à accepter l'abandon du reste du pays aux belligérants ou à un envahisseur :

« Les idées de la section centrale, en ce qui concerne la grande enceinte d'Anvers, dérivent du nouveau système de défense générale qu'elle s'efforce de faire prévaloir et qui consiste à démolir les places fortes existantes et à concentrer l'armée sous Anvers. La section centrale semble croire que l'armée est spécialement destinée à garder et à défendre le camp retranché, tandis que cette forte position n'a été conçue que pour protéger l'armée en cas de retraite ou de revers. (...) En résumé, messieurs, le rapport de la section centrale ne conclut à rien s'il est vrai que le Gouvernement n'entend pas concentrer à Anvers la défense du pays. Or, je dis, messieurs, qu'un système de concentration absolue derrière les murs d'une forteresse, conduirait à la déconsidération de l'armée, condamnée à rester spectatrice impassible de l'invasion du pays. Une pareille conséquence, je la repousse avec énergie, et j'ai la certitude que la Chambre et le pays s'associeront au sentiment qui m'anime »²⁷³.

²⁷² HYMANS (P.), *Frère-Orban, II : La Belgique et le Second Empire...*, p. 73 ; GOBLET D'ALVIELLA (A.-J.), *Des cinq grandes puissances...*, p. 304-309 ; DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 70-72 ; APC, débats du 26 juillet au 4 août 1858 ; WILS (L.), *Het ontstaan van de Meetingpartij...*, p. 61-62.

²⁷³ APC, 26 juillet 1858, p. 1284.

Même si les communications avec Anvers sont primordiales, la priorité reste la jonction avec les alliés :

« Je pense que l'armée doit s'attacher à rester en communication avec Anvers ; mais j'ai dit et je le répète, qu'elle ne doit pas le faire de manière à entraver ses opérations et à paralyser ses mouvements. Or, si la place est mal constituée, si elle est insuffisamment gardée, il est de toute évidence qu'elle sera pour le commandant en chef de l'armée une source de préoccupations continuelles, qu'il n'osera s'aventurer à quelques marches du camp retranché de crainte d'en être coupé et de le voir tomber aux mains de l'ennemi, après une résistance de peu de durée. (...) L'armée belge, dit le comité de défense de 1848 'doit chercher, avant tout, à opérer sa jonction avec ses alliés, dût-elle découvrir momentanément la capitale et ses lignes de retraite par le Démer' »²⁷⁴.

Les débats sur la fortification de Bruxelles sont la résurgence d'une polémique déjà ancienne²⁷⁵. Au sein de la section centrale, quatre membres sur sept considèrent qu'il est plus judicieux de protéger la nationalité belge à Bruxelles plutôt qu'à Anvers : « Se défendre à Anvers (...) c'est abandonner le pays (...). Mieux vaut défendre le pays au cœur du pays même...²⁷⁶ ». La section centrale cite d'ailleurs pour justifier son choix la position du général Renard lors de la commission de 1847-1848. Or, le commissaire du Roi venu spécialement défendre le projet gouvernemental à la Chambre n'est autre que le général Renard. Ce dernier s'emploie dans un long exercice d'équilibriste à réviser ses considérations passées. A ses yeux, le secours allié justifie aujourd'hui le choix d'Anvers. Le général Renard vend littéralement le projet gouvernemental en le présentant comme avantageux pour tous les garants, y compris pour la France, ce qui ne manque pas de faire sourire :

« Au point de vue militaire, et quelles que soient les alliances que l'avenir nous réserve, Anvers fortifié et bien occupé prêtera un appui également efficace à la nation qui nous prêtera son appui. D'abord pour l'Angleterre cela n'a pas besoin de s'expliquer. L'Angleterre par ses flottes pouvant toujours s'approcher d'Anvers trouverait dans notre camp une excellente base d'opération. Quant à l'Allemagne, cette position est excellente pour elle, soit qu'elle occupe la Belgique, soit que, repoussée, elle ait à redouter une attaque sur ses possessions du Bas-Rhin. Anvers, tant qu'elle sera debout, empêcherait l'ennemi de se baser assez solidement sur la Meuse. Quant à la France, il est positif que la position d'Anvers, bien tenue, bien occupée, est pour elle, dans la défensive, d'un énorme avantage. Aussi longtemps qu'Anvers est entre nos mains, sa frontière du nord est inattaquable. Je vais vous citer, à cet égard, l'opinion du général Paixhans. Il conseille à

²⁷⁴ *Idem*, séance du 30 juillet 1858, p. 1325-1326.

²⁷⁵ [BRIALMONT (A.)], *Réponse d'un officier du Génie à M. Vandevelde. Pour faire suite à l'ouvrage intitulé: Faut-il fortifier Bruxelles ? Réfutation de quelques idées sur la défense des Etats*, Bruxelles, 1850, 184 p.

²⁷⁶ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, session de 1857-1858, Exécution de divers travaux d'utilité publique, Rapport fait au nom de la section centrale par M. le général Goblet, doc. n° 256, p. 1245.

la France de conserver toujours l'alliance de la Belgique. Il ajoute : 'Quelle influence n'aura pas la Belgique ? Et par exemple le chemin de fer, réunissant en peu d'heures Paris à Anvers, de la Seine à l'Escaut, les forces françaises et les forces belges, produira cet effet immense et nouveau, d'avoir dans ces deux grandes positions de Paris et d'Anvers, comme un seul camp, dont les fossés seront la Meuse et le Rhin avec toutes leurs forteresses comme ouvrages avancés' »²⁷⁷.

Malgré le soutien royal, le projet suscite trop d'opposition et est à nouveau rejeté par la Chambre le 4 août 1858. Suite à ce véritable camouflet, le Gouvernement présente sa démission au Roi qui la refuse. Le Roi choisit de remplacer le général Berten qui était un piètre orateur en nommant le général Chazal à la tête du ministère de la Guerre. Chazal avait déjà occupé le poste de 1847 à 1850. Il avait présidé les premiers travaux visant à faire d'Anvers une place de refuge pour l'armée belge en cas d'invasion²⁷⁸. Le général Chazal entre en fonction le 1^{er} avril 1859²⁷⁹.

Le projet de « petite enceinte » a donc été condamné explicitement par la Chambre. Les partisans du projet de « grande enceinte » redoublent d'énergie pour faire triompher leurs vues. Dès le 20 décembre 1858, le général de Lannoy inspecteur général des fortifications, reçoit de « Keller et Compagnie », c'est-à-dire du général Brialmont, un projet remanié de grande enceinte. Le général de Lannoy, pressenti avant Chazal pour prendre la tête du ministère de la Guerre, est dans une position délicate car il doit tenir compte de la sensibilité des Chambres mais aussi des considérations stratégiques du Roi effrayé par les dimensions du projet Brialmont. La pugnacité de Brialmont finit par payer. Il est intégré dans le cabinet du général Chazal, ce qui est un signe manifeste de l'évolution de la position gouvernementale.²⁸⁰ Plusieurs facteurs ont contribué à désamorcer le conflit en faveur de l'infatigable ingénieur, toujours prêt à réviser ses copies pour faire triompher ses vues. D'abord la volonté de Léopold Ier d'en finir au plus vite en raison du conflit franco-autrichien et des avertissements de l'Angleterre, quitte à faire l'impasse sur ses impressions défavorables face au projet de grande enceinte. Ensuite, si l'on en croit l'éloge de Paul Crockaert, la venue en Belgique du général Todleben en 1858. Le Roi aurait présenté de façon anonyme les divers projets concernant les fortifications d'Anvers à l'héroïque défenseur de Sébastopol.

²⁷⁷ APC, 27 juillet 1858, p. 1298.

²⁷⁸ DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 136-141.

²⁷⁹ LECONTE (L.), *Le lieutenant général baron Chazal, ministre de la Guerre*, in *Carnet de la Fourragère*, XI-3, 1954, p. 206-209.

²⁸⁰ [BRIALMONT (A.)], *La vérité sur la question d'Anvers, par le général Bonsens*, Bruxelles, 1859, 24 p. ; BRIALMONT (A.), *Affaiblissement de la place d'Anvers, Projet du gouvernement*, Bruxelles, 1898, p. 5 ; CROKAERT (P.), *Brialmont. Eloges et mémoires...*, p. 170-171.

« Todleben se livre à une étude attentive et couronne le projet Brialmont. Il ne cache pas, pour le surplus, que sa faveur va au tracé polygonal ; il critique vivement la fortification bastionnée de Paris et vante l'application heureuse du tracé polygonal à diverses places qu'il a visitées. Nul ne se hasarde à contester une si haute opinion. C'est le coup de grâce pour la vieille école »²⁸¹.

Le nouveau ministre de la Guerre ne perd pas de temps. Dès le 7 avril 1859, une nouvelle commission est mise sur pied. Elle est constituée de vingt-sept membres choisis parmi les officiers de toutes armes. Le 30 avril 1859, la commission se prononce en faveur du principe de la concentration des forces défensives à Anvers. Pour la première fois, une commission propose de façon non équivoque de ne garder que les places fortes strictement nécessaires et de faire de la métropole commerciale le pivot de la défense du pays. Malgré une opposition sérieuse de plusieurs officiers dont le général de Lannoy²⁸², le projet de grande enceinte est adopté. Ce qui consacre, à quelques détails près, le projet « Keller-Brialmont ». Dans la continuité de ce choix, le colonel Lagrange, le lieutenant-colonel Neuens et le capitaine Brialmont sont envoyés en Allemagne le 3 mai 1859 pour étudier les nouveaux systèmes de fortification adoptés dans ce pays. Après leur retour, ordre est donné le 25 mai 1859 à l'inspecteur général des fortifications de rédiger un avant-projet conçu dans l'esprit du système polygonal. La boucle est bouclée²⁸³.

Il reste à présent à défendre le nouveau projet au Parlement. Ce dernier est présenté en session extraordinaire le 20 juillet. Le projet prévoit :

- « 1° la construction d'une enceinte fortifiée partant de l'Escaut entre le fort du Nord et l'ancien fort Piémontel, passant entre Dam et Merxem et entre Borgerhout et Deurne, puis longeant la gorge des forts n° 1, 3, 5, 6 et 7 et se reliant à la citadelle actuelle,
- 2° l'établissement d'un système de forts détachés dont le plus rapproché se trouve à 2.500 m. environ de la nouvelle enceinte,

²⁸¹ DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 144-145.

²⁸² Le général de Lannoy restait opposé au système polygonal. Quant au tracé du camp retranché, selon des révélations postérieures du général de Lannoy, il ne fut pas soumis au vote de la commission. S'il l'avait été, il aurait été vraisemblablement rejeté en raison de son étendue. Le général de Lannoy décline la paternité du plan de 1859 qui n'était qu'un mirage présenté aux Chambres car des changements continuels y ont été apportés pendant son exécution dirigée d'une main de fer par le général Chazal. *APC*, 27 janvier 1865, p. 390-392.

²⁸³ MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 9, Résumé historique et chronologique des dispositions prises du 1^{er} avril 1859 au 1^{er} avril 1860 par le département de la Guerre pour assurer la mise à exécution du système de défense adopté par le pays. Rapport remis au Roi par le Baron Chazal. Bruxelles, le 16 mai 1860 ; CROKAERT (P.), *Brialmont. Eloges et mémoires...*, p. 170 ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 305-306 ; LÉCONTE (L.), *Le lieutenant général baron Chazal...*, p. 209.

3° la construction d'un ouvrage destiné à servir de réduit à un fort en terre que l'on construira, en cas de siège, devant Merxem, pour empêcher le bombardement de la ville de ce côté,

4° la construction d'un fort en terrassement sur la rive gauche de l'Escaut, en regard d'Austruwel, fort destiné à compléter le système de défense du fleuve »²⁸⁴.

Cette fois, la section centrale se rallie au projet. La communication faite par le Gouvernement autour du dossier a semble-t-il été meilleure grâce notamment à l'habile présentation du général Chazal²⁸⁵. Ainsi, le principe du démantèlement d'un grand nombre de places fortes est affiché de façon explicite dans l'exposé des motifs comme le corollaire obligé d'une concentration à Anvers alors que ce point était toujours resté ambigu au cours des précédentes législatures²⁸⁶. Dans son discours à la Chambre du 17 août 1859, le général Chazal réaffirme ce principe avec les précautions d'usage :

« La Chambre n'attend pas de moi que j'expose devant elle les considérations stratégiques militaires qui ont été invoquées en faveur de la démolition ou de la conservation de chacune de nos places fortes. Il me suffira de constater, sous forme d'observation générale, que la concentration de la défense sur Anvers a été considérée par tous les membres comme devant entraîner la démolition de plusieurs places frontières. Il a été reconnu toutefois, que la plupart de ces places ne devront être rasées ou démantelées qu'après l'achèvement des travaux d'Anvers. (...) Lorsque les démolitions reconnues indispensables seront terminées, notre système permanent de défense se composera :

1° D'une grande position stratégique pouvant servir à l'armée de base d'opération et de point de refuge en cas de revers.

2° Des places de Diest et de Termonde couvrant la ligne du Rupel, du Demer, de la Dyle et de la Nèthe et quelques autres places qui nous assureront le libre passage et la défense de nos deux grands fleuves.

On ne peut admettre qu'un pareil système équivaldrait à l'abandon du pays et réduirait la défense nationale à la garde de la seule place d'Anvers. En effet, grâce aux places conservées, l'armée aura des têtes de pont sur la Meuse et sur l'Escaut, et des forts à l'abri desquels la résistance nationale pourrait s'organiser dans tout le pays »²⁸⁷.

Le fait de ne pas mentionner explicitement les forteresses à démolir sur l'Escaut et la Meuse était tactiquement intelligent sur le plan politique mais augurait de débats passionnés pour l'avenir lorsque se poserait la question inévitable de l'amélioration des autres places restantes et notamment des fortifications de la Meuse. De même, est passé sous silence le rôle assigné à

²⁸⁴ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 20 juillet 1859, Exécution de divers travaux d'utilité publique, exposé de motifs, doc. n° 4, p. 55.

²⁸⁵ CHAZAL (P.), *Discours prononcés lors de la discussion du projet d'agrandissement général d'Anvers*, Bruxelles, 1859, 39 p.

²⁸⁶ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 20 juillet 1859, Exécution de divers travaux d'utilité publique, exposé de motifs, doc. n° 4, p. 55.

²⁸⁷ *APC*, 17 août 1859, p. 137.

Anvers en cas de guerre. Anvers est-il appelé à se suffire à lui-même en cas de rupture avec l'armée de campagne ? En n'apportant aucune réponse nette à cette interrogation, le Gouvernement laisse en suspens la délicate question des effectifs appelés à garnir les forts du camp retranché et il laisse croire aux députés que le démantèlement des forteresses non nécessaires à la défense du pays suffira à combler les carences en effectifs, notamment en artilleurs, de la défense anversoise.

Malgré les changements substantiels apportés, le projet suscite toujours autant d'opposition. A force d'être médiatisée, la question anversoise est devenue une source de querelles interminables. L'abandon du pays qu'induit la concentration de l'armée sur le Bas-Escaut devient une critique récurrente qui convainc de nombreux représentants du pays. Le député Dumortier, représentant de Roulers-Thielt, s'est fait le champion de cette thèse :

« Comment voulez-vous, en effet, que le pays puisse vouloir d'un système qui, dans tous les cas, l'expose, dans un moment de guerre, à être envahi par l'étranger, à être soumis aux contributions de guerre, à toutes les horreurs d'un envahissement, et qui, en fin de compte, aura pour résultat définitif de faire enlever la moitié de nos enfants pour aller combattre l'autre moitié qui se trouvera dans Anvers »²⁸⁸.

Ce souci d'une défense complète du territoire et de ses habitants réactive le vieux débat sur la fortification de Bruxelles ou de Namur. Le général Goblet, qui a manifestement le sens de la contradiction, défend désormais les partisans de la fortification de la capitale tandis que le représentant de Bruxelles Guillery défend de son côté l'établissement d'un camp retranché à Namur²⁸⁹. Significative à cet égard est la position du député libéral Paul Devaux qui s'abstient de participer aux débats du 16 août sur le sujet pour ne pas mettre le cabinet Rogier en difficulté, même s'il reste intimement convaincu de la justesse de la thèse bruxelloise²⁹⁰. Les

²⁸⁸ APC, 17 août 1859, p. 144.

²⁸⁹ APC, 16 et du 17 août 1859, p. 123-131 et p. 137-151.

²⁹⁰ « (...) Le journal de l'armée qui défendait avec tant de talent et de conviction la concentration sur Bruxelles, ne dit plus un mot sur cette question depuis un an. Pourquoi se tait-il ?... Pourquoi cache-t-on ce qui s'est dit dans la Commission des XXVII en faveur de Bruxelles, à tel point que ni le chef du cabinet, ni son collègue Frère n'en savent rien ?... Brialmont, le grand soutien d'Anvers, dans son grand ouvrage couronné par l'Académie, se rallie aux fortifications de Bruxelles, pourvu qu'on conserve quatre autres forteresses... Toutes les autorités stratégiques sont, prétend-on, contraires à Bruxelles. D'abord, qu'est-ce qu'une autorité stratégique ? En connaissez-vous beaucoup ?... Le général Jomini, voilà à peu près la seule autorité vivante et pour sûr la plus élevée. Eh ! bien, le général Jomini est le partisan le plus décidé de Bruxelles... Si un jour le Roi des Belges réfugié derrière l'Escaut perd la Belgique pour ne pas avoir pu défendre sa capitale, comme François-Joseph, à Vérone, perd la Lombardie pour n'avoir pas pu défendre Milan, et succombe comme lui devant l'influence d'un fait accompli accepté par l'Europe entière, je ne veux pas avoir à me reprocher d'avoir fait réussir par mon vote une loi dont j'avais prévu et prédit que telles pouvaient être les conséquences... L'idée qu'une question de cette importance aura été mal résolue va être un des découragements et des chagrins les plus

arguments les plus divers sont avancés contre Anvers : loin d'éloigner le danger, la métropole commerciale agrandie et modernisée de façon formidable attirera inmanquablement sur elle la convoitise des autres Puissances qui en feront un objectif de guerre ; l'établissement d'une telle place de guerre va à l'encontre des traités de 1839 qui exigent, plutôt qu'une neutralité armée, une confiance absolue dans la garantie des Puissances ; la position d'Anvers est mal choisie car l'humidité de la région provoquera la fièvre des polders dans la garnison, etc.²⁹¹ Cette opposition acharnée se reflète dans le vote final du 19 août 1859. Le projet gouvernemental est adopté à une courte majorité : sur cent et six membres présents, cinquante-sept membres répondent oui, quarante-deux répondent non et sept s'abstiennent²⁹².

e. De l'usage du camp retranché d'Anvers dans la défense belge (1859-1869) : concentration absolue ou relative ?

Sous l'influence de nouvelles théories stratégiques, des possibilités budgétaires du Gouvernement ou des progrès de l'artillerie de siège, le camp retranché d'Anvers – tel le minotaure toujours affamé – réclamera de continuelles transformations jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale²⁹³. Les plans de 1859 censés apporter une solution définitive à la défense de la métropole commerciale, ne constituent en réalité que le début d'une longue saga. A peine le projet de « grande enceinte » est-il obtenu par les libéraux anversois qu'un parti d'opposition, le *meetingpartij*, se constitue à Anvers pour contester le projet pharaonique du Gouvernement condamnant Anvers, selon ses dires, à devenir un nouveau Gibraltar ou à subir dans une guerre future le sort malheureux de Sebastopol²⁹⁴. La ville d'Anvers conteste notamment les servitudes militaires liées aux deux citadelles jouxtant le fleuve et fermant la grande enceinte au nord et au sud de la ville. Outre la gêne qu'elles provoquent sur le plan commercial, le débat s'invite sur le terrain émotionnel. Certains édiles locaux n'hésitent pas à présenter les deux citadelles comme des reliquats médiévaux destinés à contenir les agitations sociales des Anversois. Plus sérieusement, sur le plan stratégique, les représentants anversois

pesants de ma vieillesse... Ce serait déjà énorme pour moi de m'abstenir...Le sort de la Belgique, en cas de guerre européenne, ne dépendra pas des causes générales et des événements extérieurs... il est, en grande partie, entre ses propres mains ». Lettre de Paul Devaux à Rogier, Bruges, le 16 août 1859, citée in DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, IV : 1852-1885..., p. 115-116.

²⁹¹ APC, 16 et du 17 août 1859, p. 123-131 et p. 137-151.

²⁹² APC, 19 août 1859, p. 187.

²⁹³ BRUSSELMANS (Jelle), *De Antwerpse vestingwerken (1830-1914). Ontstaan, bouw en functie in het defensiesysteem. Politieke impact. Gebruik en nut in oorlogstijd*, mémoire de licence en histoire (inédit), KUL, 2004 ; GILS (Robert), *Antwerpen, nationaal réduit van België, 1859-1914*, in *Revue Belge d'Histoire Militaire*, XXIX-7, 1992, p.465-488 et XXIX-8, 1992, p. 537-560 ; GILS (Robert), *Een gordel van beton: de Antwerpse pantserforten*, Anvers, Openbaar Kunstbezit in Vlaanderen, 2006.

²⁹⁴ WILS (L.), *Het Ontstaan van de meetingpartij...*, p. 181-202.

semblent découvrir avec stupéfaction que les deux citadelles doivent servir de réduit à la position ; ce qui implique dans l'esprit des stratèges qu'en dernière extrémité, la ville est susceptible d'être prise par l'ennemi tandis que les canons des deux citadelles continueraient à s'opposer à sa progression à l'intérieur même du tissu urbain anversoïse²⁹⁵. Cette opposition anversoïse est considérée de façon très critique par le général Chazal mais également par Léopold Ier qui y voient les stigmates d'un esprit profondément antipatriotique²⁹⁶.

Le *meetingpartij* recrute dans ses rangs des hommes politiques catholiques. Certains membres de ce parti, jadis plutôt favorables aux dépenses militaires, se laissent littéralement gagnés par le discours flamingant, pacifiste et démocratique du nouveau parti anversoïse. En 1863, le *meetingpartij* fait son entrée au Parlement au détriment des libéraux. Ses membres cherchent notamment à y légitimer leurs revendications urbanistiques sur le terrain stratégique. Ils soulèvent par exemple des objections sur l'opportunité de conserver au sein de la grande enceinte la citadelle du sud comme de créer au nord, à proximité de la boucle de l'Escaut et des installations portuaires, une nouvelle grande citadelle. Le parti dispose dans ses rangs d'un alibi militaire en la personne du lieutenant-colonel J. Edouard Hayez. Ce dernier, en froid avec Chazal depuis sa mise à la retraite forcée en 1861, est bien décidé à lutter contre la politique du ministre de la Guerre. En 1863, J. E. Hayez parvient à se faire élire comme représentant à la Chambre²⁹⁷. La même année, il publie de façon anonyme²⁹⁸ une brochure sur

²⁹⁵ Ville d'Anvers, *Nouvelle citadelle du Nord, Servitudes intérieures, Lettre à M. le ministre de l'Intérieur, délibérée par la commission du contentieux, composée de MM. Auger, Conard, Dhanis, Gheysens, Delvaux, rapporteur, et adoptée par le Conseil communal en séance du 7 février 1862*, Anvers, 1862, p. 11-12 ; Ville d'Anvers, *Conseil communal, Pétition adressée aux Chambres législatives et au Roi pour demander la démolition des deux citadelles, soumise au Conseil par la commission composée de MM. Van der Linden, échevin, Grisar, Van Put, Conard et Gheysens, rapporteur, et adoptée en séance publique le 1er mai 1862*, Anvers, 1862, 48 p.

²⁹⁶ Dans sa correspondance avec Chazal, le Roi considère les objections anversoïses comme des « folies ». Cependant, l'important pour le souverain est que les travaux soient poursuivis avec célérité. Il est donc prêt à étudier les doléances anversoïses à condition que cela n'affaiblisse pas la défense. En l'attente de solutions techniques, le « statu quo » des plans adoptés doit être privilégié afin de ne pas accuser de retard. Léopold Ier charge notamment le Duc de Brabant de vérifier le bon accomplissement des travaux. Ce dernier se passionne véritablement pour Anvers et salue toutes les initiatives de Chazal pour renforcer l'armée. DUCHESNE (A.), *A propos de la commémoration du fondateur de la dynastie (1865-1965), Léopold Ier et la défense nationale, d'après sa correspondance avec le général Chazal*, in *Revue belge d'histoire militaire*, XVI, 1965, p.174-175 ; ID., *A l'occasion du 50e anniversaire de la mort de Léopold II. Le Duc de Brabant et la défense nationale (1852-1865), d'après des documents inédits*, in *Carnet de la Fourragère*, XIII-3, 1959, p. 196-211.

²⁹⁷ La pugnacité du lieutenant-colonel Hayez s'explique également par un lourd différent opposant les deux hommes. J. E. Hayez, à la suite d'une lettre assez vive envoyée à Chazal, avait été placé en non-activité, arrêté et détenu à la citadelle de Diest, avant d'être relaxé sur la décision de la Haute-Cour militaire. DE VOS (Luc), *Het effectief...*, p. 126-130. LECONTE (L.), *Le lieutenant général baron Chazal, ministre de la Guerre*, in *Carnet de la Fourragère*, XI-3, 1954, p. 211 ; GARSOU (J.), *Un grand soldat, Le général baron Chazal (1808-1892)*, Bruxelles, 1946, p. 22.

²⁹⁸ Il est en effet interdit aux militaires de carrière de publier des écrits sans l'aval du ministre de la Guerre sous peine de sanctions disciplinaires. Hayez, directement concerné, explique en janvier 1864 à la Chambre que si la

les nouvelles fortifications anversoises dans laquelle il expose tous ses griefs contre les travaux entrepris par le Gouvernement. J.E. Hayez considère que le système polygonal choisi pour la grande enceinte est judicieux et ne conteste pas son utilité. En revanche, il pense que les huit forts détachés donnent à la place une telle extension que l'armée belge ne sera pas en mesure de s'y défendre sans le concours d'une armée étrangère. Il pose alors cette question : « Est-il sage d'adopter un plan dont la réussite est subordonnée à la réalisation d'un événement indépendant de notre volonté ? ²⁹⁹ » L'essentiel de la critique de J.E. Hayez se concentre sur les citadelles du nord et du sud. Selon l'officier retraité, les deux citadelles n'apportent aucun avantage à la défense générale de l'enceinte. Il conteste surtout le rôle qui leur est assigné comme réduits de la position en cas de prise de la ville. A cet effet, il aligne plusieurs arguments. Premièrement, la présence de deux réduits est incohérente sur le plan stratégique. Un seul réduit général de la position suffirait amplement. Deuxièmement, la citadelle du sud comme celle du nord sont trop petites pour que la garnison en retraite s'y réfugie. Troisièmement, les deux citadelles n'ont d'utilité défensive que du côté de la ville. Ce qui signifie donc qu'il entre bien dans l'intention du général Chazal de retourner les canons contre l'agglomération si elle est occupée par l'ennemi. Cette orientation défensive funeste est d'ailleurs confirmée par les servitudes militaires imposées à la population anversoise à cause de la présence des deux citadelles, servitudes qui suscitent la colère des représentants anversoises. Bien entendu, J.E. Hayez accuse le général Chazal d'être resté intentionnellement évasif dans ses desseins de citadelle nord lorsque le projet a été voté en 1859. Enfin, le lieutenant-colonel Hayez conteste même l'utilité des citadelles pour la défense du fleuve. C'est en aval d'Anvers, selon lui, à une assez grande distance de la ville, que la défense doit être concentrée³⁰⁰. Suite à cet écrit, une polémique s'engage tout au long de l'année 1863 entre le représentant du *meetingpartij* et Brialmont par brochures interposées³⁰¹. Brialmont entend surtout défendre le principe de la ceinture des huit forts détachés autour d'Anvers, de

brochure n'a pas l'heure de plaire au ministre en place, elle reste dans les cartons. Il faut aussi compter avec les conséquences probables sur la carrière militaire de l'auteur. *Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 14 janvier 1864, p. 262.

²⁹⁹ [HAYEZ (J.)], *Coup d'oeil sur les nouvelles fortifications d'Anvers, ou la vérité sur la question anversoise, par Mangonneau, ancien ingénieur*.- Bruxelles, 1863, p. 25.

³⁰⁰ [HAYEZ (J.)], *Coup d'œil sur les nouvelles fortifications d'Anvers, ou la vérité sur la question anversoise, par Mangonneau, ancien ingénieur*, Bruxelles, 1863, 56 p. et 2 pl.

³⁰¹ [BRIALMONT (A.)], *Fortifications d'Anvers, Lettre à Mangonneau, ancien ingénieur, par Chape de la Caponnière, ingénieur nouveau*, Anvers, 1863, 8 p. ; [HAYEZ (J.)], *Deuxième coup d'oeil sur les fortifications d'Anvers, Réponse de Mangonneau, ancien ingénieur, à Chape de la Caponnière, ingénieur nouveau*, Bruxelles, 1863, 110 p. et 1 pl. ; [BRIALMONT (A.)], *Les nouvelles fortifications d'Anvers, Réponse aux critiques de Mangonneau, ancien ingénieur*, extrait du *Journal de l'armée belge*, (Bruxelles), 1863, 96 p. ; [HAYEZ (J.)], *Troisième coup d'œil sur les fortifications d'Anvers, Réplique de Mangonneau au Journal de l'armée belge*, Bruxelles, 1863, 26 p.

même que l'utilité de la citadelle nord. Un autre officier, F.P.J. Piron prend part au débat. Dans une brochure anonyme, il critique lui aussi les vues de J.E. Hayez concernant la défense du Bas-Escaut³⁰². La polémique rebondit en 1864 avec la guerre du Schleswig. Hayez soutient que la défaite danoise est une bonne illustration de ses théories. La prompte évacuation du Danewirk est un argument décisif contre les fortifications d'Anvers. Ces fortifications, dit-il, n'ayant pas été construites à la taille de l'armée belge, celle-ci abandonnera les forts et la grande enceinte pour se retirer dans la citadelle du nord, absolument comme les Danois ont abandonné leur première ligne de défense pour se retirer dans la position de Düppel³⁰³. Brialmont considère au contraire que la guerre des Duchés « a prouvé combien le système de défense concentré est supérieur à l'ancien système »³⁰⁴.

En conclusion de sa première brochure, J. Hayez déclare ne pas vouloir encore proposer de solution aux défauts qu'il dénonce, tant que le Gouvernement n'aura pas manifesté son intention d'examiner à nouveau la question en profondeur³⁰⁵. En janvier 1864, lors du débat concernant le budget de la Guerre, le député anversoise avance une solution : fortifier la rive gauche³⁰⁶ au moyen d'une enceinte entourant la Tête-de-Flandre et placer une garnison dans un petit camp retranché juste devant la digue qui limite le polder du Borgerweert. La fortification de la rive gauche aurait plusieurs avantages sur le plan stratégique. Hayez remarque que les ouvrages de campagne à construire sur la rive gauche en cas de guerre, tels que proposés par le ministre devant la Chambre le 23 décembre 1863, ne seront sans doute pas suffisants et ne pourront être réalisés à temps au moment du danger. Ils seront avantageusement remplacés par des ouvrages permanents. Autre argument non négligeable, les fortifications permettraient d'éviter l'inondation du pays de Waes très riche sur le plan

³⁰² [PIRON (F.P.J.)], *Lettres sur le camp retranché d'Anvers, Le Bas-Escaut et la défense nationale, Réponse à M. Mangonneau, par Ravelin*, Bruxelles et Namur, 1863, 71 p. ; [HAYEZ (J.)], *Quatrième coup d'oeil sur les fortifications d'Anvers, Lettres de Mangonneau, ancien ingénieur, à Ravelin*, Anvers, 1863, 65 p.

³⁰³ [HAYEZ (J.)], *Un dernier mot sur la question anversoise, par un ancien officier*, Bruxelles, 1864, 36 p.

³⁰⁴ « La longue résistance de Düppel a prouvé combien le système de défense concentré est supérieur à l'ancien système qui consistait à défendre d'abord toutes les bourgades et toutes les villes, puis les villes principales seulement, puis les villes frontières et quelques grandes places de dépôt. En effet, l'armée danoise, qui avait dû céder sans combat le Danewirk, put, quoique diminuée des deux tiers environ, par les détachements envoyés à Frédericia et à Alsen, résister deux mois dans la position de Düppel, position qui offre quelque analogie avec notre grand pivot stratégique d'Anvers. » [BRIALMONT (A.)], *La guerre du Schleswig envisagée au point de vue belge, Anvers et la nouvelle artillerie, par un officier d'Etat-major*, Bruxelles, 1864, p. 30. ; *Anvers et Brialmont, Réflexions à propos de la brochure intitulée: La guerre du Schleswig envisagée au point de vue belge, par le major Brialmont*, Bruxelles, [s.d.], 28 p. ; [BRIALMONT (A.)], *Réponse au pamphlet: Anvers et M. Brialmont, Avec un plan de la position d'Anvers*, Bruxelles, 1865, 40 p.

³⁰⁵ [HAYEZ (J.)], *Coup d'oeil sur les nouvelles fortifications d'Anvers...*, p. 44.

³⁰⁶ Les fortifications de la rive gauche constituées de l'ancien fort de Burght, du fort de la Tête de Flandre, de l'ancien fort de Calloo et du fort Isabelle étaient devenues largement obsolètes. GILS (Robert), *Vesting Antwerpen. Deel 3 : Schelde- en redeverdediging 1838-1944*, Erpe-Mere : De Krijger, 1999, 80 p.

agricole. En effet, il est prévu que l'inondation de la rive gauche soit systématiquement tendue en cas de guerre. En évitant cette inondation, l'armée belge profiterait des ressources de ce pays pour son ravitaillement. Il s'agirait aussi d'éviter la pollution durable des sols par l'eau salée afin de conserver la sympathie des populations locales. Enfin, les forts de la rive gauche permettraient surtout de justifier l'abandon des deux citadelles nord et sud puisque la position de réduit jusqu'alors dévolue à ces dernières serait transférée de l'autre côté du fleuve. Le ministre de la Guerre refuse en bloc toutes les remarques du député anversois car ce serait remettre en question tout ce qui a été décidé préalablement. Le général Chazal est particulièrement agacé par les manœuvres du *meetingpartij* qui, selon lui, tente de faire accroire de façon malhonnête que les citadelles n'ont été prévues qu'après le vote de 1859³⁰⁷.

L'aspect le plus paradoxal dans cette polémique est que l'opposition anversoise atteint un tel niveau d'agressivité qu'elle justifie d'autant plus aux yeux du ministre de la Guerre le maintien des deux citadelles dominant la ville. Il s'en confie discrètement à l'ambassadeur anglais à Bruxelles, peu de temps après le débat qui a secoué les Chambres concernant ce sujet :

« ...d'un simple point de vue militaire, il [le général Chazal] ajouta qu'un principe spécial de précaution, consistant à soumettre la ville à la complète domination des citadelles, ne devait pas être négligé en raison de l'esprit de la population d'une place comme Anvers. Qu'il était naturel dans une ville commerciale souffrant d'un siège, qu'on put moins se fier qu'ailleurs à son patriotisme. Qu'il concevait un grand stress devant l'absolue nécessité de se garder contre les conséquences de la panique, de la couardise, du mécontentement et spécialement de la collusion avec l'ennemi. Après avoir constaté le succès rencontré à Anvers par une poignée d'hommes agités et turbulents, ne cachant pas leur désaffection pour le présent ordre des choses en Belgique, aucun doute que cette situation voyant la protection et les ressources contre la trahison s'opposer à la clameur distincte contre les citadelles (comme si l'action de contrôle des éléments perturbateurs avait été instinctivement anticipée et comprise) constitue une considération très matérielle pour ne modifier en aucun cas le caractère imposant des ouvrages sur la ville »³⁰⁸.

De même, au cours de cette conversation, le général Chazal déclare que les citadelles auraient pour but, outre leur rôle de réduit, de se protéger d'une attaque surprise qui surprendrait les défenseurs avant que ne soit rassemblée la totalité des effectifs nécessaires à la défense de la première ligne, à l'extension gigantesque³⁰⁹. C'est en substance accrédi-ter du bout des lèvres la thèse de Hayez à propos de la carence en effectifs destinés à la défense de la ceinture de

³⁰⁷ APC, 23 décembre 1863, p. 154-158 et 14 janvier 1864, p. 257-267.

³⁰⁸ NA – UK, FO 10/256, Lettre de Howard de Walden (Bruxelles) à Lord John Russel (Londres), le 26 janvier 1864.

³⁰⁹ *Ibidem*.

forts détachés. En réalité, jusqu'au plus haut sommet de l'armée, les travaux d'Anvers continuent à susciter de nombreuses critiques et remarques nombreuses. En janvier 1861, un différent avait même opposé le général de Lannoy, inspecteur général des fortifications, au ministre de la Guerre. Le premier s'était toujours montré très critique à l'égard du projet de 1859 qui lui semblait répondre davantage aux diktats du général Chazal qu'à l'avis des commissions qui avaient précédé son établissement. A présent, il jugeait d'un œil tout aussi sévère la création de la citadelle nord. Une fois retraité, le général de Lannoy dénonce les manœuvres de son supérieur et qualifie le projet de 1859 de « mirage » présenté aux Chambres³¹⁰. Un autre officier proche du cabinet de la Guerre, le major L. Vandeveld, qui s'était déjà illustré par ses écrits sur la défense de Bruxelles, fait rebondir la polémique en dévoilant dans une brochure qu'il entre bien dans les intentions du Gouvernement de fortifier la rive gauche contrairement à ce qui était affirmé par le général Chazal devant la Chambre³¹¹. Difficile de dire si Chazal avait un calendrier caché. Cela n'est pas impossible. Rappelons par exemple qu'en septembre 1864, le général Eenens s'exprime positivement concernant le projet de fortification de la rive gauche lorsqu'il escorte le colonel britannique Goodenough dans le camp retranché. Les propos du commandant de la place laissent présumer que le débat était d'ores et déjà tranché en haut lieu³¹².

Quoiqu'il en soit, l'imminence du conflit austro-prussien en 1866 va convaincre le nouveau souverain Léopold II de compléter la défense d'Anvers sur la rive gauche de l'Escaut. Le 30 mars 1866, Léopold II convoque le ministre de l'Intérieur Alphonse Vandenpeereboom et lui

³¹⁰ Convoqué dans le bureau du ministre de la Guerre le 12 janvier 1861 pour donner son avis sur certaines modifications à apporter aux travaux, de Lannoy se montre trop critique au goût du général Chazal. Le 8 mai 1861, au cours d'une nouvelle entrevue orageuse, le général Chazal, reconnu pour son tempérament fougueux, provoque son subordonné en duel. Après quelques tergiversations, le duel n'a finalement pas lieu et le lieutenant-général de Lannoy obtient sur sa demande sa mise à la retraite anticipée par l'arrêté royal du 7 juin 1861. Il conserve encore sa fonction d'aide de camp du Roi pendant trois ans, jusqu'à l'âge légal de la retraite. DE VOS (Luc), *Het effectief...*, p. 130 ; LECONTE (L.), *Le lieutenant général baron Chazal...*, p. 211. ; DE LANNOY (A.), *Le roi Léopold Ier et la défense nationale...*, p. 145-147 ; APC, 27 janvier 1865, p. 390-392.

³¹¹ APC, 23 décembre 1863, p. 154-158 ; 27 janvier 1865, p. 390-392 ; VANDEVELDE (L.), *Anvers et ses fortifications*, Bruxelles, 1864, 28 p. Extrait de *Journal de l'armée belge* ; VANDEVELDE (L.), *Examen de notre état militaire au point de vue des intérêts du pays en général et d'Anvers en particulier*, Bruxelles, 1864, 84 p. Extrait du *Journal de l'armée belge*.

³¹² NA – UK, WO 33/15, doc. n° 262, Report of a professional tour by officers of the Royal Artillery in Sweden, the Netherlands and Belgium in 1864, p. 46-47. Le 24 novembre 1866, alors que Frère-Orban lui offre le ministère de la Guerre en remplacement de Chazal, Eenens répond à son interlocuteur que la tâche est immense et qu'il ne peut l'accepter. Parmi les défauts du système militaire belge, il pointe du doigt ceux du camp retranché : « Il faut fortifier la rive gauche. Quant au plan d'Anvers, il est critiquable ; il y a trop de forts, plusieurs sont inutiles, il eût été préférable d'en faire moins, mais d'en construire quelques-uns en avant ». GARSOU (J.), *Les débuts d'un grand règne, Notes pour servir à l'histoire de la Belgique contemporaine, II : De la démission du général Chazal à la retraite de Rogier et Vandenpeereboom (Octobre 1866 – Janvier 1868)*, préface de M. Albert Devèze, Ministre de la Défense nationale, Bruxelles, 1931, p. 19.

fait part de sa volonté d'utiliser les fonds de la vente de la citadelle sud pour établir des forts sur la rive gauche. Vandenpeereboom se cabre directement. Une telle politique militaire mettrait le Gouvernement en très mauvaise posture puisqu'il n'a cessé d'affirmer, surtout via le général Chazal, que les travaux de défense d'Anvers étaient complets³¹³. En réalité, seul le ministre des Finances Frère-Orban partageait les vues de son collègue de l'Intérieur tandis que le chef de cabinet et ministre des Affaires étrangères Charles Rogier ainsi que le ministre de la Guerre le général Chazal étaient désormais acquis aux mesures militaires préconisées par le souverain. Etant donné l'urgence de la situation, Léopold II est bien résolu à faire plier la résistance des deux ministres. Une fois la victoire de la Prusse consommée à Sadowa le 3 juillet 1866, le Roi subodore avec raison que la France ira réclamer des compensations à la Prusse. Par conséquent, lors du conseil royal du 8 juillet 1866, Léopold II demande qu'on fasse faire des fusils à aiguille en masse et qu'on fortifie le Bas-Escaut. Le souverain belge se heurte une nouvelle fois à la politique budgétaire de Frère-Orban. Durant le conflit austro-prussien, le conseil des ministres avait mis à la disposition du département de la Guerre une somme exceptionnelle de cinq millions que Chazal souhaite utiliser mais que Frère veut désormais récupérer. Le Roi est furieux de l'attitude de son ministre. Il propose même à Frère-Orban sur un ton de défi de vendre les chemins de fer s'il ne trouve pas l'argent nécessaire pour la défense du pays³¹⁴. Au conseil royal du 11 juillet, une position conciliante est trouvée : 1° les 5 millions seront bien dépensés pour la défense d'Anvers ; 2° Sur cette somme, on pourra prélever une petite part pour faire camper une partie de l'armée, sauf à appeler ensuite une autre partie au camp ; 3° les divisions seront formées comme elles devraient l'être en cas de guerre ; 4° des officiers seront chargés de remplir les fonctions d'Etat-major comme en cas de guerre, mais sans nomination ; on rappellera les garnisons des petites places au camp d'abord, puis le reste. En revanche, les fortifications du Bas-Escaut sont reportées à plus tard³¹⁵.

L'opposition des membres les plus influents du cabinet à la politique militaire royale va néanmoins se poursuivre. Le blocage est encore plus net lorsque Vandenpeereboom est nommé ministre de la Guerre ad interim le 20 septembre 1866 suite à la demande de

³¹³ Jules Garsou note malicieusement dans ses commentaires de ce passage des Mémoires d'Alphonse Vandenpeereboom que « De tout temps, en Belgique et ailleurs, en matière de défense nationale, il a fallu ruser avec les parlementaires, avec les ministres aussi. Les leçons de l'histoire sont si vite oubliées ! » GARSOU (J.), *Les débuts d'un grand règne, Notes pour servir à l'histoire de la Belgique contemporaine, I : De la mort de Léopold Ier à la retraite du général Chazal (Décembre 1865 – Novembre 1866)*, préface de M. Henri Pirenne, Bruxelles, 1931, p. 38.

³¹⁴ GARSOU (J.), *Les débuts d'un grand règne...*, I, p. 89-91.

³¹⁵ *Idem*, p. 97.

démission du général Chazal. Le départ du ministre s'explique sans doute par l'opposition de ses collègues à sa politique de réorganisation de l'armée. Immédiatement, Vandennepeereboom marque son opposition à l'utilisation des crédits restants pour acquérir des terrains dans le Bas-Escaut afin de relever les forts La Perle et Philippe. Vandennepeereboom pense qu'il serait bon, dans l'indécision stratégique générale, de nommer une commission chargée d'étudier l'organisation militaire du pays et tout spécialement la défense anversoise mais Frère-Orban s'oppose à cette idée et préfère gagner du temps³¹⁶. Cependant, plus le temps passe, plus le remplacement du général Chazal pèse sur la position du cabinet. On ne peut laisser le portefeuille de la Guerre à un civil. La nomination d'un nouveau ministre de la Guerre est problématique car un fossé sépare les vues militaires du Roi et celle du cabinet. Et il est difficile de trouver un chef dans l'armée qui ne soit pas acquis aux projets du souverain concernant la défense anversoise. Finalement, le choix tombe sur le général Goethals nommé le 13 décembre³¹⁷. Ce dernier, pressé par le Roi, met directement en chantier les travaux d'une commission mixte. La commission est créée par arrêté royal du 20 décembre 1866 et doit solutionner les nombreuses questions militaires apparues au cours des dernières années. Les affaires non résolues du maintien des citadelles et de la fortification de la rive gauche ne font pas partie des débats de la commission, ni d'ailleurs celle de savoir s'il faut améliorer Termonde ou établir des fortifications en avant d'Anvers, à Lierre et Malines. Les débats sont essentiellement consacrés à la réorganisation de l'armée et n'abordent que subsidiairement le rôle des places fortes³¹⁸.

Dans le domaine stratégique, une question cruciale est toujours en suspens depuis 1859. Quel sera le rôle assigné à Anvers en cas d'invasion ? Faut-il y attendre patiemment le secours d'un allié, ce qui permettrait de ne pas nécessairement prévoir une forte garnison ? Faut-il au contraire pourvoir la forteresse d'une garnison suffisante en prévision d'une rupture de l'armée de campagne avec Anvers ? Selon les membres de la commission, il faut tirer les

³¹⁶ GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, I, p. 152-153 et II, p. 10 ; p. 21 et p. 178-180 ; ID, *Le Général Baron Chazal...*, p. 25-27 ; DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier...*, IV, p. 259-261.

³¹⁷ GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 24 ; DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier...*, IV, p. 262-265.

³¹⁸ Lors de la première séance de la commission le 16 janvier 1867, le général Baron Goethals ministre de la Guerre, soumet les questions suivantes à la commission mixte composée de quatorze députés et de quatorze militaires : « 1° Quel doit être l'effectif de l'armée pour assurer la défense du pays ? 2° Y a-t-il lieu d'apporter des modifications à l'organisation de l'armée en raison des changements introduits dans le système de nos places fortes et des progrès accomplis dans l'art militaire ? 3° Les rapports numériques qui existent aujourd'hui entre les diverses armes doivent ils rester les mêmes ? 4° Le mode de recrutement de l'armée doit-il être modifié ? » DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 335-336 ; DE VOS (Luc), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht...*, p. 142.

leçons des divers conflits qui sont venus littéralement bouleverser « l'art de la guerre » : guerre du Schleswig-Holstein dite « des duchés » en 1864 ; guerre de sécession de 1861 à 1865 ; guerre austro-prussienne de 1866. Ces campagnes militaires suscitent en Belgique bien des interrogations sur l'adéquation du nouveau système adopté en 1859 avec les progrès de l'armement et surtout sur le recrutement et la mobilisation. L'Europe est frappée de stupeur à propos de la supériorité acquise par la Prusse sur la vieille puissance habsbourgeoise. Très vite les écrivains militaires pointent du doigt les causes de la défaite. La supériorité du système prussien est due à son utilisation judicieuse des chemins de fer pendant la mobilisation mais aussi au système de conscription adopté par la Prusse pendant les guerres napoléoniennes³¹⁹.

La grande crainte des stratèges belges est désormais d'être surpris par l'ennemi en pleine phase de concentration, de ne pouvoir constituer à temps ni l'armée de campagne, ni les garnisons de forteresses. Au lendemain de Sadowa, il s'agit aussi de s'interroger sur l'effectif nécessaire à la défense du pays. Le chiffre établi lors de la dernière commission mixte de 1851 n'est-il pas désormais largement sous-évalué ? La garde civique, institution militaire bourgeoise intégrée de façon très optimiste dans les plans de mobilisation, doit également subir une réforme en profondeur sous peine d'être totalement inefficace au moment du danger. Il est question d'organiser le premier ban afin qu'il contribue à former la réserve de l'armée³²⁰. Les nombreuses brochures de Brialmont³²¹ destinées à sensibiliser l'opinion publique comme celle des membres de la commission sont remarquées à l'étranger, parce que la question des effectifs conditionne la crédibilité de la défense anversoise et la résistance de

³¹⁹ HÄMMERLE (Christa), *Die k. (u.) k. Armee als ‚Schule des Volkes‘? Zur Geschichte der Allgemeinen Wehrpflicht in der multinationalen Habsburgermonarchie (1866-1914/18)*, in JANSEN (Christian), *Der Bürger als Soldat, Die Militarisierung europäischer Gesellschaften im langen 19. Jahrhundert : ein internationaler Vergleich*, Essen, Klartext, 2004, p. 175-179.

³²⁰ DE VOS (Luc), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht...*, p. 137-141 ; LECLERCQ (Pierre), *Histoire de la garde civique*, Bruxelles, Labor, 2005, p. 96-97.

³²¹ L'infatigable ingénieur militaire belge se lance à nouveau dans une vaste campagne de sensibilisation au cours de laquelle il ne souffre aucune contradiction. [BRIALMONT (A.)], *La Belgique doit armer, Conseil patriotique d'un vieux belge*, Bruxelles, 1866, 29 p. ; [BRIALMONT (A.)], *Réorganisation du système militaire de la Belgique, par un officier supérieur*, Bruxelles, 1866, 67 p. ; [DELAPS (L.)], *Lettre d'un fantassin à M. le lieutenant-colonel Brialmont, du corps d'Etat-major, auteur de la brochure sur la réorganisation de l'armée belge*, Bruxelles, 1866, 11 p. ; BRIALMONT (A.), *Considérations sur la réorganisation de l'armée, Justification du quadrilatère, Le volontarisme jugé au point de vue belge, Projet de réorganisation de la garde civique, Réponse aux critiques*, Bruxelles, Muquardt 1866, 68 p. ; [DELAPS (L.)], *Deuxième lettre d'un fantassin à M. le lieutenant-colonel Brialmont, du corps d'Etat-major, Réponse à ses considérations sur la réorganisation de l'armée*, Bruxelles, 1867, 34 p. ; RENARD (B.E.C.), *Réorganisation de la garde civique, Les corps de volontaires, Réponse aux objections présentées par l'auteur des Considérations sur la réorganisation de l'armée, au sujet de l'institution des volontaires*, Bruxelles, 1867, 20 p. ; BRIALMONT (A.), *Etudes sur l'organisation des armées et particulièrement de l'armée belge*, Bruxelles, 1867, 327 p.

l'armée belge dans un conflit futur³²². La commission de 1866 reconnaît à l'unanimité que l'effectif général de l'armée permanente fixé à 100.000 hommes depuis la loi organique de 1853 est nécessaire à la défense du pays. Cependant elle pense qu'il est nécessaire de lui adjoindre une réserve de 30.000 hommes³²³.

A nouveau les débats de la commission de 1866 synthétisent bien les diverses théories stratégiques en présence. Le lieutenant général Eenens défend le principe d'une concentration de l'ensemble de l'armée belge à Anvers :

« Il faut bien rassembler l'armée quelque-part ; où pourrait-on mieux le faire qu'à Anvers ? Mais si on la rassemblait ailleurs, si on la rassemblait au Camp de Beverloo par exemple, ou pourrait dire aussi que c'est là abandonner le pays, au moment du danger, pour aller s'enfermer honteusement à Beverloo. Quoi de plus rationnel que de concentrer l'armée sur sa base même d'opérations, conformément aux règles de l'art militaire, afin d'être prêt à agir d'après les événements ? Quoi de plus naturel que de la rassembler dans la position préparée de longue main pour sa concentration, là où seront réunis ses dépôts, son matériel, ses magasins de toute espèce ?³²⁴ »

Le lieutenant général Eenens admet du bout des lèvres que l'armée de campagne puisse s'éloigner de sa base même s'il ne conseille absolument pas de le faire car « si elle ne s'y trouve pas, elle risquera fort de ne plus pouvoir y rentrer »³²⁵. Par prudence, il pense qu'il est souhaitable de doter Anvers d'une garnison complète, « sans compter sur l'armée de campagne »³²⁶. Mais les opinions d'Eenens ne sont pas partagées par ses collègues. Le lieutenant général Frison déclare pour sa part que si l'armée se retirait immédiatement dans le grand réduit, l'opinion publique ne pourrait pas l'interpréter autrement que comme un abandon du pays. « Cette pensée, menaçante pour les populations, humiliante pour l'armée, a pris une certaine consistance ; elle a été exploitée et il n'est pas nécessaire je pense, de faire

³²² Le 3 novembre 1866, l'ambassadeur anglais transmet à son ministre le pamphlet du général Brialmont sur la réorganisation de l'armée belge. Selon lui, il a causé une grande sensation en Belgique et exprime officiellement les vues du ministère de la Guerre. Le ministre anglais reconnaît une grande valeur aux critiques formulées par Brialmont contre le système militaire belge mais la question budgétaire risque bien d'être un frein gigantesque aux ambitions de l'ingénieur militaire. NA – UK, FO 10/271, Lettre de Howard de Walden (Bruxelles) à Stanley (Londres), le 3 novembre 1866. La plupart des ouvrages de Brialmont rédigés en 1866-1867 sont abondamment utilisés un peu plus tard dans l'ouvrage du géographe militaire allemand CARDINAL VON WIDDERN (Georg), *Belgien, Nordfrankreich, der Niederrhein und Holland als Kriegsfeld*. Supplement zu „Rhein- und Reinfeldzüge“, Breslau, Verlag von Max Mäzler, 1870, VII-240 p. Cet ouvrage s'accompagne d'un plan des nouvelles fortifications d'Anvers.

³²³ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 65.

³²⁴ *Procès-verbaux des séances de la commission instituée par arrêté royal du 19 décembre 1866, n°362, pour examiner si l'organisation actuelle de l'armée, répond aux nécessités de la défense nationale*, Bruxelles, 1867, p. 15-16. [Abrégés désormais de la manière suivante PV 1866].

³²⁵ *Ibidem*.

³²⁶ *Ibidem*.

ressortir le mauvais effet qu'elle produit dans le pays et les dangers qu'elle représente »³²⁷. Le lieutenant général Frison compare le territoire belge à une place forte dont Anvers serait la citadelle. Il s'agit donc de défendre le territoire belge « pied à pied » avant de se retirer dans la « citadelle Anvers » pour s'y maintenir autant que possible³²⁸. Cette idée est partagée par la majorité des membres de la commission. Le général Soudain de Niederwerth rappelle en outre le rôle « auxiliaire » que l'armée de campagne belge aurait à jouer si des alliés venaient au secours de la Belgique³²⁹. Enfin de son côté, le général Renard pense que l'armée de campagne aurait une grande influence en cas de guerre franco-allemande, si elle se positionnait intelligemment pour empêcher l'utilisation du territoire. En 1866, le spectre d'une invasion française fait donc progressivement place dans les esprits à un danger équivalent en provenance de l'Est. Le général Renard soutient même une thèse audacieuse pour l'époque en suggérant qu'en pareil cas de figure, l'armée belge serait déliée de ses liens de neutralité et pourrait définir ses alliances en toute liberté:

« ...il suffit d'étudier la configuration des frontières de l'Allemagne et de la France pour reconnaître que celle de ces deux puissances qui pourrait occuper la Belgique et prendre position sur la Meuse, acquerrait une très grande prépondérance. Si les Allemands sont obligés d'attaquer la frontière est de la France, ils rencontrent les Vosges, les défilés de l'Argonne et d'autres obstacles sérieux qui permettent à une faible armée de les arrêter longtemps. Si la Belgique, au contraire, leur est ouverte, ils peuvent attaquer la France par son côté le plus vulnérable. La réciproque est vraie pour les Français. En effet, postés sur la Meuse belge, ils ne sont plus qu'à 20 lieues du Rhin, tandis que leur frontière est se trouve à 50 lieues de ce fleuve. Si, au lieu de livrer le pays au premier envahisseur, nous l'occupons fortement, les belligérants se garderont bien d'y porter le théâtre de la guerre. La violation de notre territoire nous dégagerait des liens de neutralité et nous serions libres d'agir et de prendre parti suivant nos intérêts. Si nous avons une bonne armée de campagne, il n'est pas possible qu'une armée française ou allemande traverse la Belgique sans nous avoir battus complètement et sans être obligée de s'emparer d'Anvers. Il lui serait impossible de laisser sur ses flancs ou sur ses derrières une position de cette importance et une armée intacte. Si, au contraire, nous n'avons pas d'armée en campagne, il suffirait à l'ennemi de neutraliser la garnison d'Anvers avec un faible corps d'observation posté sur les Nèthes »³³⁰.

D'un côté nous avons donc les partisans assez rares de la concentration totale, de l'autre, ceux qui répugnent à considérer l'armée belge comme prisonnière des murs d'Anvers. Brialmont ne fait pas partie des officiers participant aux travaux de la commission de 1866. Bien

³²⁷ *PV 1866*, p. 19.

³²⁸ *PV 1866*, p. 268-269.

³²⁹ *PV 1866*, p. 22.

³³⁰ *PV 1866*, p. 233. A la lecture de ces propos, on comprend mieux pourquoi le général Renard, devenu ministre de la Guerre en janvier 1868, va s'intéresser de près à la ligne de la Meuse comme barrière entre la France et l'Allemagne.

renseigné sur les différentes thèses en présence, Brialmont cherche néanmoins à influencer les milieux militaires par ses nombreuses publications. Pour contenter tout le monde, l'ingénieur militaire prêche un juste milieu par l'établissement d'un quadrilatère défensif qui permettrait une certaine marge de manœuvre à l'armée de campagne sans pour autant compromettre ses communications avec la forteresse d'Anvers :

« Termonde, forme avec Lierre, Malines et Anvers un grand quadrilatère dont le côté ouest (Anvers, Termonde) est protégé par l'Escaut, le côté sud (Termonde, Malines) par le Rupel et la Dyle, le côté est (Malines, Lierre) par la Nèthe et le côté nord (Lierre, Anvers) par le canal de jonction, les prairies marécageuses et les nombreux affluents des deux Nèthes. Tous ces cours d'eau sont endigués et soumis à l'action des marées ; on peut donc en perçant les digues, inonder une grande partie de leur vallée et restreindre ainsi les débouchés à un petit nombre de points faciles à défendre. Ces points, que l'on protégerait au moyen de lunettes et de redoutes à construire au dernier moment, sous la protection des ouvrages permanents de Malines et de Lierre, seraient Duffel, le pont de chemin de fer et Waelhem. (...) Si, en effet, l'ennemi assiégeait Anvers en laissant Termonde, Malines et Lierre sur les flancs et sur les derrières, il violerait tous les principes de la stratégie. Il devrait donc, avant de commencer cette opération, se décider à faire un ou deux sièges ou à former plusieurs détachements qui l'affaibliraient considérablement »³³¹.

Le problème bien entendu est que ce quadrilatère nécessite à nouveau des dépenses conséquentes puisqu'outre Anvers et Termonde, il faut fortifier Lierre et Malines. Brialmont rencontre de fortes critiques. On l'accuse d'en vouloir toujours plus³³². Il répond impassiblement à ses détracteurs que le quadrilatère « est le complément inévitable de l'œuvre de 1859 »³³³. Cette opinion était vraisemblablement partagée par Chazal qui n'avait jusque-là affirmé l'inverse que par pur calcul politique afin de faire accepter les crédits par le cabinet et par les Chambres³³⁴.

³³¹ [BRIALMONT (A.)], *Réorganisation du système militaire de la Belgique, par un officier supérieur*, Bruxelles, 1866, p. 56.

³³² « L'idée du quadrilatère est donc une idée déjà ancienne. Je n'ai fait que la rajeunir, la développer et la mettre en rapport avec les progrès qui ont été réalisés dans la fortification et dans l'artillerie, depuis l'invention des canons rayés. M'appuyant sur des faits et des considérations techniques d'une vérité incontestable, j'ai soutenu que la possibilité de défendre efficacement Malines avec des fortifications à construire au moment de la guerre n'existe plus aujourd'hui. La principale raison que j'ai fait valoir, c'est que l'artillerie, avec ses canons rayés de campagne, peut démolir de loin des batteries flanquantes à ciel ouvert, et percer du premier coup des parapets de 4 à 5 mètres d'épaisseur. Dans ces conditions, la fortification passagère doit nécessairement faire place à la fortification mixte, qui est précisément celle que je propose pour Malines. Voilà donc à quoi se réduisent et la grande hardiesse que je me suis permise, et le terrible quadrilatère avec lequel on a cherché à effrayer les badaux (sic) d'Anvers ! » BRIALMONT (A.), *Considérations sur la réorganisation de l'armée, Justification du quadrilatère, Le volontarisme jugé au point de vue belge, Projet de réorganisation de la garde civique, Réponse aux critiques*, Bruxelles, Muquardt, 1866, p. 9.

³³³ *Idem*, p. 15.

³³⁴ Le 19 novembre 1866, Vandenpeereboom écrit : « On a accusé le général Chazal d'être d'accord avec Brialmont qui, dans une brochure récente, propose entre autres choses de fortifier Lierre et Malines, afin de faire

A l'épineuse question militaire, vont venir s'ajouter les querelles de personnalités entre Rogier et la jeune garde du parti libéral incarnée par Frère-Orban à propos de la gestion de la question romaine, luxembourgeoise et des dissentiments confessionnels au sein du cabinet relatifs à un projet de loi sur les écoles d'adultes risquant de porter atteinte à la loi Nothomb de 1842. La chute du cabinet Rogier est désormais inéluctable. Parmi les conditions visant à former un nouveau cabinet, Léopold II pose en premier lieu l'amélioration des fortifications d'Anvers. Frère, triomphant et heureux de voler sa place à Rogier, accepte de céder alors qu'il avait été le plus ardent opposant à la fortification de la rive gauche. Le général Renard, bon orateur, remplace le général Goethals³³⁵. Toutes les conditions sont réunies pour que la réforme militaire passe conformément aux vues royales. Sur le plan des effectifs, la montagne accouche cependant d'une souris. Le vote de la loi militaire a lieu le 5 avril 1868 après des débats très vifs. Le contingent ne sera augmenté que graduellement de 12.000 hommes au lieu des 13.000 primitivement annoncés. Ce contingent est divisé en deux parties, l'une active de 11.000 hommes, l'autre de réserve de 1000 hommes assignés à l'infanterie. Par conséquent, le contingent de 100.000 hommes, chiffre théorique de l'armée belge en temps de guerre, ne pourra être atteint qu'après plusieurs années. En attendant, le rappel des neuvième et dixième classes théoriquement licenciées est toujours d'actualité. De même, la constitution d'une réserve nationale est reportée aux calendes grecques³³⁶. Dans la mesure où cette réserve nationale ne fut organisée qu'en 1886, De Ryckel note malicieusement dans son « Mémoire sur la défense de la Belgique » rédigé en 1909-1910 que le plan de campagne de l'armée belge de 1868 à 1887 ne pouvait qu'être basé à terme sur le système de concentration avec

avec Anvers et Termonde un quadrilatère belge. Je serais tenté de croire que cet accord existe car dès le mois d'août dernier Chazal a envoyé à Malines un capitaine de génie pour étudier le terrain et faire des plans. On a adjoint d'autres officiers à ce capitaine (Vleminckx). On dit qu'ils ont pour mission d'étudier les plans de fortifications passagères à établir au moment de la guerre, mais j'ai la conviction qu'ils sont chargés secrètement d'étudier les fortifications permanentes dont parle la brochure ». [GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 16-17]. Lors d'une rencontre avec Léopold II, le 4 mars 1867, Vandenpeereboom obtient la confirmation du double jeu de Chazal. «...s'il a parlé dans un autre sens c'était pour ne pas effrayer d'abord les contribuables en n'annonçant pas toutes les dépenses à faire, puis pour entrer dans les vues politiques du cabinet qui avait le conflit avec Anvers sur les bras ». GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 59.

³³⁵ LUYKX (T.), *Politieke geschiedenis van België*, Amsterdam/Bruxelles, Elsevier, 1973, p. 143-144 ; GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, p. 142-162. Emile Banning attaché au ministère des Affaires étrangères note que c'est surtout l'échec de Rogier dans sa campagne luxembourgeoise qui fut le principal motif de sa retraite le 3 janvier 1868. STENGERS (J.) (éd.), *Textes inédits d'Emile Banning*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences coloniales, Classe des Sciences morales et politiques, 1955 (coll. Mémoires in 8°, nouvelle série, tome II, fascicule 3 et dernier), p. 27.

³³⁶ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 4 mars 1868, p. 320 ; APC, 5 avril 1868 ; DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 355-367 ; DE VOS (Luc), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht...*, p. 143-157.

abandon du pays, malgré la volonté des membres de la commission de laisser plus de marge de manœuvre à l'armée de campagne³³⁷.

En revanche, le dossier des fortifications anversoises et de Termonde évolue conformément aux vues royales. Les anciennes déclarations du général Chazal et de Frère concernant Anvers sont évacuées par ce dernier au moyen d'une simple pirouette oratoire. Selon le nouveau chef de cabinet, depuis que la polémique a éclaté dans les années 1863, le Gouvernement a toujours manifesté son intention d'analyser le dossier « dans son calme, dans son impartialité, et avec l'esprit bienveillant dont il est animé (...). L'engagement que nous avons pris alors, nous venons le tenir aujourd'hui en annonçant notre résolution de proposer la vente des terrains de la citadelle du Sud pour en appliquer le produit au remplacement, sur la rive droite, des établissements militaires qui se trouveront supprimés et à l'établissement de deux forts et d'une digue défensive sur la rive gauche. Ce dispositif, avec l'appui de Termonde, donne à l'armée les moyens d'opérer sur les deux rives du fleuve et permet l'abandon de la citadelle de Gand »³³⁸. Le nouveau ministre de la Guerre le lieutenant général Renard justifie l'abandon des deux citadelles tout en assurant aux députés inquiets qu'il n'entre aucunement dans l'intention du Gouvernement de créer une marine militaire pour défendre l'Escaut :

« ...les citadelles ont complètement changé d'objet depuis qu'on a admis en principe que la rive gauche serait fortifiée. Il fallait des réduits à l'enceinte de la rive droite ; mais ils perdent toute leur importance dès qu'on élève de nouvelles défenses sur la rive gauche, parce que c'est cette rive qui devient le véritable réduit de la position. Ainsi donc, il est bien entendu que c'est l'établissement des forts sur la rive gauche qui permet au Gouvernement de sacrifier les deux citadelles sur la rive droite. Quant à la marine militaire, je n'ai pas besoin de dire que le Gouvernement n'a aucune intention de la créer »³³⁹.

En réalité, la destruction de la citadelle sud est l'objectif prioritaire du Gouvernement car la conservation de la citadelle nord est toujours débattue. Au nord, il s'agirait surtout de donner des gages à la représentation anversoise en abattant le front intérieur de la citadelle qui gêne le développement commercial de la ville. Le front intérieur de la citadelle nord effraie également la population car en cas d'investissement de la ville par l'ennemi, les canons de la citadelle s'y installeraient pour battre l'intérieur de l'agglomération. De son côté, Brialmont souscrit à l'opportunité d'ouvrages sur la rive gauche ; en revanche, il maintient contre vents et marées

³³⁷ DE RYCKEL (L.), *Mémoires...*, p. 62-67.

³³⁸ APC, 14 janvier 1868, p. 383

³³⁹ APC, 21 janvier 1868, p. 441.

la nécessité de conserver sur la rive droite la citadelle nord avec son front intérieur, d'une part pour la défense du fleuve et d'autre part comme tête de pont vers la rive gauche en cas de retraite³⁴⁰. Le général Brialmont invoque dans sa brochure l'autorité d'une commission spéciale de huit généraux qui s'est prononcée à l'unanimité pour le maintien en l'état de la citadelle nord³⁴¹.

Au cours de la discussion du budget du ministère de la Guerre, le Gouvernement transmet une note à la Chambre sur les « travaux à exécuter par suite de la suppression de la citadelle du sud et de l'arsenal de guerre à Anvers »³⁴². Le Gouvernement prépare également le terrain en vue vraisemblablement d'établir un quadrilatère défensif. En plus d'une double tête de pont à Termonde et d'un « système à compléter sur le Bas-Escaut », il évoque discrètement dans sa note la possibilité d'employer des ressources excédentaires « à des travaux utiles pour la défense et par exemple à l'établissement de travaux permanents sur certains points où des travaux de campagne ont été reconnus nécessaires par toutes les commissions qui, depuis 1851, se sont occupées de cet objet »³⁴³. Le lieutenant général de Ryckel affirme dans son historique de l'établissement militaire de la Belgique que « c'était aux défilés de Malines et d'Aarschot, qu'il était fait allusion »³⁴⁴. En effet, nous avons vu que la nécessité de fortifier ces deux défilés a toujours été affirmée au sein des commissions militaires belges. Quoi qu'il en soit, le 29 janvier 1868, le lieutenant général Renard affirme que le Gouvernement n'a pas l'intention de fortifier Malines et d'en faire une place de guerre. En revanche, la position de Lierre est placée sur le même pied que celle de Termonde :

« Quant aux fortifications passagères dont on parle, il est évident que dès l'instant que nous occupons la rive droite, nous ne nous enfermerons pas immédiatement dans les forts et que les cours d'eau que nous avons devant nous nous serviront de lignes de défense. La première chose à exécuter sera de couvrir par des fortifications passagères les ponts dont nous désirons rester maîtres. Il est évident que nous établirons une tête de pont en avant

³⁴⁰ BRIALMONT (A.) (Lieutenant-colonel), *Utilité de la citadelle Nord*, Bruxelles, C. Muquardt, 1868.

³⁴¹ A la Chambre, le député antimilitariste Coomans, armé de la brochure de Brialmont, reproche au lieutenant-général Renard d'aller à l'encontre de l'avis des experts dans le dossier de la citadelle nord. *APC*, 29 janvier 1868, p. 507.

³⁴² « **A. Sur la rive gauche de l'Escaut** : 1° Fort de Burght ; 2° Fort de Zwyndrecht ; 3° Digue défensive et route militaire sur la rive gauche. **B. Sur la rive droite** : 1° Prolongement de l'enceinte jusqu'à l'Escaut, pour fermer la trouée que formerait dans cette enceinte, la démolition de la citadelle ; (...) 9° Redoute de Hoeipolder pour défendre l'Escaut en amont. Il y a lieu en outre de construire le fort de Merxem. **Travaux à exécuter à Termonde** : Construction d'une citadelle sur la rive gauche. Amélioration de la place actuelle (terrassements et locaux à l'épreuve). » *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 28 janvier 1868, doc. n° 80 ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 322.

³⁴³ *Ibidem*.

³⁴⁴ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 397.

de Lierre, car cette ville offre un grand débouché sur la Nèthe, comme Termonde en donne un semblable sur l'Escaut. Quand une armée est faible en nombre, c'est au moyen des fortifications passagères, et par le choix des positions, qu'elle diminue son infériorité relative. Certes, messieurs, s'il nous restait assez de fonds disponibles pour commencer pendant la paix les travaux relatifs à une tête de pont en avant de Lierre, nous mettrions la main à l'œuvre »³⁴⁵.

f. L'abandon des dernières forteresses sur la frontière française : vers une nouvelle Barrière belge sur la Meuse ?

Au lendemain du vote de 1859, les places fortes belges encore en activité étaient au nombre de quinze : petit fort de Dinant ; petit fort de Huy ; Namur ; citadelle de Liège ; fort de la Chartreuse à Liège ; Tournai ; Audenarde ; citadelle de Gand ; Termonde ; Anvers et dépendances ; Charleroi ; Mons ; Diest ; Ostende ; Nieupoort³⁴⁶. A partir du vote de 1859, le maintien de ces forteresses ne suscite plus guère de débats passionnés car les esprits sont alors canalisés par la problématique anversoise. Il règne d'ailleurs en matière de fortifications un flou artistique savamment entretenu par Chazal qui règne en autocrate sur la politique défensive du pays. Mais certains députés sont impatients. En janvier 1863, une certaine grogne est perceptible au sein de la représentation gantoise. Le député Kervyn de Volkaersbeke rappelle au ministre de la Guerre la promesse faite en 1859 du démantèlement d'un certain nombre de places fortes. Or il constate que l'on a bien démoli quelques places sur la frontière mais qu'aucune autre n'est tombée sous le marteau des démolisseurs. Il regrette notamment cette situation à Gand où la ville s'étend et souffre des servitudes militaires. Le député Debaets renchérit en se plaignant de l'incohérence des servitudes militaires à Gand. On permet tout et son contraire. Certains bâtiments sont construits tandis que d'autres sont détruits sans aucune logique ! Le ministre de la Guerre est bien obligé de reconnaître qu'il y a eu des lacunes en la matière et que certaines bâtisses ont été élevées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être³⁴⁷.

Rappelons qu'il avait été décidé en théorie de ne procéder à aucune démolition tant que les travaux d'Anvers ne seraient pas achevés. En réalité, contre l'avis des commissions précédentes, certaines forteresses sont démolies plus promptement que d'autres. Pour couper court aux récriminations des députés gantois, le général Chazal signale les localités où des

³⁴⁵ APC, 29 janvier 1868, p. 507.

³⁴⁶ MAEB, IND, I, Lettre de Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 21 mars 1859.

³⁴⁷ APC, 20 janvier 1863, p. 249-255.

destructions ont été entreprises depuis son entrée au ministère. C'est le cas de la ville basse de Charleroi, de l'enceinte de Namur, de Nieuport³⁴⁸, Mons³⁴⁹ ou de la ville d'Audenarde³⁵⁰. En revanche, il coupe court à toute idée du démantèlement de Gand. En 1859, il avait bien spécifié que seraient conservées les citadelles assurant sur les deux grands fleuves du pays le passage de l'armée belge en cas de guerre :

« Quant à la citadelle de Gand, il n'a jamais été question de la démolir. Dans la discussion sur les fortifications d'Anvers, j'ai dit que notre système de défense comporte une base unique d'opération et des postes fortifiés sur les deux grands cours d'eau qui traversent le pays, pour servir de points d'appui à l'armée en campagne et faciliter ses opérations. Ce système entraîne la conservation des citadelles de Liège, de Namur, de Tournai et de Gand et, par conséquent, il ne peut être question de la démolition de cette dernière citadelle »³⁵¹.

Les propos tenus en 1859 par le général Chazal ou le commissaire du Roi en faveur du système de concentration à Anvers sont manifestement détournés par certains députés à la Chambre pour tenter de justifier la démolition de places plus importantes comme Gand, Liège ou Namur. Toutefois, figure rhétorique, volonté de ne se fermer aucune porte ou plan prémédité, le général Chazal n'évacue pas la possibilité plus tard d'une centralisation absolue des moyens de défense autour d'Anvers :

« Je ne sais pas ce que les progrès de l'art permettront de faire plus tard et si un jour la base d'opération d'Anvers ne suffira pas avec les places de Termonde et de Diest. C'est une question que le temps seul pourra résoudre. Mais en ce moment on ne peut songer à la démolition des citadelles que je viens d'indiquer »³⁵².

Quelques années plus tard, au cours de la session parlementaire de 1867-1868, ce sont moins les progrès de l'art que les dépenses occasionnées par les travaux coûteux à Anvers et Termonde qui forcent le Gouvernement à décider l'aliénation des terrains militaires suivants :

³⁴⁸ Selon les propos du général Chazal à la Chambre, le 20 janvier 1863, depuis 1859, les fortifications de Nieuport, Audenarde, Mons, Charleroi et Namur ont en partie été démolies. *APC*, 20 janvier 1863, p. 251.

³⁴⁹ La loi est signée le 8 mai 1861. Les travaux de démolition de Mons commencent le 24 juin 1861. PIERARD (C.), *Centenaire de la démolition de la dernière enceinte fortifiée de Mons, 1861-1961* in *Bulletin du Crédit Communal de Belgique*, juillet 1961, p. 128-129.

³⁵⁰ Le 22 mai 1860, le député Magherman se plaint du véritable chantier dans lequel se trouve la ville depuis l'année précédente. Les travaux ont été exécutés avec promptitude une fois les crédits votés puis subitement interrompus. Depuis la ville d'Audenarde est dans l'expectative et les édiles locaux se plaignent du manque à gagner que créera le départ définitif de la garnison. *APC*, 22 mai 1860, p. 1321.

³⁵¹ *APC*, 20 janvier 1863, p. 251.

³⁵² *Ibidem*.

citadelle du sud et arsenal, Gand, Tournai, Charleroi, Ostende, Mons et Namur (enceinte)³⁵³. Nous avons vu qu'au sein des commissions militaires et mixtes constituées au cours des deux décennies écoulées, la démolition de la place forte de Mons, des enceintes de Namur et de Charleroi avait été admise en principe, à condition toutefois que les travaux d'Anvers soient achevés. Par conséquent, leur démolition n'est plus un objet de polémique entre généraux. Il ne semble pas non plus que le démantèlement de Nieuport et d'Audenarde ait fait l'objet d'un quelconque débat alors que pour la cité portuaire, plusieurs généraux avaient manifesté jadis leur volonté farouche de la conserver dans la perspective d'un débarquement anglais³⁵⁴. De même, la décision prise au cours de la session 1867-1868 de démanteler la citadelle de Charleroi et les places de Tournai et Ostende pour obtenir des fonds en vue des travaux d'Anvers n'a suscité manifestement aucun débat officiel au sein de l'armée³⁵⁵. Tout au plus le général Brialmont signale-t-il à propos d'Ostende une certaine grogne au sein du Génie belge à cause de l'alliance traditionnelle avec l'Angleterre. Mais il règle désormais ce sujet d'un trait de plume :

« Les frontières du sud et de l'ouest de la Belgique ne présentent plus aucun point stratégique important. On a donc eu raison de démolir les forteresses de Charleroi, Mons, Ath, Tournai, Menin, Ypres, Nieuport et Ostende. La suppression de cette dernière a inspiré quelques regrets, parce qu'on l'a croyait utile comme port de débarquement d'une armée anglaise venant à notre secours ; mais il suffit de lire les relations des campagnes de Marlborough et du duc d'York pour être convaincu qu'une armée anglaise ne peut intervenir utilement et sans danger en Belgique, qu'à la condition de déboucher par Anvers ou par les ports de la Hollande. Sur ce point, l'histoire est d'accord avec les principes de la stratégie. Ostende est, du reste, un mauvais port, d'un accès difficile et qui n'offre aucune sécurité à une flotte comme point de débarquement ou de rembarquement »³⁵⁶.

En revanche, la suppression de la citadelle de Gand qui commande le passage de l'Escaut est une concession admise non sans une certaine amertume³⁵⁷. Seul Termonde commandera

³⁵³ *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 28 janvier 1868, doc. n° 80 ; DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 322.

³⁵⁴ Voir supra.

³⁵⁵ SEVRIN (R.), *Le démantèlement des fortifications de Tournai, d'après le « Courrier de l'Escaut », et ses conséquences géographiques. Le Hainaut occidental dans le miroir d'un journal régional : 1829-1979 : la vie d'une région : 150^e anniversaire du journal « Le Courrier de l'Escaut »*, Tournai, Le Courrier de l'Escaut, 1979, p. 107-113.

³⁵⁶ BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, Bruxelles, Muquardt, 1869, p. 149.

³⁵⁷ La suppression de la citadelle était réclamée par les édiles locaux. Un représentant de Gand avait d'ailleurs démissionné des travaux de la commission lorsque cette dernière s'était déclarée incompétente pour discuter du sort des fortifications gantoises. Cet incident prouve une fois de plus que les discussions stratégiques sont étroitement imbriquées avec les intérêts politiques. *PV 1866*, p. 262 ; DE VOS (Luc), *Het effectief van de Belgische Krijgsmacht...*, p. 143 ; *APC*, 14 janvier 1868, p. 383-384.

désormais le passage du fleuve³⁵⁸. Le Roi lui-même considère la disparition de la citadelle comme un sacrifice nécessaire pour emporter l'adhésion du Gouvernement au vote des crédits pour les travaux de la rive gauche de l'Escaut :

« Enfin, malgré toute l'importance qui s'attache à la conservation de la citadelle de Gand, je consentirais probablement à un sacrifice sur ce point, s'il pouvait, en créant une situation militaire différente de celle qui existait pendant les discussions parlementaires antérieures, mettre le cabinet plus à même d'adopter mes vues »³⁵⁹.

Dans l'enthousiasme général suscité par « la plus grande et la plus moderne des forteresses d'Europe », l'on démantèle en quelques années à peine ce qui avait été l'objet de tant de polémiques quelques années plus tôt. Le contraste est saisissant si l'on se souvient que dix ans auparavant, le ministre de l'Intérieur le Baron de Vrière faisait une démarche discrète le 4 juin 1858 auprès de la légation anglaise pour savoir si en détruisant les enceintes de Namur et Charleroi, la Belgique n'entrerait pas en contradiction avec certains articles de la convention des forteresses qui recommandaient justement de les conserver³⁶⁰. Comme le note un mémorandum réalisé plus tard sur la question au ministère belge des Affaires étrangères, « l'obligation acceptée en 1831 (si tant est qu'il y ait eu obligation) disparaissait en même temps que son objet. Pas une protestation ne s'éleva. Les contractants auraient eu le temps de réclamer ; aucun d'eux ne le fit. Ainsi donc l'obligation internationale qui nous liait par rapport à ces forteresses disparaissait mais elle disparaissait avec l'assentiment tacite des Etats envers qui nous l'avions contractée »³⁶¹.

Nous sommes ici à une période charnière où le principe de concentration des forces semble l'emporter sur l'ancien « esprit de la Barrière ». Mais cette victoire conceptuelle est loin d'être évidente car les deux modèles défensifs se côtoient souvent dans l'esprit des stratèges, sans s'annihiler complètement. Rappelons à ce titre la lettre de Léopold Ier adressée à Chazal en décembre 1863 où le souverain appelle l'attention de son ministre sur la question du

³⁵⁸ explique que jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale, cette place ait été intégrée au système défensif belge. *Geschiedkundig overzicht der versterkingswerken van Dendermonde*, Dendermonde, 1870, 15 p. Extrait de *Verslag over het bestuur en den toestand der gemeentezaken van Dendermonde, 1868-1869* ; Stad Dendermonde. *Omloopwegen der vesting. Afstand van hun gebruik*, Dendermonde, 1872, 11 p. ; *Quelques réflexions sur la place de Termonde, par un habitant de cette ville*, Bruxelles, s.d., 8 p. ; BRIALMONT (A.), *Quelques considérations sur la défense des places; à propos de la mise en état de défense d'un secteur de la place de Termonde*, Liège, 1899, 126 p.

³⁵⁹ Lettre de Léopold II à Rogier, novembre 1867, reproduite dans GARSOU (Jules), *Les débuts d'un grand règne...*, II, p. 134-136.

³⁶⁰ NA – UK, FO 10/212, Lettre de Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 4 juin 1858.

³⁶¹ *Note sur la clause secrète du traité de 1831*, MAEB, IND, V, 4 juillet 1894.

démantèlement annoncé de la ville haute de Charleroi, un démantèlement que Léopold I^{er} souhaiterait voir postposer car Charleroi constitue une forteresse d'arrêt idéalement placée sur « un nœud de beaucoup de chemins de fer aux personnels étrangers »³⁶². Tout entier pénétré par la nécessité de presser les travaux anversois, l'on constate que Léopold II est beaucoup moins attentif dans les premières années de son règne au rôle de « barrière » joué par le territoire belge. Le successeur de Léopold I^{er} songe avant tout à renforcer la position du Bas-Escaut en vue du maintien de la souveraineté nationale et de l'éventuel secours anglais. Ainsi, le démantèlement de la forteresse de Charleroi est-il sanctionné avant même la session de 1867-1868 par un arrêté royal du 6 juillet 1867³⁶³.

Au cours de cette même session parlementaire qui consacre le principe de concentration des forces, des tentatives sont faites par des représentants liégeois et namurois pour obtenir également le démantèlement des vieilles citadelles de leur cité³⁶⁴. Au cours de la séance du 22 janvier 1868, le député de Maere déclare que la suite logique des choses est le démantèlement des places de Liège et Namur, après celui de Tournai et Gand. Il faut, dit-il, pousser la logique de concentration jusqu'à son terme. Il cite à l'appui de sa thèse l'ouvrage du lieutenant-colonel Brialmont sur la *Réorganisation du système militaire de la Belgique* dont l'anonymat n'a trompé personne. Dans cet ouvrage de 1866, le lieutenant-colonel Brialmont s'exprime ainsi :

« L'on n'a conservé de l'ancien système de défense que les places de Termonde et de Diest, les citadelles de Liège, de Gand et de Namur. Parmi ces places, la seule réellement importante est Termonde qui forme système avec Anvers, comme nous le verrons plus loin. Diest ne rendra de service que dans le cas peu probable d'une invasion par la frontière du Nord ou du Nord-Est. Les citadelles de Gand et de Liège ne sont utiles que parce qu'elles protègent deux grands centres de population et parce qu'elles permettent de soustraire aux attaques de l'ennemi les dépôts d'armes, de vivres et de munitions qu'on sera obligé de former sur ces points, lorsque l'armée belge coopérera avec une armée de secours. La citadelle de Namur est utile au même titre, quoique son importance politique soit moindre que celle des deux autres »³⁶⁵.

³⁶² MRA, Fonds Chazal, F.1 (famille royale), document n° 125-126, Lettre de Léopold I^{er} au général Chazal, Laeken, le 4 décembre 1863.

³⁶³ MRA, Fonds Fortifications, VIII CHARLEROI, dossier n° 19, Réunion de la commission instituée pour le démantèlement de la place forte de Charleroi, 1 registre avec plans, 1867 ; DUCHESNE (A.), « Le rôle militaire [de Charleroi] », in *Caroloregium valde concelebratur, MDCLXVI-MCMLXVI*, Charleroi, 1966, p. 77-96. Le départ de la garnison de Charleroi suscite en 1874 des inquiétudes de la part des députés locaux en raison du rôle que l'armée serait appelée à jouer pour mater les grèves et les mouvements séditionnels. *Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, 19 décembre 1874, p. 232

³⁶⁴ APC, 22 janvier 1868, p. 455-456.

³⁶⁵ [BRIALMONT (A.)], *Réorganisation du système militaire de la Belgique, par un officier supérieur*, Bruxelles, 1866.

Ces propos sont importants car Brialmont, au moment où il rédige cette brochure, fait toujours partie intégrante du cabinet du ministère de la Guerre jusqu'à la démission officielle de Chazal en décembre 1866³⁶⁶. Alors que le sort de Tournai et Charleroi n'est pas encore officiellement fixé, Brialmont annonce déjà qu'il ne reste de l'ancien système que Termonde, Diest, Liège, Gand et Namur. Nous constatons également au passage que le futur défenseur farouche des fortifications de la Meuse professe à cette époque des opinions assez molles sur l'importance stratégique du fleuve.

Toujours au cours de la séance à la Chambre du 22 janvier 1868, de Maere cite aussi les déclarations du lieutenant général Renard allant dans le sens d'une concentration absolue à Anvers. Le procédé n'est pas anodin car ce dernier vient d'être nommé ministre de la Guerre dans le nouveau cabinet libéral de Frère-Orban. Mais Renard se récrie immédiatement d'avoir jamais cité dans ses propos Liège et Namur comme faisant partie des forteresses à détruire. Quelques jours plus tard, le ministre monte même véritablement aux créneaux pour magnifier l'importance stratégique de la Meuse :

« La Meuse, messieurs, jouera un grand rôle si la guerre a lieu sur notre territoire ; soit que nous ayons à nous défendre seuls contre une invasion, soit que des puissances belligérantes choisissent notre pays comme champ de bataille, la Meuse, je le répète, exercera une grande influence sur les opérations et sera d'un puissant secours pour celui qui en sera maître. C'est une question stratégique résolue depuis longtemps et sur laquelle je ne m'arrêterai pas ; il vous suffira, messieurs, pour en être persuadés, d'examiner la carte de la Belgique et de voir la situation des chemins de fer qui la sillonnent. Vous constaterez que tous les chemins de fer qui relient la Belgique à l'Allemagne passent par Namur, Liège et Diest. Or, vous le savez, messieurs, les chemins de fer sont aujourd'hui le principal moyen de communication des armées ; ils constituent de véritables lignes stratégiques, surtout lorsqu'ils aboutissent à un fleuve. Il est donc de toute évidence que les forteresses de Namur, de Liège et de Diest ont une importance stratégique qu'on ne saurait méconnaître, ce ne sont pas des places capables de soutenir un long siège ; elles constituent ce qu'on appelle des places du moment qui nous permettront de rester maîtres, au début de la guerre, du réseau des chemins de fer et d'en disposer dans l'intérêt de nos opérations. Ce sont des points d'une grande valeur sous ce rapport, et certes en ce qui me concerne, je ne consentirai jamais à leur destruction »³⁶⁷.

Le général Chazal ne s'est jamais prononcé aussi ouvertement sur la Meuse, si ce n'est dans ses propos très généraux de 1863 sur la nécessité de défendre le passage des grands fleuves³⁶⁸.

³⁶⁶ CROKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 431.

³⁶⁷ APC, 28 janvier 1868, p. 502.

³⁶⁸ APC, 20 janvier 1863, p. 251.

Nous pensons qu'il n'entraîne absolument pas dans l'intention de ce dernier de consacrer à l'avenir des budgets importants aux forteresses de la Meuse. Il est même probable qu'il aurait consenti à les démanteler une fois la « révolution anversoise » complètement digérée par l'armée belge³⁶⁹. Les propos de Brialmont dans sa brochure de 1866 sur la réorganisation du système militaire de la Belgique viennent confirmer cette impression de dédain pour la ligne mosane³⁷⁰. La transition est par conséquent assez nette avec les ministères précédents. Le nouveau ministre accorde visiblement plus d'importance à la problématique des forts de la Meuse. La montée en puissance de la Prusse après Sadowa n'est sans doute pas étrangère à ce changement de discours. De façon assez caractéristique, en parallèle avec les propos tenus par Renard, Brialmont va manifester lui-même dès cette époque un regain d'intérêt pour la Meuse. En 1869, Brialmont consacre un chapitre assez conséquent sur la défense de la Belgique dans son *Traité de fortification polygonale*. Il y confirme le peu d'intérêt de la place de Diest depuis 1859³⁷¹. Selon lui, les fonds investis dans cette place auraient trouvé un meilleur usage dans la modernisation de la position de Liège qu'il déconsidérerait pourtant ouvertement trois ans plus tôt :

« Cette ville, en effet, par sa position sur la Meuse, au nœud de plusieurs chemins de fer et sur la route qui met l'Allemagne du Nord en communication directe avec la France, constitue un point stratégique d'une haute importance. En cas de guerre entre la France et la Prusse, si la neutralité belge n'est pas respectée, nous devons nous attendre à voir une armée allemande entrer chez nous par Liège. Il y a peu d'années, un colonel d'Etat-major allemand a publié un livre ayant pour titre : 'Les défenses naturelles et artificielles de la

³⁶⁹ Ceci sera confirmé en 1887 lors des violents débats à la Chambre sur les fortifications de la Meuse où l'avis du général Chazal est appelé à la rescousse par Frère-Orban contre les deux « camps retranchés » que Brialmont voulait construire à Liège et Namur et que Brialmont nommait pudiquement « têtes de pont ». A cette occasion le général Chazal intervient dans le débat. Il estime que le projet Brialmont est un retour à l'éparpillement auquel il avait mis fin en 1859. Cette intervention le brouille avec Léopold II acquis aux fortifications de la Meuse. GARSOU (Jules), *Le Général Baron Chazal...*, p. 45-46 ; BRIALMONT (A.), *Réponse aux objections de M. le lieutenant général Baron Chazal, contre les fortifications de la Meuse*, Bruxelles, 1887, 17 p.

³⁷⁰ Notons que les propos tenus par Brialmont dans sa brochure de 1866 seront récupérés par Frère-Orban en 1887 pour justifier que Brialmont n'a pas toujours été un partisan acharné des fortifications de la Meuse. *Annales Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 1^{er} juin 1887, p. 1253-1255.

³⁷¹ « La place de Diest, dont la construction fut décidée à une époque où la Belgique, en guerre avec la Hollande, était uniquement préoccupée du danger d'une invasion par le Nord, est encore utile aujourd'hui, parce qu'elle occupe les nœuds des routes et des chemins de fer qui du Nord-est se dirigent vers Liège et Anvers. Elle pourra donc encore rendre quelques services, en cas de guerre avec la Prusse ou avec la Hollande. Elle sera utile aussi pour faciliter nos communications avec une armée de secours allemande, qui franchirait la Meuse entre Venloo et Maestricht, dans l'intention de nous rejoindre derrière le Démer. Enfin elle servira à assurer la retraite de notre armée, dans le cas où celle-ci serait battue ou poursuivie après un mouvement offensif vers la Meuse, par Hasselt ou Saint-Trond. Cependant, malgré ces propriétés, il est certain que si la place de Diest n'existait pas, on s'abstiendrait de la créer, parce qu'elle n'est pas indispensable au nouveau système de défense adopté en 1859 ». Et d'ajouter en note que « les ouvrages de la citadelle ont un tracé et un profil défectueux, qu'ils battent incomplètement le terrain extérieur et qu'ils sont dominés par quatre ou cinq hauteurs dangereuses ». BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, Bruxelles, Muquardt, 1869, p. 147.

France³⁷². Il examine et discute dans ce livre, les diverses lignes d'opérations que peut suivre une armée allemande pour envahir la France. Sa conclusion est, que la ligne la plus courte part de Mons ou de Philippeville. 'Une armée d'invasion, dit-il, venant de Belgique, facilitera la marche des armées de la Moselle et du Rhin (débouchant par Luxembourg et Rastadt) et aura une influence décisive sur les opérations de ces armées.' Cette conclusion est généralement admise par nos voisins de l'Est (sic). Or, pour envahir le nord de la France, les meilleures voies de communication sont les routes de Cologne à Namur et à Mons et le chemin de fer de Berlin à Paris par Charleroi ou par Bruxelles. Toutes ces voies se croisent à Liège ; il est donc important de fortifier cette ville »³⁷³.

A l'opposé de son ouvrage de 1866, Brialmont insiste désormais sur la position de Liège. En revanche, il ne consacre que quelques lignes à la position de Namur en la considérant uniquement au point de vue d'une invasion allemande et non française :

« Namur occupe également une position importante à la rencontre des vallées de la Meuse et de la Sambre ; mais ce n'est pas de ce côté qu'une armée allemande pénétrera dans le pays ; elle pourrait, tout au plus, en cas d'échec, essayer de se retirer par là sur Trèves et encore, dans cette éventualité, commettrait-elle une faute grave, la ligne de Namur à Trèves étant parallèle à la frontière française. (...) Ainsi que l'armée prussienne envahisse la France par la Belgique ou qu'elle regagne ses Etats après un échec, en traversant notre territoire, il est un point qu'elle ne peut éviter, c'est Liège. On fortifiera donc ce point, mais de manière que sa garde n'exige que peu de troupes. (...) A ce point de vue, les forts actuels de Liège sont insuffisants. La même observation s'applique aux citadelles de Gand et de Namur, lesquelles du reste, peuvent être démolies sans inconvénient »³⁷⁴.

Nous pensons que cette façon d'insister sur Liège et de glisser rapidement sur Namur n'est pas anodine chez Brialmont. Cela signifie que pour l'ingénieur belge, le danger s'accroît dangereusement sur la frontière est de la Belgique et que le Gouvernement ferait bien de s'en préoccuper. Ainsi, toujours désireux d'imposer au ministère de la Guerre le principe d'un quadrilatère défensif, il entend justifier ses vues en imaginant la violation de la neutralité belge par la Prusse. A l'aide d'un scénario imaginaire pondu pour l'occasion, il veut surtout combattre les vues de ceux qui pensent qu'en pareil cas de figure, le principe de concentration de l'armée belge dans le quadrilatère défensif ne répond pas aux nécessités d'une alliance avec la France. Brialmont conteste non seulement le principe de l'éparpillement des forces

³⁷² Mr. (lieutenant-colonel de l'Etat-major général), *Considérations sur les défenses naturelles et artificielles de la France en cas d'une invasion allemande*, traduit de l'allemand par A. Bacharach, Paris, Tanera, 1867, 151 p. Il s'agit d'une traduction d'un ouvrage allemand assez ancien. Mr., *Frankreichs natürliche und künstliche Vertheidigungsmittel, mit Anwendung der neuesten Grundsätze über Fortification, bei einem Kriege Deutschlands gegen Frankreich*, von Mr., Oberstlieutenant i.P. des Generalquartiermeistersabes, Leipzig, Geibel, 1860, VIII-153 p. Sur cet ouvrage, voir notre chapitre sur les plans de guerre français pendant la question du Luxembourg. Voir aussi notre chapitre sur le plan français après 1870.

³⁷³ BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale*, I, Bruxelles, Muquardt, 1869, p. 147-148.

³⁷⁴ *Idem*, p. 148-149.

mais aussi le principe même d'une jonction avec l'armée française. L'extrait qui va suivre prouve en outre que si Brialmont insiste désormais sur le danger prussien, il continue à se méfier de la France:

« Ceux qui déplorent la démolition de nos places frontières et qui voudraient que l'armée eût des points d'appui dans toutes les directions, cèdent à une idée fautive malheureusement très répandue dans le pays. Ils croient que les petits Etats, en cas de violation probable ou flagrante de leur territoire, sont tenus de se concerter avec le belligérant qui respecte leur neutralité, de se porter à sa rencontre et, en attendant son arrivée, de retarder la marche de l'ennemi par tous les moyens possibles. Pour montrer ce système en action et signaler ses dangers, nous supposerons qu'une armée allemande ayant sa base d'opérations sur le Bas-Rhin, passe la Meuse à Liège et se dirige par Namur et Charleroi sur Philippeville ou sur Mons. Que fera dans cette éventualité l'armée belge réunie, derrière la ligne de la Nèthe, ayant sa gauche appuyée à Diest, son centre à Malines et sa droite à Termonde ? Les partisans d'un plan combiné disent : 'La France, dans la prévision d'une attaque par sa frontière nord, enverra sans doute un corps d'observation de 50.000 hommes à 60.000 hommes sur la Meuse, à Givet par exemple. Ce corps n'aura que huit lieues à faire pour arriver à Namur. Il se portera sur ce point dès que les Prussiens auront passé la frontière et consommé ainsi la violation de la neutralité. Pendant ce temps, l'armée belge qui se sera avancée de Malines vers Louvain ou Bruxelles (à 10 ou 12 lieues de Namur) se mettra en marche pour rejoindre les Français sur la Meuse. Les Prussiens trouveront donc sur leur ligne d'opération une armée de 100.000 à 110.000 hommes prête à leur disputer le terrain.' A ce raisonnement nous opposerons les considérations suivantes : L'armée prussienne de la Meuse, devant jouer le principal rôle, sera plus forte que les armées de Moselle et du Rhin ; et, dans tous les cas, aura un effectif suffisant pour attaquer, avec succès, les forces qu'elle rencontrera en Belgique. Dans ces conditions, notre armée, jointe à celle que nous enverrait la France, serait probablement écrasée. Or, qu'advierait-il après cet échec ? Ou bien, le vainqueur nous mettrait dans l'impossibilité de nous replier sur notre base d'opérations de l'Escaut (qu'il pourrait ensuite attaquer avec des chances de succès plus grandes), ou bien, il forcerait le commandant en chef de l'armée franco-belge à signer une convention qui nous mettrait dans l'impossibilité de continuer la guerre. (...) A nos yeux, il est certain que même une victoire de l'armée franco-belge aurait des conséquences funestes pour nous, parce qu'elle nous entraînerait dans les engrenages d'une nation très absorbante qui, naturellement, nous ferait payer cher son titre de libérateur. (...) Nous ne craignons donc pas d'affirmer que tout plan de campagne qui aurait pour but d'avancer d'un jour la chute de la nationalité belge serait un mauvais plan, eût-il l'approbation de l'univers entier. (...) »³⁷⁵.

Pour être complet, il faut spécifier que le passage de la Meuse est encore défendu à l'époque non seulement par les positions de Liège et Namur dont le caractère obsolète est devenu évident aux yeux de tous mais également par les citadelles de Dinant et Huy au caractère désuet encore plus manifeste. La commission de 1853 avait d'ores et déjà exprimé son avis

³⁷⁵ BRIALMONT (A.), *Traité de fortification polygonale...*, I, p. 149-152.

sur la position excentrée de Dinant aisément contournable par une armée en marche³⁷⁶. En revanche, il a toujours été admis que la position géographique de Huy était loin d'être négligeable sur le plan défensif car Huy garde le passage de la Meuse entre Liège et Namur. La commission de 1853 avait mis en évidence les défauts de la place : les murs du fort de Huy sont sous le feu des hauteurs supérieures du plateau de la Sarthe à 550 mètres, du mont Couru à 600 mètres et du mont Picard à 400 mètres³⁷⁷. Rien n'a été entrepris depuis ce constat posé en 1853 pour améliorer la citadelle. Si bien qu'en 1865, le lieutenant général Chazal ministre de la Guerre reconnaît que le fort de Huy peut être supprimé sans affaiblir la défense du pays. Le département de la Guerre le fait mettre hors de défense et il en remet les terrains et bâtiments à l'administration des domaines pour être cédés ou vendus. Néanmoins en 1868, le lieutenant général Renard revient sur la décision de son prédécesseur, ce qui constitue une preuve de plus du regain d'intérêt pour la ligne de la Meuse au sein du ministère belge de la Guerre. Le fort de Huy peut encore, dans certaines éventualités, être utilisé comme poste d'observation. Renard demande par conséquent au ministre des Finances de le conserver comme propriété nationale³⁷⁸.

Les deux « châteaux » de Huy et Dinant appartiennent donc toujours au domaine militaire. Ils semblent en réalité avoir acquis au fil du temps un caractère pittoresque qui les préserve de la destruction complète³⁷⁹. Plus prosaïquement, la vente des terrains militaires escarpés de faible valeur sur lesquels ils sont établis ne compenserait pas les coûteux travaux de destruction, ce qui est une autre bonne raison du manque d'attention qui leur est accordé. En 1873, de nouvelles études commandées par le ministre de la Guerre le lieutenant général Thiebauld concluent que « eu égard au rôle peu important qu'il serait appelé à jouer, il était préférable d'abandonner complètement le fort de Huy »³⁸⁰. Le lieutenant général Thiebauld demande à l'administration des domaines de mettre en vente cet immeuble, à charge pour l'acquéreur de

³⁷⁶ « Le château de Dinant a une action d'une efficacité moindre, attendu qu'on peut, sans passer sous son feu, de la route de Givet gagner celle de Ciney par de bons chemins vicinaux, en faisant (sic) un détour de trois kilomètres au plus ; l'ennemi, pour la même raison, ne tirerait de sa possession qu'un avantage relativement médiocre. Il suffit donc qu'il soit à l'abri d'une surprise et en mesure de repousser une attaque de vive force, les seules entreprises auxquelles il nous paraît exposé ». MRA, Fonds Fortifications, I. GENERALITES, dossier n° 7, *Tableau des armements de sûreté, des armements de guerre et des armements complets des différentes places fortes. Rapports concernant Anvers, Diest, Liège, Huy, Audenaerde, Termonde, Nieuport, Ostende, Namur, Dinant, Charleroi, Mons et Tournai*, 1 volume relié, 30 septembre 1853.

³⁷⁷ *Ibidem*.

³⁷⁸ Les informations sont tirées de la réponse du ministre de la Guerre le lieutenant général Thiebauld à une interpellation du député de Huy Macar sur le sort réservé à la citadelle. *APC*, 1^{er} août 1873, p. 1680.

³⁷⁹ En août 1873, le représentant de Huy Macar classe le « Chestia » de Huy parmi les « quatre merveilles de Huy » avec le Pontia, le Rondia et le Bassinia. *APC*, 1^{er} août 1873, p. 1679.

³⁸⁰ *APC*, 1^{er} août 1873, p. 1680.

démolir à ses frais certaines constructions qui compromettent plusieurs maisons de la ville de Huy situées au pied du fort³⁸¹. La loi du 1^{er} juin 1874 institue un fonds spécial pour l'appropriation et la vente de terrains domaniaux. Conformément à l'esprit de la note du 28 janvier 1868, les ressources à provenir de la vente des terrains militaires seront affectées « en tant qu'elles sont ou seront reconnues nécessaires aux travaux de la défense nationale »³⁸². Le fort de Huy est vendu la même année. Cependant, à cause de sa position privilégiée au passage du fleuve, le dossier de la petite citadelle mosane n'est pas clos et ressurgira lorsqu'il sera question d'ériger sur la Meuse de nouvelles fortifications³⁸³.

A la veille de la guerre franco-allemande, le délaissement quasi total des anciennes forteresses de la Barrière force le commentateur extérieur à considérer que les voies de communications belges sont désormais ouvertes aux belligérants. Sauf à considérer une concentration suffisamment rapide de l'armée belge pour en empêcher l'usage, la possibilité d' « un coup de main » sur le réseau belge de la part de la France ou de l'Allemagne n'est pas impossible. La question du Luxembourg et la crise ferroviaire franco-belge de 1869 vont jouer à bien des égards un rôle d'électrochoc jusqu'au plus haut sommet de l'armée. Dix ans après le vote pour la constitution d'un « réduit anversoise » largement tourné vers la France, apparaissent à la fin des années 1860 les premiers signes d'une volonté de la part de la Belgique d'interdire l'usage de ses voies de communications à la Prusse comme à la France. Cette volonté se manifeste par de timides mais bien réelles allusions à la fortification de la ligne de la Meuse comme nouvelle Barrière entre la France et l'Allemagne. Elle se manifeste aussi par l'adoption d'un plan général d'interruption des lignes de chemins de fer qui traversent la Belgique. L'armée belge démontrera enfin en 1870 qu'elle entend bien, en temps de guerre, ne pas se cantonner à un simple rôle d'observation en restant retranchée dans la citadelle anversoise mais qu'elle peut aussi se projeter jusqu'aux limites du territoire national.

³⁸¹ APC, 1^{er} août 1873, p. 1680 ; RODENBACH (C.A.) ?), *Notice sur Dinant et la citadelle*, par R... (A.), Ixelles, 1879 ; *Un fort qui ne servit jamais à rien*, in *L'antiquaire, revue historique de l'Entre-Sambre-et-Meuse*, VII, 1966, 109 ; [CASTERMAN], *Huy. Quelques notes sur son histoire et description de sa forteresse*, in *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, XII, 1898, p. 1-30 ; FURNEMONT (R.), *Le château et le fort de Huy*, (Huy), 1950, 32 p.

³⁸² *Documents Parlementaires*, Chambre des Représentants, séance du 20 janvier 1874, doc. n° 65 ; DE RYCKEL (L.), *Historique de l'établissement militaire...*, II, p. 141.

³⁸³ APC, 10 février 1882, p. 547-548.

4. Réactions et commentaires des Puissances garantes sur les transformations du système défensif belge (1859-1865)

Du côté des Puissances garantes, les modifications apportées à la forteresse d'Anvers vont être suivies avec attention après l'alarme de 1852. Les ministres étrangers en poste à Bruxelles n'éprouvent en vérité plus aucune difficulté à collecter des informations sur la défense belge car la majorité des projets et travaux votés ne sont plus tenus secrets et sont exposés désormais au grand jour dans les documents parlementaires. Toutefois, aucune des Puissances ne dispose encore d'un « attaché militaire » accrédité dans la capitale belge, c'est-à-dire d'un spécialiste chargé au sein de son ambassade ou légation respective, de collecter et commenter toutes les informations susceptibles d'intéresser les milieux de l'armée. Ainsi l'ambassadeur français Barrot, lorsqu'il transmet le 4 juin 1858 des informations détaillées sur les débats agités au Parlement concernant la forteresse d'Anvers, ne manque pas d'appeler à la fin de sa lettre l'indulgence de ses lecteurs parisiens en raison du « peu de connaissance » des matières qu'il y traite³⁸⁴. Ceci ne l'empêche pas peu de temps après de formuler auprès de son collègue anglais un jugement très sévère contre les fortifications de l'Escaut qui lui semblent dictées par l'Angleterre et la Prusse³⁸⁵. Il ne fait en cela que répercuter l'opinion de son Gouvernement et de la presse parisienne bonapartiste. La France cherche notamment à s'abriter derrière l'article XV du traité de Paris du 30 mai 1814 qui faisait d'Anvers un port exclusivement commercial. Or les traités constitutifs de la Belgique de 1831 et 1839, respectivement dans les articles XV (1831) et XIV (1839), reprennent cette stipulation en précisant que le port d'Anvers « continuera à être uniquement un port de commerce »³⁸⁶.

³⁸⁴ SHD/DAT, 1 M 1451, doc. n° 20, les plans qu'il annexe à son rapport sont néanmoins d'une grande précision. Barrot (Bruxelles) au Comte de Walewski (Paris), le 4 juin 1858.

³⁸⁵ NA – UK, FO 10/212, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 12 juillet 1858.

³⁸⁶ THOMAS (D.H.), *The use of the Scheldt in British plans for the defence of Belgian neutrality (1831-1914)*, in *Revue belge de philologie et d'histoire*, XLI-2, 1963, p. 449-451 ; NA – UK, FO 881/1512, Memorandum relative to the Demolition of Antwerp, Confidential, le 15 février 1855 (Mr. Lewis Hertslet), Printed for the use of the Foreign Office, le 17 avril 1867. On constatera avec intérêt que le mémorandum sur l'Escaut contenu dans les archives britanniques date du 15 février 1855, époque à laquelle apparaissent les premiers projets d'extension du port d'Anvers. La production de ce document à une telle date démontre à notre avis que les Anglais eux-mêmes sont bien conscients des objections que l'on pourrait élever contre le projet belge. Cependant, le memorandum anglais souligne qu'il sera toujours loisible aux Belges de se retrancher derrière le protocole du 29 mars 1815 annexé au traité et pris en compte par les Plénipotentiaires : « Mais la commission a l'honneur de soumettre au jugement éclairé de leurs Excellences Messieurs les Plénipotentiaires des Hautes Puissances signataires du traité, que quelques-uns de ces ouvrages pourront être jugés essentiels pour la défense de la place, et que parmi les autres il pourrait s'en trouver qui, utiles toutefois au commerce, en même tems (sic) qu'il serait peut-être praticable de les rendre inapplicables aux objets d'une marine militaire, pourraient être maintenus pour tous les objets légitimes d'une marine commerciale (sic) ». *Ibidem*.

Selon l'interprétation française, la construction d'un vaste camp retranché va à l'encontre des traités puisqu'elle rend au port d'Anvers son caractère militaire³⁸⁷. La diplomatie française choisit néanmoins de ne pas protester officiellement contre les travaux d'Anvers affichant plutôt publiquement sa satisfaction de voir disparaître l'ancienne Barrière³⁸⁸. Cette attitude relativement modérée n'empêche pas une campagne virulente de la presse parisienne qui part littéralement en guerre contre la « militarisation » d'Anvers. Hostiles au projet en 1858, les journaux bonapartistes, tels que *La Patrie*, *le Constitutionnel* et *le Pays* redoublent d'ardeur durant l'été 1859 lorsqu'ils pressentent la victoire prochaine du projet gouvernemental : la position d'Anvers a été suggérée par l'Angleterre et la Prusse, disent-ils ; elle est contraire aux traités³⁸⁹. Firmin Rogier note avec satisfaction que les officiels français condamnent cet échauffement journalistique et que si ces derniers avaient un quelconque reproche à faire au Gouvernement belge, ils auraient saisi l'occasion depuis longtemps³⁹⁰. De même il confirme au Baron de Vrière l'entière approbation de la Prusse et de l'Angleterre via leurs ministres en poste à Paris³⁹¹. Les lettres de l'ambassadeur français à Bruxelles transmises au ministre de la Guerre ne contiennent effectivement pas de documents alarmants sur Anvers pour l'année 1859³⁹². Cependant, la campagne de presse contre Anvers trouve un écho certain auprès de personnalités importantes de l'Empire. Selon Firmin Rogier, un maréchal de France n'a pas hésité à déclarer que les travaux d'Anvers constituent une « provocation », « un acte de

³⁸⁷ THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 142-143. Le même argument sera repris par le cabinet de La Haye lors de la question des fortifications de Flessingue en 1910-1911. DEN BEER POORTUGAEL (J.), *L'Escaut et la neutralité permanente de la Belgique d'après les traités de 1839 et 1907*, La Haye, 1910, 74 p. ; NYS (Ernest), *L'Escaut en temps de guerre, en réponse à la brochure du lieutenant général den Beer Poortugael, membre du Conseil d'Etat de Hollande*, Bruxelles, 1910, 25 p. ; ID, *Une clause des traités de 1814 et de 1839, « Anvers, Port de Commerce »*, Bruxelles, Weissenbruch, imprimeur du Roi, 1911, 42 p.

³⁸⁸ Lettre de Walewski, ministre français des Affaires étrangères (Paris) à Montessuy, ministre de France à Bruxelles, le 30 avril 1859 et lettre de Montessuy (Bruxelles) à Walewski (Paris), le 25 juin 1859, citées in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 143.

³⁸⁹ HYMANS (P.), *Frère-Orban, II : La Belgique et le Second Empire...*, p. 78-79.

³⁹⁰ « Si le comte Walewski avait eu quelques observations à me présenter au sujet des fortifications d'Anvers, le moment sans doute était opportun ; mais son Excellence s'est abstenue de m'en toucher un seul mot. Ce silence doit-il être interprété dans un sens favorable aux travaux projetés ? Non, sans doute, mais ne peut-on pas en conclure qu'on nous reconnaît le droit de nous mettre en mesure de défendre envers et contre tous notre neutralité ?... » Firmin Rogier (Paris) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 13 août 1859, in DISCAILLES (E.), *Un diplomate belge à Paris...*, doc. n° CDLVIII, p. 548-549.

³⁹¹ « Je dois ajouter à présent, comme contre-partie, que Lord Cowley avec lequel je m'entretenais de ces mauvais vouloirs exprimés si carrément, m'a répliqué : "eh ! qu'importe ! ce sont là de vains propos ; laissez parler ces messieurs et faites toujours. Vous êtes dans votre droit." Le comte Pourtalès, ministre de Prusse, m'a tenu à peu près le même langage que Lord Cowley, et le projet présenté aux Chambres par le Gouvernement du Roi est de tout point approuvé par ce diplomate. » Lettre de Firmin Rogier (Paris) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 16 août 1859, in DISCAILLES (E.), *Un diplomate belge à Paris...*, doc. n° CDLIX, p. 551-552.

³⁹² Les archives militaires contiennent juste pour 1859 une lettre du 3 juin envoyée par la légation qui constate l'action bienfaisante du général Chazal dans l'organisation de l'armée : « Monsieur le général Chazal continue son œuvre et remet l'armée belge sur un pied respectable ». Lettre de Montessuy (Bruxelles) au Comte Walewski (Paris), le 3 juin 1859, SHD/DAT, 1 M 1451, doc. n° 22.

défiance et d'ingratitude de la part de la Belgique »³⁹³ tandis que le bourgmestre libéral de Bruxelles Charles de Brouckère, en visite à Paris, rapporte les propos d'un homme d'affaires important qui considère la construction d'un camp retranché à Anvers comme un « casus belli »³⁹⁴.

A propos des forteresses de l'ancienne Barrière, il faut reconnaître à l'appui des griefs français que la Belgique reste encore très soucieuse de l'avis des Puissances signataires du traité du 14 décembre 1831. Ainsi, alors que la question de la conservation des enceintes de Namur et Charleroi est posée au Parlement parallèlement à l'extension de la forteresse d'Anvers, le ministre belge des Affaires étrangères de Vrière fait une démarche discrète le 4 juin 1858 auprès de la légation anglaise pour savoir si en détruisant ces enceintes, la Belgique n'entrera pas en contradiction avec certains articles de la convention des forteresses qui recommandaient justement de les conserver. Une façon polie de vérifier auprès du cabinet de Saint-James si la Belgique doit encore se sentir liée par la convention du 14 décembre 1831 à laquelle elle n'a jamais vraiment souscrit parfaitement. Le Baron de Vrière annonce à Howard de Walden son intention de faire de même auprès des légations de Prusse, de Russie et d'Autriche. Muni du blanc-seing anglais, le Baron de Vrière espère sans doute obtenir l'aval définitif des autres Puissances. Ceci permettrait de ne plus susciter d'immixtion étrangère au sein de la politique belge de défense et de dissiper enfin les dernières ambiguïtés relatives aux forteresses de l'ancienne Barrière. Mais contre l'empressement belge, le diplomate anglais prêche la prudence. Il recommande à de Vrière de faire une démarche officielle auprès des gouvernements des autres Puissances signataires de la convention des forteresses afin de ne pas créer un précédent regrettable dans l'interprétation des traités relatifs à la Belgique³⁹⁵. Le Baron de Vrière fait mine d'accepter le conseil anglais mais le 16 juillet 1858, il revient subitement sur ses intentions. Pressentant sans doute l'issue défavorable des débats à la Chambre, il déclare à Howard de Walden qu'il préfère s'abstenir de soulever pour le moment la question des fortifications de Namur et Charleroi auprès des garants³⁹⁶. La perspective de devoir effectuer une démarche conjointe auprès des autres Puissances concernant la politique

³⁹³ Firmin Rogier (Paris) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 16 août 1859, in DISCAILLES (E.), *Un diplomate belge à Paris...*, doc. n° CDLIX, p. 551-552.

³⁹⁴ Charles de Brouckère (Paris) à Frère-Orban (Bruxelles), le 10 août 1859, citée in HYMANS (P.), *Frère-Orban, II : La Belgique et le Second Empire...*, p. 79-80.

³⁹⁵ NA – UK, FO 10/212, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 4 juin 1858,

³⁹⁶ NA – UK, FO 10/212, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 16 juillet 1858.

défensive belge n'est peut-être pas étrangère non plus à la reculade du cabinet de Bruxelles³⁹⁷. L'ambassadeur anglais notera encore avec étonnement en septembre 1858 que parmi les arguments favorables à l'établissement d'un camp retranché à Anvers, les Belges comptent manifestement beaucoup trop sur l'appui militaire des alliés qui leur serait apporté dans la position. Or, constate Howard de Walden, «...nul ne semble avoir estimé nécessaire de les consulter pour savoir si la subversion des plans originaux³⁹⁸ pour la défense de ce pays contre la France, consacrée par traité, serait tolérée ou sanctionnée... »³⁹⁹. Cette confiance illimitée, particulièrement dans l'appui de l'Angleterre, se trouvera encore dans un rapport de Sylvain Van de Weyer début juillet 1859. Pour fonder son sentiment anglophile, le ministre de Belgique à Londres ne s'appuie pas sur une quelconque promesse officielle d'un appui militaire en cas d'invasion mais uniquement sur les bonnes dispositions de l'Angleterre à l'égard de la Belgique qu'il a collectées au cours de ses conversations⁴⁰⁰.

Concernant le changement de politique défensive de la part de la Belgique, les rares extraits tirés de la correspondance de l'ambassade française à Bruxelles, qui ont été transmis au ministre de la Guerre, sont peu éclairants. Les archives consultées ne contiennent qu'un courrier du 21 décembre 1862 annonçant le bon avancement des travaux pharaoniques d'Anvers et leur achèvement programmé en 1865⁴⁰¹. En revanche, nous disposons de deux mémoires militaires sur la défense de la frontière nord dans lesquels sont exprimés des jugements plus substantiels sur les transformations du système défensif belge⁴⁰². Un mémoire du capitaine d'Etat-major C. Marquerie, aide de camp du général Grand commandant la 3^e division militaire, constate déjà au milieu des années 1850 un affaiblissement général des places fortes belges qui rend le jeune royaume plus perméable à l'ennemi. Cette faiblesse de l'ancienne Barrière belge justifie d'autant plus aux yeux de l'officier français une offensive préventive sur le territoire belge pour éviter que les alliés ne s'établissent sur une ligne parallèle à la frontière française qui pourrait leur servir de base d'opérations contre la

³⁹⁷ Concernant l'enceinte de Namur, les travaux de démolition réalisés en 1863-1864 susciteront effectivement une certaine inquiétude de la part de la Prusse comme l'indique Brialmont dans une note confidentielle : « (...) lorsque nous fîmes démolir la vieille enceinte de Namur, en 1864, le chef du corps du Génie prussien, qui était alors le prince de Ratziwill, s'émut de ce fait et vint s'assurer lui-même qu'il ne s'agissait pas de raser la partie essentielle de la place, qui est le château ». CROCKAERT (Paul), *Brialmont...*, p. 250.

³⁹⁸ Souligné par nous. C'est-à-dire la subversion de la politique de la Barrière prolongée par l'article secret de la convention des forteresses de 1831.

³⁹⁹ NA – UK, FO 10/212, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 8 septembre 1858.

⁴⁰⁰ MAEB, CP, Grande-Bretagne, L, Van de Weyer (Londres) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 2 juillet 1859.

⁴⁰¹ SHD/DAT, 1 M 1451, doc. n° 23, Comte d'Astorg, chargé d'Affaires (Bruxelles) à Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères (Paris), le 21 décembre 1862.

⁴⁰² Nous analysons de façon approfondie ces deux mémoires dans notre chapitre consacré à la perception française de la frontière du Nord. Voir supra notre chapitre « Regards français sur la frontière du Nord ».

France⁴⁰³. Après 1859 et la décision du Gouvernement belge de concentrer l'essentiel de la défense belge à Anvers, un mémoire secret du maréchal Vaillant rédigé en 1863 pour le compte de Louis Napoléon Bonaparte exprime avec une pointe de regret le fait que les Belges ne peuvent plus désormais assumer leur rôle de couverture⁴⁰⁴. L'expertise de plusieurs officiers de l'armée française directement concernés par la défense de la frontière nord semble donc plus critique sur la disparition des forteresses belges que ne le laissait présumer au départ la position officielle affichée par les Affaires étrangères françaises⁴⁰⁵. A ce titre, un parallèle peut être établi avec l'accueil réservé par la France à la signature du traité des XXIV articles en 1839. L'annonce du démantèlement obligatoire de plusieurs forteresses belges avait suscité à Paris des réactions mitigées puisqu'il s'agissait d'autant de forteresses que la France ne pourrait plus occuper pour interdire à l'ennemi l'entrée sur son propre territoire. La palme du jugement le plus négatif revient sans conteste au professeur de géographie militaire de Saint-Cyr Théophile Lavallée qui estime dans son ouvrage « Les frontières de la France » édité pour la première fois en 1864 que la forteresse d'Anvers a été construite par la Belgique au profit de l'Angleterre et de la Prusse⁴⁰⁶.

Du côté prussien, les travaux d'Anvers ne rencontrent pas d'objection officielle. Ce silence tranche avec le jugement très négatif du nouveau chef d'Etat-major Helmuth von Moltke. Le 19 juin 1858, à l'occasion sans doute du débat parlementaire belge, le général von Moltke rédige un mémoire sur Anvers et le système défensif belge⁴⁰⁷. Le tableau dressé par le chef d'Etat-major n'est guère élogieux. Il constate certes avec satisfaction la méfiance de la Belgique à l'égard de la France de Louis-Napoléon mais encore faudrait-il que le pays soit en mesure de se défendre. Or, constate Moltke, si la Belgique table sur une armée de 100.000 hommes pour faire respecter sa neutralité, 40.000 sont assignés à la défense des forteresses. Plus grave, Moltke constate que ces forteresses sont fortement délaissées alors qu'elles

⁴⁰³ *Mémoire sur les Frontières du Nord ou de la Belgique*. Années 1853-1857. Manuscrit du capitaine d'Etat-major, aide de camp du général de division Grand, C. Marquerie, Paris, 1^{er} décembre 1857, 1 vol. in-4 (23 x 28,5 cm) dos toilé vert, plats cartonnés verts, de 213 p. + 13 p. de tables, le tout non chiffré (archives personnelles de l'auteur).

⁴⁰⁴ SHD/DAT, 1M 1164, Maréchal VAILLANT, *De la frontière nord et nord-est de la France, Des défauts que présente cette frontière au point de vue militaire, et des modifications qu'il conviendrait d'y apporter*, manuscrit, 10 pages.

⁴⁰⁵ Lettre de Walewski, ministre français des Affaires étrangères (Paris) à Monttessuy, ministre de France à Bruxelles, le 30 avril 1859 et lettre de Monttessuy (Bruxelles) à Walewski (Paris), le 25 juin 1859, citées in THOMAS (Daniel H.), *The Guarantee of Belgian Independence and Neutrality...*, p. 143.

⁴⁰⁶ LAVALLEE (Théophile), *Les frontières de la France*, Paris, Furnes, 1864, p. 294-296. Voir infra notre chapitre « Regards français sur la frontière du Nord ».

⁴⁰⁷ AW, Belgique, Places fortes de la Belgique, microfilm n° 1, REEL I 249/1, Bonin à Manteuffel, Berlin, le 10 septembre 1858. Cette lettre contient le mémoire de Moltke sur Anvers du 19 juin 1858. Le résumé et les citations qui suivent, sont tirées de ce document.

contiennent beaucoup de matériel et sont particulièrement exposées à une offensive française. « Hélas il n'est aucunement question dans l'organisation de temps de paix d'occuper le terrain, ce que l'on est en droit d'attendre d'une authentique armée prête au combat ». Il attribue ces défauts à « l'économie des Chambres et la continuelle diminution du budget militaire » en Belgique. Concernant le choix d'Anvers comme ultime refuge de l'armée belge, Moltke se montre également extrêmement critique. D'abord ce choix repose trop sur l'appui espéré de l'Angleterre avec laquelle Léopold Ier entretient des liens familiaux privilégiés. Or, rappelle Moltke, la majeure partie de l'armée anglaise est aujourd'hui occupée en Inde. En admettant même que les Anglais parviennent à réussir le débarquement difficile de leurs troupes à Ostende, Nieuport ou dans l'estuaire de l'Escaut, il faudra nécessairement un certain temps avant que la Belgique puisse agir contre le passage d'une armée française. Quant aux Pays-Bas, poursuit Moltke, ils n'ont absolument pas les moyens de voler au secours de la Belgique. Avec une présence sous les drapeaux en hiver d'à peine 10.000 hommes, ils pourront tout au plus occuper la ligne d'Utrecht et il est de plus en plus douteux qu'ils daignent défendre Maastricht « dont de plus en plus d'ouvrages tombent complètement en ruines » et dont les provisions de guerre s'amenuisent d'année en année. De leur côté, écrit Moltke, les Français peuvent rassembler 100.000 hommes en trois semaines sur la Sambre. Or, il faut le même temps à la Prusse pour transporter des troupes depuis le milieu du royaume vers la ligne du Rhin. Par conséquent, le rassemblement d'une armée belgo-prussienne à Anvers n'a aucun intérêt, « ni pour la Prusse, ni pour la Belgique ». En revanche, il n'en serait pas de même si les Belges rassemblaient leurs forces à Namur. Moltke dresse alors un inventaire exhaustif des avantages stratégiques offerts par la cité mosane : elle est aussi bien reliée qu'Anvers aux autres villes belges de garnison grâce au dense réseau ferroviaire du pays ; l'armée belge y occupe une position de flanc qui couvre une partie du pays ; elle dissuade qui plus est l'ennemi de pénétrer dans la capitale ; la couverture de la Meuse rend plus facile le secours de l'armée prussienne et permet une retraite en toute sécurité vers le Rhin alors que le goulot anversoise n'offre aucune porte de sortie satisfaisante à une armée belgo-prussienne ; Namur est à une marche des forteresses de Charleroi, Dinant, Huy et conserve sur ses arrières la riche cité liégeoise et le chemin de fer en provenance d'Allemagne.

Le 10 septembre 1858, le ministre de la Guerre von Bonin transmet le mémoire de Moltke aux Affaires étrangères. Dans la mesure où aucune loi n'a encore été votée en Belgique, il est vraisemblable que Moltke cherche ici à convaincre Otto von Manteuffel d'exercer une

pression diplomatique sur le Gouvernement belge pour qu'il établisse le réduit national belge à Namur plutôt qu'à Anvers. Rien ne semble toutefois avoir été entrepris dans ce sens par la suite. Au début de l'année 1859, la tension grandissante entre l'Autriche et la France à propos de la crise italienne font craindre à Helmuth von Moltke une guerre imminente dans laquelle la Belgique ne serait pas épargnée. Le contexte international de 1859 conduit le stratège prussien à réitérer son jugement à propos de la défense belge et de l'hypothétique secours anglais dans un mémoire du 7 février 1859. En conservant les idées majeures de son mémoire du 19 juin 1858, Moltke précise sa pensée :

« La Belgique compte, pour protéger sa neutralité, mettre en ligne une force de 100.000 hommes. Mais les préparatifs du temps de paix ne sont pas faits de telle façon qu'on puisse espérer défendre le terrain avec une armée réellement prête pour le combat. Les forteresses belges ont besoin de 40.000 hommes de garnison. On veut, en abandonnant le pays et la capitale, concentrer le reste de l'armée dans un camp retranché à Anvers et tenir là, en attendant la venue d'un secours extérieur. (...) Mais même protégée derrière des ouvrages permanents, l'aide pour cette armée ne devra pas se faire attendre trop longtemps. Une telle aide de la part de la Hollande ne doit pas être escomptée. L'armée anglaise se trouve en Inde et est appelée à y rester encore pendant quelques années. Si même 10.000 ou 15.000 soldats anglais réussissaient le débarquement en soi difficile à Ostende et Nieuport ou même poussaient leur transport jusqu'Anvers, la possibilité de mener une action offensive contre la France ne serait pas donnée avant longtemps. C'est de la Prusse seule que la Belgique peut attendre un secours efficace. Le camp d'Anvers est mal choisi pour favoriser cette éventualité. Avec les moyens dont disposeront en rase campagne les VII^e et VIII^e corps prussiens après qu'ils auront dû garnir les places du Rhin, les forteresses fédérales et même éventuellement Maastricht et Venlo, ils sont hors d'état de porter un secours direct aux troupes belges. Le projet du Gouvernement pour l'établissement d'un camp retranché à Anvers vient, d'autre part, d'être repoussé par les Chambres ; et l'armée belge ne trouverait pas dans les ouvrages existants l'abri qu'elle espère »⁴⁰⁸.

En conséquence, Moltke répète que la meilleure position que pourrait adopter l'armée belge est la Meuse pour éviter un effondrement complet de la Belgique avant l'arrivée des corps prussiens. Moltke peaufine son argumentaire concernant l'importance stratégique de la ligne de la Meuse. Cette fois, il écrit explicitement dans son mémoire qu'il serait utile de faire une démarche auprès du Gouvernement belge pour lui suggérer de concentrer son armée vers Namur :

« Un camp retranché à Namur, au contraire, couvrirait la plus grande partie du pays et, jusqu'à un certain point, la capitale et assurerait le soutien direct d'une force prussienne ou du moins la retraite sur cette dernière tandis qu'à Anvers l'on ne dispose plus

⁴⁰⁸ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4,...p. 12-13.

d'aucune retraite. La position de flanc sur la Meuse, en liaison avec la place forte de Namur, la gauche couverte par les Ardennes, à une marche des forteresses de Charleroi, Dinant et Huy, ayant derrière elle la riche cité de Liège et un chemin de fer, se prête également bien pour l'offensive et la défensive comme pour le ravitaillement de l'armée belge. Incontestablement, le déploiement d'une armée belge, également près d'Anvers, nous donne cet avantage, que l'offensive française devra laisser devant cette dernière un corps d'armée significatif et par conséquent atteindra notre frontière considérablement affaiblie. Mais il est à craindre que la Belgique dont les places frontières sont en mauvais état, sera vaincue avant que notre corps parvienne du milieu du royaume sur le Rhin et qu'il faudra à nouveau la conquérir. On est amené par suite à se demander s'il ne serait pas possible de décider le Gouvernement belge, sans avoir des obligations précises envers lui, à concentrer son armée sur la Meuse et non sur Anvers »⁴⁰⁹.

Le seul avantage que Moltke décèle en Belgique découle de la densité de son réseau ferroviaire grâce auquel « la Belgique peut rassembler en un temps très court 50.000 à 60.000 hommes » tandis que 40.000 hommes sont consacrés à la défense des places fortes⁴¹⁰. Dans son mémoire du 26 février 1859, Moltke adopte un point de vue plus offensif en raison notamment de l'aide supposée de la Hollande et de la Belgique :

« La guerre devant être conduite avec la coopération de la Belgique et de la Hollande, il nous faut les protéger toutes deux en pénétrant chez elles. L'offensive conduit alors dans la direction de Paris...⁴¹¹ ».

En réalité, l'objectif ultime de Moltke n'est pas de s'emparer de Paris mais de l'Alsace-Lorraine. Les départements du nord de la France « sans lien direct avec les territoires prussiens » l'intéressent peu car ils seront indéfendables après la guerre ; même en les confiant à la Belgique qui serait incapable de les garder en raison de sa faiblesse militaire. Néanmoins, le stratège prussien compte bien porter la guerre dans ces départements pour vaincre la totalité de l'armée française et assiéger Paris. Ces considérations politico-stratégiques imposent la division de l'armée prussienne en deux armées distinctes, celle du Bas-Rhin et celle du Main. Si la France concentre la majorité de ses troupes sur la frontière belge, l'armée du Bas-Rhin devra être la plus forte possible afin de remporter la victoire dès le premier choc avec la masse des forces françaises. Selon les calculs les plus optimistes de Moltke, l'armée du Bas-Rhin se composerait de cinq corps prussiens (165.000 hommes) à Luxembourg, Trèves, Aix-la-Chapelle, Düren, Bonn ; de deux corps de la Confédération

⁴⁰⁹ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4,...p. 13. Ce passage mérite d'être souligné si l'on songe qu'à la veille de la Première Guerre mondiale, Schlieffen considérait que les fortifications de la Meuse étaient tournées contre l'Allemagne. *Schlieffens Denkschrift vom 28 Dezember 1912 über einen Krieg mit Frankreich und Russland*, in RITTER (Gerhard), *Der Schlieffenplan...*, p. 181.

⁴¹⁰ *Moltkes militärische Werke*, I, 4, p. 12

⁴¹¹ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4,...p. 42.

(69.000 hommes) à Cologne et Coblenz ; de l'armée hollandaise (20.000 hommes), de l'armée belge (60.000 hommes), au total 314.000 hommes. L'armée du Main s'élèverait à 140.000 hommes pour couvrir le flanc gauche de l'aile marchante à travers la Belgique et protéger l'Allemagne du Sud. Elle aurait ensuite pour mission d'occuper l'Alsace-Lorraine afin de garantir la possession territoriale des objectifs de guerre⁴¹².

Pour réaliser cette opération, Moltke revient encore une fois sur l'importance de la ligne de la Meuse. Il faudrait que les Hollandais se concentrent sur Maastricht et que les Belges prennent position sur la ligne Liège-Namur « car il n'est guère vraisemblable que les Français laisseront suffisamment de temps pour une réunification au-delà de la Meuse »⁴¹³. Cependant, Moltke reste sceptique à propos des chiffres annoncés sur le papier :

« A côté de ces chiffres considérables [314.000 hommes], nous ne devons cependant pas ignorer que pour les forces prussiennes et les corps allemands, les forces prévues sont des estimations, que l'intervention opportune des deux armées étrangères [belge et hollandaise] n'est pas assurée, que notre situation est probablement grandement imparfaite et que Maastricht, Liège, Namur et Luxembourg devront être immédiatement pourvues de fortes garnisons. Il est fort probable que l'armée prussienne, pour rendre possible la réunion de ses alliés, devra au départ s'avancer seule pour supporter la première attaque de l'adversaire et que par conséquent, il est plus que nécessaire de ne pas entrer en scène avec moins de cinq corps d'armée prussiens »⁴¹⁴.

De même, Moltke continue à être obnubilé par le temps. Déjà à cette époque, il estime que la plus difficile mission pour les hommes politiques est de décider quand il convient de déclencher la mobilisation. En la déclenchant trop tôt, la Prusse risque de diminuer ses chances de succès car la France n'enverrait alors en Italie qu'un faible contingent de troupes et garderait une force substantielle au Nord. En revanche, en la déclenchant trop tard, l'armée prussienne « ne sera plus en mesure de protéger la Belgique sur la Meuse » et son premier déploiement stratégique ne pourra réussir que sous la protection de la ligne du Rhin. C'est pourquoi en définitive Moltke revoit ses chiffres à la baisse en cas d'offensive française par la Belgique et, pour ne rien laisser au hasard, envisage même une offensive française par Metz. Cette offensive se décline comme suit :

⁴¹² *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 47.

⁴¹³ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 46.

⁴¹⁴ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 48.

Premier cas de figure : l'offensive principale de l'armée française part de l'axe Lille-Valenciennes. Dans cette hypothèse, 180.000 hommes devront être réunis en quatre jours sur la ligne Liège-Maastricht, parmi lesquels 20.000 hollandais et 60.000 belges. Dans les sept jours qui suivent, 60.000 hommes viendront les rejoindre. L'armée de 240.000 hommes ainsi constituée, dite du « Bas-Rhin », prendra la direction du nord de la France. Son objectif ne sera pas Paris mais l'armée française dont les effectifs ne seront pas supérieurs à 200.000 hommes. L'armée française comptera avec peine 150.000 hommes sur la Meuse, après l'occupation de Mons, Bruxelles, Charleroi, etc. La bataille décisive devra être livrée si possible en Belgique. Ensuite, après avoir vaincu le gros de l'armée française en rase campagne, l'avantage détenu jusqu'à présent par la Prusse sera perdu en raison de la nécessaire occupation des places fortes belges et de l'encerclement des places fortes du nord de la France qui sont occupées, de Lille à Givet, par 54.000 soldats français. C'est pourquoi, une fois entrée en France, l'armée du Bas-Rhin devra converger avec l'armée du Main et le contingent fédéral autrichien pour une offensive commune sur Paris⁴¹⁵.

Deuxième cas de figure : la force principale de l'armée française part de Metz contre les provinces rhénanes. Cette hypothèse est moins vraisemblable ; la France ne pourra aligner que 180.000 hommes entre Metz et Strasbourg face à 300.000 Allemands (sans même compter l'aide autrichienne) puisque la France ne pourra pas laisser la frontière belge sans surveillance. Face à l'armée française secondaire surveillant la frontière belge, 110.000 hommes seront suffisants pour sécuriser Bruxelles et s'avancer sur Mons et Tournai. Cette « armée de Belgique » sera composée de l'armée belge, hollandaise et du III^e corps d'armée prussien. Tout avantage la Prusse dans ce cas de figure puisque l'offensive principale de son armée sera portée en Alsace-Lorraine, précisément la région qu'elle désire conquérir. L'armée de Belgique couvrira le flanc droit de l'armée principale⁴¹⁶.

Dans un mémoire du 6 mars 1859, Moltke rappelle que la concentration anversoise est peu compatible avec le principe d'une jonction belgo-prussienne sur la rive droite de la Meuse. Malgré son intérêt manifeste pour le territoire belge, il souhaite ne pas lier le sort de l'armée prussienne à celui de l'armée belge par une alliance formelle car il n'est pas impossible que l'armée française respectera la Belgique. Enfin, il ne compte pas beaucoup sur l'aide de

⁴¹⁵ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 48-50.

⁴¹⁶ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 49-50.

l'armée hollandaise et espère qu'elle aidera au moins la Prusse à garantir la conservation des forteresses de Maastricht et de Luxembourg⁴¹⁷.

Une fois l'armée française engagée avec force en Italie au début du mois de mai 1859, Moltke se désintéresse de la Belgique car la France ne constitue plus une menace pour le petit royaume. Dans l'esprit du stratège, seule une menace française peut justifier un passage par la Belgique dont l'armée se retournerait inévitablement contre l'armée prussienne si elle pénétrait sur le territoire belge en premier sans raison apparente⁴¹⁸. Au plus fort de la crise, la Prusse se borne donc à demander à la Belgique si elle est apte à assurer sa neutralité par les armes et à défendre son réduit national anversois⁴¹⁹. Aucune allusion n'est faite, semble-t-il, à un quelconque rassemblement de l'armée belge à Namur et moins encore à une quelconque jonction belgo-prussienne en cas d'invasion française. Nul doute d'ailleurs qu'une telle demande prussienne aurait été interprétée à Bruxelles comme une immixtion malvenue dans la politique défensive du pays.

Une fois le conflit terminé et l'armée française en pleine possession de ses moyens, Moltke investit à nouveau sa confiance dans une alliance de circonstance avec la Belgique. Dans un mémoire de décembre 1859, il réaffirme qu'en cas de guerre contre la France et la Russie, la Prusse pourrait compter sur la Belgique sans préciser toutefois les détails d'une campagne à l'Ouest⁴²⁰. Mais la critique de la politique défensive belge ne le quitte pas. Même s'il reconnaît à la Belgique une meilleure organisation que sa voisine hollandaise, il regrette sincèrement les choix défensifs belges concrétisés par le vote des travaux anversois l'année précédente. Dans un mémoire rédigé au printemps 1860, où il envisage à nouveau une guerre contre la France seule, il assigne à une armée hollando-belge une position défensive idéale entre Maastricht et Liège, soutenue par un corps prussien arrivant par Aix-la-Chapelle. Mais, note Moltke avec dépit, alors que les deux pays ont tout intérêt à se protéger des appétits français vers le Rhin, il ne faut pas compter sur une assistance militaire efficace de leur part :

« Les deux armées, spécialement l'armée hollandaise, sont dans un grand état d'abandon. A Bruxelles comme à La Haye, on pense strictement en terme défensif. L'armée belge

⁴¹⁷ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 64.

⁴¹⁸ *Moltkes Militärische Werke*, I, 4, ...p. 105.

⁴¹⁹ ⁴¹⁹ MAEB, CP, Prusse, XIX, doc. n° 192, Baron Nothomb (Berlin) au Baron de Vrière (Bruxelles), le 10 juin 1859.

⁴²⁰ MOLTKE (Helmuth von), *Ausgewählte Werke*, I : *Feldherr und Kriegslehrmeister*, Herausgegeben von F. von Schmerfeld, Berlin, Verlag von Reimar Hobbing, 1925, p. 20. [Abrévié désormais en MOLTKE, AW].

devra se réunir à Anvers dans une position encore beaucoup trop faible⁴²¹, abandonnant l'entière du pays et sa capitale, sans possibilité d'esquive, le dos à la mer, attendant l'aide d'une Angleterre qui n'est même pas capable de la donner »⁴²².

Toujours au printemps 1860, Moltke rédige un mémoire en cas de guerre avec l'Autriche dont l'enjeu n'est autre que la suprématie sur les autres Etats allemands. Une telle guerre aurait sans doute pour conséquence la création d'une alliance franco-autrichienne. La France pourrait même profiter de l'occasion pour réaliser ses rêves rhénans. La position anglaise est en revanche difficilement prévisible. Elle pourrait se concentrer sur la protection de ses propres côtes si une flotte française faisait mine de l'attaquer et négliger ainsi le continent⁴²³. Quoiqu'il en soit, Moltke espère qu'elle prendrait le parti de la Prusse, ce qui permettrait de sécuriser les ports prussiens et pourrait susciter la création d'une armée anglaise de secours, trop intéressée de ne pas voir la France remporter une victoire à ses dépens⁴²⁴.

Enfin, dans un mémoire de juin 1863, Moltke constate que l'Angleterre est désormais l'alliée passive de la France. Cependant, poursuit-il, il s'agit là d'une alliance de circonstance qui ne résisterait pas à une épreuve sérieuse « telle qu'une invasion de la Belgique, une mise en danger des côtes de la mer du Nord ou une menace sur Anvers⁴²⁵ ». La France est tellement consciente de ce fait qu'une offensive sur le Rhin de la part de son armée s'efforcerait de ne pas violer la neutralité belge afin de respecter la volonté anglaise⁴²⁶. Il soutient la même idée dans un mémoire du 21 janvier 1864 où il envisage une guerre de la Prusse alliée à l'Autriche contre la France et les Etats allemands du Sud⁴²⁷. Bientôt, l'alliance de la Prusse avec l'Autriche ne sera plus qu'un lointain souvenir pour faire place au spectre d'une alliance franco-autrichienne.

Nous avons vu que l'Angleterre n'avait élevé aucune objection contre les fortifications d'Anvers. Plusieurs fois depuis 1857, le cabinet de Londres a même conseillé à Bruxelles

⁴²¹ Les travaux viennent juste de commencer.

⁴²² MOLTKE, AW, I..., p. 24.

⁴²³ A partir des années 1860, la politique anglaise entre progressivement dans une phase isolationniste vis-à-vis de la politique continentale. Obligée de protéger ses intérêts outre-mer, d'abord en Inde puis en Amérique du Nord, elle est forcée de se désengager quelque peu des affaires européennes. On craint même à cette époque une invasion française. La Commission Royale de défense qui apparaît en 1860 recommande même que de plus grands investissements soient effectués dans les défenses terrestres comme les forts ou les batteries flottantes. GOOCH (John), *The prospect of war: studies in British defence policy 1847-1942*, Londres, Frank Cass, 1981, p.4.

⁴²⁴ MOLTKE, AW, I..., p. 27-31.

⁴²⁵ MOLTKE, AW, I..., p. 38.

⁴²⁶ MOLTKE, AW, I..., p. 38.

⁴²⁷ MOLTKE, AW, I..., p. 44.

d'activer les travaux afin de se protéger contre la menace française. Cet intérêt britannique pour Anvers et le système défensif belge a perduré par la suite après que les travaux d'agrandissement aient été entrepris. Parmi les rapports qui nous sont parvenus contenant des analyses militaires substantielles, nous signalerons un mémoire sur Anvers réalisé en août 1858 par monsieur Barron, attaché à la légation anglaise à Bruxelles⁴²⁸ et deux rapports pondus par les officiers de la « Royal Artillery » après un voyage réalisé sur le continent en 1861⁴²⁹ et 1864⁴³⁰. A plusieurs reprises encore, notamment en 1865⁴³¹ et en 1866⁴³², des officiers anglais en voyage d'étude viendront visiter le fleuron du système défensif belge⁴³³. Mises à part quelques précautions pour ne pas donner trop de publicité à des visiteurs en uniforme⁴³⁴, le Gouvernement belge semble ne poser aucun obstacle à la venue d'officiers étrangers, spécialement les britanniques qui sont manifestement les plus nombreux à visiter les établissements militaires belges⁴³⁵.

⁴²⁸ NA – UK, FO 10/213, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 8 septembre 1858. Le mémoire transmis est daté du 25 août 1858.

⁴²⁹ NA – UK, WO 33/12, doc. n° 207, A professional visit to the Continent by artillery officers, august-september 1861.

⁴³⁰ NA – UK, WO 33/15, doc. n° 262, Report of a professional tour by officers of the Royal Artillery in Sweden, the Netherlands and Belgium in 1864.

⁴³¹ Demande d'autorisation pour la visite à Anvers du Captain Schaw du « Royal Engineers ». NA – UK, FO 10/261, lettre du *Foreign Office* (Londres) à Howard de Walden (Bruxelles), le 19 juin 1865. Dans une lettre adressée à Brialmont le 14 décembre 1866, le capitaine du Génie Schaw, professeur au Staff-College, s'exprime sur les enseignements qu'il a tirés de sa visite : « Depuis ma visite en Belgique (1815) (sic)[1865], j'ai enseigné aux officiers du Staff-college le type de fortification polygonale d'Anvers comme le plus parfait exemple de fortification quand les fossés sont pleins d'eau. Cette année, nous avons fait graver aussi, comme type, un fort détaché d'Anvers, qui sera, comme le front d'Anvers, inséré dans le cours de fortification du capitaine Philips ». Le général Sir John Burgoyne, chef du corps du Génie anglais visite également les fortifications à l'automne 1866 pendant que Brialmont est à l'étranger. Il lui écrit le 5 novembre pour le complimenter de l'œuvre accomplie et du bon avancement des travaux. CROCKAERT (P.), *Brialmont...*, p. 392.

⁴³² Demande de « facilités » au major Scratchley pour visiter les fortifications d'Anvers. NA – UK, FO 10/269, lettre du Foreign Office (Londres) à Howard de Walden (Bruxelles), le 28 septembre 1866.

⁴³³ Mentionnons encore pour les années antérieures le voyage d'étude des capitaines Hutchinson et Wilson et celui du lieutenant-colonel Gardner accompagné de six officiers en 1857 dont nous avons déjà parlé plus haut. A l'époque, les travaux d'agrandissement n'avaient pas encore été votés. Le ministre de la Guerre avait toutefois recommandé une certaine discrétion pour éviter que la France ne copie l'exemple anglais en envoyant des élèves-officiers s'instruire à Anvers.

⁴³⁴ La Belgique prend généralement des précautions pour éviter de donner trop de publicité à la visite des personnages de marque. Début 1865, l'archiduc Etienne souhaitera visiter les fortifications d'Anvers, ce qui donnera lieu à cette lettre de Léopold Ier au général Chazal. « Mon cher Ministre, l'archiduc pourra voir les travaux d'Anvers mais cela devrait être véritablement incognito. Sans cela nous aurons à en souffrir en différentes directions ». MRA, Fonds Chazal, F.1 doc. n° 142-144, lettre de Léopold Ier au Général Chazal, Laeken, le 16 février 1865. Ces précautions sont redoublées en cas de crise, ainsi pendant la guerre de 1870 : « Depuis l'ouverture des hostilités entre la France et la Prusse, je [ministre de la Guerre] n'ai accordé que très exceptionnellement l'autorisation de visiter les fortifications d'Anvers. Aujourd'hui que nous avons beaucoup d'internés dans les ports et qu'un grand nombre d'officiers étrangers et surtout d'officiers français se trouvent dans le pays, il importe de redoubler de circonspection ». MRA, Fonds 1870-1871, dossier n° 220 : Affaires diverses, lieutenant général Guillaume, ministre de la Guerre au commandant de la 1^{ère} division territoriale, Bruxelles, le 6 novembre 1870.

⁴³⁵ Anvers n'est d'ailleurs pas le seul pôle d'attraction. L'artillerie belge est aussi l'objet de toutes les attentions. En juillet 1866, le *Foreign Office* cherche à obtenir des facilités au colonel Younghusband afin qu'il assiste à des

Le rapport sur Anvers de l'attaché d'ambassade Barron est commandé par Howard de Walden afin de synthétiser les idées émises au Parlement belge sur la question anversoise, considérations qui ont finalement conduit à l'échec provisoire du projet gouvernemental belge. L'attaché d'ambassade ne se limite pas à un résumé des débats parlementaires mais réalise un véritable mémoire sur le système défensif belge, entrecoupé de considérations stratégiques relatives aux intérêts anglais. Monsieur Barron note par exemple que la Belgique n'a guère consulté les alliés en modifiant l'esprit de son système défensif :

« Après l'achèvement des nouvelles défenses d'Anvers, il a été envisagé par le Gouvernement de démanteler non seulement Mons mais aussi Nieuport, Namur et Charleroy, (excepté les citadelles de ces deux villes), alors que selon le IV^e article de la même convention⁴³⁶, la Belgique s'engage à maintenir les deux dernières forteresses. En bref, le système défensif organisé à grands frais en 1815-1816 et en 1831 devait être progressivement et totalement abandonné. Il est possible que les alliés de la Belgique ne voient pas d'objection dans le nouveau système proposé ; mais il est raisonnable de penser qu'ils devraient être au moins consultés concernant ce sujet, dans la mesure où les stipulations des traités pour la défense de ce pays ont constitué le sujet de mutuels engagements entre les quatre Puissances et la Belgique »⁴³⁷.

Quoi qu'il en soit du respect des traités, l'attaché d'ambassade fait remarquer avec un certain cynisme que cette concentration à Anvers ne va pas à l'encontre de la politique extérieure anglaise dont la préservation du port belge est un axiome évident :

« En regard des intérêts anglais uniquement, il ne devrait pas y avoir d'inconvénient décisif dans le nouveau système de concentration des défenses nationales de la Belgique à Anvers. Dans le cas d'une guerre entre l'Angleterre et n'importe quelle Puissance continentale, la politique annoncée de la Belgique sera de préserver une stricte neutralité et, si elle est attaquée par un quelconque belligérant de s'allier avec l'autre partie. Cette attitude, si elle est soutenue par une armée de 70.000 hommes supportée par une forteresse imprenable sur ses arrières, sera davantage susceptible d'être respectée que si la même armée était dispersée le long d'une frontière plate de 100 lieues, et quoi qu'il en soit, cela devrait sauver Anvers lui-même d'une attaque ».

Cependant, Barron rappelle que depuis le traité de Paris, l'Angleterre a toujours été attentive à ce qu'Anvers reste un port de commerce. L'objectif ainsi poursuivi est d'éviter qu'Anvers ne devienne entre les mains des ennemis de l'Angleterre, « un second Cherbourg ». L'avantage

tirs expérimentaux d'un canon Krupp de 12 tonnes au polygone de Brasschaat. NA – UK, FO 10/269, Lettre du *Foreign Office* (Londres) à Howard de Walden (Bruxelles), le 5 juillet 1866.

⁴³⁶ Convention des forteresses du 14 décembre 1831.

⁴³⁷ NA – UK, FO 10/213, Howard de Walden (Bruxelles) à Malmesbury (Londres), le 8 septembre 1858. Le mémoire de Barron est daté du 25 août 1858. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

offert par Anvers, en comparaison avec tous les autres ports d'Europe du Nord, est son estuaire profond soumis aux marées et par conséquent impossible à obstruer avec du sable. Les conséquences d'une occupation d'Anvers par l'ennemi seraient catastrophiques pour la défense anglaise :

« Pour le moment toutes nos côtes orientales sont relativement libres d'attaque. Ainsi, nous sommes capables de concentrer nos défenses au Sud et à l'Ouest. Mais avec une flotte hostile dans l'Escaut en face de l'embouchure de la Tamise, l'entièreté de notre système défensif devrait être modifiée car la côte considérée jusqu'ici comme inattaquable deviendrait la plus exposée ».

L'attaché anglais pointe spécifiquement du doigt durant les débats parlementaires du mois de juillet 1858 le discours du général Renard, commissaire du Roi, prononcé le 27 juillet. Barron synthétise notamment les raisons pour lesquelles Anvers a été choisi comme réduit national :

« La place qui doit servir de refuge à leur nationalité doit être une bonne position militaire ; ne doit menacer aucune Puissance ; doit disposer de ressources personnelles et avoir une importance suffisante pour qu'elle soit considérée par chaque Puissance comme un objet dont il faut prévenir la chute dans les mains d'un rival ; il faut qu'elle soit favorisée sur le plan des ravitaillements et des voies de communication. Anvers seule réunissait tous ces avantages et était donc pointée par la nature elle-même pour l'objectif poursuivi ».

Enfin, de façon prophétique, Barron prévoit la victoire du meeting anversoïis. La situation est effectivement devenue insoluble suite aux constructions sauvages à proximité de la vieille enceinte de la forteresse. Il regrette cependant que le projet de grande enceinte soutenu par les édiles anversoïis soit d'une si vaste amplitude puisqu'il quintuple la surface de la ville. N'était-il pas possible de trouver un juste milieu, s'étonne-t-il ? D'autant plus qu'une telle surface aura comme effet néfaste sur le plan militaire d'augmenter considérablement la population de la ville tout en diminuant du même coup les moyens de subsistance de la garnison en cas de siège prolongé.

Lors de leur voyage en août-septembre 1861, les officiers⁴³⁸ anglais du « Royal Artillery » visitent successivement la France, le Hanovre, le Wurtemberg, la Saxe et la Prusse avant de revenir sur l'Angleterre par la Belgique. Ce voyage de formation est bien entendu aussi une

⁴³⁸ Les capitaines Charles F. Young, W.A.F. Strangways, T. Arthur Harrison et le lieutenant E.H. Thurlow. NA – UK, WO 33/12, doc. n° 207, A professional visit to the Continent by artillery officers, august-september 1861. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés de ce document.

occasion de glaner des renseignements sur la situation militaire des Puissances continentales, depuis l'organisation du camp français de Chalons jusqu'aux manœuvres prussiennes dans la région de Cologne. En Belgique, les officiers anglais sont autorisés à visiter le 23 septembre la manufacture d'armes à Liège mais pas la fonderie à canons, sur ordre express du ministre de la Guerre. Les officiers passent ensuite à Namur le 24 pour visiter la citadelle puis se rendent à Bruxelles où ils arrivent le 25. Ils mentionnent dans leur rapport n'avoir pas le temps de visiter le camp de Beverloo et d'assister aux exercices d'artillerie qui s'y déroulent. A Bruxelles, le ministre de la Guerre s'empresse de leur fournir ses services. Il leur montre notamment des plans d'Anvers et leur ouvre les établissements militaires de la capitale. Le 27, ils assistent à Malines à un entraînement de deux batteries d'artillerie à cheval. Du 28 au 30 septembre, ils séjournent à Anvers où ils visitent l'arsenal et le camp retranché. D'Anvers, ils reprennent enfin le bateau pour l'Angleterre. Etant donné leur formation d'artilleurs, les officiers s'intéressent beaucoup aux innovations belges en matière d'armement. Ils décrivent avec intérêt une carabine à système de rechargement par la culasse inventée par un armurier liégeois nommé Ghaye⁴³⁹. De même, ils remarquent la bonne tenue de l'artillerie montée à Malines qui tranche cependant considérablement avec l'état déplorable des baraquements et des écuries : « il était surprenant de voir comment des hommes pouvaient sortir si propres de chambres aussi sales ». Ils décrivent peu les fortifications de Namur si ce n'est pour en remarquer les défauts. La place se limitera bientôt uniquement à la citadelle car l'ancienne enceinte était en pleine démolition lors de leur passage. Certes, la citadelle occupe une forte position naturelle à la jonction de la Meuse et de la Sambre mais elle est dominée à 800 yards de distance, au sud-ouest, par une hauteur faiblement fortifiée. L'intérieur de la citadelle est très étroit. En revanche, la description des nouvelles fortifications anversoises est assez longue et s'accompagne d'un plan. Les officiers fournissent peu de jugements de valeur car le caractère impressionnant du camp retranché semble se suffire à lui-même. Une fois ses travaux terminés⁴⁴⁰, Anvers est appelée à devenir selon les artilleurs anglais, « la plus grande forteresse d'Europe ». Toujours selon eux, « la place aura une force immense ». Seule petite ombre au tableau : « La question de savoir s'il est bon d'un point de vue sanitaire de garder une grande armée dans une telle position pendant une longue période, est toujours sujette à des opinions divergentes ».

⁴³⁹ Le système de chargement par la culasse intéresse vivement les Anglais. Le 27 juillet 1866, le Foreign Office demande à Howard de Walden d'envoyer un spécimen de fusil à chargement par la culasse utilisé dans l'armée belge. NA – UK, FO 10/269, lettre du Foreign Office (Londres) à Howard de Walden (Bruxelles), le 27 juillet 1866.

⁴⁴⁰ On déclare aux officiers que les travaux dureront encore trois ans mais ces derniers pensent que les délais ne seront pas respectés.

Trois ans plus tard, exactement à la même époque, des officiers⁴⁴¹ du « Royal Artillery » visitent à nouveau la Belgique après être passés par la Suède et les Pays-Bas. Ils quittent la forteresse de Bois-le-Duc le 18 septembre 1864 pour arriver dans la soirée à Bruxelles. Le 20, ils visitent les établissements militaires de Bruxelles. Le 21, ils se rendent sur le champ de bataille de Waterloo. Le 22, ils visitent Liège, ses baraquements d'artillerie et sa manufacture d'armes. A nouveau, la visite de la fonderie à canons est interdite par le ministre de la Guerre. Le 23, ils visitent les armements de l'artillerie à cheval de Malines. Le 25, ils participent à un concours de tir dans la région de Bruxelles. Le 26, ils arrivent à Anvers où le commandant de la place, le général Eenens les conduit au sein des ouvrages de la nouvelle enceinte. Le 27, ils effectuent une longue inspection d'un des ouvrages de la ligne des forts détachés. Le 28, ils quittent Anvers par Steamer pour rejoindre Londres.

Lors de leur voyage, les officiers anglais avaient pris soin de se munir du rapport du voyage réalisé par leurs collègues trois années plus tôt : « La condition toujours incomplète des fortifications d'Anvers justifie l'opinion qu'ils avaient formulée alors. L'introduction dans le service d'un fusil à chargement par la culasse qui était envisagée à l'époque, est toujours en projet aujourd'hui et les baraquements à Malines sont toujours précisément dans le même état que lorsqu'ils furent l'objet des observations de ces officiers »⁴⁴². En réalité, la qualité moyenne du rapport de 1861 tranche radicalement avec le rapport de 1864. Peut-être parce que l'auteur du second est un officier de rang supérieur, le colonel Goodenough. Ce dernier fournit non seulement un luxe de détails sur l'ensemble du système militaire belge (fortifications, équipements, mode de recrutement, etc.) mais ses descriptions laissent transparaître de larges appréciations personnelles. Ainsi, décrit-il d'entrée de jeu l'esprit du nouveau système de concentration des défenses belges à Anvers, non sans laisser poindre une certaine forme de critique :

« Tout l'intérêt des fortifications de Belgique est maintenant centré à Anvers. Les forteresses du sud, reconstruites après la paix de 1815 pour protéger les Pays-Bas d'une future invasion française, sont une fois de plus pour la plupart démolies ou abandonnées. Les Français peuvent voir en cela une conséquence naturelle des événements de 1830, regardant l'établissement du royaume de Belgique comme une extension virtuelle des

⁴⁴¹ Le colonel H.P. Goodenough, les capitaines H.F. Greville et R. Lluellyn, les lieutenants G.B. Hobart et D.M. Wilson. Report of a professional tour by officers of the Royal Artillery in Sweden, the Netherlands and Belgium in 1864, NA – UK, WO 33/15, doc. n° 262.

⁴⁴² Report of a professional tour by officers of the Royal Artillery in Sweden, the Netherlands and Belgium in 1864, NA – UK, WO 33/15, doc. n° 262, p. 44.

frontières de France. Les Belges, peu enclins à accepter cette estimation de la position et de l'importance de leur pays peuvent légitimer la faible valeur actuelle de ces postes par l'adoption récente d'un système de défense dans lequel ils n'ont plus aucun rôle à jouer »⁴⁴³.

D'après la description faite par Goodenough du nouveau système adopté, l'armée belge se concentrera en temps de guerre dans la grande position d'Anvers d'où elle ne sortira qu'avec l'appui d'une Puissance garante de sa neutralité :

« Ce système consiste dans l'établissement d'une vaste position défensive, dans laquelle l'armée belge concentrée doit attendre en sécurité l'arrivée d'une assistance étrangère et de laquelle elle sortira renforcée pour lancer et assumer une offensive. Aucune armée, est-il avancé, que la Belgique aurait la capacité d'entretenir ne pourrait espérer, avec ou sans l'appui de forteresses isolées, contenir avec succès une armée d'une Puissance européenne de premier rang. Se retrouver face à face continuellement avec un tel ennemi produirait un effet hautement démoralisant sur les jeunes soldats dont l'armée belge est généralement composée tandis que la supériorité de la cavalerie de l'ennemi pourrait parfois forcer l'acceptation d'une bataille même si elle n'est pas désirée. Dans de telles circonstances, la meilleure politique pour la Belgique doit être trouvée dans la prompte concentration de ses troupes dans une position d'une valeur intrinsèque et capable d'être à ce point renforcée que l'attaque puisse y être posée comme un défi jusqu'à ce que l'arrivée d'un secours de l'étranger permette l'adoption d'une attitude plus hardie »⁴⁴⁴.

Il s'agit là d'une description très orientée du nouveau dispositif. En présentant son projet à la Chambre en 1859, Chazal n'a jamais indiqué qu'il entraînait dans son intention en concentrant toutes les défenses belges à Anvers de livrer le reste du pays à l'envahisseur. Il est néanmoins significatif que considéré de l'extérieur par l'expertise anglaise, c'est bien cette impression d'abandon du « champ de bataille belge » qui prédomine. Cette perception anglaise rejoint le jugement de Moltke formulé quelques années plutôt ; le général prussien exprimant son vif regret devant l'abandon manifeste des forteresses du sud face à la France, particulièrement Namur. Le colonel Goodenough ne manque pas de souligner lui aussi la transition stratégique révolutionnaire induite par le choix défensif belge de 1859 en rappelant les grands faits d'arme qui se sont déroulés en Belgique par le passé :

« Et comme il semble qu'il entre dans l'intention du projet actuel de laisser sans défense les forteresses du sud, un grand nombre d'hommes seront disponibles pour d'autres opérations. Déjà Mons et Menin, Tournay et Namur, places pour lesquelles depuis longtemps aucune génération n'était sans la mémoire d'un siège, se verront abandonnées sans un coup de feu. Fleurus, quatre fois champ de bataille et Charleroi

⁴⁴³ *Ibidem.*

⁴⁴⁴ *Ibidem.*

que les Français à eux seuls ont dû prendre sept fois en un peu moins d'un siècle, seront surprises d'être paisiblement dépassées ; tandis que Senef (sic) et Ramilies, Oudenarde et Fontenoy, Jemappes et Waterloo ne doivent pas s'attendre à davantage qu'une immunité temporaire, dans une région dont la carte est damée par les sabres croisés de la moitié des armées européennes. Quand la Belgique constituera prochainement le terrain de l'une des batailles décisives du monde, la compétition prendra place dans des conditions aussi nouvelles que dignes d'intérêt »⁴⁴⁵.

Autre sujet d'étonnement pour le colonel anglais, l'hostilité présumée de la France semble guider toutes les nouvelles réformes entreprises en Belgique :

« Il est intéressant de remarquer que, tandis que la conquête morale de la Belgique est considérée – et pas seulement par la France – comme un fait accompli, les plans préparés par les officiers belges pour la défense du pays sont toujours basés sur la supposition que la force envahissante est d'une manière certaine l'armée française et que l'assistance pour repousser l'invasion peut être attendue avec confiance de la part de l'Angleterre, de la Hollande et des Etats allemands, tous pareillement intéressés dans le maintien entre la France et le Rhin d'une barrière qui a une existence pratique aussi bien que nominale »⁴⁴⁶.

Quoi qu'il en soit de son étonnement, le colonel Goodenough considère la position d'Anvers sur le Bas-Escaut comme étant d'une « haute considération » sur le plan militaire :

« L'Escaut, moins stratégique dans la partie haute de son cours, peut ici accueillir une flotte en route pour envahir le cœur de l'Europe, ou prête à porter une attaque en quelques heures dans l'embouchure de la Tamise. Le cours de l'Escaut dans ce lieu donne à la situation d'Anvers des potentialités particulières de défense ; et si l'offensive est assumée, un bon usage peut être fait de la ligne de la rivière qui s'étend d'Anvers vers Termonde et Gand. Il y a des voies de communication navigables faciles en direction de Berg-op-Zoom, Breda et en général toutes les forteresses de la Basse-Meuse et du Bas-Rhin »⁴⁴⁷.

Lors de sa visite à Anvers, le colonel Goodenough est personnellement escorté par le général Eenens. Ce dernier soumet vraisemblablement à l'officier anglais certaines considérations personnelles concernant la configuration générale de la position et la manière dont il faut l'interpréter sur le plan international. Alors que les travaux de la rive droite votés en 1859 ne sont pas encore achevés, Eenens discute déjà en 1864 de l'opportunité d'établir une position fortifiée sur la rive gauche :

⁴⁴⁵ *Idem*, p. 54-55.

⁴⁴⁶ *Idem*, p. 44-45.

⁴⁴⁷ *Idem*, p. 45.

« Il a été avancé pour son établissement sur la rive droite qu'ainsi placée, elle serait aisément approchée par les Prussiens débouchant de Diest en provenance de Liège et Maastricht. Il a été avancé pour son établissement sur la rive gauche que si le terrain sur ce côté était laissé inoccupé, la liaison avec l'Angleterre serait mise en danger car l'ennemi prenant position à Brucht et Zwynrecht pourrait rapidement forcer le fort Sainte-Marie à capituler et pourrait ainsi interrompre la navigation de l'Escaut, comme le Duc de Parme l'a fait en 1585. Une position sur la rive gauche pourrait aussi sauver les défenseurs de la désagréable nécessité d'inonder le polder de Borgerweert, ou de la mortification de le voir inonder par l'ennemi et pourrait empêcher ces mêmes défenseurs de faire usage de la riche contrée au-delà pour ravitailler Anvers. Qui plus est, en assumant la possibilité d'un choix offensif sur les deux rives de l'Escaut, toute communication étant conservée avec Termonde, l'ennemi ne pourrait pas agir sur l'importante ligne du Rupel et de la Nèthe sans courir le danger d'avoir sa propre position tournée. Mais les Prussiens, quels que soient les circonstances de leur collision avec les Français, déboucheront bien plus probablement par Mayence, Coblenze et Luxembourg que par Liège et Maastricht, la première route leur permettant de conserver des communications qu'ils perdraient s'ils opéraient par la seconde. C'est pourquoi, il a été proposé d'établir le camp à l'intérieur d'une série de forts dont la ligne générale partant du fort Sainte-Marie courrait dans une direction méridionale avec une légère courbe vers l'ouest jusqu'à la rencontre du Barbierbeke dont elle suivrait le cours jusqu'à l'Escaut, en amont de Cruybeke »⁴⁴⁸.

La ligne de forts de la rive gauche évoquée par Goodenough n'existe pourtant que sur le papier. Après avoir constitué une commission chargée d'étudier l'établissement de trois nouveaux forts sur cette rive, le général Chazal n'avait-il pas affirmé à la Chambre quelques mois plus tôt que ces travaux étaient inutiles⁴⁴⁹ ? La conversation du commandant de la place avec l'officier britannique indique manifestement que si le Gouvernement a renoncé à présenter ces nouvelles dépenses à la Chambre, pour des raisons politiques évidentes, les projets du camp de la rive gauche n'ont pas été abandonnés pour la cause. Suite à la crise luxembourgeoise en 1867 et aux pressions du nouveau souverain Léopold II, les travaux de la rive gauche seront finalement présentés à la Chambre au début de l'année 1868⁴⁵⁰.

⁴⁴⁸ *Idem*, p. 46-47.

⁴⁴⁹ APC, 23 décembre 1863, p. 154-158.

⁴⁵⁰ DE RYCKEL (L.) (Baron), *Historique de l'établissement militaire...*, I, p. 322.

IV. CHEMINS DE FER ET STRATEGIE

A. Vers l'élaboration d'un plan d'interruption totale du réseau belge

La neutralité imposée à la Belgique par le traité de 1839 commande à l'armée belge de ne pas laisser le territoire être impunément utilisé à des fins stratégiques pendant un conflit. Dans ce cadre, les chemins de fer belges attirent l'attention des autorités militaires autant en raison de l'usage qu'elles pourraient en tirer dans le cadre de la mobilisation qu'en raison de l'utilisation que pourraient en faire la France ou l'Allemagne. Dès le début des années 1850, le jeune officier ingénieur Alexis Brialmont constate que cette idée fait son chemin dans certains cercles militaires belges qui professent l'opinion suivante :

« Depuis l'établissement d'un grand réseau de chemins de fer, dont le centre est à Malines, la ligne d'opérations la plus avantageuse entre les forteresses du Rhin et les premières places fortes françaises, ne part plus de Coblenze, et de Mayence, comme jadis, mais de Cologne, en passant par Bruxelles et Mons. Cette ligne, d'ailleurs, présente moins d'obstacles à surmonter que l'autre. Elle permet de tourner les places fortes de l'est de la France et d'atteindre Paris après une bataille gagnée dans les plaines de la Belgique. En outre, la Meuse est aussi avantageuse à l'Allemagne que favorable à la France, étant couverte, à droite par la Hollande, à gauche par le grand-duché de Luxembourg, et en arrière par les places du Rhin. A cause de cette situation, elle est essentiellement propre à briser la poursuite dont les troupes allemandes pourraient être l'objet, et à faciliter leur libre circulation avec l'intérieur des Etats germaniques. Etablies derrière ce fleuve, elles pourront se débarrasser de leurs blessés et tirer du fond de l'Allemagne, en très peu de temps (grâce aux chemins de fer), de nouvelles levées, des armes et des munitions »⁴⁵¹.

Ce raisonnement n'est pas dénué d'intérêt mais il place, selon Brialmont, une confiance excessive dans les lignes de chemin de fer qui peuvent être aisément détruites. Le jeune officier reconnaît néanmoins qu'un coup de main pourrait être tenté sur Bruxelles grâce à la rapidité d'exécution de la mobilisation que permettent les chemins de fer : « Il y aurait peut-être un moyen plus simple encore et plus expéditif : ce serait d'envahir le pays avec assez de rapidité pour que les miliciens n'eussent pas le temps de rejoindre leurs corps. Ce mode d'attaque, impossible contre un Etat de premier ordre, ne laisserait pas d'offrir quelques chances de succès contre une petite nation qui a seulement le tiers de ses troupes sous les armes. D'un autre côté, les chemins de fer de France et d'Allemagne permettent de concentrer à l'improviste sur un point quelconque de la frontière, une masse d'hommes assez

⁴⁵¹ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires sur la Belgique*, tome II, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1852, p. 132-133.

considérable pour tenter un coup de main de ce genre. Il suffirait que l'armée principale suivît le corps expéditionnaire à quelques jours d'intervalle. Bruxelles est à deux marches forcées de Maubeuge et de Condé »⁴⁵². Dans le même ordre d'idées, Brialmont déplore l'impéritie du Génie belge qui laisse pénétrer dans l'enceinte des places les voies de chemins de fer sans qu'aucune disposition ne soit prévue pour le contrôle des convois franchissant les murs des différentes places du pays⁴⁵³. Cette opinion est partagée à la même époque par le Roi suite à des propos tenus début février 1852 par le général français Changarnier à Conway, l'Intendant de la Liste Civile du Roi. Selon l'ancien commandant en chef des troupes de Paris, exilé à Bruxelles au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre 1851, la Belgique doit se méfier par-dessus-tout d'un coup de main sur la capitale :

« Avec les chemins de fer, rien n'est plus facile que de vous prendre un matin au saut du lit, d'enlever le Roi et son Gouvernement, et de venir s'installer en Belgique... Un soir, quand personne ne s'y attendra, Saint-Arnaud se fera livrer la garde du Chemin de fer du Nord et tout le matériel de la compagnie et arrêtera immédiatement les communications. Par plusieurs convois successifs, il dirigera sur votre frontière et fera entrer par Mons ou Tournai 12.000 à 15.000 hommes d'infanterie qui arriveront sans obstacle jusqu'à Bruxelles. En même temps les garnisons de la ligne du Nord auront reçu leur ordre de marche, et avec vos petites forces éparpillées, vous serez dans l'impuissance de vous opposer à ce qui se passera »⁴⁵⁴.

La ligne Paris – Bruxelles inaugurée en 1846 passe par Amiens, Arras, Douai, Valenciennes, Quiévrain, Mons, Soignies et Braine. On compte trois trains par jour au départ de Paris et quatre au départ de Bruxelles. Le trajet le plus rapide s'effectue en 9h30⁴⁵⁵. La deuxième jonction belgo-française relie Lille à Mouscron. A partir de cette ville, on a le choix de se diriger soit vers le nord-ouest par la ligne Mouscron – Courtrai – Rotselaar – Bruges – Ostende, soit vers le nord-est par la ligne Mouscron – Courtrai – Gand – Termonde, soit vers l'est par la ligne Mouscron – Tournai – Ath qui fait jonction avec la ligne Mons – Soignies –

⁴⁵² *Idem*, p. 230-231.

⁴⁵³ BRIALMONT (A.), *Considérations politiques et militaires...*, III, p. 192-193.

⁴⁵⁴ Léopold Ier prend les déclarations de Changarnier très au sérieux ! Il envoie immédiatement le rapport que Conway a dressé de l'entretien à son fidèle conseiller, le Baron Stockmar, en Angleterre, afin qu'il le transmette au *Foreign Office* et à Windsor. Lettre de Conway à Léopold Ier, Bruxelles, le 5 février 1852, en annexe à une lettre de Stockmar à Granville du 8 février 1852, Papiers Granville, citée in STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France au lendemain du coup d'Etat du 2 décembre*, in *Les relations franco-belges de 1830 à 1934. Actes du colloque de Metz, 15 et 16 novembre 1974*, Metz, 1975, p. 38-39.

⁴⁵⁵ *Lettres de Léopold Ier à sa soeur la princesse Sophie, à son beau-frère Emmanuel, Comte de Mensdorff-Pouilly, à son neveu Alphonse, Comte de Mensdorff-Pouilly. 1804 – 1864*. Traduction et édition critique par Jean PURAYE et Hans-Otto LANG, Liège, Vaillant-Carmanne, 1973, p. 404.

Braine – Bruxelles à hauteur de Jurbise⁴⁵⁶. La liaison directe Lille – Tournai n'existe pas encore et ne sera ouverte au trafic que fin 1865. Le général Changarnier n'est donc pas très précis lorsqu'il parle d'entrer sur le territoire belge par Tournai. Quoi qu'il en soit, Léopold Ier prend les déclarations de Changarnier très au sérieux ! Il envoie immédiatement le rapport que Conway a dressé de l'entretien à Stockmar, en Angleterre, afin qu'il le transmette à Londres et à Windsor⁴⁵⁷.

Le Roi partage aussi ses inquiétudes avec des proches. Peu de temps après, le 18 février 1852, il écrit à son beau-frère Emmanuel, Comte de Mensdorff-Pouilly, que les chemins de fer n'ont décidément pas que des avantages : « ...[de Paris] il ne faut que 9 heures et demie pour arriver jusqu'ici. L'invention du chemin de fer a donc aussi son mauvais côté, car on pourrait être surpris »⁴⁵⁸. Enfin, il écrit quelques mois plus tard à l'Archiduc Jean pour l'informer du caractère dramatique de la position belge du moment : « Quelle époque extraordinaire, après avoir servi d'une avant-garde contre la confusion, je suis maintenant un rempart contre l'ambition. Nous savons ce que l'aigle voulait dans le passé, et Vienne, Berlin, Moscou et bien d'autres le savent aussi. On dit qu'il y a peu de choses neuves en ce monde et que nous n'avons que des répétitions sous une forme modifiée ; il y a beaucoup de vrai là-dedans (...) »⁴⁵⁹ Début juin 1852, afin de renforcer ses propos auprès de l'Archiduc, Léopold Ier assure à Vrints, ministre d'Autriche à Bruxelles, que Louis Napoléon attend la première occasion qui se présentera pour s'emparer de la frontière du Rhin. Comme preuve, le souverain belge cite les propos tenus par le général Changarnier à son intendant sur l'usage des chemins de fer belgo-français. Il évoque également des confidences du général selon lesquelles vers la fin de 1850, alors que des bruits de guerre se faisaient entendre entre la Prusse et l'Autriche, Louis Napoléon lui aurait demandé s'il pouvait réunir une armée de 120.000 hommes afin de conquérir la Belgique et les provinces rhénanes⁴⁶⁰. L'historien Jean Stengers note avec raison que l'histoire est complètement invraisemblable : « on a peine à

⁴⁵⁶ Développement progressif du réseau des chemins de fer en Belgique. Carte du réseau en 1852, in LAFFUT (M.), *Les chemins de fer belges 1830-1913...*, p. 480.

⁴⁵⁷ STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 39.

⁴⁵⁸ Lettre de Léopold à Emmanuel de Mensdorff-Pouilly, le 18 février 1852, in *Lettres de Léopold Ier à sa soeur la princesse Sophie, à son beau-frère Emmanuel, Comte de Mensdorff-Pouilly ...*, lettre n° 104, p. 405. La rapidité avec laquelle la Belgique peut être envahie occupe déjà l'esprit de Léopold I^{er} en 1850 lorsqu'il écrit à Rogier : « La Belgique, par sa position géographique, est le pays le plus exposé de la terre. Là où des pays ont des mois pour se préparer, elle a des jours ». Lettre de Léopold I^{er} à Rogier, Ardenne, le 20 décembre 1850, citée in JUSTE (T.), *Léopold Ier...*, p. 144.

⁴⁵⁹ Archives de Méran, citées in CORTI (E.-C.) et BUFFIN (C.), *Léopold Ier, oracle politique de l'Europe.-* Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1926, p. 284-285.

⁴⁶⁰ Papiers du Vicomte Conway, cités in CORTI (E.-C.) et BUFFIN (C.), *Léopold Ier...*, p. 285-286.

imaginer que Louis Napoléon, pour préparer l'invasion de la Prusse rhénane, se soit adressé au commandant en chef des troupes de Paris »⁴⁶¹. D'ailleurs, si les propos du général Changarnier sur le réseau ferroviaire belge sont bien présents dans le rapport de Conway, le récit de l'épisode de 1850 mettant en scène le général Changarnier et Louis Napoléon ne s'y trouve pas⁴⁶².

Cette façon très aventureuse d'utiliser les chemins de fer pour opérer un raid sur la capitale peut faire sourire et même laisser perplexe. Cette rumeur initiée par les propos de Changarnier semble pourtant avoir suscité un certain émoi jusqu'au plus haut niveau de l'armée. Cet émoi s'explique largement par le caractère nouveau du chemin de fer et les fantasmes qu'il suscite. Il est fort probable que l'incursion manquée de Risquons-Tout en 1848 ait largement contribué à alarmer Léopold 1^{er} plus que de raison.

En 1859, la guerre franco-autrichienne en Italie suscite à nouveau des inquiétudes du côté belge. Le ministre de Belgique à Paris, Firmin Rogier, met en garde le ministère des Affaires étrangères vis-à-vis de certaines rumeurs inquiétantes : « Dans le cas d'une intervention de la Prusse dans la guerre actuelle, on dit à Lille et dans les environs que l'armée d'observation se rendrait promptement en Belgique, afin d'arriver en quelques heures à la frontière prussienne après s'être préalablement emparée du chemin de fer belge⁴⁶³ ». En 1864, le colonel anglais Goodenough, en visite à Anvers, écrit à propos du système défensif belge qu'il entre dans l'intention de l'armée de rapatrier à Anvers les wagons des lignes ferroviaires abandonnées à l'ennemi au cours de la retraite sur le camp retranché. Les Belges feraient ainsi d'une pierre deux coups en évitant que l'ennemi ne se serve de leur matériel ferroviaire et pourraient par la suite y loger un grand nombre de soldats faute de baraquements suffisants à Anvers. Il s'agit là de la première réflexion rencontrée attestant que les autorités militaires belges se préoccupent désormais du problème des chemins de fer dans une optique de neutralité territoriale et qu'il entre bien dans leur intention de ne pas en laisser l'usage à l'ennemi. Mais de plan d'interruption des voies à l'aide d'explosifs, il n'est fait nulle mention dans les propos de l'officier anglais⁴⁶⁴.

⁴⁶¹ STENGERS (J.), *Léopold Ier et la France...*, p. 39.

⁴⁶² *Idem*, p. 38-39.

⁴⁶³ DISCAILLES (Ernest), *Charles Rogier (1800-1885)*, d'après des documents inédits, IV : 1852-1885, Bruxelles, J. Lebègue, 4 volumes, 1895, p. 108.

⁴⁶⁴ NA – UK, WO 33/15, doc. n° 262, Report of a professional tour by officers of the Royal Artillery in Sweden, the Netherlands and Belgium in 1864, p. 47.

En janvier 1868, le ministre de la Guerre le général Renard déclare à la Chambre que le repli de l'armée sur Anvers ne doit pas être compris de façon absolue, surtout en matière de chemins de fer stratégiques :

« Tous les chemins de fer qui relient la Belgique à l'Allemagne passent par Namur, Liège et Diest. Or, vous le savez, Messieurs, les chemins de fer sont aujourd'hui le principal moyen de communication des armées ; ils constituent de véritables lignes stratégiques surtout lorsqu'ils aboutissent à un fleuve. Il est de toute évidence que les forteresses de Namur, de Liège et de Diest ont une importance stratégique que l'on ne saurait méconnaître ; ce ne sont pas des places capables de soutenir un long siège ; elles constituent ce que l'on appelle des places du moment qui nous permettront de rester maîtres, au début de la guerre, du réseau des chemins de fer et d'en disposer dans l'intérêt de nos populations »⁴⁶⁵.

Le général Renard entendait ainsi répondre aux remarques de plusieurs députés reprochant au nouveau système défensif de livrer le pays à l'envahisseur⁴⁶⁶. A partir de 1868, les commentateurs mettent également en évidence le danger d'une utilisation partielle de notre infrastructure en cas de guerre franco-prussienne. Quelques jours après le discours du général Renard à la Chambre, le député Couvreur évoque cette perspective. Il pense que le risque d'une invasion totale de la Belgique s'est amoindri à mesure que la tension entre la France et la Prusse a augmenté. Il se demande dans ce cadre si le système défensif belge avec concentration sur Anvers n'est pas déjà désuet en cas de guerre entre les deux grandes Puissances voisines et s'il ne devrait pas viser à empêcher une traversée plutôt qu'une invasion : « Deux routes à cet effet leur sont ouvertes aujourd'hui : ce sont les vallées de la Sambre et de la Meuse d'une part, d'autre part les chemins de fer qui relient Thionville à Luxembourg, Spa, Liège et Verviers par les vallées de l'Ourthe et de la Salm »⁴⁶⁷.

Malgré ces avertissements à répétition, il n'existe en Belgique aucune étude stratégique d'ensemble du réseau belge couplée à un plan d'interruption des voies ferrées en bonne et due forme. Une étude sur l'utilisation militaire des chemins de fer en temps de guerre a bien été réalisée par un ingénieur civil spadois Michel Body en 1867 mais elle ne semble pas avoir été remarquée immédiatement en haut lieu⁴⁶⁸. A nouveau, il semble que Brialmont soit à l'origine de la prise de conscience des autorités militaires belges de cette problématique, sans doute à la

⁴⁶⁵ APC, 28 janvier 1868, p. 502.

⁴⁶⁶ *Idem*, p. 496-502.

⁴⁶⁷ APC, 7 février 1868, p. 595.

⁴⁶⁸ BODY (Michel), *Les chemins de fer dans leur application militaire*, Liège, Carmanne, 1867 ; ID., *Notice supplémentaire sur l'attaque et la défense des chemins de fer en temps de guerre*, Liège, Carmanne, 1868, 16 p. ; G.L., *Les chemins de fer au point de vue militaire*, in *La Belgique militaire*, 15 octobre 1871, p. 388-397.

faveur du climat de tension créé par la crise ferroviaire franco-belge. Au cours de la séance du 30 juillet 1869 de la commission mixte chargée de l'examen des diverses questions relatives à la mobilisation de l'armée, le colonel Brialmont, directeur des opérations militaires, attire l'attention du ministère de la Guerre sur la question ferroviaire. Brialmont envisage deux grands cas de figure exigeant un plan d'interruption des chemins de fer : primo, une attaque imprévue de l'ennemi lançant des trains chargés de troupes à la poursuite des garnisons des villes frontières embarquées vers Anvers ; secundo, une traversée du territoire belge où l'ennemi chercherait à créer des lignes d'opérations principales ou secondaires pour attaquer une tierce puissance. La commission propose en définitive d'intercepter dix-sept voies ferrées et de créer un certain nombre de forts d'arrêts⁴⁶⁹.

Le 17 septembre 1869, le ministère de la Guerre nomme par dépêche ministérielle une commission chargée d'étudier « les questions se rattachant à l'interruption éventuelle des voies ferrées en cas de guerre ». Le rapport final est présenté par le capitaine de Génie Dupont, le capitaine d'Etat-major de Formanoir et l'ingénieur au ministère des Travaux publics Dubois⁴⁷⁰. Fin novembre 1869, le capitaine de Formanoir donne à Bruxelles plusieurs conférences sur les chemins de fer en temps de guerre au cours desquelles certains détails techniques concernant les destructions à effectuer sont déjà sommairement divulgués : « Les premières destructions se feront généralement près de la frontière et autant que possible à la jonction de deux lignes. Un seul système de destruction arrête ainsi la circulation sur deux directions différentes. Je citerai comme étant dans ce cas les points suivants : Mouscron, Tournai, Erquelines, Autel-Bas (en avant d'Arlon), etc. »⁴⁷¹.

B. Le premier plan d'interruption de 1869

Le rapport de nonante-trois pages présenté par Dupont, de Formanoir et Dubois consiste en un relevé de toutes les jonctions belges avec l'étranger, y compris les lignes en construction. Des reconnaissances ont été effectuées sur le terrain. Les différents ouvrages d'art présents sur les voies, la façon d'opérer les interruptions, le matériel et les effectifs nécessaires y sont répertoriés de façon précise. Pour chaque ligne, plusieurs lieux de destruction sont indiqués. Les interruptions de la voie doivent être obtenues soit en faisant sauter ou en démolissant des

⁴⁶⁹ DE RYCKEL (lieutenant général baron), *Mémoires*, Bruxelles, 1920, p. 85-86.

⁴⁷⁰ MRA, Fonds 1870-1871, dossier n° 114, renseignements : interruptions éventuelles en cas de guerre.

⁴⁷¹ DE FORMANOIR A. (capitaine d'Etat-major), *Conférences militaires belges : chemins de fer en temps de guerre*, conférences données à Bruxelles en novembre 1869, Bruxelles, Muquardt, 1870, p. 39.

ouvrages d'art tels que ponts, viaducs, etc., soit en renversant sur la voie, à l'aide de fourneaux de mine, les parois de certaines parties en déblai ; soit en déblayant, au moyen de la poudre, certaines parties de la voie en remblai ; soit en enlevant les rails et accessoires sur une longueur plus ou moins considérable⁴⁷². Nous détaillons ci-dessous les vingt et une lignes concernées. Pour chacune d'entre elles, nous pointons quelques détails anecdotiques ou dignes d'intérêt concernant les modes de destruction recommandés :

1. **Hasselt – Maastricht** : A trois kilomètres de la station de Beverst, la ligne traverse le Demer sur un pont ; cinq cents mètres plus loin, elle passe sur un viaduc. A respectivement 2.200 et 2.800 mètres de Munsterbilzen, la ligne passe à nouveau sur deux viaducs avant d'entrer dans le village d'Eygenbilzen. L'étude préconise de détruire les trois viaducs et de produire une coupure de quatre-vingt à cent mètres dans le remblai situé à un kilomètre en avant d'Eygenbilzen. Certaines précautions prises dans ce dispositif sont caractéristiques d'une époque où le sentiment national de la population paraît encore incertain. Il faut se rappeler que les viaducs ferroviaires sont souvent étroitement imbriqués dans des voies terrestres : « La destruction des viaducs sur la voie coupant les communications des villes et villages voisins indisposeront (sic) les habitants et les tourneront (sic) peut-être contre nous, tandis que si on se borne à interrompre les chemins de fer, sans nuire à leurs intérêts, on s'en fera, sans aucun doute, des auxiliaires fort précieux. Si donc on peut produire une interruption suffisante, sans couper les communications par terre, la commission est d'avis qu'il est prudent de ne pas toucher aux viaducs en maçonnerie ».
2. **Hasselt – Eindhoven** : Il faut enlever la partie métallique du viaduc en avant de la station de Neerpelt sur la route de Moll à Hamont ou bien le faire glisser tout d'une pièce et le faire tomber à bas de ses appuis. Si on le juge convenable, on bouleversera éventuellement les culées par des fourneaux de mine. Renverser les culées du pont fixe en fer sur le canal de Campine entre Neerpelt et Achel ou le faire glisser d'une pièce. Les officiers d'Etat-major chargés de la reconnaissance estiment que cette deuxième solution est parfaitement réalisable et préférable au renversement des culées. Si ces destructions sont insuffisantes, l'étude conseille de faire une tranchée dans le remblai à 200 mètres du pont, d'enlever les tabliers des ponts sur le Dommel et de renverser les ponts en fer jetés sur le Demer et le canal à proximité de Hasselt. Notons que des variantes sont envisagées suivant que l'on désirât utiliser le pont sur le canal de Campine jusqu'à la dernière extrémité ou qu'il pût être détruit au premier coup de clairon : « Si l'on établit des fourneaux de mine dans les culées, ce ne sera que dans le cas où l'on voudrait se servir du pont jusqu'à l'approche de l'ennemi... »

⁴⁷² MRA, Fonds 1870-1871, dossier n° 114 : renseignements : interruptions éventuelles en cas de guerre. Le résumé et les citations qui suivent sont tirés entièrement de ce document.

3. **Ans – Liers – Herstal et Liège** : A l'époque, Ans possède deux stations. Celle du chemin de fer de l'Etat en provenance de Liège et celle du *Liégeois-Limbourgeois* vers Liers. Les destructions principales sont envisagées après Ans, sur le chemin de fer du *Liégeois-Limbourgeois*. Les officiers ingénieurs proposent de produire une coupure de quatre-vingt à cent mètres dans le remblai situé entre cette dernière station et Liers. Les deux viaducs présents sur cette section du parcours seront également détruits. Si on le juge utile, une autre coupure sera effectuée dans le remblai entre Milmort et Herstal. Il est caractéristique que des destructions soient envisagées si près de Liège alors que rien n'est prévu pour la ligne d'Anvers vers Bréda gardée par la présence du nouveau camp retranché. Il n'est un secret pour personne à l'époque que la vieille place serait complètement obsolète si elle était confrontée aux nouveaux parcs de l'artillerie de siège prussienne. Ce n'est donc pas un hasard si au détour d'une phrase nous trouvons cette remarque à propos de la station du *Liégeois-Limbourgeois* : « Cette station forme un bon emplacement pour la construction d'un fort à coupoles qui aurait pour but non seulement la défense des voies ferrées mais encore celle de la ville de Liège ». En effet, les premiers plans de Brialmont des fortifications de la Meuse prévoient en 1879-1880 l'établissement d'un fortin à Ans⁴⁷³.
4. **Trois-Ponts – Gouvy** : Le Génie belge préconise de combler trois tranchées entre Gouvy et Vielsalm par le renversement des rochers dans lequel ces tranchées sont percées. Si ces destructions ne suffisaient pas, on en produirait d'autres entre Grand-Halleux et Vielsalm où le rail passe dans cinq tranchées percées dans le roc sur une hauteur de dix à douze mètres.
5. **Verviers – Welkenraedt** : Il s'agit de culbuter à quatre reprises les rochers de la vallée de la Vesdre dans lesquels la voie se fraie un chemin, essentiellement à proximité de Dolhain. A nouveau, sans doute pour ne pas froisser les populations locales et d'une manière générale ne pas grever l'avenir économique du pays, l'on privilégie des mesures n'impliquant pas la destruction d'ouvrages d'art importants. En effet, la ligne Verviers – Welkenraedt comporte de nombreux tunnels qu'il aurait été aisé de détruire avec un ralentissement beaucoup plus conséquent pour l'ennemi. De même, la destruction du viaduc oblique à cinq arches de Dolhain édifié en pierres de taille interdirait pour longtemps la ligne de la Vesdre à la logistique de l'adversaire mais elle n'est pas recommandée par l'étude.
6. **Arlon – Autel-bas – Sterpenich / Longwy** : Les tabliers métalliques des ponts situés entre Arlon et Sterpenich (frontière grand-ducale) devront être enlevés. Entre Arlon et Autel-bas, à quelques centaines de mètres de la gare d'Autel, la tranchée sera obstruée par l'éboulement du talus rocheux. Cinq cents mètres plus haut, couper le remblai en regard du village de Weyler sur une longueur de quatre-vingts mètres. La section Autel-bas – Longwy se dirigeant vers la place forte française ne présente rien

⁴⁷³ Voir infra notre chapitre sur la Barrière de la Meuse.

de remarquable aux yeux du Génie et ne saurait donc accueillir des dispositifs de destruction.

7. **Marloie – Jemelle** : A deux kilomètres au sud du village de Marloie, à proximité du village d'Hargimont, la tranchée sera obstruée par le renversement du rocher. La même opération sera effectuée pour la tranchée située deux kilomètres plus loin un peu avant la gare de Jemelle. Il est d'abord décidé qu'aucune interruption ne sera effectuée en direction de Marche et Liège malgré les nombreuses possibilités qu'offre la ligne de l'Ourthe au sortir de Marche mais en définitive la commission se prononce en faveur de l'obstruction de la tranchée située deux cent mètres après la gare de Marche.
8. **Dinant – Hastière** : La haute vallée de la Meuse particulièrement riche en escarpements de toutes sortes permet de prévoir à de nombreux endroits des dispositifs explosifs dans les rochers longés par la voie. Etrangement l'étude ne se contente pas d'un ou deux points mais en inventorie au moins une demi-douzaine. Il existe en l'occurrence une volonté manifeste d'obstruer la voie au maximum, sans pour autant toucher aux tunnels. Cette multiplicité des lieux de destruction suscite d'ailleurs des problèmes d'effectifs et l'on envisage à nouveau de faire appel au secours de la population locale : « Toutefois comme il se trouve dans les environs de Dinant et entre autres à Hastière nombre de carrières de pierre et de marbre en exploitation, on trouvera dans les ouvriers employés dans les carrières des auxiliaires très utiles ».
9. **Florennes – Romedenne – Givet** : Il faut combler quatre tranchées par l'éboulement de rochers sur la voie, notamment à hauteur de Merlemont et près de Villers-le-Gambon au niveau de la route de Givet à Philippeville.
10. **Walcourt – Mariembourg** : Les trois ponts en bois qui enjambent l'*Eau d'Heure* seront brûlés. Leurs piliers seront renversés à l'aide de pétards. La tranchée à proximité de la gare de Silenrieux sera comblée à hauteur de la route de Philippeville. Un second dispositif envisage de produire une coupure de 80 à 100 mètres dans le remblai situé entre Walcourt et Silenrieux.
11. **Erquelines – Lobbes** : Enlever ou brûler successivement les tabliers en bois des six ponts jetés sur la Sambre entre les stations d'Erquelines et Lobbes. Toujours entre ces deux gares, on comblera deux tranchées et on culbutera un remblai au moyen d'explosifs.
12. **Erquelines – Bonne-Espérance** : Les obstacles sont rares sur cette voie, ce qui exige des mesures inhabituelles. D'Erquelines jusqu'à Bonne-Espérance, on ne rencontre que de faibles remblais et quelques petits bois traversés par la ligne. Les officiers ingénieurs conseillent de faire tomber sur le chemin de fer les gros arbres du bois de Wauhu à proximité de Bonne-Espérance sur une longueur de 1.600 mètres et de les relier entre eux par des fils télégraphiques rivés ou soudés afin de compliquer davantage le travail de déblayage.

13. **Quévy – Frameries – Mons** : Détruire les deux viaducs en fer à proximité de Genly. Produire une coupure de 80 à 100 mètres dans un remblai situé entre ces deux viaducs.
14. **Quiévrain – Thulin – Mons** : Détruire le pont enjambant la Grande Honnelle entre la frontière française et la gare de Quiévrain. Produire une coupure dans le remblai entre la station de Quiévrain et celle de Thulin.
15. **Tournai – Blandain – Lille** : Au sortir de la gare de Tournai, le chemin de fer passe sur les arcades des prairies de Merie puis bifurque soit vers Blandain et Lille, soit vers Mouscron. Entre cette bifurcation et Blandain, dernier village avant la frontière française, le Génie propose de renverser d'une pièce les trois ponts en tôle situés dans la commune de Froyennes et de détruire leurs culées par la poudre. Il propose également de produire une coupure dans le remblai juste après la bifurcation en direction de Blandain à hauteur du ruisseau de la Folie et, si l'on ne désire pas conserver la communication avec Mouscron, d'effectuer une coupure de la ligne en direction de cette ville.
16. **Mouscron – Lille** : A 850 mètres de la station de Mouscron, vers Tourcoing, le chemin de fer passe successivement sur un aqueduc, deux viaducs et un remblai. Il s'agit de renverser les deux viaducs et de produire une large coupure dans le remblai. Entre Mouscron et Courtrai et à peu de distance de la gare de Mouscron, le chemin de fer passe sur deux viaducs en maçonnerie. Si pour une raison quelconque on ne parvenait pas à couper la voie ferrée entre Mouscron et Tourcoing, on la couperait en ces points. Dans ce cas de figure, il s'agirait alors d'actionner les dispositifs sur la ligne Mouscron – Tournai afin de couper l'accès à cette dernière ville.
17. **Comines – Armentières** : Cette section en construction au moment de la reconnaissance du réseau ne présente rien de remarquable car la voie reste au niveau du sol sur presque tout son parcours. C'est la raison pour laquelle les ingénieurs recommandent d'ôter les rails sur la plus grande longueur possible. Enfin, ils souhaitent également que le pont en tôle sur la Lys situé près d'Armentières soit détruit. Le problème réside dans le fait que sa destruction pourrait être entravée par des détachements français car l'ouvrage est situé à cheval sur la frontière. C'est pourquoi dans un premier temps, on envisage plutôt de préparer la destruction d'un autre pont sur la Lys près de Courtrai. En définitive une solution plus ambitieuse est inscrite dans le rapport. Il s'agirait de se mettre dès maintenant en contact avec la société concessionnaire de la voie pour pratiquer dans la culée belge les fourneaux de mine nécessaires ; « c'est du reste ce que la France a fait sur le pont de même que sur toutes ses lignes de chemin de fer ».

18. **Ypres – Poperinge – Hazebrouck** : Cette ligne est également en construction et ne comporte aucun relief propre à organiser un dispositif de destruction sérieux. La première solution retenue est de bouleverser la ligne à l'aide d'explosifs placés contre la voie. Cette solution est semble-t-il jugée trop sommaire car une longue remarque dans la marge envisage un autre dispositif qui prête à sourire par sa complexité : « Nous croyons que sur une ligne comme celle-ci, le seul moyen d'interruption consiste à enlever les rails sur la plus grande longueur possible. Les troupes de la garnison d'Ypres pourraient avantageusement être employées à ce travail. Les rails enlevés seraient réunis à Ypres et jetés dans les fossés des fortifications. Ou bien on réunirait rails et traverses en plusieurs tas, on y mettrait le feu, et les rails seraient suffisamment déformés par la chaleur pour qu'il fût impossible de s'en servir ». Une dernière remarque note quand même que l'interruption sera facilitée le jour où il sera possible de détruire le pont qui enjambrera le canal de la Lys à Ypres en cours de construction.
19. **Dixmude – Furnes – Dunkerque** : Les interruptions prévues consistent à enlever les tabliers des aqueducs en tôle entre Dixmude et Furnes et à détruire la pile porte-pivot du pont tournant sur le canal de Nieupoort. Comme dispositif secondaire, le Génie conseille de préparer la destruction du pont sur l'Yser en avant de Dixmude.
20. **Herentals – Turnhout – Tilbourg** : Il faut enlever les tabliers des viaducs en deçà et au-delà du canal de Turnhout. Détruire la pile supportant le pivot du pont sur le canal de Turnhout en avant de la station d'Herenthals. Faire une coupure dans le remblai situé au-delà du pont du canal. Un dispositif secondaire est également prévu ; il consiste à saboter la culée porte-pivot du pont sur le canal.
21. **Basècles – Péruwelz – Condé** : Ligne en projet pour laquelle des consignes sont déjà prévues : enlever ou abattre le tablier en tôle du viaduc situé à 1.200 mètres de la station de Péruwelz vers Basècles. Produire dans le remblai du viaduc une coupure de quatre-vingts à cent mètres. Faire glisser latéralement ou longitudinalement le pont sur le canal de Pommeroëul.

L'inconvénient des dispositifs d'interruption prescrits dans le rapport réside dans le fait qu'ils demandent dans la majorité des cas plusieurs jours pour être mis en place, surtout pour les jonctions ardennaises où il s'agit de culbuter sur la voie à l'aide d'explosifs les parois des tranchées creusées dans le rocher à l'aide d'explosifs. En 1870, les détachements du Génie envoyés sur les lieux mettront en moyenne trois à quatre jours pour se conformer aux instructions reçues, beaucoup n'accomplissant qu'une moitié du programme prescrit. Pour obvier à ce défaut manifeste, le capitaine du Génie Dupont avait pourtant ajouté à la fin de l'étude des mesures d'urgence à appliquer pour chaque poste : « Aussitôt que les éventualités deviendront menaçantes, on fera rentrer vers les magasins de l'intérieur tout le matériel des

stations frontières ; on préparera la destruction des plates-formes tournantes pour locomotives et voitures. [...] On préparera également la destruction des réservoirs d'eau en disposant quelques pétards dans la maçonnerie de support. On peut du reste les crever par l'explosion de charges de 1 à 2 kilos contenues dans des bouteilles. Si l'on prévoit que le temps manquera pour préparer les destructions d'ouvrages d'art ou si l'on craint que l'avenir ne trouble notre travail, on commencera toujours par enlever les rails sur la plus grande longueur possible et autant qu'on le pourra, à partir de la frontière. Dans ce dernier cas, il sera utile que les travailleurs soient couverts par des détachements d'infanterie. Si l'on doit démolir les voies, on emportera les pièces principales, on brisera ou courbera les rails, on brûlera les traverses si on ne peut les utiliser pour des ouvrages défensifs. Veut-on n'interrompre les communications qu'à la dernière extrémité, on disposera sous la voie des charges de 100 à 200 kilos de poudre que l'on fait jouer à volonté et instantanément à l'aide de l'électricité dynamique ». Le capitaine du Génie Dupont imagine également un dispositif permettant de faire sauter la voie et/ou les convois ennemis sans le secours d'aucun opérateur. Le circuit électrique qui permet de déclencher l'explosion restera interrompu par l'intervalle qui existe entre les rails. « Aussitôt que la roue de la locomotive viendra s'appuyer sur les abouts des rails, elle fermera le circuit et l'explosion de la charge coupera la voie à telle distance que l'on voudra en avant ou en arrière de l'intervalle ».

Beaucoup de détachements envoyés à la frontière en 1870 travailleront dans la hâte et l'improvisation sans pour autant se conformer à ces mesures d'urgence.